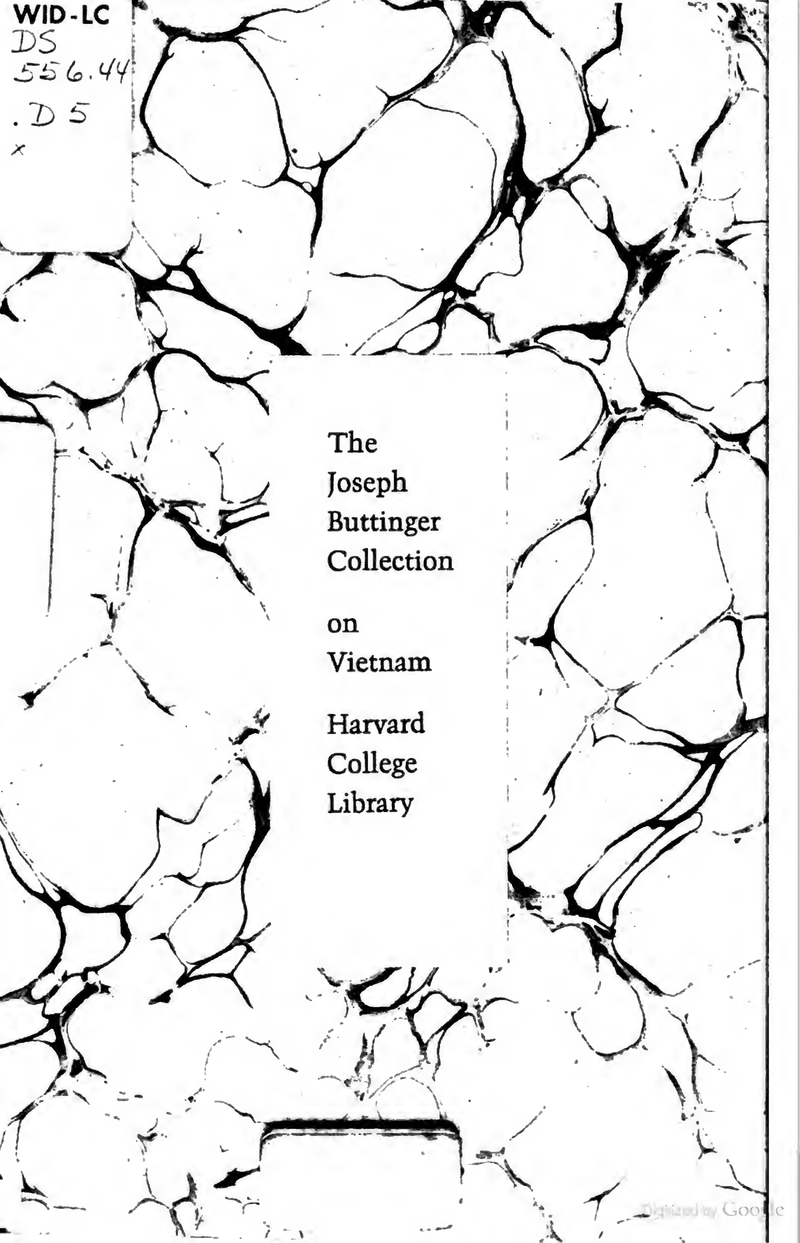
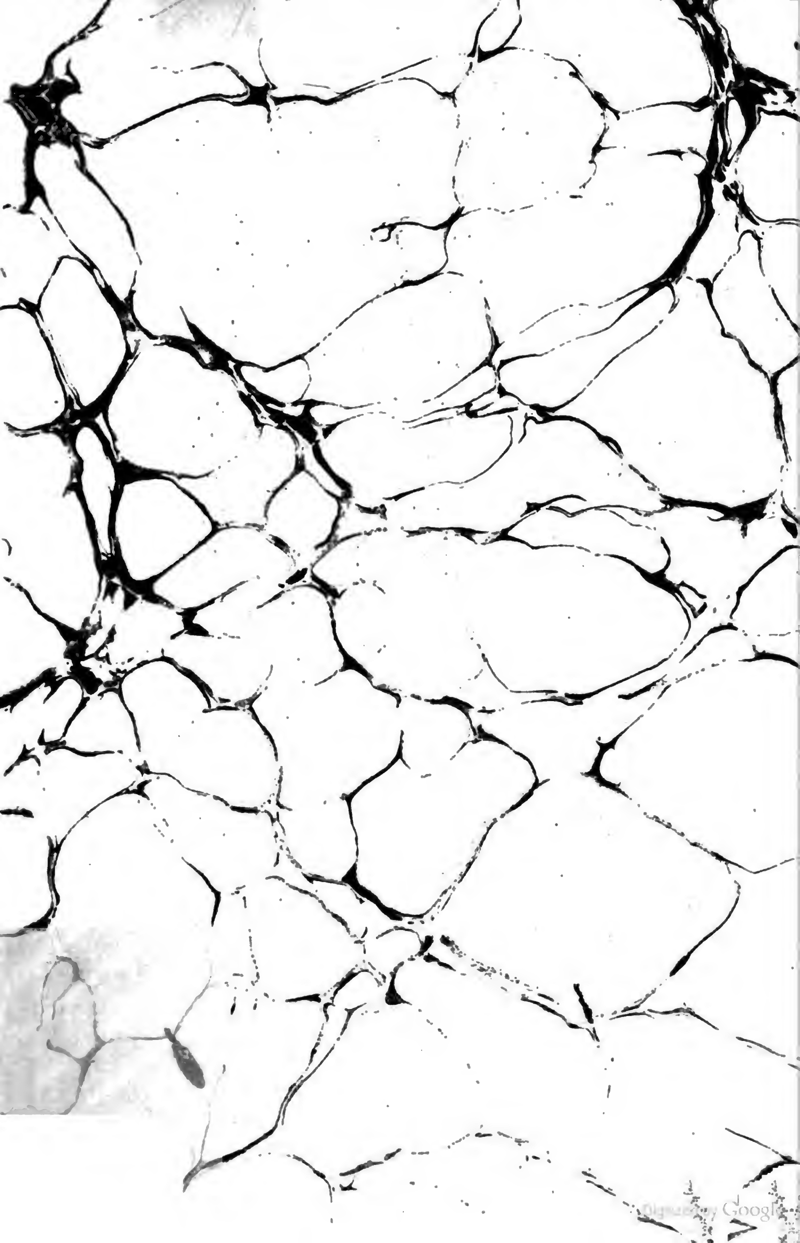


Les Annamites
Édouard Jacques Joseph Diguet


The
Joseph
Buttinger
Collection

on
Vietnam

Harvard
College
Library



COLONEL E. DIGUET

DE L'INFANTERIE COLONIALE

Les Annamites



Société

Coutumes

Religions

PARIS

A. CHALLAMEL

ÉDITEUR

1906

Les Annamites

DU MÊME AUTEUR :

ÉLÉMENTS DE GRAMMAIRE ANNAMITE

(Ouvrage dédié à M. le Général Brière de l'Isle)

1 volume in-8°, 3e édition, 1904 . . . . 3 fr.

(A. Challamel, éditeur.)

—

Méthode d'enseignement mutuel Franco-Annamite (Schneider, éditeur, Hanoï, 1894).

Étude de la langue Taï (Schneider, éditeur, Hanoï, 1895).

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE)



LE COLONEL E. DIGUET.

COLONEL E.

Les An

Société — Co

R

OUVRAGE DE

à M. le G ral

PARIS

AUGUSTIN CHALL

17, R



COLONEL E. DIGUET

DE L'INFANTERIE COLONIALE

Les Annamites

Société — Coutumes
Religions

OUVRAGE DÉDIÉ
à M. le Général FAMIN

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR
17, RUE JACOB
LIBRAIRIE MARITIME ET COLONIALE

1906

Paris, le 30 mars 1906.

Mon cher Diguet,

Je viens de lire votre manuscrit et j'y ai pris un grand plaisir. Votre chapitre des Pagodes et Légendes qui s'y rattachent est particulièrement intéressant. Il y a là une contribution personnelle très précieuse à l'étude des idées religieuses des Annamites et des déformations de détail subies dans des régions bien déterminés par les légendes et les croyances chinoises. Certaines descriptions de pagodes peuvent être citées comme des modèles d'étude approfondie et raisonnée de temples étrangers. J'aurais été heureux de dire dans une préface tout le bien que je pense de ce volume et d'inviter nos officiers coloniaux à suivre votre exemple et à rendre ainsi, comme vous venez de le faire, de sérieux services à la science. Malheureusement, je n'ai vraiment pas le temps d'écrire une introduction digne d'un pareil ouvrage, et vous voudrez bien m'excuser si je me borne à cette rapide appréciation de quelques lignes.

Recevez, mon cher ami, mes bien affectueux souvenirs.

Général Famin,
Directeur des troupes coloniales
au ministère de la Guerre.

PREMIÈRE PARTIE

LA SOCIÉTÉ ANNAMITE

CHAPITRE PREMIER

L'HOMME

SES CARACTÈRES PHYSIQUES, MORAUX ET INTELLECTUELS
LANGUE ANNAMITE, PARLÉE ET ÉCRITE

§ I. — Caractères physiques.

« Les Annamites. — Société. — Coutumes. — Idées religieuses. » Que le lecteur ne voie dans ce titre aucune prétention de la part de l'auteur à lui présenter une monographie complète du peuple annamite établie sur des données scientifiques. Qu'il n'y cherche au contraire que le modeste fruit d'observations faites au jour le jour pendant quatorze années passées en Extrême-Orient, guidées et étayées par les savants écrits des Luro, des Dumoutier, etc.

L'auteur se verra suffisamment récompensé de ses efforts s'il a pu fixer l'attention de quelques-uns de ses compatriotes sur ce peuple si curieux, si intéressant et si méconnu, dont la France a assumé la charge de conduire les destinées.

Dans la première partie de cet ouvrage, l'Annamite est tout d'abord présenté au lecteur *en tant qu'individu,* avec ses caractères physiques, sa valeur morale, son développement intellectuel ses arts, ses industries et sa langue parlée et écrite. Vient ensuite *son rôle dans la famille,* l'organisation de celle-ci, son rapprochement avec la famille de la Cité Antique, et les occupations habituelles de ses membres. Enfin, *son rôle dans*

l'État, avec l'organisation des différents groupements administratifs, depuis la commune annamite jusqu'à l'Empire d'Annam, constitue le sujet du 3e chapitre de cette première partie.

∴

L'Annamite est de petite taille. La taille moyenne relevée sur un contingent de jeunes soldats de 21 à 30 ans est de 1m,60, et il n'est pas rare que nos commissions de recrutement admettent comme tirailleurs des hommes n'atteignant que 1m,45.

Son corps est svelte et souple, ses attaches fines. Il est remarquablement doué pour les exercices corporels, dans lesquels il montre une adresse de chat, et pour s'en faire une idée il est curieux d'assister à ces exercices de maniement de la lance qui étaient si en honneur dans l'armée de l'Empire d'Annam. On est frappé alors de l'agilité vraiment féline avec laquelle il sait faire onduler son corps souple et nerveux pour parer les attaques de l'adversaire et lui lancer ensuite un coup de pointe plus rapide que l'éclair.

Le teint est jaune, plus foncé que celui des Chinois. Une figure ronde, des yeux généralement bridés et retroussés vers les tempes, un nez épaté et sans consistance par suite de l'absence presque totale du cartilage nasal, des lèvres assez grosses, quelquefois tuméfiées par l'abus du bétel et qui s'entr'ouvrent pour laisser voir des dents laquées en noir, des cheveux longs, roulés dans un turban au Tonkin et tordus sous un mouchoir de couleur en Cochinchine, pas de barbe, sauf quelques poils qui pendent quelquefois de chaque côté de la bouche et sous le menton pour former des moustaches et une barbiche tombant verticalement. Tel est le portrait d'un Annamite. Mes lecteurs conviendront qu'il n'est pas flatteur et ceux d'entre eux qui n'ont jamais vu un spécimen de la race, penseront peut-être avoir affaire à l'homme le plus laid de

la création. L'Européen qui débarque à Saïgon pour la première fois, éprouve aussi une sorte de répulsion pour ces petits hommes et ces petites femmes, qu'il confond d'ailleurs fort naïvement dans son incapacité à différencier le costume et la coiffure des deux sexes. Et cependant à la longue, à force de vivre au milieu d'eux, son œil s'habitue à ces lignes qui choquaient si profondément son goût, et au lieu de les trouver tous uniformément affreux comme il était tenté de le faire au début, il finit par distinguer de jolis types d'hommes et de femmes annamites. Son acclimatement de l'œil sera parachevé, le jour où il ne trouvera plus une femme jolie si elle n'a pas les dents soigneusement laquées en noir. Tant il est vrai que le sens esthétique varie avec l'accoutumance.

Il y a lieu de signaler cette particularité physiologique qui fit distinguer, aux époques les plus reculées de leur histoire, les Annamites des autres habitants de la Chine sous le nom de *Giao Chi* (croisés-doigts de pieds), dénomination qui leur vint de la propriété caractéristique qu'ont leurs orteils d'être opposables aux autres doigts de pied.

Malgré leur apparence de débilité, ces petits hommes sont susceptibles de grands efforts de résistance, dont seraient tout à fait incapables, sans recourir à un long entraînement, les hommes les plus vigoureux de nos régions européennes. Je les ai vus ramer sur un sampan pendant vingt-quatre heures sans prendre d'autre repos que le temps nécessaire à leurs repas. Quatre ou cinq fois pendant cette longue course on plantait une perche dans le lit de la rivière pour y fixer le bateau, et les rameurs s'accroupissaient autour d'un plateau contenant du riz, un peu de poisson et de légumes et quelques condiments. Au bout d'un quart d'heure, la tasse de thé avalée, on se remettait en marche tranquillement, sans se laisser abattre par la fatigue ni par le sommeil.

Nos tirailleurs tonkinois ou annamites ont aussi maintes fois excité l'admiration de leurs officiers pour leur endurance

en colonne. Jamais ils ne se plaignent, ni de la longueur de l'étape, ni du manque partiel de nourriture, ni de la douleur que leur cause une plaie ou une blessure. Cette facilité avec laquelle ils supportent les misères, tient évidemment à la moindre sensibilité de leur système nerveux, mais aussi, il faut le dire, à un amour-propre énorme qui leur donne une véritable vaillance et leur tient lieu d'énergie physique.

Cette endurance peut atteindre dans certains cas jusqu'à une insensibilité dans la douleur qui rappelle l'héroïsme de Mucius Scævola. En 1886, le sous-lieutenant Dutertre fut surpris par les pirates dans la région de Phu Nho Quan et massacré avec la plus grande partie du détachement qu'il commandait. Par un raffinement de cruauté sept tirailleurs furent laissés vivants et renvoyés après avoir eu le poing droit coupé, afin de montrer à la population quel sort était réservé à ceux qui porteraient les armes sous le drapeau des envahisseurs. Sitôt qu'ils furent hors de portée de l'ennemi, les sept malheureux mutilés allumèrent un feu de bois sec sur le bord de la route, s'accroupirent tout autour et firent froidement rôtir leur moignon pour arrêter le sang. Après quoi ils se remirent en marche et rejoignirent le poste le plus voisin.

§ 2. — Qualités et défauts des Annamites au point de vue moral.

Beaucoup de nos concitoyens habitant l'Indo-Chine ne voient que des vices chez nos protégés. Cherchons sans parti pris d'où peut venir un jugement aussi sévère porté sur une race tout entière par un grand nombre de Français. Il vient tout simplement de ce que la plupart d'entre eux vivent de la vie européenne, au milieu d'une ville, et n'ont d'autres éléments pour se former une opinion que les indigènes qui les approchent immédiatement, à savoir des boys d'hôtel ou de restaurant, des coolies pousse-pousse, des femmes de mauvaise vie, des cuisiniers, des tirailleurs, miliciens, matelots de la douane, etc... Or, les coolies pousse-pousse, les boys, les cui-

siniers, sont généralement des jeunes gens sans feu ni lieu, pour la plupart orphelins, qui n'ont eu ni instruction ni éducation et qui ont souvent été expulsés de leur village à la suite d'un méfait quelconque. Pense-t-on qu'il soit équitable de juger une race sur les produits qu'elle rejette précisément comme indignes? Quant aux tirailleurs, qu'on a pris l'habitude d'accuser de méfaits horrifiques avec une exagération vraiment haineuse, on oublie trop facilement la belle part qu'ils ont prise à la pacification du pays et les services qu'ils sont capables de rendre quand ils sont bien commandés. Les tentations qu'ils trouvent dans les grands centres peuvent quelquefois les amener à commettre quelques sottises s'ils ne sont pas tenus par une main ferme. En un mot, ce ne sont pas de petits saints, mais a-t-on le droit, ici encore, de juger la race annamite sur les représentants qu'elle envoie dans les rangs de nos régiments de tirailleurs? On peut répondre sans hésiter que non : ni au point de vue physique, ni au point de vue moral, ni au point de vue intellectuel, le tirailleur ne vaut la moyenne de la population. Il suffit pour s'en rendre compte de savoir de quelle façon se fait le recrutement. Les jeunes recrues sont désignées par le conseil des notables de la commune, dont le premier soin est de ne porter leur choix ni sur leurs parents ni sur les gens occupant dans le village une certaine situation. Ce sont généralement les pauvres diables, les orphelins de père, mal élevés et mal nourris, qui sont amenés à nos commissions de recrutement et auxquels la commune assure une indemnité mensuelle ou alloue une part de rizières domaniales pour les empêcher de déserter. — Les miliciens, matelots de la douane, etc., peuvent être rangés dans la même catégorie, car ce sont pour la plupart d'anciens tirailleurs.

Je crois avoir suffisamment démontré que ceux d'entre nous qui jugent la race annamite sur des individus inférieurs à la moyenne, faussent inconsciemment la vérité.

Nous avons fait allusion plus haut à l'*amour-propre* qui

soutient l'Annamite aux heures de misère et qui l'empêche de crier sa douleur ou d'avouer sa fatigue. C'est là une qualité, si je ne m'abuse, puisque les résultats en sont bons; mais elle voisine de très près avec la *vanité* qui est son péché mignon. Si, en effet, on peut dire que la vanité entre toujours pour une petite part dans la conduite de la vie humaine, il faut avouer que chez nos protégés elle préside à tous les actes de leur existence. Pour obtenir une décoration, un brevet revêtu d'un beau cachet rouge, un titre ronflant, une fonction qui les mette en vedette, ils sont capables de déployer tous les ressorts de leur énergie et de leur ténacité pendant des mois et des années. Mais pourquoi nous en plaindre? Un pareil défaut chez nos protégés nous met en mains un excellent moyen de domination. N'est-ce pas avec des grades dans le mandarinat que nous récompensons de longues années de bons et loyaux services, avec des médailles d'honneur que nous payons les risques que courent nos partisans à la poursuite des malfaiteurs ou des pirates, avec des certificats d'études que nous encourageons les jeunes indigènes à apprendre notre langue? Le secret de la bonne administration indigène n'est-il pas de canaliser à notre profit les vices que nous ne pouvons abolir?

L'Annamite est-il *courageux?* La lecture de ses annales nous le montre impatient de secouer le joug chinois, et aboutissant, après dix siècles de domination, à reconduire les armées de l'Empire jusqu'à la frontière. Elle nous le montre ensuite résistant opiniâtrément aux attaques incessantes de ses turbulents voisins du sud, les Ciampois, et finissant par anéantir leur royaume, puis marchant sur ses débris et partant à la conquête du Cambodge. Il a fallu pour arrêter ce peuple dans ses conquêtes qu'il eût à lutter contre une grande nation européenne comme la France, dont les moyens d'action avaient une supériorité écrasante sur son armement au style archaïque. Après les six années de lutte qui ont abouti à notre établissement définitif en Cochinchine en 1866, après les quinze ans de colonnes qui ont déterminé le refoulement des bandes

de pirates au delà de la frontière chinoise du Tonkin en 1896 et ont définitivement permis à notre Protectorat de se développer en pleine paix, l'Annamite s'est incliné devant la supériorité de nos armes. Faut-il en conclure qu'il manque d'énergie et de patriotisme? Non. Ses bras sont toujours tendus vers la liberté, mais il leur manque une tête pour diriger et des armes pour frapper. Le courage guerrier ne lui fait nullement défaut lorsqu'il se sent commandé par des chefs énergiques, et il n'a jamais fait mauvaise figure aux côtés de nos soldats dans la répression de la piraterie. Il s'est mesuré avec les Chinois, sur nos frontières du Tonkin et au Petchili, où il a montré beaucoup plus de courage que les Sicks, qui passent pour être parmi les plus guerriers des soldats indiens de l'armée anglaise. En revanche, si par malheur il est commandé par un chef qui se laisse impressionner, il est capable des paniques les plus folles. J'ai vu en 1893, au cours d'un combat qui n'avait rien de bien terrible et auquel prenait part ma compagnie, à quelques pas d'une section qui faisait des feux de salve très ajustés, une demi-section s'évanouir et disparaître à tel point que je ne pus la découvrir que lorsque j'eus littéralement marché sur un ou deux de ses hommes tapis dans la brousse. Il fallut que je les fisse lever les uns après les autres, pour rassembler cette fraction, qui était en proie à une frayeur indescriptible, pendant que sa voisine continuait son tir, imperturbable comme si elle eût été à la cible. Son chef avait eu peur. Or, avec les Annamites, plus qu'avec tout autre soldat, tant vaut le chef, tant vaut la troupe. Mais on peut tirer une autre conclusion de cette courte anecdote, c'est que si l'Annamite possède certaines qualités de courage et d'énergie morale, il nous reconnaît toutefois sur ce chapitre une supériorité incontestée, puisqu'il n'ose pas avoir du courage quand un Français a peur.

L'Annamite ne brille généralement pas par la *franchise*, et déguise volontiers la vérité lorsqu'il y voit un intérêt quelconque. Il ouvrirait des yeux ébahis si on lui disait sérieuse-

ment avec Boileau : « Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable. » Le vrai est trop simple pour sa mentalité compliquée, et il lui préfère de beaucoup une élégante fiction ou un mensonge astucieux. Les diplomates qui ont eu à discuter des traités avec des mandarins annamites savent seuls jusqu'où va leur duplicité. Ils ont d'ailleurs cela de commun avec les Chinois, qui ont montré leur savoir-faire à cet égard aux officiers des commissions d'abornement ou de délimitation de la frontière du Tonkin, et avec les Siamois dont la mauvaise foi est sans vergogne. Le mensonge est donc, en somme, la monnaie courante en Extrême-Orient, et il n'est nullement étonnant que les Annamites, qui ont été longtemps opprimés par l'Étranger, dont les mandarins mal rétribués donnent l'exemple de l'injustice et de la mauvaise foi, et dont les lois sont d'une sévérité outrancière, soient de rusés compères toujours prêts à se tirer d'un mauvais pas en employant cette arme des faibles.

Il est un autre défaut dont beaucoup de nos compatriotes gratifient généreusement la race tout entière, et je ne saurais trop protester contre une pareille généralisation. *Méfiez-vous*, dit-on, *ce sont tous des voleurs*. Eh! que diable, ne voyons-nous pas affichés dans les gares de Londres ces mots significatifs : « Prenez garde aux pickpokets »? et nous n'en concluons pas que tous les Anglais soient des voleurs. Lorsque nous sortons de chez nous, en France, n'avons-nous pas soin de fermer soigneusement notre porte de peur d'être cambriolés? S'ensuit-il que tous les Français soient des brigands? La vérité est qu'il y a pas mal de coquins sans aucune moralité, parmi les gens à la portée desquels nous laissons nos bijoux et nos porte-monnaie. Nous avons vu plus haut que la partie de la population qui nous sert n'est pas la plus honorable, tant s'en faut. Encore est-il nécessaire de ne pas s'exagérer le mal, car, si on me permet de citer mon cas, en quatorze ans d'Indo-Chine, je n'ai été volé que quatre fois. La proportion n'a rien d'exagéré.

Veut-on savoir comment procèdent généralement les voleurs?

Lorsqu'un de vos domestiques a jeté son dévolu sur un objet auquel depuis quelques jours vous ne semblez plus faire attention, il le place dans un endroit où il pense que vous ne le verrez pas et attend que vous vous mettiez à sa recherche. Si au bout de quelques jours vous n'y avez fait aucune allusion, il le met dans un endroit encore plus sombre. Si vous continuez à montrer la même indifférence, au bout d'un nouveau stage, il le fait disparaître pour jamais, et le tour est joué. Mais si, au contraire, pendant le cours de ses migrations, vous dites un beau jour à votre boy : Où est donc tel objet? il réfléchit un instant pour la forme et vous le rapporte triomphant du fond de sa cachette. C'est ainsi qu'il y a quelques années, mon tirailleur ordonnance me sortit une chaîne d'or du fond d'une boîte de poudre de riz qui elle-même se trouvait au fond d'une malle. Inutile d'ajouter que j'eus dès lors quelques doutes sur son honnêteté.

Au point de vue des mœurs, l'*Annamite est extraordinairement pudibond,* et la vue d'une statue ou d'un portrait représentant une nudité, blesse vivement ses sentiments de bienséance. Certain jour de l'année 1902, je me suis amusé à suivre les visiteurs indigènes de l'Exposition d'Hanoï dans les salles de peinture et de sculpture. Les femmes jetaient des exclamations indignées chaque fois qu'elles rencontraient le portrait d'une dame peu vêtue, et se demandaient avec véhémence dans quel but le Gouvernement les conviait à voir de pareilles saletés. Quant aux jeunes gens, ils éclataient de rire en lançant vers l'image un regard complaisant mais rapide, et ne cachaient pas leur mépris pour la femme qui avait osé servir de modèle à un sujet aussi pornographique.

La pudeur est une vertu qui se manifeste d'une façon essentiellement variée. Est-il rien de plus bizarre, par exemple, que ce sentiment de répulsion de la femme chinoise à montrer son pied nu, ou cet usage qui interdisait, au

dix-huitième siècle, à une femme espagnole de montrer son pied même chaussé! Une Européenne rougirait de honte si on la surprenait en corset dans sa chambre, et cependant elle porte au bal un décolletage qui n'est pas plus discret et qui ne lui cause aucun trouble. Point n'est besoin de parler des costumes singulièrement suggestifs que portaient les élégantes sous le Directoire, pour affirmer que les règles qui président aux manifestations de la pudeur sont aussi variables avec les époques qu'avec les latitudes et les peuples. Ainsi, la femme siamoise, même la plus vertueuse, n'éprouve ce sentiment que pour les parties de son corps que recouvre le sampot, c'est-à-dire depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Lorsqu'il fait chaud on la voit s'asseoir dans un magasin, exposée aux regards des passants, n'ayant pour voiler son torse nu qu'une écharpe légère jetée négligemment sur son épaule. Seules les vieilles femmes ont soin de se vêtir le haut du corps, et voilà certes une *réserve* que devraient imiter en Europe les dames qui ont atteint un âge où elles n'inspirent plus que du respect. La femme annamite, au contraire, porte des vêtements qui ne laissent voir que sa figure et ses pieds. Suivant la coutume orientale, elle se tient soigneusement à l'écart de l'homme. Elle ne paraît jamais dans la salle de réception de la maison et prend ses repas à part dans le gynécée. Jamais elle ne se permettrait devant témoins la moindre familiarité avec un homme, fût-il son mari. Aussi est-ce toujours avec un certain ébahissement que les Annamites nous voient offrir le bras aux dames et surtout leur prendre la taille pour danser. Ils comprennent difficilement que des hommes sérieux et des femmes honnêtes puissent prendre plaisir à tourner en cadence avec une familiarité qu'ils trouvent indécente. Leur offre-t-on de danser? Ils répondent que chez eux, il n'y a que les danseuses de profession qui se livrent à cet exercice fatigant.

Cette pudibonderie de l'Annamite ne cache nullement une âme dépravée, et répond au contraire à une *réelle honnêteté de mœurs.*

Il se marie jeune, avec la femme que ses parents lui ont choisie pour épouse, et ne recherche pas en dehors de son ménage les plaisirs amoureux que la loi punit d'ailleurs avec une rigueur inexorable. A certaines époques, les adultères étaient attachés ensemble sur un petit radeau puis jetés au fleuve, et aucune âme charitable ne se serait avisée de faire cesser leur supplice. A l'heure actuelle, la loi est moins rigoureuse contre l'adultère, mais elle a ceci de particulier qu'elle poursuit avec une sévérité presque aussi grande les relations amoureuses entre des personnes non mariées et que nos lois considéreraient par suite comme libres.

Mais, dira-t-on, l'Annamite est polygame, et n'est-ce pas là un indice de libertinage? La loi reconnaît en effet l'existence de concubines ou de femmes de second rang, mais les hommes qui prennent une seconde ou une troisième femme ne le font généralement que s'ils n'ont pas pu encore s'assurer une postérité mâle, qui seule peut leur donner dans l'autre monde les bienfaits du Culte de leurs descendants. Il arrive aussi quelquefois que certains hommes ayant de la fortune et trouvant leur femme un peu mûre, prennent une femme de second rang qu'ils installent soit auprès de la première, soit dans une autre de leurs propriétés. Quoi qu'il en soit, la chasteté de l'Annamite est une qualité morale qui le différencie totalement de son voisin et ancêtre, le Chinois. Autant le premier est attaché aux joies pures du foyer domestique, autant le second recherche les plaisirs raffinés d'une débauche malsaine, dans ces maisons de prostitution où des enfants des deux sexes sont livrés à sa lubricité.

L'Annamite est d'une grande sobriété et, avant notre arrivée dans le pays, les ivrognes y étaient presque inconnus. Il se contentait, auparavant, de boire quelques petites tasses d'alcool au cours des cérémonies et des festins. Mais depuis lors, il faut bien l'avouer, les indigènes qui nous approchent se sont mis à boire de l'alcool à notre exemple, et il n'est pas rare maintenant de voir des interprètes ou des tirailleurs attablés

dans nos cafés à boire des mixtures d'un vert malpropre. Heureusement que de leur part c'est du pur snobisme, et qu'ils prennent rarement goût au poison, car il est encore rare à l'heure actuelle de rencontrer un Annamite en état d'ivresse.

Il est un défaut qui est assez familier à l'Annamite, c'est *la paresse*. Chez lui tout le temps qui n'est pas obligatoirement employé à l'exécution d'un service ou à la culture de la rizière qui le nourrit, est consacré au culte de la divine oisiveté. Le vieil adage : « L'oisiveté est la mère de tous les vices », n'est pas applicable à une race dont les individus sont beaucoup moins nerveux que nous, et il n'est pas à craindre que leur activité peu exigeante ne les entraîne au mal quand elle n'est pas employée.

Lorsque les travaux des champs ne le réclament plus, le paysan peut, sans ennui, rester des journées entières assis sur son lit de camp à fumer des cigarettes et à chiquer le bétel, laissant à sa femme et à ses enfants le soin de vaquer aux menus apprêts du ménage. Encore peut-on dire pour sa défense qu'une fois assurée l'existence de sa famille par la culture de son lopin de terre, il ne lui reste plus qu'à jouir en paix d'un repos bien gagné, puisque aussi bien son activité ne trouverait plus d'application. Mais l'ouvrier des villes, maçon, charpentier, sculpteur, orfèvre, etc., qui, par un travail assidu pourrait amasser une petite épargne afin de devenir patron, et plus tard augmenter de plus en plus l'importance de ses affaires, a bien rarement l'esprit de conduite et la suite dans les idées, nécessaires pour s'assurer un avenir brillant. Il préfère en général vivre au jour le jour et cesse brusquement son travail aussitôt qu'il a touché une somme suffisante pour vivre quelques jours à ne rien faire. L'Annamite a un tempérament fantaisiste, ennemi de toute contrainte et de toute règle trop stricte, et voilà, je crois, l'explication de l'usure prématurée que nous constatons avec étonnement chez nos vieux soldats indigènes. Ils ont droit à leur retraite à vingt ans de service, mais le plus souvent l'autorité militaire se voit obligée de la

leur accorder par anticipation pour raison de santé. La régularité du service auquel ils ont été astreints et qu'ils acceptent avec leur soumission habituelle, les use au bout de quinze ans et en fait des vieillards à quarante ans.

Sans être d'une saleté repoussante, nos protégés *montrent une grande indifférence pour tout ce qui touche à la propreté et à l'hygiène.* Si nous vivions au temps de Louis XIV, ce défaut nous offusquerait certes beaucoup moins, car en dépit de leurs superbes perruques et de leurs habits de soie ornés de dentelles, nos ancêtres portaient du linge malpropre, et le Grand Roi, lorsqu'il était en voyage, ne craignait pas de provoquer une légitime répugnance chez les dames de sa suite en satisfaisant tous ses besoins au milieu de la route. Mais les temps sont changés, et dans notre siècle d'hygiène nous jugeons fort sévèrement les gens qui ne se lavent pas soigneusement le corps, qui portent du linge d'une couleur douteuse et qui laissent de vénérables couches de poussière s'accumuler sur leurs meubles. Or, ce sont là des défauts communs à presque tous les Annamites, même les plus huppés. Nos tirailleurs et nos domestiques qui, pour nous faire plaisir, montrent une propreté apparente sur leur visage et sur leurs vêtements, portent quelquefois sous un veston d'une blancheur immaculée, un gilet qu'ils n'ont pas quitté depuis plusieurs mois. Dans les basses classes de la société, on trouve des individus des deux sexes dont les vêtements et la chevelure abritent des colonies parasitaires d'espèces variées. J'ose à peine mettre sous les yeux des lecteurs le tableau vraiment répugnant que j'ai quelquefois aperçu : une femme rendant à une autre le service de lui inspecter la chevelure, et lui passant un singulier gibier que celle-ci croquait sans embarras.

Après ce trait de mœurs heureusement exceptionnel et que les Annamites distingués réprouvent comme nous, clôturons cette série à la noire en décrivant la plus belle qualité qu'ils aient à leur actif, *la piété filiale.* C'est ainsi qu'il faut appeler le respect que les enfants professent pour leurs parents pen-

dant leur vie et après leur mort, tant ce sentiment prend la forme d'un véritable culte. Est-il rien qui soit plus fait d'ailleurs pour nous frapper, nous qui appartenons à une société où les parents n'obtiennent de leurs enfants, qu'une obéissance intermittente et capricieuse? Chez les Chinois l'autorité du père de famille va jusqu'au droit de vie et de mort. On me raconta un jour à Shanghaï qu'un fils coupable d'avoir manqué de respect à son père, et cherchant à se faire pardonner sa faute, eut l'idée de lui faire un cadeau qui en ce pays est considéré comme une délicate attention. Il lui fit confectionner un superbe cercueil et vint se prosterner devant lui en demandant pardon de son crime. Le père, inexorable, lui ordonna de se coucher dans le cercueil et le fit enterrer tout vivant. Une exécution aussi terrible, qui soulève notre indignation, ne fait même pas sourciller les fonctionnaires chinois, qui estiment que cela ne les regarde pas.

Il n'en serait pas de même chez les Annamites, et la loi interviendrait pour punir sévèrement un manquement à la piété filiale, sans laisser au père le soin de se faire justice lui-même. Le respect des parents est d'ailleurs tellement inné chez l'enfant, il est si soigneusement entretenu par les gestes qu'on lui enseigne dès l'âge le plus tendre, et plus tard par les préceptes contenus dans les premiers caractères déchiffrés par lui, qu'il lui devient presque impossible d'y manquer jamais. Est-il rien de plus touchant que ce spectacle familier et commun à tous les intérieurs annamites, si modestes qu'ils soient : le père est assis sur son lit de camp et les enfants vaquent aux soins du ménage. Chaque fois qu'ils passent devant lui, ils joignent les mains et inclinent profondément le buste comme ils le feraient devant une idole. — A-t-il un ordre à leur donner? Il les appelle d'une voix impérative et leur parle sans même, le plus souvent, se donner la peine de se tourner de leur côté. Quant à eux, ils se tiennent debout devant lui, les bras croisés, dans l'attitude du plus profond respect, sans se permettre la plus timide objection, puis courent exécuter ses ordres. Quel

que soit son âge. il est bien rare qu'un fils ose s'asseoir en présence de son père, et s'il y consent après l'autorisation de celui-ci, il aura bien soin de choisir un siège très bas ou même une natte étendue par terre, et de ne s'asseoir qu'à une distance respectueuse.

La piété filiale pour les parents défunts est considérée chez les Annamites, comme chez les Célestes, comme la première de toutes les vertus. Nous verrons, au chapitre des cérémonies funèbres, combien les manifestations de ce culte astreignent les descendants à des cérémonies coûteuses et compliquées, au moment des funérailles, et à des rites journaliers pendant toute la durée du deuil.

Cette longue liste des qualités et des défauts de nos protégés ne serait pas complète si nous ne disions quelques mots de leur *patience* et de leur *impassibilité*, qualités qui toutes deux viennent d'un système nerveux peu excitable. La première de ces deux dispositions est mise en lumière chez l'ouvrier annamite, que l'on voit accroupi par terre pendant des semaines entières à façonner un objet, sans avoir besoin d'aucune distraction. Elle se fait remarquer encore chez le solliciteur, qui ne se rebutera jamais d'un refus et reviendra à la charge, soit en présentant sa requête sous une autre forme, soit en la soumettant à une autre autorité, soit encore en attendant patiemment pendant plusieurs années la venue d'un successeur au fonctionnaire qui a rejeté sa demande. — Le proverbe américain : « Time is money », n'a aucune signification dans ce pays.

L'Annamite, comme tous les Orientaux, est doué d'une superbe impassibilité en présence d'un danger quelconque ou de la mort. Tous ceux qui ont assisté au supplice des rebelles peuvent témoigner avec quelle dignité froide ils y marchaient et avec quel calme ils s'agenouillaient pour tendre le cou au sabre du bourreau. Cette propriété de comprimer ses sentiments et de les empêcher de se refléter sur le visage, rend d'ailleurs très difficile l'exercice de la justice, car sur la face figée des prévenus, les questions les plus

insidieuses ne produisent en général aucun tressaillement.

Il ne faudrait pas cependant s'imaginer que nos protégés soient totalement dépourvus de nerfs. Ils en ont moins que les Occidentaux, mais beaucoup plus que leurs voisins des pays montagneux, les *Thò*, par exemple. Si chez eux l'excitation nerveuse est lente à venir, elle n'en est pas moins violente, et lorsque la colère les a saisis, ils sont capables de toutes les folies et se comportent comme des moutons enragés. La femme annamite est notablement plus irritable que l'homme, et les femmes du peuple qui se disputent dans la rue en arrivent quelquefois à perdre complètement la notion de leurs actes. Lorsqu'elles ont épuisé le long chapitre des injures les plus grossières, ou bien elles se précipitent l'une sur l'autre comme des furies, ou bien sans s'aborder elles déchirent leurs propres vêtements, se lacèrent la poitrine avec leurs ongles et s'arrachent les cheveux.

Cette nervosité exacerbée atteignant à un tel paroxysme que la personne qui la subit s'inflige à elle-même des tortures et va jusqu'à attenter à ses jours, est intéressante à opposer à l'impassibilité dont nous avons parlé plus haut, afin d'en tirer une fois de plus cette conclusion, qu'il est toujours dangereux de généraliser.

§ 3. — Développement intellectuel. — Les arts et industries annamites.

L'Annamite jouit d'un *esprit subtil* et d'une *vive imagination;* mais de toutes ses qualités intellectuelles c'est la *mémoire* qui est la plus développée, grâce à l'étude des caractères chinois que ses ancêtres et lui ont pratiquée depuis la plus haute antiquité. Il est évident que cet emmagasinement d'une multitude de signes différents représentant chacun une idée, exige un prodigieux effort de cette faculté. De plus, les littératures chinoise et annamite se composent en grande partie d'œuvres d'imagination, et c'est aux études litté-

raires que se borne tout enseignement. On est porté à croire que ces deux facultés de mémoire et d'imagination qui sont seules développées par la forme des études, ne peuvent l'être qu'au détriment de l'*intelligence déductive* qui sert à raisonner, et qui par suite trouve son emploi dans les sciences et son application dans l'industrie. Cette opinion se vérifie d'ailleurs parfaitement dans nos écoles indigènes, où nous constatons chez les élèves de grandes difficultés à suivre un raisonnement même assez simple. Je suis convaincu cependant qu'en soumettant des sujets très jeunes à nos méthodes d'enseignement, on arriverait au bout de deux générations à fortifier en leurs cerveaux les facultés que l'éducation chinoise a laissé s'atrophier chez leurs ancêtres. Il ne manque d'ailleurs pas de jeunes Annamites qui ont déjà fait preuve d'une grande aptitude aux travaux scientifiques, et on peut à cet égard considérer l'avenir avec confiance si nos gouvernants veulent faire quelques efforts dans le sens de la divulgation de notre langue et de nos sciences.

Dans le domaine de l'art, où l'imagination est souveraine maîtresse, les Annamites ne laissent pas de montrer une fantaisie qui ne manque pas de piquant. Mais on est obligé de reconnaître que, sauf quelques rares exceptions, tous leurs procédés industriels ou artistiques ont été empruntés à la Chine, qui une fois de plus a été leur inspiratrice.

Parmi les industries qui semblent avoir pris naissance dans le pays, nous citerons au premier rang celle des *incrusteurs de nacre*, qui est essentiellement nationale. Son inventeur serait Nguyên Kim, un Annamite qui vivait, sous le règne de Hiên Tôn (1740-1787), dans la province de Thanh Hoa. C'est lui qui le premier eut l'idée de façonner et d'aiguiser de petits morceaux de nacre en leur donnant la forme de fleurs ou d'oiseaux et de les incruster ensuite dans des morceaux de bois dur. L'histoire rapporte que le gouverneur de la province, jaloux de tous les beaux meubles dont Nguyên Kim avait orné sa maison, la fit piller par ses soldats. Le malheu-

reux inventeur se réfugia alors à Chuyên Nghièp, dans la province de Hanoï, où il ouvrit le premier atelier d'incrustation. C'est de là que partirent plus tard les ouvriers qui propagèrent cette industrie à Hanoï et à Nam Dinh. On trouve maintenant d'habiles incrusteurs jusqu'au fond de la Cochinchine.

Les premiers objets incrustés furent des panneaux de bois noir sur lesquels ressortaient de gros caractères en nacre dont la signification était une phrase laudative pour le maître du logis ou un précepte de morale. Ces panneaux que l'on suspend généralement de chaque côté d'un autel des ancêtres ou d'un lit de camp, sont très décoratifs. On applique également la nacre sur des boîtes, des plateaux ou des bahuts pour y représenter des tableaux dessinés avec la plus grande finesse. Enfin, depuis l'Exposition de 1902, quelques ouvriers intelligents ont abandonné la fabrication de l'antique bahut aux portes mal ajustées et à la forme massive, pour se lancer dans celle de gracieuses étagères de style japonais. On en trouve quelques spécimens qui joignent à la finesse du travail d'incrustation, une élégance de forme et un ajustage de menuiserie auxquels nous n'étions pas habitués ici. Les Annamites font aussi de jolies miniatures sculptées sur nacre ou sur écaille.

Sans atteindre à l'expression artistique des Japonais, les *sculpteurs sur bois* montrent une adresse et un talent d'un cachet très particulier. Leurs sujets de prédilection sont les quatre animaux sacrés et surtout le Dragon, la Lune, etc., mais ils aiment aussi à faire défiler dans leurs compositions tous les animaux de la création dans un pêle-mêle des plus fantasques, et sans jamais se soucier d'ailleurs de leurs dimensions respectives. Un crabe voisine avec un éléphant de dimension deux fois moindre. Qu'importe le désarroi dans lequel nous jettent ces extravagances si notre œil est amusé par le modèle des formes et la finesse des lignes?

L'industrie de la laque a été empruntée à la Chine sous le

règne de Nhân-Tông (1443-1460), de la dynastie des Lê. Les diplomates envoyés en mission en Chine ne perdaient pas leur temps en vaines discussions politiques. Ils observaient les industries et les arts de ce grand peuple du Céleste Empire qui était toujours pour eux un modèle, et rapportaient ensuite dans leur pays le fruit de leurs investigations. Jusqu'à



ATELIER DE SCULPTEURS SUR BOIS.

cette époque la laque, dont la résine suintait en abondance dans les montagnes de l'Annam, n'avait jamais été employée qu'à calfater des bateaux. Trân Tuong Công profita d'une mission diplomatique en Chine pour s'approprier tous les détails de l'application de la laque sur le bois et en fit bénéficier son pays à son retour.

Nous venons de passer en revue quelques industries concernant l'ornementation du bois. Jetons maintenant un coup

d'œil sur *l'industrie du tissage* et les arts qui se rapportent à *l'ornementation des étoffes*.

Les *brodeurs sur laine et sur coton* fabriquent des tentures et des bannières très décoratives destinées à orner les pagodes. Ils savent obtenir de jolis effets en jetant au milieu de leurs broderies multicolores des éclats de paillettes ou de petits miroirs, et plaquent sur l'étoffe des galons et des découpures.

La broderie sur laine semble être une industrie nationale, tandis que la broderie sur soie a été introduite au Tonkin sous le règne de Chéiu Tòng (1518-1523), de la dynastie des Lê, en même temps que la fabrication des parasols. C'est un Annamite du nom de Lê Công Hanh, qui réussit à s'approprier dans la province de Canton ces deux industries. Les brodeurs annamites sont restés inférieurs à leurs maîtres. S'ils n'ont pu atteindre la variété infinie des compositions artistiques des Chinois, ils ne peuvent être surpassés en ce qui concerne la finesse du point, le fondu des couleurs et l'art avec lequel ils savent jeter sur leurs tentures, oiseaux, fleurs et bambous aux tiges légères.

L'industrie du tissage de satin broché n'a pas été importée de Chine, mais imitée sur place par un vieux soldat nommé Trân Qui, du village de La Khé, province de Hanoï, qui vivait sous le règne de Minh Mang (1820-1841). Une fois revenu dans son pays après avoir accompli son service militaire, il embrassa le métier de tisseur qui était celui de sa famille. Ayant en sa possession une étoffe de satin broché de Chine, il se donna la tâche de découvrir un métier à tisser cette soie, et pour atteindre ce but il eut la patience de la défaire fil par fil en suivant les combinaisons qui avaient dû présider à sa confection. Il construisit des métiers à tisser jusqu'à ce qu'à force de modifications successives il fût arrivé à reconstituer le métier chinois. Cette découverte est tellement récente, que le village de La Khé en a encore, à l'heure qu'il est, le monopole.

On sait quel usage constant font les Annamites de la *gaze*

de soie qui sert à confectionner tous les vêtements de cérémonie. Jusqu'au dix-septième siècle ils furent tributaires de la Chine où ils devaient se procurer cette étoffe. C'est un lettré du nom de Phung Khac Khoan qui eut la bonne fortune d'en introduire au Tonkin les procédés de tissage. Il fut chargé par



ATELIER DE BRODEURS.

le roi Lê Kinh Tông, qui régna de 1600 à 1619, d'une mission diplomatique en Chine, et profita de son passage dans les provinces méridionales pour observer la manière dont les habitants tissaient la gaze de soie et dessiner sur du papier toutes les pièces du métier employé. Il rapporta précieusement tous ces renseignements à Phung Xa, son village natal, qui est situé dans la province de Son Tây. Aussi, son village reconnaissant lui a-t-il élevé une pagode où il est vénéré comme le patron des fabricants de gaze de soie.

Les industries du cuivre, du bronze, de l'étain et des métaux précieux sont inférieures à celles des Chinois. Là cependant nos protégés ne sont plus entièrement tributaires de leurs voisins du nord. On dit en effet que l'art de fondre le cuivre fut trouvé par un bonze annamite du nom de Không Lò, qui vivait sous le règne de Trần Tai Tòn (1226). Après avoir fondu dans des moules de terre des ustensiles de cuisine ou des objets du culte, il se perfectionna jusqu'à fondre des cloches.

Quant à *la fonte de l'or et de l'argent*, elle fut trouvée par un lettré du nom de Luu Xuân Tin. Il offrit au roi Lê Thanh Tòn (1461) d'installer une fonderie de barres d'or et d'argent et de sapèques. Il devint ministre des finances et fut nommé « Génie patron des monnayeurs », après sa mort.

L'industrie du cuivre martelé fut, au contraire, importée par un Chinois qui avait eu dans son pays maille à partir avec la Justice, et achetée par un Annamite appelé Pham Ngoc Thanh, qui revendit son secret à d'autres ouvriers. C'est vers l'année 1520 que cet art pénétra en Annam, en même temps que celui de la broderie.

Quant à *l'orfèvrerie*, elle vient également de la Chine. C'est sous le règne d'un de ces rois annamites qui alternaient avec les gouverneurs chinois, le roi Ly Nam Dê (570-603), que trois jeunes frères d'une famille Trần de Hanoï vendirent leurs biens pour aller chercher fortune en Chine, et y apprirent le métier d'orfèvre qu'ils revinrent exercer dans leur pays. Ils sont considérés comme les patrons des orfèvres.

La *bijouterie* annamite est généralement moins finie que la bijouterie européenne, japonaise ou chinoise. Il n'en est pas moins vrai que les visiteurs de l'Exposition de 1902 à Hanoï, ont pu admirer quelques pièces d'une fabrication parfaite. Aussi est-il désormais permis de penser que l'ouvrier annamite bien dirigé pourrait travailler aussi finement que les meilleurs ouvriers européens.

On trouve aussi au Tonkin de forts jolis objets en cuivre

avec *niellure d'argent*, brûle-parfums, chaufferettes à main, cuvettes, boîtes, etc...

La fabrication des barques en bambou tressé est une industrie nationale. Elle fut découverte sous la dynastie des Dinh (968-980), par le général Trần Ung Long, qui, pressé par la nécessité de traverser une rivière, fit construire une flottille de ces frêles esquifs pour y embarquer son armée. Son invention lui permit d'ailleurs de marcher de victoire en victoire, et il fut après sa mort élevé à la dignité de Génie.



ATELIER DE BIJOUTIERS.

Au contraire, *l'industrie des nattes de jonc* est d'importation chinoise. Elle fut découverte par Pham Dôn, grand mandarin annamite, qui ayant été envoyé en mission en Chine et passant par Kouei Lin, la capitale actuelle de Quang Si, avait été initié aux procédés employés par les paysans de cette région pour confectionner des nattes avec les joncs qu'ils coupaient dans

les marécages. Il les enseigna aux habitants des lagunes marécageuses de la province de Nam Dinh. Le roi Thiên Phuc, le fondateur de la dynastie des Lê (981-1006), l'éleva à la dignité de « Génie et patron des frabricants de nattes de jonc ».

La sculpture sur pierre n'existe pas chez les Annamites. Elle y est remplacée par le *modelage sur mortier*, dans lequel ils donnent libre cours à leur imagination si inventive. Les ouvrages qui ornent les toits et les portes de leurs monuments sont exécutés avec une grande habileté, et la composition du stuc employé leur donne la durée de la pierre.

L'industrie du potier, elle aussi, a été empruntée à la Chine. Les Annamites savaient, il est vrai, depuis la plus haute antiquité façonner à la main des objets en terre grasse, qu'ils faisaient cuire dans un four, mais jusque vers l'année 200 avant Jésus-Christ, ils ne connaissaient pas le tour à potier. C'est sous le règne du roi Vû Dê (207 à 136 avant Jésus-Christ), de la dynastie annamite des Triêu, qu'un Chinois du nom de Hoang Quang Hung enseigna à un Annamite nommé Truong Trung Ai, à fabriquer des jarres et des pots de forme rebondie à l'aide d'un tour. L'appareil est d'ailleurs des plus simples. Il se compose d'un large disque de bois placé horizontalement au ras du sol et dont l'axe vertical tourne très librement dans une pierre percée d'un trou, placée au-dessous. La terre, soigneusement battue et rendue homogène, est jetée sur le plateau de bois, puis le potier, en même temps qu'il imprime au disque un mouvement de rotation très rapide, plonge ses mains à l'intérieur du bloc de terre pour y forer un trou, et la promène ensuite sur les parois extérieures et intérieures du vase pour lui donner la forme voulue. La confection d'une grande jarre ne demande pas plus de deux à trois minutes. L'objet est ensuite séché et cuit au four. On voit que ce procédé de fabrication est identique à celui de l'industrie française.

L'importation au Tonkin de *l'industrie de la tannerie* et de

la cordonnerie est due à l'Annamite Nguyên thoi Trung : il naquit au village de Truc Lâm, dans la province de Hai Dzuong, sous le règne du roi Mac Dang Dung (1527-1530) et fut envoyé en mission diplomatique à la cour des Ming. C'est en traversant une ville du Hou Nan qu'il eut l'idée de s'approprier les procédés du tannage des peaux et de la confection des souliers. A son retour au pays, il fit profiter les habitants de son village de ses nouvelles connaissances.

§ 4. — Les arts d'agrément, jeux, divertissements et distractions diverses.

On ne peut guère considérer *la peinture* chez les Annamites comme un art d'agrément, car il est bien rare qu'elle sorte du domaine des professionnels pour tomber dans celui des amateurs. Leurs artistes tiennent peu de compte de la perspective dans la composition de leurs tableaux et les proportions relatives des objets entre eux y sont tout à fait fantaisistes. Il n'est pas rare de voir, par exemple, un pêcheur prendre au bout de sa ligne un poisson beaucoup plus gros que lui-même.

Ils font très peu de paysages d'après nature et aiment surtout à reproduire des scènes militaires, les exploits fabuleux de leurs guerriers antiques chevauchant des coursiers fougueux et brandissant des armes terribles. Leurs héros ont la face empourprée et l'œil féroce. Beaucoup de tableaux représentent des Divinités, des Génies et des Saints et ne sont en somme que des reproductions traditionnelles où l'imagination du peintre ne joue qu'un rôle secondaire.

Si l'art de la peinture est laissé par les Annamites aux mains des professionnels, *la musique*, au contraire, peut être comptée au nombre des distractions dont les personnes de la société aiment à occuper leurs loisirs. On voit souvent, en effet, des hommes ou des femmes du meilleur monde pincer de la guitare ou jouer du violon pour accompagner leur chant ou celui d'une autre personne. Leurs airs sont de tristes complaintes

secouées de trémolos et se terminant généralement sur une note basse soutenue en ton mineur. Leur gamme ne correspond nullement à la nôtre, et pour tout dire d'un mot, leur musique nous est généralement insipide. Je dois cependant avouer qu'une fois j'ai éprouvé un réel plaisir à entendre un aveugle jouer du monocorde. Cet instrument, que les Annamites appellent « dan bâu », se compose d'une longue boite résonnante au bout de laquelle est fixée une corne dont la pointe est reliée à l'autre extrémité de la boîte par un fil tendu. Le musicien, assis par terre devant l'instrument, tient le bout de la corne d'une main tandis que l'autre pince le fil. Les différentes notes de la gamme sont obtenues par sa plus ou moins grande tension. Il suffit donc d'éloigner ou de rapprocher l'extrémité de la corne pour produire des modulations qui sont quelquefois d'une grande finesse.

Les autres instruments de musique sont les suivants : le « thâp luc » ou *seize*, sorte de harpe dont les seize cordes de métal sont fixées sur une boîte résonnante affectant la forme d'un tronc de cône fendu par moitié dans sa longueur, le « nguyêt » ou la *lune*, espèce de guitare à deux cordes dont le manche est muni de clefs comme nos violons ; le « tam » ou *trois*, autre guitare à trois cordes dont la boite est recouverte d'une peau; le « dan day », instrument à quatre cordes dont la boite de résonance est rectangulaire; le « dan ti », guitare à quatre cordes ayant la forme de nos mandolines, le « dan nhi » (instrument-deux), violon à deux cordes qui se compose d'un long manche s'enfonçant à angle droit dans un petit cylindre recouvert d'une peau et qui constitue la boîte résonnante, le « dan hô » (instrument-calebasse), autre violon à deux cordes dont la boîte est faite d'une calebasse recouverte de peau; le « sênh tiên », sorte de castagnettes, le « dich » et le « quyên », sortes de flûtes.

La danse n'est pas, comme en Europe, une distraction mondaine à laquelle se livrent les hommes et les femmes. Chez les Annamites elle est exclusivement pratiquée par des femmes qui

font profession de danseuses, et qui réunies en troupes donnent des représentations chez les particuliers. Ce sont généralement des jeunes filles choisies parmi les plus jolies. Pour danser elles revêtent de riches costumes et s'attachent en guise d'ailes deux lanternes. Elles portent quelquefois aussi sur la tête une lampe à huile où trempent une dizaine de mèches allumées. Elles se placent sur deux rangs se faisant vis-à-vis et exécutent des pas rythmés en donnant à leur corps des ondulations fort gracieuses tandis que leurs bras s'arrondissent en de jolies poses, et que leurs mains, qu'elles ont très fines, décrivent en l'air des courbes compliquées et multiples. Ni par le costume qui est fort décent, ni par le mouvement qui est fort lent, ni par le nombre des danseuses qui ne dépasse jamais une vingtaine, ces danses ne ressemblent aux ballets qui se donnent sur nos scènes théâtrales. Elles suffisent cependant pour donner aux mandarins ou aux opulents personnages qui se les procurent un plaisir très raffiné, que seuls les gens riches peuvent s'offrir.

Le théâtre, par contre, est un amusement populaire que les plus petites bourses peuvent se payer. Il se joue, soit à la maison commune ou « dinh » du village, qui est munie de gradins à cet effet, soit en plein vent sur une estrade recouverte d'un toit en paillottes et dont le fond est réservé aux coulisses, soit encore dans de véritables théâtres, comme à Cholen (Cochinchine). Les pièces durent quelquefois trois jours, comme nos anciens mystères de la Passion. Elles se rapportent à des sujets où l'amour et la gloire se disputent l'intérêt du public. Les jeux de scène et la voix même des acteurs n'ont rien de naturel. L'amoureux qui déclare sa flamme à la beauté de son choix enfle sa voix jusqu'au diapason le plus criard ou descend à des accents rauques et gutturaux. Ses yeux lancent des éclairs comme s'il commandait une charge. Puis brusquement il se met à exécuter devant sa belle une petite danse qui ne semble pas de circonstance. On assiste à des combats à la lance ou au sabre, à des défilés de guerriers qui brandissent des lances et

des bannières déployées en criant à tue-tête. Pendant ce temps quatre ou cinq musiciens assis par terre font avec leurs petits tambourins et leurs castagnettes un bruit assourdissant, et une personne choisie parmi les plus qualifiées de l'assistance frappe sur un gros tam-tam en signe d'applaudissement à la fin de chaque tirade bien débitée. Le langage employé au théâtre n'est pas la langue courante, mais un idiome poétique qui est à peine compris du vulgaire. Seules les plaisanteries que le paillasse de la troupe débite à certains moments sont dites en langage ordinaire. Elles sont généralement suivies d'un long éclat de rire qui secoue toute l'assistance.

Nous n'entrerons pas dans la description détaillée des jeux divers auxquels se livrent les Annamites. Disons seulement que leurs enfants s'amusent à des jeux qui ressemblent assez à ceux de France. *Ils jouent aux cartes* d'une façon analogue à la nôtre avec de petits morceaux de carton longs sur lesquels sont tracés des caractères. Ils ont aussi des jeux de hasard dont ils sont très friands. Le plus commun est le « soc dia » (agiter-assiette) que l'on appelle aussi « ba quan ». Il consiste en ceci : le banquier qui a devant lui un gros tas de sapèques en prend sous un bol renversé un nombre assez grand pour qu'on ne puisse pas les compter d'un coup d'œil et invite les joueurs à faire leurs jeux. Ceux-ci pontent sur les chiffres 1, 2 ou 3. Le banquier retourne alors le bol et compte les sapèques en les éliminant à l'aide d'une baguette par groupes de quatre. Lorsqu'il n'en reste plus qu'un nombre inférieur à quatre, il paie deux fois la mise aux joueurs qui ont ponté sur le chiffre restant et prend la mise des autres. Si le nombre de sapèques était un multiple de quatre, le banquier ramasse toutes les mises. Ce sont des Chinois qui tiennent le plus souvent des maisons de jeu dans lesquelles les Annamites vont perdre leurs économies.

Le jeu d'échecs est très en honneur en Extrême-Orient. Il ne diffère du jeu français que par certains détails dans le nom et la marche des pièces. A toutes les fêtes importantes

les mandarins aiment à organiser un *jeu d'échecs vivants*. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, car Rabelais parle dans ses ouvrages de divertissements analogues qui furent organisés de son temps à la cour de France, et les Américains viennent de faire revivre avec un nouvel éclat cette gracieuse coutume. Voici la façon dont le jeu est organisé en pays annamite : on a tracé à l'avance sur le sol bien damé le



JEU D'ÉCHECS VIVANTS.

quadrillage de l'échiquier à l'aide de lamelles de bambou très fines reposant par terre. Les pions d'un parti sont représentés par des jeunes filles tenant à la main un petit drapeau sur lequel est inscrit un caractère chinois indiquant la pièce qu'elles représentent. Ceux du parti adverse sont figurés par des jeunes gens ou d'autres jeunes filles tenant un drapeau d'une autre couleur. Les deux joueurs parcourent ce vaste échiquier armés chacun d'un drapeau à leur couleur et touchent de sa pointe l'épaule de la personne qu'ils veulent déplacer, puis lui indiquent silencieusement leur nou-

veau poste. Les jeunes gens restent debout mais les jeunes filles sont souvent accompagnées d'un tabouret sur lequel elles attendent patiemment que la baguette du joueur vienne leur assigner une nouvelle case à occuper. Enfin, lorsqu'un pion est pris par l'adversaire, la personne qui le représente va s'asseoir à la limite de son camp. Les gens de qualité qui ont organisé la fête se tiennent à l'ombre d'un petit hangar en paillottes élevé sur l'un des côtés du carré, et l'un d'eux fait manœuvrer sur un véritable échiquier les pièces à mesure qu'elles sont déplacées par les deux joueurs. On a soin de choisir dans la région avoisinante les plus beaux garçons et les plus belles filles, en sorte que les vieux mandarins ne sont pas entièrement absorbés par la marche de la partie. Ils aiment aussi à admirer les jolies filles qui jouent de l'éventail sous leurs coquettes ombrelles ou sous leurs larges chapeaux.

Pour terminer cette étude des divertissements qui servent à l'amusement des Annamites, nous ne pouvons passer sous silence le plus funeste et le plus répandu de tous, du moins parmi les plus hautes classes de la société. Si nos protégés ne s'y adonnent pas avec la même passion que les Chinois et les montagnards thô, il n'en est pas moins vrai que chez eux beaucoup de mandarins et de gens riches occupent leurs loisirs *à fumer l'opium*. Le fumeur se plaît à passer ses soirées allongé sur son lit de camp, au fond d'une chambre où la petite lampe à opium ne jette qu'une lueur discrète. Il s'absorbe avec délices dans la manipulation de la drogue qui lui promet tant de jouissances. A l'aide d'une longue aiguille il prend à plusieurs reprises la liqueur visqueuse dans un minuscule pot de corne, puis, l'ayant fait durcir à la flamme de la lampe, il la roule sur le fourneau plat de la pipe jusqu'à ce qu'elle ait pris la forme d'un cône, enfin, enfonçant l'aiguille dans le trou central du fourneau, il la retire d'un mouvement brusque afin d'y laisser adhérente la petite quantité d'opium qu'il a préparée et qui affecte

la forme d'un cylindre d'un demi-centimètre de diamètre. Il ne reste plus qu'à placer le fourneau de la pipe au-dessus de la flamme et à aspirer d'une seule bouffée toute la fumée que produit la combustion de la pipe préparée. Le fumeur s'étend alors sur le dos dans une attitude béate, et rend lentement la fumée par la bouche et par le nez. Lorsqu'il a



FUMEUR D'OPIUM.

ainsi absorbé un certain nombre de pipes, il sent ses facultés intellectuelles s'exciter, les idées lui viennent en foule et s'il a près de lui comme partenaire un ami, il passe une agréable soirée à échanger avec lui ses impressions. Les discussions qui s'engagent entre fumeurs d'opium sont empreintes de courtoisie et de condescendance, et leur âme est dans un tel état de félicité qu'il leur est pénible de faire la moindre peine à leurs semblables. Lorsqu'ils vont se reposer, ils ne peuvent s'endormir que très tard. Leur insomnie n'a d'ailleurs rien de désagréable, car les sujets de rêverie viennent

d'eux-mêmes se présenter à leur esprit. Mais voici le revers de la médaille : le lendemain, une fois soustraits à l'influence de leur précieux poison, leur humeur devient aussi acariâtre qu'elle était la veille douce et conciliante, ils se sentent énervés et mal à l'aise, manquent d'appétit et d'entrain et sont envahis par un sentiment de paresse insurmontable. Dès lors ils n'ont plus qu'une ressource pour échapper à cette fâcheuse disposition, c'est de retourner à leur péché mignon, et les voilà repartis pour le pays des chimères, pour retomber encore dans l'affaissement du lendemain. Peu à peu l'excitation cérébrale ne s'obtient plus qu'après l'absorption d'un nombre toujours croissant de pipes, l'accablement des lendemains est, lui aussi, de plus en plus pénible, la paresse et l'inappétence deviennent chroniques, le caractère s'exacerbe, la dignité s'amoindrit, et l'homme, en proie à une passion de plus en plus dévorante, n'est plus capable du moindre effort. Il n'est plus que l'ombre de lui-même. Des troubles nerveux l'assaillent, des hallucinations troublent son sommeil. Il marche à grands pas vers la mort.

§ 5. — Langue annamite parlée.

L'étude des caractères physiques, moraux et intellectuels de la race serait incomplète, si nous n'essayions de donner une idée de la structure de sa langue parlée et, dans les paragraphes suivants, de la constitution des caractères qui forment son écriture.

Ce qui différencie de nos langues européennes la plupart des langues de l'Extrême-Orient, chinoise, siamoise, annamite, etc., c'est que ces langues sont monosyllabiques. Par suite de cette particularité essentielle, le nombre des mots d'une langue se réduirait au nombre de syllabes que l'on peut former en combinant entre eux les différents sons que nous appelons consonnes ou voyelles. On se rend parfaitement compte que le nombre des combinaisons ainsi obtenues

se réduirait à quelques centaines et serait en tous cas beaucoup trop limité pour exprimer toutes les idées. C'est en ajoutant deux ou trois syllabes que l'on peut combiner entre elles pour en former une infinité de mots, que les Européens arrivent à exprimer toutes les idées possibles.

Les Annamites, qui n'ont pas cette ressource, ont recours à *l'intonation*. Au lieu d'ajouter à la syllabe une deuxième, une troisième syllabe pour donner naissance à une multitude de mots, ils affectent cette syllabe de *six tons différents*. Cela revient à dire que *ces tons ont autant d'importance que les deuxième et troisième syllabes d'un mot français*. Prenons un exemple : si au lieu de prononcer le mot annamite *co* dans le haut de la voix on le prononce émettant une note basse, on aura dit « crabier » au lieu de « avoir ». On voit que c'est tout aussi important que de dire en français « cigare » au lieu de « citrouille ».

6. — De la notation dénommée *quôc ngu*.

Afin de pouvoir apprendre la langue annamite parlée sans être obligés d'étudier les caractères chinois, les missionnaires portugais qui s'établirent au Tonkin au dix-septième siècle, inventèrent une notation destinée à écrire avec les caractères latins les sons de la langue, notation à laquelle on donna depuis le nom de *quôc ngu* (pays-langage) ou « langue parlée du pays ». Afin de représenter les tons que les caractères latins étaient inaptes à reproduire, ils eurent recours à des signes conventionnels qu'ils placèrent au-dessus et au-dessous d'une voyelle de la syllabe formant le mot.

C'est ainsi que le mot *co* dont nous avons parlé, s'écrit en quôc ngu avec un accent aigu quand il signifie « avoir » et avec un accent grave quand il signifie « crabier », pour indiquer qu'il faut émettre une note haute ou basse.

Le quôc ngu n'est pas une langue écrite, mais bien la notation en caractères latins de la langue vulgaire annamite. C'est

à tort, il faut bien l'avouer, que nous en avons fait la langue officielle en Cochinchine. En ce faisant, nous avons poursuivi le but de rompre définitivement les attaches qui reliaient nos protégés à la civilisation chinoise. C'est une tendance qui se justifiait pleinement chez le peuple conquérant, mais qu'il eût été sage de ne poursuivre que lentement et à mesure que nous eussions substitué notre propre civilisation à celle que nous voulions évincer. Le fait d'avoir interdit l'usage des caractères dans les pièces officielles et d'avoir substitué partout l'enseignement du quôc ngu à celui de la véritable langue écrite, a eu, comme premier résultat, de priver l'enfance de l'enseignement de la morale de Confucius, qui lui inculquait les préceptes communs à toutes les religions, mais au premier rang le respect des parents, des maîtres et des chefs. L'effet immédiat de cette suppression de l'éducation morale chez les enfants, tout au moins chez ceux qui n'apprenaient pas la morale chrétienne, c'est-à-dire chez la grande majorité, a été une augmentation considérable de la criminalité. — Une deuxième conséquence de l'abolition des caractères chinois en Cochinchine a été de faire rentrer dans l'oubli, pour les habitants de ce pays, toute la littérature dans laquelle jusqu'alors ils avaient puisé l'idéal dont se nourrissent les classes éclairées de toute société. Des hauteurs olympiennes où les élevait l'imagination de leurs poètes, qui à l'aide des caractères pouvaient rendre les idées les plus subtiles, peindre les images les plus jolies, ils sont retombés à plat dans le terre à terre de la vie matérielle.

Mais, nous dira-on, qui les empêche de traduire leurs œuvres littéraires en quôc ngu et de se délecter ensuite à leur lecture? Et d'abord il y a là un travail de bénédictin qui demanderait de longues années pour être fait seulement en partie. Pendant cette longue période tout un peuple de plusieurs millions d'habitants sera privé des enseignements de la morale et des jouissances de la poésie. En admettant même que ce travail puisse être un jour entièrement achevé, le dom-

mage causé à ces œuvres littéraires serait néanmoins à jamais irrémédiable, car un poème annamite écrit en quôc ngu est tout simplement illisible. Le nombre des mots qui ont absolument la même orthographe et le même accent d'intonation est quelquefois très grand, et dans ces conditions lire un vers est une opération aussi difficile que de déchiffrer un rébus. Veut-on des exemples : le mot *ba* (sans accent) veut dire à la fois : *trois, flot, bananier, serpent python, cicatrice* et *boiter*. Le mot *ba* (accent grave) veut dire : *grand-mère, lierre, blanc* et *violon*. Le mot *ba* (accent aigu) veut dire : *cent, étourdi, cyprès, caresser, turban, craindre, herse, gouverner, semer* et *publier*. On voit par ces exemples qui paraissent typiques et qui sont cependant pris au hasard dans les premières pages du dictionnaire Genibrel, qu'une pareille notation manque absolument de précision. Suffisante quand il ne s'agit que d'exprimer les idées simples de la langue vulgaire, elle devient tout à fait inintelligible et prête à de multiples amphibologies si elle sort de ce rôle modeste pour pénétrer dans le domaine de la poésie ou de la philosophie. Il n'y a qu'un moyen, à mon avis, de remédier à cet état de choses, que je crois avoir démontré mauvais, c'est de reconnaître très sincèrement notre erreur et d'enseigner dans les écoles de Cochinchine, comme nous le faisons au Tonkin, les caractères annamites concurremment avec la langue française.

7. — Langue écrite. — Caractères chinois ou *chu nho?* (caractères-lettrés).

Les *caractères chinois* sont employés comme langue écrite de l'Annam au même titre qu'ils constituent la langue écrite du Japon. Cette écriture a donc ceci de très particulier, que le même signe s'appelle de façon différente suivant qu'il est lu par un Chinois, un Japonais ou un Annamite. Bien mieux, dans les différentes provinces de la Chine, la prononciation

du même caractère varie sensiblement suivant les latitudes. Plus il monte vers le nord, plus sa finale se corrompt, plus il descend vers le midi plus son initiale s'altère. Il en résulte que la ressemblance est assez grande pour que le philologue reconnaisse le même caractère à la façon de le prononcer sous des latitudes diverses, mais que les divergences de prononciation sont cependant suffisantes pour que deux Chinois de provinces différentes, et à fortiori un Chinois et un Annamite ne se comprennent pas si l'un d'eux lit à l'autre des caractères qui leur sont cependant communs. Il est à remarquer encore que le nom annamite des caractères n'a point du tout la signification du mot en langue vulgaire. Ainsi, le caractère qui veut dire « fils », s'appelle *tseu* en chinois et *tu* en annamite, et se traduit par *con trai* en annamite vulgaire. Peut-on dire que les noms des caractères forment une langue qui serait parlée par une élite de lettrés et à laquelle quelques personnes donnent le nom de *langue mandarine?* Non, certes. Ces mots ne sont jamais énoncés qu'au cours d'une lecture et ne servent pas à échanger des idées dans la conversation. Il faut cependant signaler qu'un certain nombre d'entre eux sont employés dans la langue parlée pour exprimer des idées abstraites et donnent à la langue que parlent les lettrés un cachet de distinction que n'a pas le langage vulgaire. Ce n'est là qu'un fait analogue à celui qui se produit dans toutes les langues du monde, et il ne viendrait à l'idée de personne de dire que les académiciens français parlent une langue mandarine tandis que leurs concierges parlent la langue vulgaire. L'ensemble des noms annamites des caractères peut donc s'appeler si l'on veut « langue écrite sino-annamite », mais non pas « langue mandarine ».

Essayons maintenant de donner une idée de la formation des caractères chinois.

A l'origine, environ vingt-huit ou vingt-neuf siècles avant notre ère, c'étaient de petites figures représentant d'une façon plus ou moins imparfaite l'image des objets ou des actes de la

vie et que l'on traçait sur du bois avec un stylet. Puis vers l'année 213 avant J.-C., Litzeu, ministre de l'empereur Tsinn Cheu Hoang, qui fit brûler les livres, dressa un catalogue de tous les caractères employés. Vers la même époque on commença à écrire sur des bandes de soie avec un morceau de bois dont le bout était effiloché. Ce grossier pinceau ne pouvait tracer que des traits à peu près rectilignes, épais et pleins. Il s'ensuivit une modification importante dans la forme des caractères, dont les lignes courbes devinrent carrées ou pointues et qui dès lors s'éloignèrent beaucoup de la forme des objets représentés. Tels étaient les caractères *Litzeu*. Plus tard le pinceau rugueux fut remplacé par un pinceau mou et les caractères, sans changer de forme, furent composés de traits moins épais ayant des pleins, des déliés et des crochets. Ce furent les caractères *Kietzeu*. Mais les lettrés, en possession d'un pinceau qui permettait d'écrire très vite, ne tardèrent pas à faire de telles abréviations que leurs écrits devinrent illisibles. Cet abus nécessita une nouvelle classification qui eut lieu vers l'an 200 de notre ère et donna naissance aux *Chouowenn*, dont les formes ont été conservées jusqu'à nos jours.

Pour comprendre la constitution d'un caractère chinois il faut savoir que les philologues les divisent d'après leur composition en quatre catégories distinctes :

1. Les caractères *images*, dont la contexture a la prétention de représenter l'objet qu'ils signifient. Si l'on tient compte des transformations qu'ont subies ces images depuis leur invention, on s'explique que pour beaucoup d'entre elles il faut de grands efforts d'imagination pour retrouver dans leur forme actuelle celle de l'objet représenté. Néanmoins, dans la plupart des cas ce rapprochement est un utile moyen mnémotechnique.

2. Les caractères *symboles*, qui représentent l'image d'un objet symbolisant l'action qu'ils signifient. Ainsi le caractère qui signifie *travail* a la forme d'une équerre antique; celui

qui a pour sens *enfermer,* a la forme d'une clôture carrée.

3. Les caractères *agrégats logiques,* qui se composent de deux ou plusieurs autres juxtaposés ou superposés dont il faut associer les significations pour obtenir l'idée que l'on veut exprimer. Veut-on trouver le caractère *prunier,* on se rappellera que cet arbre est cher aux enfants qui aiment à se tenir sous ses branches pour en faire tomber les fruits, et on placera le caractère *enfant,* sous le caractère *arbre.* On aura obtenu l'agrégat logique *prunier.* De même on obtient le caractère *forêt* en plaçant l'un à côté de l'autre deux caractères *arbre.*

Les trois premières catégories sont ainsi composées de caractères *idéographiques.*

4. Les caractères *idéophonétiques,* qui sont composés d'un caractère faisant *image* et d'un autre donnant le *son.* Ce dernier, qui a de son côté une signification propre, n'est pris dans ce cas que comme *phonétique.* On doit donc faire abstraction de son sens pour ne retenir que sa prononciation. Ainsi pour former le caractère *outarde,* qui se prononce *pao,* on se sert du mot *pao,* dont le sens *escouade,* indiqué par une image représentant le caractère *10* sous le caractère *homme,* n'a ici aucune importance, et on fait suivre cette figure du caractère *oiseau.* On obtient ainsi le complexe phonique *pao* (outarde) formé de trois caractères parmi lesquels deux n'ont pas de signification mais donnent la prononciation, tandis que le troisième indique que l'objet désigné appartient à la classe des *oiseaux.*

5. Les caractères *phonétiques.* Pour exprimer certaines idées abstraites, on a quelquefois recours à un caractère qui a la même prononciation et qui représente un objet tout à fait différent. C'est ainsi que l'un des caractères qui représentaient le *scorpion* fut employé à signifier *dix mille,* parce que les deux mots se prononcent *wan.* Ajoutons enfin que les caractères peuvent signifier par extension des idées abstraites dérivées de leur objet primitif : tel le caractère *siang,* qui dans son sens primitif voulait dire *enlever sa tunique* et qui maintenant a le

sens de *agir*, parce qu'on travaille plus aisément quand on n'est pas gêné par des habits flottants.

Il arrive que dans certains cas, si le caractère phonétique ou le caractère idéographique est composé lui-même de deux caractères, on lui en supprime un pour alléger la forme du caractère complexe. On dit alors que l'un des deux caractères est *contracté*.

On voit par cet exposé que les règles qui président à la constitution des caractères sont assez compliquées, mais il n'en est pas moins vrai qu'une fois appris par cœur les deux cents et quelques caractères connus sous le nom de *clefs*, on pourra étudier ensuite les autres à l'aide de raisonnements qui seront de puissants moyens mnémotechniques. Ces clefs permettront donc l'étude raisonnée des 1500 *agrégats logiques* ou *complexes phoniques* qui forment les éléments d'un caractère chinois quelconque. La possession de ces 1700 et quelques caractères permettra ensuite de déchiffrer n'importe lequel des 50 ou 60.000 qui composent la langue.

C'est une étude qui ne demande pas plus de deux ans à un Européen studieux. Elle le mettra en mesure non pas de passer des examens littéraires comme un lettré, mais de déchiffrer un texte ou d'écrire une lettre. Nous voilà bien loin des légendes qui représentent cette étude comme un épouvantail et de cette formule qui suffit pour glacer toute velléité de l'entreprendre : *Il faut la vie d'un homme*, a-t-on l'habitude de dire imperturbablement, *pour apprendre à lire en chinois.* Je crois avoir démontré que c'est une erreur grossière. La vérité est qu'il est nécessaire de pâlir sur les classiques pendant de longues années pour devenir licencié et même bachelier. Il ne s'agit pas en effet dans les concours pour l'obtention de ces grades, de montrer que l'on sait lire et écrire, mais bien de faire preuve d'une culture littéraire considérable et d'être en état de faire des dissertations philosophiques ou poétiques sur des sujets qui exigent, pour être bien traités, la connaissance de nombreux auteurs classiques.

§ 8. — Langue écrite populaire ou *chu nôm* (caractères-populaires)

Outre le *quôc ngu*, qui, ainsi que nous l'avons vu, n'est qu'une notation en caractères latins de la langue vulgaire annamite, et la véritable langue écrite qui n'est autre que la série des caractères chinois, il existe pour les Annamites une écriture très répandue dans le peuple, parce qu'elle a l'avantage de se prononcer directement, en langage vulgaire : c'est ce que nous avons appelé la *langue écrite populaire*.

Les « chu nôm » (caractères-démotiques) qui constituent cette langue sont des caractères chinois choisis parmi les plus simples. Ils sont généralement *phonétiques*, c'est-à-dire qu'ils représentent un mot annamite dont la prononciation se rapproche du nom annamite du caractère chinois, sans qu'il soit tenu aucun compte de sa signification. Ainsi le mot annamite *cho* (donner) se représente en langue écrite populaire par le caractère chinois *chu* (rouge). Beaucoup de caractères phonétiques sont formés du caractère *khâu* (*bouche*, pris dans le sens *parler*), et d'un caractère représentant approximativement la prononciation. Exemple : *nôm* (vulgaire) s'écrit à l'aide du caractère *khâu* et du caractère *nam* (sud).

Il arrive aussi, mais très rarement, que les caractères soient *idéographiques*, c'est-à-dire qu'ils représentent l'image même ou le symbole de l'objet qu'ils signifient. Ainsi le mot annamite *gioi* (ciel) est représenté par le caractère chinois *thiên* (ciel) superposé au caractère chinois *thuong* (en haut).

La troisième espèce de « chu nôm » comprend les caractères *idéophonétiques*, c'est-à-dire composés d'un caractère représentant l'idée et d'un autre donnant la prononciation approchée du mot annamite. Ainsi le mot *nuoc* (eau) s'écrit à l'aide du caractère chinois *thuy* (eau) et du caractère chinois *nhuoc* (alors). Le mot *nam* (cinq) s'écrit à l'aide du caractère *ngu* (cinq), qui donne l'idée, et du caractère *nam* (sud), pris comme phonétique.

Enfin la quatrième espèce de *chu nôm* comprend les caractères chinois qui sont eux-mêmes employés dans la langue vulgaire annamite, et qui par suite sont représentés tels quels. Exemple : *quan* (mandarin).

Il n'en est pas moins vrai que la plupart des mots annamites sont représentés en langue écrite populaire par des phonétiques qui ne rappellent leur prononciation que d'une manière approximative. Cela tient à ce que la langue chinoise ne comporte pas autant de sons que la langue annamite, ainsi l'*l* chinois est employé pour *l*, *r*, *tr* annamites, le *c* chinois pour *c* et *g* annamites, le *ô* chinois pour le *o* et *ô* annamites. Quoi qu'il en soit, ces à peu près constituent une infériorité notoire de la langue écrite populaire ou *chu nôm* par rapport à la notation en caractères latins, *quôc ngu*, qui fixe d'une façon absolue la prononciation et l'intonation. Mais elle lui devient de beaucoup supérieure par la propriété qu'elle possède de distinguer les homophones. Exemple : le mot annamite *nam* veut dire à la fois *année* et *cinq*. L'amphibologie qui est possible en *quôc ngu* ne sera plus permise en *chu nôm*, parce que le caractère phonétique *nam* sera accompagné d'un caractère idéographique qui dans le premier cas sera *niên* (année) et dans le second *ngu* (cinq).

Nous avons dans ce chapitre passé en revue les caractères physiques, moraux et intellectuels de l'Annamite, jeté un coup d'œil sur son sens artistique et donné une idée de la structure de sa langue parlée et écrite. C'en est déjà assez pour comprendre combien ce peuple s'éloigne de nous par sa mentalité, que des siècles de civilisation chinoise ont façonnée dans un moule immuable. Nous entrevoyons déjà combien il serait peu sage de tenter une assimilation dont les essais ont d'ailleurs été toujours infructueux. Les chapitres suivants, et notamment ceux relatifs aux cérémonies funèbres et aux idées religieuses des Annamites, nous montreront encore plus clairement que la structure du cerveau chinois et annamite est essentiellement différente de celle du nôtre.

CHAPITRE II

LA FAMILLE

SON ORGANISATION. — MANIÈRE DE VIVRE DES ANNAMITES. TRAVAUX DES CHAMPS

§ 1. — Habitation.

L'habitation des Annamites se compose d'une case rectangulaire reposant directement sur le sol. Les cloisons sont généralement faites en torchis de terre glaise mélangée avec de la paille, soutenu par un clayonnage en bambou. Le toit est en paillottes confectionnées avec des feuilles de latanier ou de palmier d'eau, ou simplement de grandes herbes dont les tiges sont réunies dans leur plus grosse épaisseur pour fournir des rectangles d'un mètre de large. Ces rectangles sont ensuite attachés à l'aide de liens sur les bambous qui forment la carcasse du toit. Le tout repose sur des piliers en bois. La porte d'entrée est toujours masquée par un mur formant écran et destiné à arrêter les mauvais esprits.

Chez les familles aisées, la case est en briques et couverte en tuiles, et la terre battue du sol est quelquefois carrelée, mais c'est là un luxe auquel les Annamites n'attachent pas d'importance, et ce fait montre bien dans quel mépris ils tiennent l'hygiène et la crainte des miasmes telluriques.

La maison est divisée en plusieurs compartiments plus ou moins nombreux suivant la fortune des propriétaires. Une

maison complète possède une salle de réception meublée d'une table longue et étroite placée perpendiculairement au fond de la pièce et bordée de deux bancs en bois avec dossier formé généralement de colonnettes tournées, d'un lit de camp bas placé au fond et au-dessus duquel se dresse l'*Autel*



VIEILLE FEMME TOURNANT LE ROUET.

des Ancêtres. A droite et à gauche s'ouvrent les chambres à coucher.

Derrière la maison se trouvent généralement deux hangars perpendiculaires laissant au milieu un intervalle formant cour. C'est sous ces hangars que se trouvent la cuisine, la pièce où travaillent les femmes et les domestiques, et enfin les écuries, les étables et le poulailler. Dans la cuisine, le foyer est composé d'un rectangle de terre glaise entouré de bois ou de pierre au milieu duquel s'élèvent les trois pierres formant le trépied et une autre pierre pour les marmites. On y trouve

aussi toujours l'autel érigé en l'honneur du *Génie de la Cuisine* et qui se réduit quelquefois à une étagère sur laquelle repose un vase contenant des bâtonnets d'encens.

Il n'y a pas de salle à manger dans les maisons annamites. En principe les hommes mangent dans la salle de réception et les femmes dans le gynécée avec les enfants; mais dans les familles pauvres tout le monde se réunit pour le repas sur le même lit de camp. On ne se sert jamais pour manger, ni de tables ni de chaises. Les convives s'accroupissent en cercle autour d'un plateau rond, généralement en cuivre, contenant le repas tout servi. Devant chaque personne est un bol, une petite tasse, une cuiller courte en porcelaine et les deux indispensables baguettes. Lorsque toute la famille a pris place, la personne la plus âgée prend avec les deux mains ses deux baguettes et, les tenant horizontalement devant sa bouche, elle les secoue deux ou trois fois de haut en bas pour inviter les autres convives à commencer leur repas. S'il y a dans la même pièce des personnes qui n'y prennent pas part, elle fait à leur adresse le même geste poli en disant : « Xin vô phép », que l'on peut traduire par : « Autorisez-nous à être impolis », à quoi on répond aimablement : « Không dam », ou « Je n'oserais pas », sous-entendu : « accepter cet honneur ».

Des viandes hachées menu, des soupes d'herbes, de la sauce de poisson ou *nuoc mâm* et une grande marmite de riz sont placés sur le plateau. Chaque convive remplit d'abord son bol de riz, puis, armé de ses baguettes, il prend dans les plats un morceau à sa convenance et le met dans le bol qui lui sert d'assiette, non sans l'avoir trempé en passant dans le bol de *nuoc mâm;* il puise ensuite une ou deux cuillerées de soupe puis triture tout cela dans son bol à l'aide de ses baguettes. Lorsqu'il a mangé un ou deux morceaux de viande ou de légumes, il porte le bol à sa bouche de la main gauche, et avec ses baguettes réunies dans la main droite il y pousse deux ou trois bouchées de riz. Une fois sa tasse vidée, il l'approche de la marmite à riz et la remplit avec une grande cuiller en bois

qui y est plantée. Les Annamites ne boivent pas en mangeant, sauf aux repas de fêtes, au cours desquels ils prennent de temps à autre une petite tasse de vin de riz ou d'eau-de-vie. Après le repas, ils boivent généralement une tasse de thé et se lavent la bouche. Puis avant de se lever de table ils prennent les deux baguettes, les placent horizontalement sur leur bol et, saisissant le tout avec les deux mains, les pouces en dessus, ils font trois inclinaisons de tête comme pour remercier du repas qu'il viennent de prendre.

Dans le hangar qui sert de buanderie et dont nous avons parlé plus haut, on trouve la plus grande variété d'ustensiles et d'instruments : cuves pour faire bouillir la nourriture des porcs, cuves pour la teinture, moulin à décortiquer le riz, mortiers en pierre à piler le riz, moulins à vanner, métiers à tisser, rouets à filer le coton, etc...

L'étable à buffles n'a comme cloisons que de fortes barrières en rondins, s'élevant jusqu'à un mètre de terre. Les bêtes croupissent dans la même fange pendant des mois jusqu'au moment où le propriétaire a besoin de fumier pour amender sa terre. Les étables à porcs et le poulailler sont tenus avec une égale malpropreté.

Dans la journée, les cochons, les canards et les poules se promènent dans la cour, se baignent dans les mares, se vautrent dans la fange et vont ensuite, sans que personne le trouve malséant, se promener dans les différentes pièces de la maison. L'Annamite les voit d'un œil paternel porter leurs investigations et procéder au nettoyage des coins sombres ou le balai n'a jamais pénétré. Il se soucie peu de voir que ses bêtes laissent derrière elles encore plus de saleté qu'elles n'en emportent. De temps en temps un petit domestique ou un enfant de la maison balaie soigneusement le milieu de la chambre et le pas de la porte, mais jamais on ne nettoie sous un meuble pas plus qu'on en époussette le dessus. Ces opérations ne se font pas à tout moment comme chez nous. On y procède quand le moment est venu de se servir des objets. A-t-on à célébrer le Culte

des Ancêtres? On nettoie leurs *tablettes*, l'autel et les différents objets de leur culte. On découvrira alors des tasses en porcelaine dont le dedans est noir de poussière et auxquelles un bon coup de chiffon rendra leur blancheur première. Veut-on procéder au culte du Dieu de la Cuisine? On époussetera soigneusement son petit autel, on essuiera le cendrier à bâtonnets auquel il n'a pas été touché depuis l'année dernière et on renouvellera les bâtonnets d'encens. Pourquoi prendre ces soins à d'autres moments? se dit notre bon Annamite, ennemi de tout effort inutile et intempestif.

Autour des maisons se trouve généralement un petit jardin potager, où on cultive salades, concombres, aubergines, etc...., et un verger planté soit d'arbres fruitiers, soit de bétel, soit d'aréquiers, soit de cocotiers, quelquefois aussi un jardin de fleurs, généralement très exigu et très pauvre.

Il est bien rare qu'il n'y ait pas à proximité un petit cours d'eau, ou une mare, sur la rive duquel chaque famille a son petit appontement fait d'une planche ou de quelques bambous. C'est là que les ménagères vont laver le riz, le poisson, leurs ustensiles de cuisine et le linge de la famille, ou puiser de l'eau pour la cuisine et le thé. C'est d'ailleurs souvent au même endroit que les membres de la famille vont, pour employer les euphémismes annamites consacrés par l'usage, « se laver », ou « à la rivière », ou « à la campagne ».

Enfin, dans un coin de la cour se trouve le magasin à riz, généralement formé d'un petit chalet rond couvert en paillottes et dont les parois sont faites en bambous écrasés.

§ 2. — Le vêtement et la coiffure.

Les hommes portent un large pantalon flottant, serré par un nœud fait avec l'étoffe elle-même et par une ceinture en soie de couleur dont les bouts tombent devant. Il est en cotonnade ou en soie blanche en temps ordinaire et en soie verte ou rouge les jours de fête, et s'arrête un peu plus haut que la

cheville. Les pieds sont nus ou chaussés de sandales en cuir. Par-dessus le pantalon, les Annamites portent une longue tunique en cotonnade ou en soie noire descendant jusqu'aux genoux et boutonnant sur le côté gauche à l'aide de petits boutons sphériques. Les manches en sont tellement étroites, que le vêtement ne peut s'enlever sans les retourner. Les élégants portent au-dessous trois autres tuniques de couleurs blanche, rose et verte, que l'on met et que l'on retire avec la première comme si elles ne formaient toutes quatre qu'un seul et même vêtement. Ils ont soin, lorsqu'ils se promènent avec ce costume, d'en faire valoir la variété de coloration en soulevant adroitement les pans de la tunique noire qui est ouverte de chaque côté. Les mains, en se balançant très haut, comme il est d'usage chez les gens distingués, viennent d'un frôlement léger faire voleter les étoffes multicolores.

Les hommes portent les cheveux longs comme les femmes et les tordent en chignon par derrière. Les Tonkinois s'enroulent ensuite autour de la tête un long turban noir qui forme une couronne englobant le chignon et descendant par-devant jusqu'au milieu du front. Les Cochinchinois se contentent de nouer sur leurs cheveux un mouchoir de couleur voyante, rouge, vert ou bleu ciel, mais autant l'enroulement du turban des premiers est long, méthodique et serré, autant le nœud du mouchoir des seconds est lâche et négligé.

Les boys et les coolies ont adopté comme vêtement de travail une veste qui leur descend un peu au-dessous de la ceinture.

Quant aux laboureurs qui conduisent la charrue sous un soleil de feu, ils réduisent souvent leur costume à son expression la plus simple qui soit encore compatible avec les exigences de la pudeur la plus essentielle. Une ficelle passée autour de la taille supportant un ruban de cotonnade allant du milieu des reins au nombril en passant entre les cuisses : tels sont les éléments de ce vêtement un peu simplet.

Dans toute l'Indo-Chine le costume de cérémonie est le même :

c'est une longue robe de mandarin en gaze de soie bleue à manches larges. Elle est portée par les hommes, de quelque condition qu'ils soient, lorsqu'ils assistent à une cérémonie importante, telle que mariage, visite officielle à un supérieur, etc... Elle est accompagnée du port des bottes chinoises à semelle épaisse et du chapeau conique.

Cette coiffure, qui se compose d'une armature en bambou recouverte de toile cirée jaune et se termine par une pointe conique en cuivre, est également portée par les cavaliers. Les mandarins en petite tenue portent un chapeau de même forme, recouvert de plumes noires et dont la pointe est en argent.

Quant aux paysans, ils portent, pour se protéger des ardeurs du soleil, un large chapeau presque plat, fait grossièrement avec des feuilles de latanier.

Mais le véritable couvre-chef des Annamites est le parasol. Son usage, autrefois réservée aux seuls mandarins, est tombé depuis l'occupation française dans le domaine commun. Si on en juge par la vogue universelle de cet ustensile, les Annamites doivent nous être singulièrement reconnaissants de leur avoir apporté cette liberté. Du plus petit au plus grand, tout le monde porte un parasol presque toujours grand ouvert. Lorsqu'il n'y a ni pluie ni soleil, c'est pour se protéger de l'air froid de l'aube ou du crépuscule.

Le costume des femmes annamites est extrêmement simple et ressemble d'ailleurs tellement à celui des hommes en Cochinchine, que les nouveaux débarqués à Saïgon ont quelquefois de la peine à reconnaître les représentants des deux sexes. Hommes et femmes portent uniformément un pantalon flottant, une longue tunique et les cheveux roulés en chignon. A la vérité, le pantalon des femmes, qui est également serré à la taille à l'aide d'une ceinture en soie de couleur, tombe jusqu'à la cheville, quelques centimètres plus bas que celui des hommes, et la tunique descend jusqu'à mi-mollet, au lieu de s'arrêter au genou. Comme celle des hommes, elle peut être doublée de trois autres tuniques de couleurs variées.

Le costume des paysannes tonkinoises présente une différence sensible avec celui-ci. La tunique ne descend qu'à mi-cuisse, est serrée à la taille par une ceinture et s'ouvre en triangle sur la gorge au lieu de présenter un col droit. Quant



FEMME ANNAMITE DU TONKIN.

au pantalon, il est souvent remplacé par une jupe serrée à la taille sous la tunique et descendant jusqu'à mi-mollet.

La teinture employée, principalement au Tonkin, pour les effets des paysans et des gens de condition modeste des villes, est la racine de *cu nâu*. Cette teinte brune, lorsqu'elle est

passée par endroits, donne aux vêtements un aspect malpropre que vient aggraver encore le désordre et la négligence de ceux qui les portent. Il n'est pas rare en effet de voir des gens ayant une situation assez aisée, aller à leur travail avec des vêtements percés de larges trous ou ornés de grandes pièces carrées dont la couleur n'a aucun rapport avec le fond de l'étoffe. Ces diverses raisons contribuent à donner aux Annamites de la campagne ou de condition modeste un aspect sale et loqueteux qui leur fait le plus grand tort. C'est ainsi que les personnes qui montent dans les hautes régions du Tonkin, au moment où elles aperçoivent les premiers individus de race *thò* qui teignent leurs vêtements à l'indigo, s'extasient sur leur aspect propre et net et profitent de l'occasion pour déverser sur la saleté de ces pauvres Annamites quelques expressions désobligeantes. A la vérité ils ne les méritent pas plus que les *Thò*, qui n'ont pour eux que l'apparence de la propreté.

La coiffure des Cochinchinoises est complètement différente de celle des Tonkinoises et des femmes de la côte d'Annam. Les premières roulent leurs cheveux en chignon derrière la tête, en ayant soin d'y ménager de grandes coques dont elles obtiennent la rigidité en les enduisant d'huile de coco. Ce détail de toilette leur donne une odeur peu agréable. Le chignon est maintenu par un peigne en écaille plus ou moins riche et par une épingle en argent ou en or. Un joli mouchoir de soie brodée posé sur la tête et noué sous le menton, complète leur accoutrement sans les protéger du soleil. Aussi toutes les femmes d'une certaine classe portent-elles de jolies ombrelles de soie que l'absence de chapeau rend indispensables.

Les Tonkinoises et les femmes de la côte d'Annam roulent leurs cheveux dans un turban noir dont elles s'entourent la tête comme d'une auréole. Leur coiffure est beaucoup moins élégante que celle de leurs sœurs du midi. Elles portent un large chapeau qui a la forme vraiment singulière d'un couvercle de boîte de 50 centimètres de diamètre et de 15 à 20 centimètres de hauteur. Il est confectionné en fines feuilles de latanier et

est muni en son centre d'une coiffe destinée à le fixer sur la tête. Pour le maintenir en équilibre, il est de plus orné de deux glands de soie blanche qui pendent de chaque côté et d'une longue cordelette qui va d'un bord à l'autre et que la personne tient dans la main.

Enfin, comme bijoux, les femmes annamites portent des colliers d'or ou d'argent ciselés, en filigrane ou en perles enfilées. Certaines élégantes ont jusqu'à douze rangées de perles d'or qui descendent en cercles de plus en plus larges jusqu'à la ceinture. Les boucles d'oreilles sont généralement composées d'une grosse fleur en filigrane d'or rougi, au centre de laquelle est serti un diamant qui est le plus souvent faux. Les bracelets sont ordinairement d'or ou d'argent uni, quelquefois ciselé. Les jeunes filles portent volontiers des bracelets de pied en or ou en argent uni. Les bagues sont des cercles d'or ou d'argent ciselé. La plus commune est composée d'une sorte de spirale s'enroulant plusieurs fois sur elle-même.

D'après la loi annamite les seuls bijoux d'or que peuvent porter les femmes sont une épingle à cheveux et des boucles d'oreilles. Tous les autres doivent être en argent ou en alliage et ne peuvent être ornés de fleurs en filigrane. Dans la pratique personne, sauf les missionnaires, ne tient la main à l'observance de cet article de loi. Il est à remarquer, en effet, principalement en Cochinchine, que les femmes catholiques ne portent jamais que le collier d'argent tout uni.

Le costume des enfants est copié sur celui des grandes personnes. Les tout petits ont cependant souvent un pantalon fendu par derrière, sage précaution des parents destinée à éviter une usure prématurée. Quand la température le permet, le vêtement se réduit à un simple petit caraco qui ne descend que jusqu'à la ceinture. Petits garçons et petites filles se promènent gravement en semblable accoutrement, sans se douter de son impudeur. La tête des enfants en bas âge est rasée, sauf deux mèches que l'on laisse pendre de chaque côté au-dessus des oreilles.

§ 3. — Organisation de la famille annamite. Constitution de la famille grecque ou romaine de la Cité Antique.

Comme chez les Grecs et les Romains l'organisation de la famille découle du *Culte des Ancêtres*. Les nombreux rapprochements que l'on peut faire à propos du culte domestique entre les coutumes de la « Cité Antique » et celles des Chinois et des Annamites, peuvent tout naturellement se poursuivre au sujet de la constitution de la famille.

On peut résumer le chapitre écrit par Fustel de Coulanges sur l'autorité du père de famille dans « la Cité Antique » de la façon suivante :

Le mot latin *paterfamilias* emporte le sens de « Souveraine Puissance » et telle est, chez les Romains, les Grecs et les Hindous de l'Antiquité, la définition de l'autorité du père de famille. Ses pouvoirs sont illimités sur sa femme comme sur ses enfants. Sa femme, il peut la répudier pour stérilité ou adultère, il peut disposer de ses biens à sa convenance. Il la juge, la punit et la tue si elle a commis une faute. Ses enfants, il en dispose comme d'un bien qui lui appartient en propre. Il peut les émanciper pour les faire passer dans une autre famille, comme il peut adopter le fils d'un autre père. Il décide du mariage de son fils ou de sa fille. Rien ne leur appartient en propre et jusqu'à sa mort le père dispose de leurs biens. Il dispose aussi de leurs personnes qu'il peut vendre ou racheter à son gré. Tant que vit le père de famille, la femme et les enfants sont dans un tel état de dépendance, qu'ils ne peuvent être ni demandeurs, ni défendeurs, ni accusateurs, ni accusés, ni témoins. Lui seul peut paraître en justice et il y représente tous ceux qui sont en sa puissance. Il est seul responsable de leurs actes envers la Cité. En revanche il est leur seul juge, même pour un crime commis en dehors de la famille. Son droit de juge est complet et sans appel. C'est le droit de vie ou de mort. On frémit à la pensée de pareils pouvoirs s'ils n'avaient pas de contrepoids.

Mais ce contrepoids existe : c'est le jugement des Ancêtres devant lequel le père est responsable de ses actes. Les aïeux assistent du haut de l'autel domestique à tous les actes accomplis par leurs descendants et en particulier par le chef de famille. Ils le jugent, et s'il commet une faute ou une injustice, ils le punissent en lui retirant leur protection et même en influençant défavorablement l'avenir de la famille. Et c'est de cette ingérence des Ancêtres dans les affaires de la famille ainsi que de la pureté qui doit régner autour du Dieu du Foyer que découlèrent les premières idées de morale et la *conscience* des hommes de l'antiquité.

Quant à la femme, quoiqu'elle soit « dans la main » de son mari, elle n'en est pas moins *mater familias*, c'est-à-dire la première au foyer après lui. Elle a droit, au même titre que lui, au respect de tous ses descendants. Elle partage avec lui le sacerdoce domestique et partagera avec lui, dans l'autre monde, les hommages de ses descendants. Mais après la mort de son mari son pouvoir est bien faible. Elle est inapte à rendre le culte, et c'est de là que découle son infériorité. La loi de Manou dit : « La femme est toujours mineure. Il lui faut toujours un chef ou un tuteur. Enfant, elle est sous la puissance de son père ; mariée, elle est dans les mains de son mari ; veuve, elle est sous la tutelle de son fils aîné ou d'un parent de son mari. » Elle ne peut retourner dans sa propre famille, à laquelle son mariage l'a rendue étrangère.

Quel est le rôle réservé aux enfants dans la Cité Antique ? Nous avons vu que tant que le père est vivant, ils restent mineurs et en sa puissance, la propriété restant indivise en son pouvoir. Les enfants nés d'une concubine sont écartés du culte et n'appartiennent pas à la famille. La *piété filiale* est la première des vertus et le manquement à cette vertu est le plus grand des crimes. D'ailleurs, l'affection entre le père et le fils est profonde et sérieuse. Elle prend sa source dans le principe même de la religion domestique, le père voit en son fils celui qui lui rendra le culte après sa mort et qui, par suite,

aura le pouvoir de faire de lui par sa piété ou par sa négligence, soit un Dieu, soit un Démon. Le fils voit en son père un futur Dieu qui le couvrira de sa protection, ou un Démon qui le poursuivra de sa haine. On conçoit à quel point de pareilles croyances sont de nature à fortifier les liens du sang.

§ 4. — Autorité du père de famille chez les Annamites.

Le résumé que nous venons de faire des constatations de Fustel de Coulanges est, à bien peu de chose près, un exposé de la constitution de la famille chez les Chinois et les Annamites sous les anciennes législations. A la vérité, chez les Annamites surtout, les lois nouvelles sont venues y apporter quelques modifications que nous allons faire ressortir.

L'autorité du père de famille est restée très grande en Chine et va, comme nous l'avons vu, jusqu'au droit de vie et de mort. Chez les Annamites, la loi a apporté des tempéraments sérieux aux pouvoirs illimités du père de famille. Il a toujours le droit de répudier sa femme, mais il lui faut une raison, sous peine d'être puni par la loi de quatre-vingts coups de *truong* (bâton). Les motifs à invoquer sont d'ailleurs plus nombreux que chez les Romains, car, outre la stérilité ou l'inconduite, *le mari peut prononcer le divorce contre sa femme* si elle a refusé de servir ses beaux-parents, si elle s'est montrée voleuse, jalouse ou même bavarde. Autant dire que la loi annamite autorise le mari à répudier sa femme quand il le veut, s'il lui suffit de constater un sentiment de jalousie qu'il peut avoir inspiré exprès ou de prendre sa femme en flagrant délit de bavardage ou de médisance. Heureusement il n'abuse pas trop de cette arme dangereuse, et d'autre part, aux sept cas autorisant la répudiation sont opposés trois cas empêchant le divorce s'il n'y a pas eu adultère. Sauf ce cas, où la séparation doit avoir lieu d'office, la femme a le droit de rester au foyer malgré son mari si elle a porté le deuil de vingt-sept mois avec son époux pour les

parents de celui-ci, si le ménage a fait fortune depuis le mariage, enfin si la femme n'a plus de refuge à espérer ailleurs que sous le toit conjugal.

A d'autres points de vue, l'autorité du mari a été diminuée chez les Annamites. Si la loi permet en fait au mari de disposer des biens de sa femme, puisqu'elle ne peut pas le traduire devant la justice, la coutume admet simplement qu'il a l'administration des biens de sa femme, mais qu'il ne peut les aliéner sans son consentement. D'ailleurs l'épouse, si elle ne peut pas plaider personnellement contre son mari, pourrait fort bien charger ses parents de prendre sa défense. Aussi les biens mis en vente par le mari, sans que la femme, propriétaire, voulût signer l'acte de vente, ne trouveraient-ils pas d'acquéreurs. La loi n'autorise pas non plus l'époux à disposer de la personne de sa femme : elle punit de quatre-vingts coups de bâton celui qui la loue ou la vend. Elle lui interdit aussi de la faire descendre au rang de concubine et inversement d'élever la concubine au rang de première femme. Enfin le mari n'a plus le droit de vie et de mort comme chez les Anciens.

Quelle est maintenant l'autorité du père sur ses enfants? Comme autrefois il peut, s'il n'a pas de fils, procéder à l'adoption, afin de se créer une postérité. Nous étudierons plus loin, à propos du culte des ancêtres, comment la famille choisissait un enfant pour susciter une postérité à l'un des siens après sa mort. C'est d'après l'ordre de primogéniture que le père choisit son fils adoptif. Il désigne un de ses neveux si c'est possible, parmi les parents qui descendent du même ascendant. S'il y a impossibilité, il choisira parmi les parents d'une génération au-dessous de la sienne et pour lesquels il porterait des vêtements de deuil. Il pourra même instituer comme son fils adoptif un parent d'une branche éloignée ou un enfant portant simplement le même nom de famille que lui.

En ce qui concerne le mariage des enfants, le père a les mêmes droits que chez les Anciens, mais il le partage avec la mère, qui a aussi voix au chapitre. Si l'aversion des enfants

est trop grande pour l'union qui a été résolue par leurs parents, ils n'ont d'autre ressource que d'abandonner le toit paternel. Encore l'union qu'ils consommeront dans leur retraite sera-t-elle toujours considérée comme irrégulière, puisqu'elle n'a pas été consacrée par les rites du mariage auxquels prennent part les parents. Quoi qu'il en soit, dans la pratique, il est rare que les parents usent d'une pareille tyrannie lorsque les enfants ne peuvent se résigner à une union projetée par eux. Ils se contentent, comme cela a lieu quelquefois chez nous, d'exercer une forte pression sur leur décision.

Le père ne peut plus disposer ni de la vie ni de la personne de ses enfants. La coutume lui permet cependant toujours de louer les services de son fils jusqu'à son adolescence et la loi reconnait comme valables les actes qui sont établis pour cette location en paiement d'une certaine somme prêtée. Quant à leurs biens, il en est le maitre jusqu'au jour où ils se trouvent émancipés par l'âge ou par le mariage, si toutefois ce sont des fils cadets. Quant à l'aîné, il ne peut quitter le toit paternel qu'avec le consentement de ses parents. Sa femme, ses enfants et ses biens restent sous la puissance du père. Seuls les biens de sa femme sont administrés par lui-même. — Ainsi le père n'a plus le droit de disposer des biens de ses enfants émancipés, mais leur doit-il des aliments? Non. Il peut leur faire des avancements d'hoirie, mais il les reprendra quand bon lui semblera et son fils le laissera faire sans résistance. La piété filiale lui interdit aussi bien de désobéir à son père que de l'attaquer en justice. La loi ne limite pas la liberté de tester, mais la coutume est de partager les biens du père entre tous les enfants. L'aîné n'a que sa part virile et l'usufruit de la « part de l'encens et du feu ».

Enfin, comme dans les antiques coutumes, les enfants ne peuvent jamais être ni demandeurs ni accusateurs de leur père. Quelle que soit l'injustice dont ils soient victimes de sa part, ils doivent se résigner à la supporter sans se plaindre. Agir autrement serait fouler aux pieds la piété filiale qui constitue

le fondement même de l'édifice familial, ce serait compromettre le bon accord qui doit subsister malgré tout entre le père et le fils, ce serait risquer de trouver plus tard chez son père défunt un démon malfaisant. Comme chez les Grecs et les Romains, il faut tout supporter plutôt que de s'exposer à la colère des Ancêtres. Ils sont non seulement les juges mais encore les guides de toute famille Japonaise, Chinoise ou Annamite. N'avons-nous pas vu récemment, après la signature du traité de paix entre la Russie et le Japon, le Mikado dire à son peuple que l'empire du Soleil Levant a réussi dans la lutte grâce au bienveillant concours des Esprits des Ancêtres? Et c'est cette divinisation du père, de l'ascendant, qui seule peut nous expliquer l'attitude profondément respectueuse et craintive d'un fils devant son père ou son aïeul, dont nous sommes si souvent les témoins étonnés. Qu'un Européen invite un fils à s'asseoir en présence de son père et, quelle que soit l'importance de sa situation, quelle que soit l'insistance aimable qu'il apporte à son invitation, quel que soit l'âge du fils, celui-ci n'acceptera que si son père y a consenti d'un geste ou d'un grognement à l'adresse de sa descendance indigne. Encore aura-t-il soin de prendre un siège plus bas que celui de son ascendant et de le porter à une distance respectueuse. Il sait que tout laisser-aller, que tout contact avec une aussi auguste majesté serait une sorte de profanation.

Gardons-nous, dans notre zèle intempestif à tout assimiler aux mœurs du peuple conquérant, de porter une main sacrilège sur cette sainte et antique « piété filiale ». C'est sur elle que repose la forte constitution de la famille qui est la base de l'édifice social.

§ 5. — La femme et les enfants dans la famille annamite. Femmes de premier et de second rang. — Le chef de la parenté.

Encore plus que chez les Grecs et chez les Romains, la femme est « mater familias ». — Ses descendants lui doivent

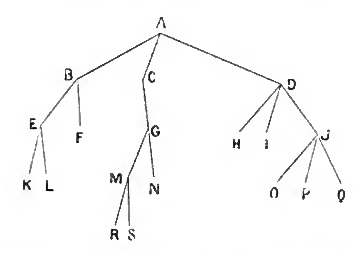
le même respect qu'à son mari. A la mort de ce dernier elle a les pouvoirs nécessaires pour administrer les biens de la famille. Elle en a l'usufruit, et ses enfants ne peuvent réclamer de son vivant leur part de patrimoine, à moins qu'un testament du chef de famille n'en ait décidé autrement. Et voilà en quoi elle joue un rôle plus important que la mère de la « Cité Antique ». Si elle n'a pas le droit d'aliéner ces biens, l'autorité dont elle est investie l'élève à un rang aussi digne que celui qui est dévolu à la femme dans les sociétés basées sur les idées du christianisme. Mais, bien entendu, toutes ces prérogatives sont attachées à sa qualité de *veuve*. Le jour où elle se remarie, elle abandonne le culte des ancêtres de son premier mari pour entrer dans la religion domestique du second. *Elle n'est plus parente de ses propres enfants* et ne peut par suite ni présider à leur éducation, ni administrer leurs biens. Au point de vue légal elle n'est plus qu'une étrangère pour eux. Leurs personnes et leurs biens passent sous la puissance d'une autre personne s'ils sont mineurs, du frère aîné s'il est majeur. Chose qui nous paraîtra étrange, ce n'est pas le père de la veuve qui donne son consentement à son nouveau mariage. Nous savons que par son premier mariage elle appartenait à la famille de son mari. C'est donc le père de celui-ci qui la mariera et recevra les cadeaux de noce.

Voyons maintenant le rôle dévolu aux enfants dans la famille. Le père veille à leur éducation et leur enseigne la « piété filiale ». Il les initie au culte des Ancêtres et leur fait apprendre les caractères en même temps que les principes de la morale qui sont contenus dans les livres de Confucius. Les filles sont instruites par leur mère dans les soins du ménage, la couture et la cuisson des aliments et reçoivent aussi de leur père des principes d'éducation et de morale.

Lorsque vient le moment du partage de ses biens, le père convoque toute la famille pour la prendre à témoin de cette opération. Un acte de partage est dressé et remis à l'aîné.

Des copies sont remises aux autres enfants. L'aîné reste dans la maison de son père et l'aide à gérer son bien et la part dédiée au Culte Domestique. Les cadets mariés vont fonder un établissement ailleurs et deviennent à leur tour des *chefs de famille secondaire*. Si l'un d'eux vient à mourir, sa femme et ses enfants rentrent en partie sous la puissance du père, qui a la surveillance de leurs personnes et l'usufruit de leurs biens.

J'ai dit que les membres d'une famille privée de son chef rentraient *en partie seulement* sous la puissance de l'aïeul.



En effet, ils sont à certains points de vue sous l'autorité du « chef de la parenté » ou *truong tôc* (aîné-famille). Le chef de la parenté est l'homme le plus âgé des diverses familles issues d'un même ancêtre. Supposons, par exemple, que l'ancêtre A ait eu trois fils B, C, D, qui eux-mêmes ont eu les enfants indiqués sur le schéma ci-contre, et que A, B et C soient morts, c'est évidemment D qui sera le chef de la parenté tandis que E sera le *dich tôn* (aîné-descendant) ou Pontife du Culte Domestique. De plus, si dans une famille secondaire, le père, M, par exemple, est mort, ses enfants R et S seront recueillis par leur aïeul G qui administrera leurs biens et sera leur *gia truong* ou chef de famille. Si cependant il se trouve que R soit majeur, il deviendra chef de famille, portera vis-à-vis de son frère S le titre de *tôn truong* (enfant-chef)

et administrera les biens. D'autre part, les deux frères R et S ainsi que leur mère seront sous l'autorité de D, le chef de la parenté, en tout ce qui concernera la défense de leurs intérêts envers les autres membres de la famille.

Le *truong tôc* est en effet le juge conciliateur légal de toutes les contestations qui peuvent survenir entre les membres de la famille. Dans un mariage, il remplacera le père ou le grand-père absent ou empêché. Il surveillera les partages de patrimoines comme un président du conseil de famille et désignera des tuteurs aux mineurs. Il est témoin autorisé dans les actes importants. S'il n'est pas lui-même le chef du Culte Domestique, il veille à sa célébration régulière.

La famille romaine ne comprend qu'une seule femme, et le fils d'une concubine est écarté du foyer comme étranger à la famille. Il n'en est pas de même dans la famille annamite, où la loi reconnaît comme légitimes les enfants nés des femmes de second rang et même des servantes et des esclaves, et leur reconnaît le droit à la succession paternelle au même titre qu'aux enfants de la première femme. *La polygamie,* si elle n'est pas fréquente dans le peuple, est pratiquée d'une façon assez courante dans les familles riches. Nous avons vu que le motif autorisé sur lequel repose son institution est *la recherche d'un héritier mâle* lorsque la première femme n'en a pas donné. Mais, dans la pratique, les hommes qui peuvent s'offrir le luxe d'un double ou d'un triple ménage prennent des « femmes de second rang », improprement appelées concubines, lorsque leur première femme a perdu de ses charmes. Ces unions se font sans aucune cérémonie et sont consacrées par l'envoi de cadeaux aux parents de la jeune fille, mais elles sont parfaitement régulières et doivent avoir l'agrément de la femme légitime. Généralement les différentes femmes vivent sous le même toit avec leur mari. Dans ce cas toutes les femmes et tous les enfants doivent obéissance et respect à l'épouse du premier rang ou « vo chinh », qui est la vraie mère de famille. Les enfants nés des « vo bé » ou petites épouses sont punis s'ils in-

sultent la « mater familias » comme s'ils avaient manqué de respect à leur propre mère. Ils porteront son deuil vingt-sept mois comme celui de leur mère, tandis qu'ils ne le portent qu'un an pour les autres mères de second rang. Enfin, parmi les enfants du père, celui qui est considéré comme l'aîné est l'aîné des enfants de sa première femme. C'est celle-ci qui administrera les biens des enfants des autres lits après la mort du mari, et tant qu'elle vivra les enfants ne pourront pas exiger le partage.

Il peut se faire aussi qu'un veuf se remarie. Sa première femme légitime s'appelle « dich màu » et la seconde ou la troisième « kè màu » (successive-mère). Les enfants des différentes femmes légitimes ont des droits égaux à la succession.

En résumé, il peut y avoir à se présenter au partage des enfants de catégories variées : enfants de la première femme légitime ou « dich màu », enfants des femmes légitimes successives ou « kê màu » qui comme la première ont été des « vo chinh », enfants des femmes de second rang ou « vo bé », enfants des servantes, enfin fils adoptif que le père a pu choisir au moment où il n'avait pas encore eu d'enfants mâles. Celui-ci n'a plus le droit de rendre le culte aux Ancêtres, puisqu'il a cédé sa place à un fils du père, mais il a le droit comme tous les enfants à une part de la succession paternelle.

§ 6. – Occupations habituelles de la famille annamite. – Amour de la rizière. – Travaux des champs.

Pour que notre étude de la famille annamite soit complète, il faut encore parler des travaux des champs qui constituent l'occupation presque unique de la grande majorité des habitants de l'Indo-Chine, il faut encore dire quel amour ce *peuple agriculteur* professe pour sa rizière. Elle est là, dans les environs de la case. Pour le voyageur indifférent, c'est un banal rectangle rempli d'une boue grisâtre dont l'odeur de vase choque les narines, et dans lequel pataugent lamentablement des animaux de couleur sale et de forme mastodontique. Pour l'Annamite, au

contraire, c'est le bien patrimonial où il a pris ses premiers ébats d'enfant, c'est la terre qu'il laboure à la sueur de son front, mais qu'il aime comme une mère nourricière. C'est son vieux buffle qui tire sa charrue depuis des années et pour lequel il a une affection quasi familiale. Pour lui rien n'est beau comme sa rizière lorsqu'il vient d'y repiquer les semis en quinconce, et que le soleil couchant vient se refléter sur sa nappe liquide ; rien n'est beau comme sa rizière lorsque les épis dorés se courbent sous les caresses de la brise estivale.

L'Annamite est surtout agriculteur, car dans son pays les centres urbains sont très rares et toute la population est répandue par villages dans les immenses plaines du delta du Fleuve Rouge au Tonkin, du delta du Mekong en Cochinchine et des bords de la mer de Chine en Annam. Tout cet immense territoire est presque uniquement occupé par des rizières, c'est-à-dire des plaines qui sont périodiquement recouvertes d'eau pour permettre la fertilisation du sol. La culture du riz demande beaucoup de soins et ne donne son produit qu'au bout de longs mois. L'Annamite a, comme animaux de labour, le buffle et le bœuf. Celui-ci est plus résistant à la fatigue et demande moins de ménagements, mais le premier est beaucoup plus fort et abat plus de besogne. Par contre, cet énorme mastodonte, qui fait songer aux animaux antédiluviens, ne supporte pas un travail trop prolongé et doit être laissé plusieurs heures par jour à paître. Il est doué du singulier avantage de pouvoir plonger son museau pendant plusieurs minutes sous l'eau pour y manger certaines herbes. Sa susceptibilité à la piqûre des moustiques est extrême, à cause de la finesse du cuir de son abdomen qui est rose comme la peau d'un nouveau-né. Aussi a-t-il soin, avant de rentrer à l'étable, de se vautrer dans une mare de vase afin de recouvrir son corps d'une épaisse couche de terre qui lui servira de carapace protectrice pendant la nuit. Certains propriétaires de buffles poussent la tendresse pour cet animal jusqu'à lui procurer une moustiquaire.

Les instruments aratoires en usage en pays annamite sont analogues à ceux dont on se sert en Europe. La *charrue* ou « cay » se compose d'un soc dont la lame en fer est adaptée sur une monture en bois. Le laboureur marche derrière en tenant le manche et conduit son buffle avec une ficelle passée dans le nez de l'animal et en faisant entendre de longs appels de



LABOURAGE DE LA RIZIÈRE.

voix pour le diriger et l'arrêter. La *herse* ou « bua » est formée d'une simple poutre transversale dans laquelle sont enfoncées des tiges de bois dur. Traînée par un buffle et quelquefois deux attelés en couple, elle est rendue plus lourde par le poids du conducteur qui se tient debout sur la traverse afin que les dents s'enfoncent mieux dans la terre. La *bêche* ou « mai » comporte une palette rectangulaire en bois autour de laquelle est adapté un tranchant en fer qui l'emboîte sur ses trois côtés extérieurs. Le manche fait avec la palette un certain angle pour

faciliter l'enlèvement de la terre. La bêche ronde ou « thuong » est très utile pour le débroussaillement. La *houe* ou « mai mong », bêche en forme d'ongle, sert surtout à faire des trous profonds. Citons encore le maillet à damer la terre ou « vò dâp dât », le *râteau* ou « cao », la *faucille* ou « liêm ».

Les Annamites ont également des ustensiles très ingénieux avec lesquels ils font passer l'eau d'une rizière dans une autre. Ce sont : 1° le *seau déversoir à trépied* ou « gau song », qui est attaché au-dessous d'un trépied en bambou et se compose d'une sorte de panier en tresses de bambou goudronnées, ayant la forme d'un tronc de cône terminé par un manche. Pour manœuvrer l'instrument, le cultivateur placé dans une rizière inférieure en pousse le manche de manière que le panier se remplisse d'eau, puis en relevant le manche il la force à se déverser dans la rizière supérieure ; 2° le *seau arrosoir à cordes* ou « gau giai », qui se compose d'un seau analogue au premier, dont le haut et le bas sont attachés à deux ficelles terminées par des poignées. Pour manœuvrer ce panier, deux personnes se placent l'une en face de l'autre sur la digue qui sépare la rizière inférieure à vider et la rizière supérieure à remplir, chacune d'elles tenant dans ses mains les deux cordes. D'un mouvement simultané elles envoient le panier à remplir dans un trou creusé dans la rizière inférieure, puis tirant également sur les deux ficelles qu'elles tendent en reculant le haut du corps, elles enlèvent le seau jusqu'à la hauteur de leur ceinture et, donnant une brusque secousse de la main qui tient la corde attachée au haut du seau, elles lui impriment un mouvement de bascule qui le fait se déverser dans la rizière supérieure. Après quoi le panier repart de lui-même dans la rizière du bas, et le mouvement continue avec une grande rapidité. Rien n'est plus gracieux que de voir deux jeunes filles se livrer à cet exercice. Leurs jambes nues bien campées sur la digue de rizière, elles manient avec adresse le frêle panier en donnant à leurs bras des poses d'une grâce exquise, pendant que leur buste se balance en avant et en ar-

rière dans un joli mouvement. Ces attitudes pittoresques, l'eau jaillissante et le gai babillage des travailleuses, font de cette scène agricole, un tableau frais et harmonieux.

Les ustensiles qui servent à traiter le grain déjà récolté sont : le *tarare* ou « quat hom », qui est tout à fait analogue au nôtre; l'*éventail à paddy*, en bambou tressé, qui sert à séparer l'écorce du grain; le *moulin à décortiquer* ou « coi xây », qui



HERSAGE DE LA RIZIÈRE A SEC.

se compose d'un panier fixe cylindrique dans lequel tourne un panier mobile de même forme. Celui-ci est mû par un bâton poussé en avant et tiré en arrière, faisant l'office de manivelle. Citons encore le *mortier en pierre* ou « coi da », le *mortier à pilon* ou « coi dap », qui est manœuvré par les pieds des femmes s'enlevant de tout leur poids sur le bras de levier et redescendant par terre pour le laisser retomber dans le mortier à paddy, le *crible* ou « sang », le *tamis* ou « gian », le *racloir à paddy* ou « trang thoc » et le *fléau* ou « dap lua », qui est tout à fait analogue au nôtre.

Voyons maintenant les diverses phases de la culture du riz dans les rizières où on ne fait qu'une seule récolte par an. Le *premier labourage* a lieu fin avril. Il a pour but de mettre à l'air la couche du sol qui doit recevoir la semence. Il est suivi d'un hersage à sec. De mai à juillet, les rizières s'emplissent peu à peu de l'eau des averses quotidiennes. Alors a



HERSAGE DE LA RIZIÈRE INONDÉE.

lieu un nouveau labour très pénible et au cours duquel hommes, femmes et buffles sont plongés jusqu'au jarret dans la vase liquide où la charrue disparaît presque tout entière.

Ce *deuxième labour* est suivi d'un *hersage* à la suite duquel la rizière est devenue un bassin d'eau limpide reposant sur un fond de vase très homogène et prête à recevoir les plants.

Indépendamment de cette préparation de la terre, on avait déjà, vers le mois de mars, fait des semis de riz dans une toute petite rizière bien située pour un facile arrosage. Vers le mois

de juillet, ces plants sont assez grands pour qu'on puisse les repiquer. On les ficelle par bottes à l'aide de liens en bambou et on les transporte dans la grande rizière qui a été préparée pour les recevoir. Là, les femmes, court vêtues pour piétiner dans l'eau tout à leur aise, les enfoncent dans la vase à une distance d'environ trente centimètres les uns des autres et en quinconce.

Le *repiquage* terminé, il ne reste plus qu'à souhaiter les



LA MOISSON. — BATTAGE DES GERBES DE RIZ.

ondées bienfaisantes qui doivent se prolonger jusqu'à la fin de septembre. Une sécheresse de quinze jours peut être une ruine pour une plaine qui n'attend son arrosage que du ciel. On se borne pendant cette période à fouler les rizières avec les pieds pour rechausser les plants et à enlever des mauvaises herbes qui pourraient leur faire du tort. Ce *binage* est, comme le repiquage, exclusivement réservé aux femmes.

La *moisson* se fait dans les premiers jours de novembre

dans le cas d'une seule récolte : mais dans les rizières hâtives elle peut commencer à la fin d'août. Enfin, dans les plaines riches on fait une première récolte en mai ou juin et une seconde en novembre.

Il y a deux espèces de riz : le *riz sec ordinaire*, coupé à la faucille comme le blé en France et qui sera vendu ou consommé journellement, et le *riz gluant*, plus gras, au feuillage plus long et plus large et qui est cueilli à la main en coupant la tige à la base de l'épi. Il est conservé pour les repas de fêtes et les cérémonies rituelles. C'est le riz des sacrifices aux Ancêtres.

A la vérité, on peut aussi distinguer deux espèces de riz ordinaire, le *riz de plaine* dont nous venons de décrire la culture, et le *riz de montagne*. Celui-ci se sème sur les flancs des collines qu'on n'a pas pu aménager en gradins. Cette culture, qui est analogue à celle de notre blé, donne un rendement beaucoup moins grand que la première et un grain moins gros et moins blanc.

Pour séparer les grains de paddy de leurs tiges, on se sert d'une sorte de bateau en bois sur les bords duquel on frappe les gerbes jusqu'à ce que les épis aient été entièrement vidés. Les tiges sont ensuite soit brûlées sur le sol de la rizière, soit assemblées en meules de paille. On peut obtenir le même résultat à l'aide du *piétinement des gerbes* étendues sur une natte grossière.

Quelques indigènes font une sorte de regain en récoltant le peu de grains venus sur des plantes déjà moissonnées et qu'on a laissé repousser en herbe.

On trouve aussi chez les Annamites quelques champs de blé noir ou *sarrasin* et de *maïs*, mais c'est dans le Haut-Tonkin que ces céréales prennent une réelle importance. Chez quelques montagnards, comme les Nung, les Moè et les Man, le maïs est l'unique nourriture de la population.

Les Annamites cultivent aussi la *patate sucrée* dans des terrains légers. Ils font deux labours, deux hersages, puis

tracent deux petits sillons séparés de 80 centimètres les uns des autres. On fume la terre et on plante les morceaux de patate dans les sillons en les recouvrant de terre. Au bout de dix jours, ils sont levés. Un mois et demi après on butte et on enlève les herbes. Enfin on récolte au bout de cent jours. Une seule récolte par an, plantée en avril, est faite en août. La



PIÉTINEMENT DES GERBES DE RIZ POUR SÉPARER LES GRAINS DES TIGES.

patate est mangée souvent en dehors des repas. Ses tiges sont repiquées pour produire un feuillage qui sert de nourriture aux porcs.

Le *manioc* se plante par bout de tige et se récolte au bout de quatre mois, à raison d'un tubercule par pied. Il sert également à nourrir les porcs.

Les *haricots annamites* se cultivent dans un terrain léger, plat et peu arrosé, généralement près de l'habitation. On laboure et on herse une fois et on sème à la volée sans

fumer la terre auparavant. Les plants lèvent au bout de dix jours, fleurissent quarante jours après les semailles et sont mûrs au bout de trois mois. Il y a de nombreuses variétés. Le « haricot blanc » donne de gros grains blancs et constitue la meilleure espèce. Le « haricot vert » ne se mange que sous forme de pain, fait avec sa farine. Le « jaune » se mange tout entier quand il n'est pas arrivé à maturité ou en grains quand il est mûr. Le « petit haricot à grains marrons » se mange en graine, mais n'est pas fameux. Sa feuille, laissée sur pied, peut servir d'engrais aux champs de maïs. Citons encore le « haricot épais » dont on ne mange que la cosse, le « haricot de chat » dont on mange aussi la cosse, le « haricot bonne odeur » qui se mange comme les petits pois, le « haricot ruban de robe » qui se mange tout entier et est assez savoureux, le « haricot corne de buffle » qui pousse à l'état sauvage et sert à nourrir les cochons, et le « haricot noir » dont on mange les grains et qui est assez bon.

Parmi les cultures industrielles, il faut signaler celle de l'*arachide* qui sert à faire l'huile la plus employée chez les Annamites, et celle de la *badiane* qui produit également une huile, mais est beaucoup moins répandue; celle de la *ramie*, plante textile d'un excellent rapport, mais malheureusement encore peu connue dans le pays; celle du *chanvre*, avec lequel se font les cordes et les filets; celle du *mûrier*, à laquelle s'adonnent des villages entiers pour l'élevage du ver à soie; celle de l'*indigo*, de la *canne à sucre* et du *coton*.

Donnons quelques détails sur la culture de la canne à sucre. Au mois de décembre on fait un premier labour, en janvier un second. Dix jours après on herse et on enlève les herbes, qui sont mises en tas et brûlées sur place. Au moment des premières pluies on procède à un troisième labour, suivi de deux hersages.

En février, on trace les sillons, on fume la terre et on plante. Pour cela on prend des morceaux de 40 centi-

mètres environ près du sommet des cannes dont on a enlevé les feuilles, puis on les place inclinés contre un des bords du sillon et on les recouvre de fumier et de terre en n'en laissant sortir que l'extrémité. Chacun des tronçons plantés à 80 centimètres les uns des autres, donne naissance à trois tiges que l'on voit sortir de terre au bout de quinze jours si les pluies sont venues. Deux mois après la plantation, les femmes viennent butter les pieds de canne, arracher les mauvaises herbes, puis les arroser avec du purin fait avec de la bouse de buffle délayée dans l'eau. On recommence cette opération tous les mois jusqu'au mois de novembre. La récolte se fait en décembre, en coupant les tiges à quelques centimètres au-dessus du sol.

Il y a deux sortes de canne à sucre : la canne à sucre « miel » qui sert exclusivement à faire du sucre et la canne à sucre jaune qui ne sert pas à faire du sucre, et se mange telle qu'elle. Sa tige est tellement tendre qu'elle se briserait sur pied si on n'avait pas la précaution de la botteler.

Le plant dure deux ans et quelquefois trois, la tige repoussant sur le pied de l'année précédente. Quinze pieds donnent une livre annamite de sucre la première année. Un mâu de terrain (environ 1/3 d'hectare), fournit environ 1.800 livres de sucre, qui se vendent une cinquantaine de piastres.

Donnons encore quelques détails sur la culture du coton. Le cotonnier vient très bien dans le pays. On le cultive en plaine et en montagne. Les grains se sèment au mois de mars et la récolte se fait en septembre. Le coton se vend de trois façons différentes. Le « bông » ou coton brut, c'est-à-dire mélangé à la graine, le « chi » ou coton débarrassé de sa graine, et le « soi » ou filé de coton qui se vend par écheveaux.

Le *tabac* se plante dans les jardins et généralement en petite quantité.

Enfin le *bétel* est une culture riche que l'on fait tout près

de sa case pour la mieux surveiller. Pour préparer cette culture, on plante sur une aire rectangulaire de 15 à 20 mètres de côté, des bambous verticaux formant une sorte de damier, on les réunit entre eux par des baguettes horizontales jusqu'à une hauteur de 2 mètres, puis on sème le bétel au pied de chaque tuteur. Aussitôt levé, il se met à grimper et gagne peu à peu tout l'échafaudage jusqu'à ne plus laisser une place libre dans tout l'immense parallélipipède que forme la plantation. Si on ajoute que chaque feuille de bétel vaut quelques sapèques, on se rend compte de la valeur d'une plantation de dimensions même très modestes.

On sait que la feuille de bétel, mélangée à la noix d'arec et beurrée d'un peu de chaux, constitue la chique que les Annamites aiment tant à mâcher. Chez eux on trouve toujours sur le lit de camp de réception une boîte ronde en bois laqué, dont l'intérieur est divisé en compartiments destinés à recevoir les divers éléments de la fameuse *chique de bétel*. L'hôte qui vient s'accroupir sur le lit de camp est toujours invité à faire son choix dans cette boîte. Il est amusant d'observer avec quel soin il prend la belle feuille verte, avec quelle attention il manie le petit couteau d'argent pour étendre un peu de chaux rouge sur le côté intérieur, avec quelle lenteur il la plie pour en former un petit paquet en se servant de la queue de la feuille comme ardillon de boucle. Enfin il l'introduit dans sa bouche et la mâche avec délices et tout de suite ses joues se couvrent d'une rougeur d'ivresse. Mais son bonheur n'est pas complet : il faut encore prendre dans un autre compartiment une noix d'arec qui donnera à la chique son goût amer. Enfin, pour que rien ne manque à sa félicité, il ajoutera encore à cette mixture un petit morceau de bois rouge. Et pendant tout ce temps il continue à mastiquer lentement. Le crachoir en cuivre est à portée de sa main et de temps en temps il lui confie comme un précieux dépôt un long jet de salive rouge.

Les Annamites s'adonnent aussi à la *culture du thé*, qui vient bien dans le pays, mais est loin d'avoir la saveur de celui de Chine. Nous avons visité en Annam, non loin de Tourane, des plantations de cet arbuste qui s'étendaient sur les coteaux d'un cirque de collines. Quatre villages s'occupaient exclusivement de cette culture sous la direction d'un missionnaire et les résultats en semblaient excellents.

Quelques colons européens ont entrepris la *culture du café* sur les collines du moyen Tonkin, et ont vu leurs efforts couronnés d'un certain succès.

Enfin, la *culture du poivre* donne de réels bénéfices en Cochinchine, particulièrement à Poulo Condor, sous la direction du pénitencier, et dans le golfe du Siam, aux environs de Hatiên, où les Européens et les Chinois sont en rivalité pour diriger d'importantes plantations.

CHAPITRE III

L'ÉTAT

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

§ 1. — De la commune annamite.

Nous avons vu dans le chapitre précédent combien était compact le groupement de la famille autour de son chef, auquel la loi et la coutume donnent sur ses parents une autorité indiscutée et le pouvoir de régler tous les différends qui peuvent les séparer.

La commune est la réunion d'un certain nombre de familles groupées en une seule agglomération ou séparées en plusieurs. Les liens qui les unissent entre elles sont aussi solides que ceux qui joignent les membres d'une même famille, et c'est à bon droit que l'on a pu dire que la commune annamite formait en réalité un État dans l'État.

Voici comment du groupement familial est né le groupement communal :

Un chef de famille entreprenant et se sentant trop à l'étroit sur les terres qui lui sont dévolues dans sa commune originaire, a l'idée de créer une nouvelle commune. Il adresse au mandarin de sa circonscription, phu ou huyên, une demande de concession dans laquelle il indique les limites du territoire convoité par lui, le nom des chefs de famille qui veulent le mettre en valeur, le nom qu'il désire donner à la nouvelle

commune, autant que possible un croquis du terrain, et s'il y a lieu le nom des propriétaires voisins. Le « quan bô », mandarin provincial de l'administration civile et du trésor, charge le chef du huyen intéressé de faire la vérification du terrain en présence du chef de canton, des notables des communes intéressées et des propriétaires voisins. Le « quan huyèn » opère la délimitation de la nouvelle commune et adresse son rapport au « quan bô », qui le transmet au « tông dôc » ou gouverneur de la province, avec son avis. Si le rapport revient approuvé, le mandarin du huyèn dresse un procès-verbal de sa vérification qui est signé des intéressés, et ce document sert de base au « diabô » ou registre de description des terres de la commune.

Le fondateur de la nouvelle commune n'a plus qu'à emmener avec lui sur le terrain concédé tous ses parents, auxquels peuvent s'adjoindre les familles qui acceptent son autorité. La caravane s'établit sur la lisière de la forêt ou du marécage qu'il s'agit de transformer en bonnes rizières. Elle coupe les arbres ou creuse des canaux, et à la sueur de son front elle transforme une région désolée en terre nourricière. Un pareil labeur mérite sa récompense ; aussi l'État annamite dispensait-il les habitants de la conscription et de l'impôt pendant trois années et les rendait-ils propriétaires de la terre qu'ils avaient mise en valeur.

C'est tout naturellement le fondateur de ce nouveau groupement qui en est le chef désigné. Lorsque les familles s'augmenteront ou que d'autres viendront se joindre à elles, le maire ne pourra plus suffire seul à sa tâche de directeur. Il s'adjoindra des notables dont les avis renforceront son autorité et qui l'aideront à assurer la bonne marche des affaires. La besogne devient de plus en plus lourde à mesure que la commune s'accroît.

N'est-elle pas en effet, cette commune annamite, une entité qui doit suffire à tous ses besoins et agir comme une véritable personne morale ? Elle est rendue responsable des crimes et

délits qui se commettent sur son territoire et doit par ses seuls moyens en arrêter les auteurs : il lui faut donc *une police*. Elle est chargée de collecter l'impôt personnel et de le verser au trésor : il lui faut donc *des comptables*. Elle doit tenir le contrôle des terres et en verser au trésor les taxes foncières : il lui faut donc *un géomètre* doublé d'*un trésorier*. Elle possède des biens meubles et immeubles : il lui faut *un intendant*. Elle est chargée de l'entretien des routes et des ponts, elle fait des travaux d'utilité publique, d'hydraulique agricole, etc... il lui faut *un architecte*. Elle préside aux cérémonies du culte en l'honneur de ses génies tutélaires : il lui faut un *maître des cérémonies*. Elle désigne les habitants qui doivent être soldats, facteurs ruraux (tram), coolies prestataires pour les travaux publics : il lui faut *des agents recruteurs*.

Les habitants qui occupent ces diverses fonctions sont appelés en Cochinchine « cac chuc » (les dignitaires). Au Tonkin, leur nom varie suivant la classe à laquelle ils appartiennent : *les grands notables*, qui gèrent les affaires de la commune et n'exercent qu'une haute surveillance sur l'exécution des différents services, portent le titre de « ki muc » (grand-observateur); *les petits notables*, qui font exécuter les décisions prises au sein du conseil municipal et qui sont en somme les agents d'exécution de la commune, portent le titre de « dzich muc » (travail-observer); enfin les vieillards, qui font de droit partie du conseil lorsque leur vie a été exemplaire, portent le titre de « lao muc » (vieillard-observer).

Les grands notables ou ki muc composent le *conseil municipal* et se réunissent pour leurs délibérations à la *maison commune* ou « dinh ». Ce local est généralement composé d'une grande salle rectangulaire dont le toit en tuile repose sur de forts piliers en bois de fer. La travée centrale est occupée par un autel dédié aux génies tutélaires. Quelques lits de camp, des bancs et quelquefois des gradins en forment le mobilier habituel. Outre sa destination importante de salle de réunion du conseil, la maison commune sert encore de temple aux gé-

nies locaux, de caravansérail pour les voyageurs sans abri et quelquefois même de théâtre, lorsqu'une troupe a été appelée pour participer à une fête.

Le nombre des grands notables ou ki muc varie d'un village à l'autre. Les attributions de chacune des charges que nous avons énumérées se subdivisent ou au contraire se cumulent, suivant que les titulaires sont plus ou moins nombreux. Les titres qui les désignent varient aussi suivant les régions. Nous donnons ci-dessous les plus communément employés.

Les titres de « huong chu » et de « thu chi » sont donnés, suivant les régions, au personnage le plus considérable de la commune par sa fortune, son âge, son instruction ou sa distinction. Celui de « huong lê » ou « thu lê » est réservé au notable qui veille à la conservation des vieilles coutumes, des traditions, et préside les cérémonies rituelles : c'est le maître des cérémonies du village. Celui de « thu bôn » est attribué au notable qui administre les biens de la commune : c'est l'intendant. Celui de « thu bô » désigne le notable qui tient les registres de la commune : contrôle des habitants ou « dinh bô », contrôle des terrains cultivés et payant l'impôt ou « dièn bô » et registre de description des terres cultivables ou « dia bô » : c'est l'archiviste. On trouve quelquefois un « thu dac dien », chargé de mesurer les rizières et d'en tenir le contrôle : c'est le géomètre.

Le *maire*, « ly truong » ou « xa truong », est généralement le moins important et le plus jeune des grands notables. Sa fonction est une corvée qu'il n'accepte que parce qu'elle lui ouvre l'accès du conseil municipal. Il est le seul parmi eux qui ait des relations avec l'administration et sur lequel pèse toute la responsabilité des fautes que peut commettre le conseil, dont cependant il n'est que l'agent. Élu par l'assemblée des inscrits de sa commune, il est nommé à ces fonctions par l'administration supérieure, qui lui délivre un brevet et le sceau de la commune. Il ne peut demander à résilier ses fonctions avant un an.

Le maire est généralement assisté de deux grands notables dénommés « huong than » et « huong hao ». Le premier est assez lettré pour commenter en présence des habitants les ordres administratifs qu'en reçoit la commune. Le second surveille les petits notables chargés de la police. Tous deux aident le maire dans la perception et le versement de l'impôt et la délivrance des récépissés aux intéressés et apposent leur signature à côté de la sienne sur tout acte ou transmission de pièces émanant de l'autorité communale.

Au-dessous des grands notables et du maire, qui font partie du conseil municipal, délibèrent au sujet des affaires communales et prennent des décisions, de l'exécution desquelles ils chargent leur représentant officiel le ly truong, se placent les petits notables ou « dzich muc ». Ceux-ci ne sont que des agents d'exécution placés sous les ordres du maire et quelquefois d'un autre grand notable ayant une attribution spéciale. Les plus importants sont le « pho ly » ou *adjoint au maire*, qui est envoyé par lui pour transmettre ses ordres de toute nature et veiller à leur exécution, et le « xa doan » ou « xa tuân », garde champêtre qui convoque les habitants des différents quartiers, soit pour faire pendant la nuit des rondes de police, soit, dans les régions frontières du Tonkin, pour aller faire des reconnaissances et monter la garde. Dans ce dernier cas, le « xa doan » est un véritable caporal qui commande l'escouade de partisans armés que fournit la commune.

On trouve encore dans certains villages un petit notable chargé de la construction et de l'entretien des routes, des ponts et des digues et que l'on peut désigner sous le nom de « Kham lô ». D'autres veillent à l'exécution des diverses parties du service sous la direction du grand notable qui en est spécialement chargé, ou dirigent ce service lorsqu'il n'y a pas de grand notable à sa tête. Enfin les « âp truong » ou « giap truong » sont des chefs de quartier, délégués de l'autorité communale dans une certaine partie de sa circonscription qui peut contenir un ou plusieurs hameaux.

On peut se demander pourquoi des fonctions qui ne sont pas rétribuées trouvent des amateurs. L'intérêt qui pousse les habitants à ambitionner le titre de notable, est la considération dont il est entouré et à laquelle la vanité annamite est toujours particulièrement sensible, et aussi le pouvoir de disposer des « công diên » ou biens communaux qui tous les trois



UNE RÉUNION DE NOTABLES.

ans sont répartis entre les inscrits, de désigner les soldats, les corvéables, etc., pouvoir qui n'est pas sans rapporter quelque bénéfice aux gens de conscience large. Il n'en faut pas plus pour que les gens les plus instruits, les plus intelligents et les plus riches soient toujours candidats à ces charges.

Ainsi le conseil municipal est assuré de posséder dans son sein les habitants les plus susceptibles d'apporter aux intérêts de la commune le concours le plus efficace. Voilà une première garantie de la force de cette institution. La seconde est

la répartition du travail entre tous les membres du conseil, chacun ayant dans ses attributions un service spécial dont il n'a que la direction sans avoir l'ennui d'en assurer les détails d'exécution réservés au petit notable. La troisième est le contrôle qu'exercent les membres du conseil les uns sur les autres, car les actes importants ne peuvent être signés par le maire seul, l'impôt est toujours porté par plusieurs notables accompagnant le maire, etc... Enfin, la quatrième est cette loi de Ming Mang qui interdit à la commune la vente de ses terres, ne lui permettant de disposer que de l'usufruit des biens communaux et la forçant ainsi malgré elle à ménager son capital immobilier.

Voilà donc les deux éléments que nous avons trouvés, nous autres conquérants, à la base de l'édifice social de la race sujette : une *famille* d'une cohésion absolue sous l'autorité souveraine du père de famille, et la *commune*, une plus grande famille, condensée en une sorte de personne morale ayant son libre arbitre et la responsabilité absolue de ses actes, organisée en un petit État qui fonctionne sous un gouvernement oligarchique et dont le grand État ne connaît que le représentant.

Le père répondait pour sa famille, le maire répondait pour sa commune. D'où une grande simplification pour l'administrateur. Qu'avons-nous fait de ce système, notamment en Cochinchine où notre action est plus directe? Nous avons fait notre possible pour amoindrir l'autorité du père en permettant au fils d'intenter une action contre lui, et nous avons provoqué ainsi une première désagrégation de l'édifice social. Dans la commune nous avons vu un État dans l'État, nous avons eu horreur de cette institution qui n'était pas conforme aux nôtres et, peu à peu, mettant notre nez dans ses affaires, nous avons voulu régenter ce qui fonctionnait depuis des milliers d'années comme un mécanisme d'horlogerie inusable, nous avons ennuyé ces gens qui espéraient rester tranquilles chez eux, et le titre de notable est devenu

une charge dont les gens distingués ne veulent plus. Et alors nous assistons à cette seconde désagrégation de l'édifice social et nous sommes effrayés en Cochinchine de ne plus trouver devant nous que de la *poussière d'hommes*, qui nécessiterait pour l'administrer une armée de fonctionnaires. La situation était tellement menaçante que nous sommes en train de reconstituer de nos propres mains les institutions que nous avons si maladroitement laissé se désagréger. Un arrêté vient en effet de nommer une commission chargée de remonter dans les traditions, pour y trouver les emplois des notables dont il ne reste plus que le souvenir.

Nous ne saurions trop louer le Gouverneur Général d'avoir pris cette mesure ; mais n'eût-il pas mieux valu pour notre administration découvrir la faute avant de la commettre, que de la réparer péniblement alors qu'elle a déjà produit de funestes effets? n'eût-il pas été plus sage de nous pénétrer aussitôt après la conquête, de cette vérité, que la doctrine de l'assimilation des peuples conquis n'est admissible que si on a affaire à des sauvages sans organisation sociale et sans traditions?

§ 2. — Du canton et des autorités cantonales.

De même qu'un certain nombre de familles ou de hameaux se groupent pour former une commune, sous l'autorité de son conseil des notables dont le délégué est le maire, de même un certain nombre de communes se réunissent pour former un canton sous l'autorité d'un « chanh tông » ou « cai tông », assisté souvent d'un et quelquefois de deux « pho tông » ou sous-chefs de canton.

Signalons de suite deux dissemblances importantes qui séparent ce groupement du canton français. A l'inverse de ce qui se passe chez nous, en effet, le canton annamite a un chef et n'a pas de chef-lieu. Les campagnes de l'Indo-Chine ont ceci de très spécial, qu'en dehors des capitales de province,

on n'y rencontre aucune agglomération qui rappelle nos petites villes, nos chefs-lieux de canton. Un voyageur qui parcourrait d'un bout à l'autre les plaines de la Cochinchine, de l'Annam central et du Tonkin, ne trouverait sur sa route que des rizières parsemées de touffes de bambous représentant les villages, et ne rencontrerait que tous les deux ou trois jours les murs d'une ville avec des maisons en briques, des toits en tuiles, des boutiques, un marché, etc. En dehors des capitales de provinces, il n'y a que les marchés importants qui puissent mériter le titre d'agglomérations urbaines. Les villages ne se distinguent les uns des autres que par leur importance, mais celui où habite le chef de canton peut fort bien ne pas être parmi les plus peuplés.

Le groupement du canton est bien loin d'avoir la même puissance que celui de la commune, et autant celui-ci est essentiel dans la vie administrative, autant celui-là, tout en ayant une utilité réelle, est en somme une institution d'ordre secondaire et dont la suppression n'amènerait que de légers troubles dans le fonctionnement de la vie sociale.

En réalité le *chef* et le *sous-chef de canton* ne sont que des agents de transmission des ordres du mandarin chef d'arrondissement, des agents de surveillance du bon fonctionnement de la police, de l'exacte rentrée des impôts, etc. Mais ce qui donne à cette autorité cantonale toute sa valeur, ce qui donne à ce tampon entre le mandarin et le peuple toute l'élasticité d'un ressort, c'est que cette autorité est une émanation de la volonté du peuple. Représentant élu de son canton, le « cai tông » est le défenseur de ses intérêts auprès de l'administration. Chef élu chargé de faire exécuter les ordres de l'autorité supérieure, il les fera accepter avec plus de soumission par ses concitoyens.

Pour l'élection d'un chef ou d'un sous-chef de canton, chaque conseil municipal délègue son maire, et un ou plusieurs notables, suivant l'importance de la commune. Les délégués se réunissent et délibèrent sur la valeur des candidats qui sont

soumis à leur choix. Lorsqu'ils ont porté leur dévolu sur l'un d'eux, ils établissent une pétition pour demander sa nomination au mandarin chef d'arrondissement. Il arrive assez souvent qu'un certain nombre de communes votent pour un candidat et le reste pour un autre. S'il y a une majorité assez grande pour l'un des candidats, les délégués qui n'en sont pas partisans refusent leur signature à la pétition. Si les voix se partagent de façon à peu près égale, les deux partis dressent chacun une pétition. En cas de partage des voix, le mandarin peut proposer un troisième candidat, mais ce moyen réussit rarement. Il ne reste plus alors qu'à conduire les deux candidats rivaux au chef de la province qui, suivant les renseignements sur la fortune, la moralité, l'instruction, porte son choix sur le plus digne.

En tout cas, le mandarin chef d'arrondissement ou de préfecture, huyên ou phu, établit un rapport. Le dossier est adressé au « quan bô », qui certifie que l'élu n'a jamais mérité de reproches dans les fonctions communales qu'il a exercées, puis au « quan an » ou juge provincial, qui certifie, s'il y a lieu, la blancheur de son casier judiciaire, enfin au « tông doc », le gouverneur de la province, qui statue en délivrant au candidat, si rien ne s'y oppose, un « bang càp » ou brevet. Cette pièce est remise à l'intéressé par le phu ou huyên en même temps que le cachet du canton. Le titre conféré par elle est celui de « thi sai cai tòng », c'est-à-dire *chef de canton provisoire*. A la fin d'un stage qui durait trois ans sous la législation annamite et a été porté par notre administration à six ans, la titularisation demandée par la voie hiérarchique est accordée par le roi, qui délivre, s'il le juge bon, un nouveau brevet conférant à l'intéressé le titre de « tòng cuu phâm cai tòng », c'est-à-dire *chef de canton fonctionnaire du neuvième degré, deuxième classe*. Si le titulaire continue à remplir ses fonctions sans mériter de reproches, si la rentrée de l'impôt dont il est responsable se fait sans retard chaque année, si la police est maintenue d'une main ferme dans toute l'étendue de

sa circonscription, il peut espérer tous les six ans être élevé d'une classe dans la hiérarchie. Il passera par le titre de « ba hô » et atteindra celui de « thien hô » qui correspond au septième degré, première classe. On voit que ce n'est qu'au bout de trente-six ans de services dans sa fonction qu'il atteindra ce grade. Encore faut-il, pour obtenir de l'avancement, que les services aient été tellement parfaits, que la plupart des chefs de canton sont obligés de se contenter du neuvième degré.

Quant aux sous-chefs de canton, ils ne peuvent aspirer à un autre avancement que la fonction de chef de canton.

Dans les territoires militaires du Tonkin, nous avons créé une troisième autorité cantonale, c'est le « tông doan » ou *chef des partisans du canton*, chargé de la police de son territoire sous l'autorité du cai tông. Il a sous ses ordres les xa doan des communes et peut, lorsque les partisans du canton sont réunis pour coopérer à une action militaire, remplir à leur égard des fonctions analogues à celles d'un sous-officier chef de section.

Nous avons donc trouvé en prenant en mains l'administration du pays, dans l'institution du chef de canton, un rouage administratif apte à faciliter beaucoup l'action des fonctionnaires du gouvernement sur le peuple. Il est regrettable que nous n'ayons pas compris en Cochinchine, que cette fonction devait perdre toute sa valeur si elle était privée de son caractère électif et que nous l'ayons transformée en une sorte de fonction quasi administrative rétribuée par l'État et comportant trois classes hiérarchisées. Cette erreur est d'ailleurs en bonne voie de correction, et l'administration française ne pourra pas rendre de meilleure justice à l'excellence des institutions communales et cantonales, qu'en les rétablissant sur leurs anciennes bases. Nous avons enfin compris que ces rouages administratifs qui régissaient depuis des siècles la société annamite, devaient être ceux qui s'adaptaient le mieux à son caractère et qu'il était commode et pratique de les laisser subsister sous notre domination.

§ 3. — Des phu et des huyên.

Les « quan phu » ou « tri phu » et les « quan huyên » ou « tri huyên » sont les fonctionnaires qui administrent des circonscriptions que l'on a quelquefois assimilées à nos départements et à nos arrondissements. Dans la réalité, il s'en faut de beaucoup que cette comparaison soit juste, et voici quelles en sont les différences essentielles :

La première et la plus importante est que l'administrateur annamite se double d'un juge civil de première instance, tandis qu'en France la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire est un principe absolu.

La seconde est que le « tri huyên » est, comme nous le verrons, la cheville ouvrière de toute l'administration, de la perception des impôts et de leur répartition, du recrutement, des travaux publics et de la justice, tandis que notre sous-préfet, qui lui correspondrait dans nos institutions, est un simple représentant du gouvernement, dont l'utilité est tellement discutée que sa suppression est à la veille de s'opérer. Ainsi l'arrondissement est accessoire chez nous, tandis que le huyên est essentiel chez les Annamites. Par contre, le département est en France la véritable circonscription administrative, tandis que le phu n'est que la réunion de deux ou trois huyên sous l'autorité d'un tri phu qui n'en dirige pas tous les rouages et administre directement l'un d'eux. Il pourrait être supprimé sans inconvénient et semble n'avoir été créé que pour donner aux vieux mandarins le rôle de mentor vis-à-vis des jeunes.

L'arrondissement annamite, appelé généralement huyên (et châu dans les régions frontières du Tonkin), est une circonscription administrative dont le chef, appelé « tri huyên » (ou « tri châu »), réunit dans sa main tous les pouvoirs civils sans exception. Deux et quelquefois trois huyên sont réunis pour former un phu, dont le chef, appelé « tri phu », dirige personnellement l'administration du huyên où il réside.

Les affaires administratives ou judiciaires que ni le père de famille, ni les notables de la commune, ni le chef de canton n'avaient pu concilier, sont soumises directement par les intéressés au chef de leur arrondissement. Pour les affaires administratives ordinaires, celui-ci correspond directement avec le mandarin provincial compétent. Elles ne sont soumises au tri phu que lorsqu'elles intéressent l'ensemble de son district. Les ordres administratifs destinés aux tri huyên leur sont adressés directement sans passer par le tri phu quand ils n'intéressent que leur arrondissement. Si au contraire ils ont un caractère général s'étendant à tous les huyên du département, ils leur sont transmis par le tri phu. Quant aux affaires judiciaires instruites par les tri huyên, elles sont toutes soumises au visa du tri phu. Telle est du moins la procédure qui était en usage dans l'État annamite.

La résidence officielle d'un quan phu ou d'un quan huyên comporte un prétoire attenant à son habitation personnelle et dans lequel il siège, soit pour régler les questions administratives, soit pour rendre la justice. Une pièce voisine est affectée aux bureaux où travaillent les secrétaires, le « lai muc » et les « thông lai ». Outre ce personnel des bureaux, les préfets ont quelquefois un suppléant qui porte le titre de « dông tri phu », et les sous-préfets peuvent avoir des suppléants portant des titres variés, tels que « bang biên », etc... »

Il existe aussi au chef-lieu de chaque arrondissement un fonctionnaire de l'enseignement. Au centre du phu, un « giao thu », mandarin du sixième degré, deuxième classe, dirige les écoles du département. Au centre de chaque huyên, un « huân dao », mandarin du septième degré, deuxième classe, dirige l'enseignement de l'arrondissement.

Enfin, les tri phu et les tri huyên ont près d'eux, comme agents de la force publique, un « dôi lê » ou « lê muc » et quatre ou cinq « linh lê » ou satellites.

Voyons maintenant comment doivent être choisis les quan huyên et les quan châu, c'est-à-dire les mandarins qui occu-

pent le dernier degré dans la hiérarchie des administrateurs annamites. Il était d'usage constant avant notre occupation, de recruter les premiers, soit parmi les *giao thu* ou les *huân dao*, soit parmi les lettrés pourvus de titres universitaires ayant déjà fait un stage dans l'administration. Les secrétaires des bureaux, qui n'étaient généralement pas munis de grades littéraires, ne concouraient pas pour l'obtention de ces fonctions si recherchées. Pour le choix des quan châu, qui étaient appelés à administrer les arrondissements de la frontière, où les belles-lettres étaient peu répandues et les bacheliers très rares, et où les diplômés du Delta ne se souciaient pas d'aller épuiser leur santé, le gouvernement étaient bien forcé de se montrer moins exigeant et choisissait simplement ses mandarins parmi les plus lettrés et les plus capables.

Notre administration a eu bien souvent à se reprocher des choix plus ou moins douteux. Au moment de la conquête, ces erreurs ont pu trouver leur excuse dans la nécessité de récompenser les Annamites qui avaient aidé à notre établissement. On a pu voir alors sans trop d'étonnement nommer aux fonctions de tri châu des sergents de tirailleurs sachant bien parler français. Mais on a vu aussi conférer cette fonction mandarinale à un ancien boy qui se vante encore à l'heure qu'il est de son origine. De pareils procédés seraient de nature à jeter sur notre administration une déconsidération irrémédiable s'ils devaient jamais se renouveler. Il est grand temps de nous apercevoir que l'instruction et les grades universitaires qu'elle procure sont les qualités qui inspirent le plus de respect aux peuples de civilisation annamite, et de nous inspirer avant tout de cette considération, dans le choix que nous faisons de nos mandarins.

Quant aux quan phu, ils sont généralement choisis parmi les quan huyện ou les quan châu, mais ils peuvent l'être également parmi les giao thu et les huân dao, et même parmi les lettrés gradués ayant fait un stage dans l'administration.

Les grades de mandarinat qui correspondent aux fonctions

de tri phu et de tri huyên sont le cinquième degré, deuxième classe et le sixième degré, deuxième classe. Cela ne veut pas dire que la nomination à ces fonctions confère les grades correspondants, mais bien que ces fonctionnaires n'exercent leur charge qu'à titre provisoire, tant qu'ils n'ont pas atteint à ces grades.

Dans l'état actuel des règlements d'administration, un lettré qui est nommé tri huyên et qui n'a aucun grade de mandarinat, ne sera nommé à la deuxième classe du neuvième degré qu'au bout de deux ans de fonctions et n'avancera que d'une classe toutes les deux années, si sa manière de servir est bonne. Il lui faudra donc quatorze ans au moins pour atteindre la deuxième classe du sixième degré, qui lui confère la titularisation dans sa fonction de tri huyên.

§ 4. — De l'administration des provinces. — Des mandarins provinciaux tông dôc, tuân phu et quan bô.

L'Empire d'Annam est divisé en trois pays qui sont actuellement placés sous des régimes politiques différents, la Cochinchine française qui est une possession de la République, l'Annam sur lequel les traités nous confèrent un protectorat très large, et le Tonkin qui est sous le régime d'un protectorat plus direct.

Avant l'intervention de la France, ces trois régions étaient divisées chacune en un certain nombre de provinces. Nous allons étudier quel était le fonctionnement de l'administration dans chacune d'elles.

Ces provinces étaient généralement accolées deux par deux comme nous l'avons signalé pour les huyên. La première était gouvernée par un « tông dôc » ou *gouverneur général*, qui avait vis-à-vis de l'autre un rôle de surveillance analogue à celui du tri phu sur le huyên où il ne réside pas. La seconde était gouvernée par un « tuân phu » ou *gouverneur particulier*, qui correspondait avec les ministres sans passer par l'intermédiaire

du tông dôc, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels. Comme on le voit, l'un et l'autre gouvernaient leurs provinces dans les mêmes conditions et il n'y avait de différence que dans l'importance de celles-ci et dans le grade qu'occupaient leurs chefs respectifs dans le mandarinat civil. Le premier était dignitaire de la deuxième classe du premier degré, c'est-à-dire du même grade que les ministres eux-mêmes, tandis que le second n'était que de la deuxième classe du deuxième degré.

Le gouverneur avait sous ses ordres, pour diriger les divers services, trois mandarins provinciaux : le « quan bô », *directeur de l'administration intérieure*, le « quan an », *chef du service judiciaire*, et le « dê dôc » ou le « lanh binh », *général commandant les troupes provinciales.*

Dans les provinces peu importantes ou situées sur les confins du royaume, le « quan bô » était chef de province. D'autres étaient administrées par un simple « quan an ». Enfin, dans les marches frontières, tous les services étaient réunis dans les mains d'un « quan dao », assisté d'un « pho quan dao ».

De plus, le roi Tu Duc, qui régnait au moment de notre occupation, avait placé au-dessus des gouverneurs provinciaux des régions éloignées de la Cour, en Cochinchine et au Tonkin, deux hauts mandarins qui étaient chargés de le représenter dans chacune de ces deux régions. Ils portaient le titre de « kinh luoc » que l'on peut traduire assez justement par *contrôleur général.*

Voici comment fonctionnaient les diverses administrations provinciales :

Le Quan Bô ou Bô Chanh, mandarin de la première classe du troisième degré, dirigeait cinq bureaux différents, correspondant chacun à un des ministères du royaume : le *bureau du personnel* ou « phong lai », qui étudiait les questions relatives à l'avancement et aux punitions des fonctionnaires et tenait les registres de notes du personnel des diverses administrations.

Le *bureau des impôts* ou « phong hô », dont la signification est « bureau des portes » et par extension « bureau des familles », et qui s'occupait du recensement de la population, du mesurage des rizières, de l'assiette et de la rentrée des impôts, de la surveillance des sapèqueries et des magasins à riz.

Le *bureau des rites* ou « phong lê », qui avait dans ses attributions la direction des cérémonies officielles en l'honneur du Souverain, du Génie de l'Agriculture, de Confucius, etc., et les affaires relatives à l'enseignement.

Le *bureau militaire* ou « phong binh », chargé du recrutement et de l'administration militaire.

Le *bureau des travaux publics* ou « phông cong », chargé des constructions ou réparations des voies de communication ou des meubles et immeubles appartenant à l'État.

Ces cinq bureaux étaient sous la surveillance générale d'un « tông phau » ou *secrétaire général*, et d'un « kinh lich » ou *sous-secrétaire général*. Chacun d'eux avait à sa tête un « hap » ou *chef de bureau* et comprenait un certain nombre de « tho lai » ou secrétaires qui portaient le titre de leur grade dans le mandarinat, depuis le « tông bat pham tho lai », secrétaire du huitième degré, deuxième classe, jusqu'au « tông cuu pham tho lai », secrétaire du neuvième degré, deuxième classe. On admettait aussi dans les bureaux des jeunes gens qui travaillaient comme surnuméraires, sans aucune rétribution, sous le nom de « vi nhap luu tho lai ».

Une affaire quelconque était étudiée par le bureau compétent et donnait lieu à une pièce établie par un tho lai, corrigée par le hap du bureau, vue par le kinh lich, revue par le thông phau, présentée au quan bô puis soumise au tông dôc. Elle était revêtue du visa de toutes les autorités intermédiaires. Si le gouverneur approuvait l'original, il le datait et y apposait son sceau, puis le renvoyait au quan bô qui en faisait dresser trois expéditions qu'il renvoyait au tông dôc. Celui-ci faisait apposer son sceau sur les deux premières et les adressait toutes trois au ministère compétent. Le ministère les renvoyait après

avoir apposé son cachet sur la troisième en signe d'approbation. Une expédition du document figurait ensuite dans les archives du ministère, du quan bò et du huyên intéressé.

En résumé, le quan bô avait entre ses mains tous les rouages de l'administration, et c'eût été pour lui une besogne écrasante s'il n'avait pas eu à sa disposition ces cinq bureaux correspondant chacun à un des six ministères et dont le fonctionnement était réglé comme un mécanisme d'horlogerie. On peut à la vérité critiquer certaines dispositions de ce système qui choque profondément nos principes administratifs. C'est ainsi qu'il est dangereux en matière fiscale de réunir sous la même direction et dans le même bureau phong hò, l'établissement de l'impôt d'après les résultats du recensement et du cadastre, sa perception dans les magasins du trésor et l'ordonnancement des dépenses.

§ 5. — Du Quan An ou mandarin provincial de la justice.

Le ministère qui n'était pas représenté parmi les bureaux du bò chanh était celui de la justice. Un mandarin provincial s'occupait spécialement de ce service. Le « Quan An » ou « An Sat », mandarin de la première classe du quatrième degré, *juge criminel de la province*, avait comme auxiliaires un Kinh lich qui faisait les fonctions de greffier, et un bureau de la justice ou « phong hinh » qui comprenait un chef de bureau, plusieurs tho lai ou secrétaires des huitième et neuvième degrés, et des surnuméraires. Son tribunal, dont il était d'ailleurs le juge unique, était une sorte de Cour d'appel placée au-dessus des tribunaux de première instance des phu et des huyên.

Nous avons vu que pour les affaires civiles le père de famille, les notables de la commune et le chef de canton étaient autant de juges de paix jugeant en conciliation. Si le justiciable n'était pas satisfait des arrêts rendus par ces divers degrés de juridiction à l'amiable ou si l'affaire était assez importante pour dépasser leur compétence, il la soumettait au tribunal du

tri phu ou du tri huyèn. Ce mandarin se contentait d'abord de rendre une sentence arbitrale en faisant connaître aux deux parties les articles de la loi concernant le cas considéré et l'application qu'il en faisait. Si l'une des deux parties n'acceptait pas sa sentence, l'affaire civile devenait une affaire correctionnelle. Elle adressait alors une plainte contre la partie adverse qu'elle accusait d'avoir violé le droit à son détriment. Cette plainte donnait forcément lieu à un jugement, entraînait une condamnation correctionnelle pour le défendeur s'il avait tort, pour le demandeur s'il était démontré que son accusation était calomniatrice.

Cette procédure avait l'avantage d'éviter la multiplicité des procès. Le demandeur qui ne possédait pas de preuves irréfutables de son droit préférait s'arranger à l'amiable plutôt que de s'exposer à une condamnation correctionnelle. Le caractère processif de l'Annamite que ses propres législateurs avaient su tenir en laisse par ce moyen fort pratique, se donne maintenant libre carrière en Cochinchine, où nos tribunaux jugent suivant la loi française.

S'il s'agissait d'un flagrant délit ou d'un crime, les accusés étaient amenés au chef d'arrondissement par les autorités communales. Sur leur rapport celui-ci prévenait le quan an de l'incident et commençait séance tenante son instruction. Il entendait les témoins et leur faisait donner lecture de leurs dépositions qu'ils signaient en présence de l'accusé, si possible.

L'accusé lui-même était ensuite interrogé et signait de même son interrogatoire. Puis le juge rendait sa sentence en s'appuyant sur tel article de la Loi. Après quoi il rédigeait son jugement sous forme de rapport au quan an, en y résumant toutes les dépositions entendues, les interrogatoires des prévenus, et en concluant par la sentence prononcée. Son cachet apposé sur le document, il l'adressait au quan an avec les coupables et les témoins.

Le juge criminel recommençait l'instruction s'il jugeait nécessaire d'en éclaircir certains points ou si les accusés en ap-

pelaient du jugement rendu. Pour les crimes ou délits entraînant la peine du rotin, de la cangue ou du bâton, il prononçait en dernier ressort. Si, au contraire, le crime commis entraînait des peines plus fortes : emprisonnement avec travail pénible, exil hors de la province, strangulation ou décapitation, le jugement devait être transmis pour une nouvelle revision au ministère de la justice.

Dans ce dernier cas, l'An Sat rédigeait son jugement en trois expéditions contenant toutes les dépositions et interrogatoires, le jugement du quan huyên, sa propre sentence et le soumettait à l'approbation du tông dôc qui y apposait son cachet, et l'expédiait au ministère de la justice ou « bô hinh ».

Une expédition du jugement restait dans les archives du phong hinh et le quan an renvoyait au quan huyên une expédition de son jugement avec sa sentence qui devait être substituée à celle du chef d'arrondissement.

Il arrivait souvent d'ailleurs dans la pratique que le tri huyên ne rendait sa sentence qu'après avoir consulté le mandarin provincial de la justice. C'était là un abus dont il faut chercher l'origine dans la Loi annamite. Le code punit, en effet, le juge qui a mal appliqué la loi, et il n'en fallait pas plus pour que les chefs d'arrondissement eussent la préoccupation de s'assurer tout d'abord de l'opinion du chef de la justice provinciale. Il y a dans cette pratique et dans l'article de la loi qui l'a engendrée une erreur qui est de nature à enlever au juge l'indépendance qui est sa sauvegarde.

En somme, malgré ces imperfections l'administration de la justice fonctionnait avec une grande régularité. Le contrôle des jugements importants à tous les degrés de juridiction était une garantie précieuse pour le justiciable. Les Annamites, ne connaissant ni la séparation des pouvoirs judiciaire et administratif, ni la pluralité des juges, ni l'avocat défenseur, ni même, comme nous venons de le voir, l'indépendance du magistrat, qui ne relève chez nous que de sa conscience, se contentaient fort bien de ce système. Il avait l'avantage d'être

d'une grande simplicité. Il avait aussi celui d'avoir été soumis à l'expérience d'une longue pratique et d'être accepté des justiciables.

Les fonctions du Quan An ne se bornaient pas à administrer la justice dans la Province. Il avait aussi sous son autorité le *service de la poste*. C'était non pas un service public comme nous l'entendons chez nous, mais un service officiel à la disposition exclusive de l'État. Le transport des courriers était exécuté par un personnel spécial, en quelque sorte militaire, sous la direction immédiate d'un « dôi tram ». Les « linh tram » étaient recrutés dans les villages où passait la ligne d'étapes, à l'exclusion de tout autre recrutement militaire. Les relais ou tram étaient des gîtes d'étapes assez rapprochés les uns des autres, pour permettre aux courriers de marcher d'un pas très rapide et très souple qui ressemblait assez à une course.

Pour terminer cette étude des grandes charges civiles de la province, il nous reste à dire que tous les documents émanant des bureaux du quan bô ou du quan an, et destinés aux divers ministères, étaient obligatoirement soumis au visa du tông dôc ou tuàn phu, gouverneur de la province, et ne pouvaient être adressés à la capitale que revêtus de son sceau.

§ 6. — Organisation militaire.

L'armée annamite se divisait en trois parties distinctes : 1° *L'infanterie de la garde impériale* recrutée dans les provinces voisines de Hué, depuis le Binh Dinh jusqu'au Nghé An, c'est-à-dire presque toutes les provinces de l'Annam Central, et composée de « linh vê ». — 2° *L'infanterie provinciale* recrutée dans les autres provinces et composée de « linh co ». — 3° *L'infanterie de la marine*.

L'infanterie de la garde se composait de 130 bataillons à 500 hommes, l'infanterie provinciale avait environ 220 bataillons, la marine 40. En totalisant ces effectifs on arriverait au chiffre respectable de 250.000 hommes. Mais il faut obser-

ver que les soldats servaient par bans en temps de paix. Il y avait généralement deux et quelquefois trois bans se relayant tous les trois mois.

Les soldats étaient choisis parmi les inscrits des communes, c'est-à-dire dans la partie aisée et honnête de la population. La proportion était de un soldat sur sept inscrits au Tonkin, un sur trois en Annam et un sur cinq en Cochinchine. C'est l'Annam qui subissait la plus lourde charge en raison de l'obligation de fournir à la fois des linh vè et des linh co. L'entretien des soldats était d'ailleurs presque entièrement assuré par les communes, car ils étaient à peine rétribués et maigrement nourris par l'État. C'est dans ce but que les villages affectaient à chacun de leurs soldats le revenu d'une part des rizières communales appelées « luong diên », ou « champs de la ration ».

A la tête de l'armée étaient placés les cinq maréchaux : le *maréchal du centre,* qui était spécialement chargé de la défense de la capitale, portait le titre de « trung quan dô thông » et était le généralissime des armées impériales. Le *maréchal d'avant-garde* ou « tiên quân dô thông », le *maréchal d'arrière-garde* ou « hâu quân dô thông », le *maréchal de l'aile droite* ou « huu quân dô thông », et le *maréchal de l'aile gauche* ou « ta quân dô thông », commandaient chacun un corps d'armée et sont souvent réunis sous le nom de « tu tru » ou *les quatre colonnes de l'Empire*. Ces cinq hauts dignitaires étaient de la première classe du premier degré dans le mandarinat militaire.

Venaient ensuite les généraux de division de la garde ou « dinh dô thông » et l'amiralissime ou « thuy su dê dôc », qui étaient de la deuxième classe du premier degré, puis les généraux de brigade de la Garde ou « dinh thông chê » et le vice-amiral, qui étaient de la première classe du deuxième degré; puis les colonels de la Garde ou « chuong vê » et les généraux de brigade de l'infanterie provinciale ou « dê dôc », de la deuxième classe du deuxième degré, puis, figurant dans

la première classe du troisième degré, les chefs de bataillon de la garde ou « vê uy » et les colonels de l'infanterie provinciale ou « lanh binh », puis figurant dans la deuxième classe du troisième degré, les chefs de bataillon de la garde servant en dehors de la capitale, les chefs de bataillon de l'infanterie de marine ou « thuy su vê uy », les adjudants-majors de la garde ou « pho vê uy », servant à la capitale, et les lieutenants-colonels de l'infanterie provinciale « quan co » ou « chanh quan »; à la deuxième classe du quatrième degré, les adjudants-majors des bataillons provinciaux ou « pho quan co » et les commandants de place de chaque chef-lieu de province ou « thanh thu uy ».

Cette dernière fonction n'appartenait ni à la Garde Impériale composée de linh vê, ni à l'infanterie provinciale composée de linh co, ni à l'infanterie de marine composée de linh thuy su. Son titulaire était le chef de la compagnie des *gardes urbains* ou, si l'on veut, des gardes municipaux, dont l'appellation annamite était « linh tuân thanh ». Ils étaient commis sous les ordres du thanh thu uy à la garde des portes de la citadelle et à la police de la ville et recrutés parmi les villages constituant l'agglomération urbaine du chef-lieu.

Continuons la classification des fonctions militaires : à la première classe du cinquième degré appartenaient les chefs de peloton de la garde ou « cai dôi » servant à la capitale et commandant un doï ou peloton de 50 hommes; à la deuxième classe du cinquième degré, les chefs de peloton servant en province, les chefs de batterie d'artillerie ou « phao thu cai dôi » servant en province, les chefs de peloton d'infanterie de marine ou « thuy su cai dôi » en province et les sous-chefs de peloton de la garde à la capitale ou « chinh dôi truong suât dôi »; à la première classe du sixième degré les chefs de peloton ou « cai dôi » de la milice ou « mô binh », milice qui figurait tant dans la garde que dans les troupes provinciales, les sous-chefs de peloton ou « suât dôi » de l'infanterie provinciale, de l'artillerie ou de la garde municipale; à la deuxième classe du

sixième degré, les suât dôi de la milice, les premiers sergents ou « chinh dôi truong » de la garde servant à la capitale ; à la



TROIS MANDARINS EN RETRAITE. — DE DOC. — QUAN BO. — TRI PHU.

première classe du septième degré, les premiers sergents servant en province, les sergents ou « dôi truong » de la garde servant à la capitale, les premiers sergents d'artillerie et les

« thiên hô ». Ce dernier titre, qui signifie « chef de mille familles », était donné comme récompense honorifique aux gens qui avaient rendu des services militaires signalés.

Venaient enfin à la deuxième classe du septième degré : les sergents ou « dôi truong » servant en province ; à la première classe du huitième degré, les sergents de la milice, les « ba hô » ou chefs de cent familles (titre analogue à celui de thien hô) et les « dôi tram » ou chefs de la poste ; à la deuxième classe du huitième degré, les « ngu truong » ou caporaux chefs de cinq hommes et les ba ho; à la première classe du neuvième degré, les « lê muc » ou chef des satellites d'un préfet, les ba hô, certains « hô truong » ou chefs de corporation, les linh tram, linh co et linh lê.

Au point de vue de l'organisation, l'armée de la Garde Impériale se composait de cinq corps d'armée ou quân commandés par des quân dô thông ou maréchaux, de divisions ou dinh commandées par des dinh dô thông, de régiments commandés par des chuong vê. Chaque régiment comprenait dix bataillons ou vê commandés chacun par un vê uy ou chef de bataillon. Enfin chaque bataillon de 500 hommes comprenait dix pelotons ou dôi de 50 hommes commandés par un cai dôi. Ce chef d'unité avait, pour l'aider dans son commandement, un suât dôi ou sous-chef de peloton, un chinh dôi truong ou premier sergent, des dôi truong ou sergents commandant dix hommes et des ngu truong ou caporaux, chefs de cinq hommes, enfin un tho lai ou fourrier.

Chaque brigade provinciale était placée sous le commandement d'un « dê dôc » (général de brigade) ou d'un « lanh binh » (colonel) suivant l'importance de la province. Elle comprenait un certain nombre de bataillons provinciaux ou co, placés sous les ordres de quan co ou chanh quan (chef de bataillon). Ces bataillons comprenant 500 hommes étaient divisés en dix dôi ou pelotons, comme nous l'avons vu pour les vê.

L'infanterie de marine comprenait 30 bataillons ou vê qui avaient la composition déjà indiquée ci-dessus.

Il va sans dire que le premier soin du gouvernement français a été de laisser de côté cette organisation militaire, qui ne pouvait en aucune sorte soutenir la comparaison avec celle que nous avions à lui substituer, en la calquant sur celle de notre armée métropolitaine. Nous avons commencé en Cochinchine, dès l'année 1862, à créer des troupes indigènes à raison d'un bataillon par province. La constitution et l'organisation de ces troupes, d'abord copiées sur les nôtres, ont été se modifiant peu à peu jusqu'à la création du régiment de tirailleurs annamites qui eut lieu le 1er avril 1880. Bientôt après, au Tonkin le besoin se faisait sentir de créer des corps indigènes et, en juillet 1884, on créa les deux premiers régiments de tirailleurs tonkinois.

A l'heure qu'il est, l'élément indigène contribue puissamment à constituer le corps d'occupation de l'Indo-Chine. Il est représenté dans l'arme de l'infanterie par sept régiments dont deux annamites et cinq tonkinois, comprenant chacun de 12 à 20 compagnies et donnant un total de 92 bataillons, un bataillon chinois à deux compagnies et un bataillon Cambodgien à deux compagnies. Il faut y ajouter les brigades de garde civile qui se trouvent dans chaque province et qui, au jour de mobilisation, passeraient à la disposition de l'autorité militaire. L'arme de la cavalerie ne comprend qu'un escadron de chasseurs annamites et une compagnie de remonte. Quant à l'artillerie qui compte un régiment en Cochinchine et un régiment au Tonkin, les auxiliaires indigènes y figurent pour moitié au moins. Toutes ces troupes, solidement encadrées par trois officiers et onze sous-officiers français par unité d'infanterie et un nombre encore plus grand d'Européens dans les autres armes, ont déjà donné leur mesure sur les champs de bataille de l'Indo-Chine et du Petchili. Leur degré d'instruction et leur valeur militaire font le plus grand honneur à ceux qui ont contribué à leur constitution.

Nous signalerons un défaut, d'ordre secondaire il est vrai, mais qu'il eût été bien facile d'éviter lors de la première for-

mation des corps indigènes. C'est la correspondance défectueuse des grades que nous avons créés en conformité de ceux de notre armée avec les grades de l'ancienne armée annamite. Ainsi, nous avons vu que le vè ou le co était un corps de troupes d'un effectif de 500 hommes se divisant en dix pelotons de 50 hommes ou dôi. Il était dès lors naturel d'assimiler les premiers à des bataillons et les seconds à des pelotons formant unité. Les chefs de corps vê uy et chanh quan co devaient par suite correspondre à nos chefs de bataillon. Cette assimilation eût été d'autant plus normale que les grades de mandarinat de ces officiers supérieurs de l'armée annamite allaient de la première classe du troisième degré à la première classe du quatrième degré, grades considérables qui dans le mandarinat civil étaient ceux du quan bô, trésorier provincial, et du quan an, grand juge provincial. Or, nous avons donné au chanh quan l'assimilation de sous-lieutenant.

Dans le même ordre d'idées, les pho vê uy et les pho quan co, qui occupaient la première et la deuxième classe du quatrième degré de mandarinat et étaient les adjoints des chefs de bataillon, auraient dû légitimement prétendre à l'assimilation de notre grade de capitaine adjudant-major. Or, on leur a donné celle du grade d'adjudant sous-officier.

De même le cai dôi, qui commandait un peloton de 50 hommes formant unité s'administrant séparément et dont le grade pouvait aller de la première classe du cinquième degré à la première classe du sixième degré, grades correspondant à peu près dans le mandarinat civil à celui de préfet (cinquième degré première classe), pouvait prétendre au moins, semble-t-il, à la correspondance de notre grade de lieutenant. Le suât dôi, sous-chef de peloton dont le grade variait entre la deuxième classe du cinquième degré à la deuxième classe du sixième degré, grades correspondant à ceux de préfet et de sous-préfet, aurait pu être assimilé au grade de sous-lieutenant. Or, ces deux grades de dôi ont été assimilés, bien à tort, au grade de sergent de notre armée. Enfin le grade de doi truong qui aurait

dû correspondre à notre grade de sergent, est assimilé à tort à celui de caporal sous le nom de *cai,* et le grade de ngu truong, qui eût mieux correspondu à celui de caporal, a été assimilé à celui de soldat de première classe sous le nom de *bêp.*

§ 7. — Organisation de l'Administration centrale en six ministères. — Des fonctionnaires annamites en général. — Des grades du mandarinat civil.

Nous avons donné, dans le paragraphe précédent, la correspondance des fonctions militaires avec les grades du mandarinat militaire. Voici maintenant la correspondance des fonctions administratives avec les grades du mandarinat civil :

Ier degré, première classe : les quatre « dai hoc si », ou grands chanceliers du « Co mât » ou *Conseil de l'Empire.*

Ier degré, deuxième classe : les assesseurs des grands chanceliers.

IIe degré, première classe : les présidents des six ministères de l'Intérieur, des Finances, des Rites, de la Justice, de la Guerre et des Travaux Publics. Chaque ministère est composé d'un conseil dont le ministre est le président. Il est constitué par le « thuong thu » ou président, deux « tham tri » ou conseillers, deux « thi lang » ou vice-conseillers, un certain nombre de « lang trang » ou chefs de division et de « vien ngoai lang » ou chefs de bureau, un « biên ly » ou secrétaire général, et la pléiade des « chu su » ou commis rédacteurs de première classe, des « tu vu » ou commis de deuxième classe, des « tho lai » ou expéditionnaires.

Cette classe comprend encore le premier et le deuxième censeur de l'empire et l'importante catégorie des gouverneurs de grande province ou « tông dôc », dont nous avons défini plus haut les fonctions.

IIe degré, deuxième classe : les conseillers des ministères, les deux vice-censeurs de l'Empire et les « tuân phu » ou gouverneurs des provinces secondaires.

IIIe degré, première classe : les vice-conseillers des ministères, le président de l'Académie Impériale, le Grand Archiviste, le Président de la Cour de Cassation, le Directeur du Palais Impérial, le Grand Maître des Cérémonies du Palais, le Préfet de la Préfecture de Hué et les « Quân Bô » ou trésoriers provinciaux.

IIIe degré, deuxième classe : les secrétaires généraux des ministères et divers autres fonctionnaires de la Cour.

IVe degré, première classe : les chefs de division des ministères et divers fonctionnaires de la capitale, les « au sat » ou juges provinciaux.

IVe degré, deuxième classe : divers fonctionnaires de la capitale et les « quan dao » ou chefs d'une province frontière.

Ve degré, première classe : les chefs de bureau des ministères et autres fonctionnaires de la capitale, les directeurs de l'enseignement dans les provinces ou « dôc hoc », les « pho quan dao » ou adjoints aux chefs de province frontière.

Ve degré, deuxième classe : divers fonctionnaires de la capitale et les « tri phu » ou préfets.

VIe degré, première classe : les commis de première classe des ministères et autres fonctionnaires de la capitale, les « dong tri phu » ou adjoints aux préfets.

VIe degré, deuxième classe : les secrétaires généraux des trésoriers ou des juges provinciaux ou « thông phan », les « tri huyên » et les « tri châu » ou sous-préfets.

VIIe degré, première classe : les commis de deuxième classe des ministères, les « Kinh lich » ou sous-chefs du secrétariat des bureaux provinciaux, les « giao thu » ou chefs de l'enseignement dans une préfecture.

VIIe degré, deuxième classe : fonctionnaires divers de la capitale et des provinces.

VIIIe degré, première classe : les « huân dao » ou chefs de l'enseignement d'une sous-préfecture, les « tri bô » ou officiers comptables des co de province, les « tri su » ou intendants de préfecture, les tho lai ou expéditionnaires des ministères et des tribunaux de province.

VIII[e] degré, deuxième classe : les « tu thua » ou maîtres des cérémonies dans les temples littéraires de chaque province, les expéditionnaires de la capitale ou des provinces.

IX[e] degré, première classe : les « lai muc » ou secrétaires généraux des préfets, et les expéditionnaires de la capitale et des bureaux provinciaux.

IX[e] degré, deuxième classe : les « lai muc » ou secrétaires des sous-préfectures, et certains expéditionnaires, les « bò thu cai tòng », ou chefs de cantons titulaires.

Au-dessous de cette dernière classe on trouve encore des employés qui obtiennent la titularisation au bout de six ans de bons services, sans qu'elle leur confère aucun grade de mandarinat. Ce sont les « vi nhâp luu tho lai » ou commis surnuméraires des bureaux provinciaux, « les thòng lai » ou secrétaires de deuxième classe des préfectures et des sous-préfectures, et les « lê sinh » ou surveillants des cérémonies religieuses.

Nous venons de passer en revue, au cours de ce chapitre, une foule de fonctionnaires de tout ordre et de toute espèce, et l'impression qui doit nous rester de cette étude est que l'administration civile constituait un organisme solide dont les rouages avaient tout ce qu'il fallait pour fonctionner avec régularité. Le défaut de cette organisation résidait en ce fait que les fonctionnaires à tous les échelons de la hiérarchie étaient payés d'une façon dérisoire. Ainsi un mandarin de la première classe du premier degré, touchait une solde annuelle de 870 francs et 300 mesures de riz, et un employé n'ayant aucun grade de mandarinat, touchait 18 francs et 12 mesures de riz par an. Si l'on tient compte de la grande modicité du prix de la vie sous l'ancien régime, on peut admettre qu'un pareil traitement était juste suffisant pour permettre au fonctionnaire de vivre très modestement et de nourrir le nombre de domestiques strictement nécessaires. Cette conception de l'existence du fonctionnaire est d'ailleurs parfaitement en harmonie avec la doctrine de Confucius. Pour lui, le lettré devait donner l'exemple de toutes les vertus et consacrer sa

vie à l'étude des lettres et de la philosophie : le fonctionnaire est le prêtre de la religion d'État, il doit vivre en ascète et consacrer tous ses instants aux devoirs de sa charge. Son titre de « Père et Mère du peuple » doit suffire à combler toutes les aspirations de son cœur. Il doit être l'homme probe, juste, bienveillant, dont les vertus imposent le respect à son peuple, et son seul délassement doit être la lecture des quatre livres de la doctrine.

Pour qu'une pareille institution fût autre chose qu'une utopie, il eût fallu que les grades universitaires conférés aux lauréats des concours littéraires pussent leur octroyer en même temps le don de sainteté. Or, les lettrés étaient des hommes qui avaient puisé dans la lecture des livres de morale des enseignements précieux pour la conduite de la vie, mais c'étaient des hommes et non des saints. Il leur fallait une nourriture soignée, une domesticité assez nombreuse pour que leur maison fût tenue honorablement, un ameublement qui flattât leurs goûts artistiques, des vêtements convenables les distinguant du vulgaire, des moyens de transport leur permettant de se déplacer rapidement. Si l'État ne leur donnait pas les moyens de parer à ces dépenses, c'est qu'en dépit des lois il était disposé à fermer les yeux sur les moyens qu'ils emploieraient pour se les procurer. Les fonctionnaires annamites étaient donc acculés à la nécessité de recevoir des cadeaux de leurs administrés. Ces cadeaux se donnaient soit à l'occasion de certaines fêtes rituelles par tous les administrés, soit à titre d'épices par les plaideurs qui désiraient recommander leur cause à la bienveillance de leurs juges. De semblables pratiques avaient l'inconvénient de diminuer l'autorité du fonctionnaire, mais tant qu'elles se maintenaient dans ces limites raisonnables, elles ne faussaient pas le fonctionnement de l'administration et de la justice et étaient par suite sans grande importance. Malheureusement, certains fonctionnaires peu scrupuleux ne se contentaient pas des quelques ligatures versées par celle des deux parties qui avait gagné son procès, et vendaient la jus-

tice au plus offrant. Il y a là un danger qui suffirait à lui seul à condamner un pareil système.

Nous avons relevé la situation des fonctionnaires annamites, qui touchent deux fois plus chaque mois qu'ils ne recevaient autrefois en une année entière. M. Beau, Gouverneur Général de l'Indo-Chine, vient, par un arrêté tout récent, de faire un nouvel effort dans le même sens. Mais il est évident, par exemple, qu'un Tông Dôc, chef de province, ne peut pas, avec 625 francs, avoir le train de maison qui convient, qu'un tri huyên qui administre une sous-préfecture, ne peut pas, avec 200 francs par mois, subvenir aux dépenses somptuaires que lui impose sa charge. Si l'on tient compte du renchérissement de la vie matérielle, on s'aperçoit que nous n'avons fait que diminuer le mal. Le résultat est que beaucoup de nos fonctionnaires annamites concussionnent à l'envi et que quelques-uns d'entre eux vendent la justice au plus offrant. Le font-ils dans le but de faire fortune et de vivre dans l'opulence? Généralement non. Ils cherchent seulement à se créer les ressources nécessaires à une existence large et entourée du prestige indispensable et ne songent pas à amasser des richesses. Nous avons donc le remède sous la main : il consiste à augmenter leur solde de la somme qui représente leur casuel. Lorsque cette réforme sera opérée, nous aurons le droit de nous montrer très sévères en matière de concussion, puisqu'elle n'aura plus sa raison d'être. Une pareille mesure aurait pour effet de nous faire aimer à la fois des mandarins, auxquels nous aurions rendu leur prestige disparu, et du peuple, auquel nous aurions procuré des chefs n'ayant plus que la préoccupation d'administrer selon l'équité.

§ 8. — Description des costumes de cérémonies des fonctionnaires civils et militaires et des employés de l'administration indigène.

Décrivons maintenant les costumes de cérémonie des fonctionnaires. La loi annamite qui les a définis s'est conformée presque strictement à la loi chinoise.

Le costume se compose d'un chapeau de forme spéciale, d'une longue robe, d'une jupe de dessous et de bottes chinoises. Chacune de ces parties du vêtement comporte des ornements qui varient avec chacune des deux classes des neuf degrés de mandarinat, et diffèrent encore suivant que le fonctionnaire est civil ou militaire. Il y a donc par suite trente-six costumes différents.

Le chapeau affecte dans sa partie antérieure la forme d'un bonnet d'évêque. Sa partie postérieure est beaucoup plus basse et comporte un *couvre-chignon* de forme ronde pour les mandarins civils et carrée pour les mandarins militaires. Elle est ornée de deux ailes de cigale qui s'étendent horizontalement à droite et à gauche et ont au moins 25 centimètres de long.

Les ornements du chapeau sont les suivants : pour les mandarins civils et militaires de la première classe du premier rang et au-dessus, un *surtout,* deux *plaques* et un galon inférieur en or; de plus, sur le devant et sur le derrière une fleur en or de chaque côté, deux *ailes de cigale* bordées d'or et portant le dessin en or du dragon Giao. A mesure que l'on descend dans la hiérarchie, tous ces ornements disparaissent un à un ou sont en argent au lieu d'être en or. Ainsi, pour la première classe du septième rang, offices civils, il ne reste plus qu'une fleur d'argent devant et derrière et les deux ailes non bordées. Enfin, pour les grades inférieurs il n'y a plus aucun ornement d'argent.

Voici maintenant quelles sont les différences qui caractéri-

sent la robe de dessus suivant les différents grades : pour les emplois civils et militaires au-dessus du premier rang, elle est de couleur brun-rouge et porte l'image du dragon Mang. — Depuis la première classe du premier rang jusqu'à la deuxième classe du troisième, offices civils et militaires, la robe est de couleur bleue, verte ou noire. — Pour le quatrième rang des offices civils ou militaires, elle peut affecter les mêmes couleurs mais est brodée de fleurs. — Le cinquième rang emploie les mêmes couleurs, mais la robe est en gaze avec un plastron rouge qui, pour les emplois civils, est brodé de nuages et de l'image d'une cigogne, et pour les militaires de l'image d'un léopard. — Pour le sixième rang, mêmes couleurs de fond et de plastron, mais les broderies représentent pour les emplois civils, un faisan blanc et pour les offices militaires un ours. — Pour la première classe du septième rang, offices civils, mêmes couleurs de fond et de plastron, mais les broderies de ce dernier représentent une oie sauvage.

La robe est serrée à la taille par une ceinture rouge. Celle-ci est ornée, devant et derrière, de plaquettes qui sont, suivant les grades, en or massif, en écaille cerclée d'or ou d'argent ou en corne de buffle cerclée d'argent, et portent des figures d'oiseaux ou d'animaux fabuleux ou encore aucun attribut.

La jupe de dessous est également ornée de broderies qui varient avec le grade et la qualité de mandarin civil ou militaire. Les figures employées pour les civils sont, en descendant l'échelle de la hiérarchie, l'oiseau appelé « Ho des Génies », les poules de couleurs variées, le paon, la cigogne dans les nuages, le faisan blanc, l'oie sauvage et la poule d'eau. Pour les militaires : la licorne ou Ki lân, le faisan au milieu des fleurs, le lion, le tigre, l'ours, le léopard, la panthère et le cheval de mer.

Les bottes sont noires à bouts carrés et les bas sont en soie de couleurs diverses.

Les *costumes de petite cérémonie* se composent des mêmes parties : chapeau, grande robe, jupe de dessous et bottes.

Le chapeau, depuis les plus hauts dignitaires jusqu'aux fonctionnaires de la deuxième classe du troisième rang, est, pour les emplois civils, le « van công » qui est orné d'or et muni de brides pendantes ornées de fleurs en or et de perles enfilées, et pour les emplois militaires, la « tête de tigre » ornée d'un surtout et de plaques en or. A partir du quatrième rang, le chapeau est un bonnet carré appelé « montagne orientale » pour les mandarins civils, et « printemps et automne » pour les militaires. Il est orné de fleurs en or ou en argent, suivant le grade, et de dragons Giao.

La robe longue comporte un col blanc fermé. Elle est de couleur bleue, verte ou noire à volonté, en soie unie et brochée de fleurs pour les trois premières classes et en gaze pour toutes les autres classes jusqu'à la neuvième.

Le plastron de la robe est brodé des attributs que nous avons énoncés déjà comme ornant la jupe de dessous de grande cérémonie.

La jupe de dessous est telle qu'elle a été décrite pour les vêtements de grande cérémonie jusqu'à la première classe du septième rang. Pour les rangs inférieurs à cette classe, on emploie la gaze de soie bleue ou verte, au choix, portant de chaque côté des ornements brochés en fleurs de diverses couleurs.

Les bottes employées sont à bouts carrés jusqu'à la deuxième classe du septième rang. A partir de là jusqu'au neuvième rang, elles ont la forme ordinaire.

Les fils de fonctionnaires ont également le droit de porter des costumes de petite cérémonie. Ils coiffent, suivant le grade de leur père, des chapeaux analogues à ceux des mandarins mais moins ornés, et revêtent des robes de soie des mêmes couleurs mais sans plastron.

Les employés qui ne possèdent pas encore de grades et les étudiants reçus aux examens peuvent se coiffer du « chapeau de vent », orné devant et derrière d'une fleur en filigrane d'argent, et revêtir la robe en gaze de soie bleue, verte ou noire sans plastron.

Les personnes qui ne sont ni fonctionnaires ni lettrés peuvent dans certains cas, et notamment lorsqu'elles atteignent leur vingtième année, se coiffer du « chapeau de vent » de couleur noire et sans aucun ornement, et porter une robe noire et des souliers noirs.

Les mandarins, lorsqu'ils voyagent pour le service, font porter au-dessus de leur tête un ou plusieurs parapluies dont



MANDARINS EN COSTUME DE PETITE CÉRÉMONIE.

le nombre et la confection sont déterminés par la loi. Les fonctionnaires hors rang en ont quatre. Leur bout argenté est en forme de courge, leur étoffe est de soie dite quyen de couleur bleu clair, et de leur pourtour pendent dix glands multicolores. — Les mandarins du premier rang n'en ont que trois, de forme toute semblable. Ceux du deuxième rang, deux seulement ornés de huit glands. Ceux du troisième rang n'en ont qu'un dont le bout en forme de courge est rouge et orné de six glands. — Celui des fonctionnaires du quatrième rang est orné d'une courge bleue et de quatre glands et tendu

de soie quyên noire. Du cinquième au septième rang la courge est noire. — Ceux du huitième et du neuvième rang ne peuvent se servir que du parapluie en papier huilé de couleur noire, sans bout à forme de courge. — Enfin les personnes du peuple se servent d'un parapluie analogue mais plus petit. Il leur est interdit de se servir de soie dite quyên.

Dans les provinces, les mandarins ne se font pas faute de dépasser le nombre des parapluies indiqué ci-dessus.

La forme, la composition et l'ornementation des hamacs ou palanquins dans lesquels les fonctionnaires se font porter, sont réglementées d'une façon analogue. Il en est de même des selles et du harnachement des chevaux. La loi annamite punit sévèrement les personnes dont les vêtements, les harnachements de chevaux, les palanquins ou les ustensiles à leur usage portent des ornements au-dessus de leur condition. Elle frappe toute personne qui emploie sans en avoir le droit, des objets de couleur jaune, vermillon ou carmin ornés de figures de dragons ou du phénix, ou des images du serpent à pattes appelé mang, de poissons volants, de la constellation de l'Ourse. Les soies brochées de dragon à cinq griffes ou de dragon debout ne peuvent être faites qu'à l'usage du souverain et ne peuvent être mises en usage que par les hauts fonctionnaires qui les ont reçus de lui en cadeau. La loi punit non seulement le possesseur de ces objets dont l'ornementation est réservée à l'Empereur, mais elle considère comme également coupables les ouvriers qui les ont confectionnés.

§ 9. — Constitution politique de l'empire d'Annam. — Le monarque et le peuple. — Un semblant de noblesse.

Nous venons de passer en revue à grands traits le fonctionnement de l'organisation administrative, et de nous rendre compte qu'avec quelques retouches habilement distribuées le système est parfaitement adéquat aux besoins du peuple annamite.

Il nous reste maintenant, pour terminer cette esquisse de la société annamite, à dire quelques mots de la constitution politique qui régit l'Empire. On serait tenté de croire qu'une nation aussi fortement hiérarchisée que l'est la nation annamite, doit comprendre entre le souverain et son peuple des castes, une aristocratie. Or, il n'y a rien qui puisse venir diminuer l'autorité absolue de l'Empereur. Entre lui et ses sujets il n'y a que des fonctionnaires dont les pouvoirs émanent de lui-même et dont les charges sont à la portée de tous ceux qui peuvent affronter les examens avec succès. Le paysan le plus obscur peut prétendre aux plus hautes fonctions, pourvu qu'il s'en rende digne par son savoir, son mérite et son intelligence.

A la vérité, il existait bien, tant en Chine qu'en Annam, un ordre de noblesse, mais cette institution n'avait pas le caractère de classe aristocratique pouvant contre-balancer l'autorité du monarque au même titre que la Féodalité en France. Cet ordre comprenait cinq degrés : *công*, *hâu*, *ba*, *tu* et *nam*, qu'il serait inexact de traduire par les titres français de : *duc*, *marquis*, *comte*, *vicomte* et *baron*. C'étaient de simples titres honorifiques conférés par le souverain pour récompenser les services éminents rendus par ses sujets à la Couronne. Ils n'étaient d'ailleurs pas héréditaires et diminuaient au contraire d'un degré à chaque génération. Ainsi un homme dont le trisaieul avait reçu le titre de công n'avait plus que celui de nam. Son propre fils n'avait plus de titre de noblesse, mais on lui conservait encore la dénomination de *nhiêu âm*, qui lui assurait l'exemption d'impôt. Quant à son petit-fils il rentrait dans la loi commune.

Ainsi les souverains Chinois et Annamites avaient eu l'habileté de créer un ordre permettant de récompenser les bons serviteurs de l'État en même temps que, par son extinction à la cinquième génération, ils lui enlevaient la puissance dangereuse pour la Couronne que lui eut conféré l'hérédité. Cette sagesse était tout naturellement le fruit de l'expérience basée

DEUXIÈME PARTIE

LES COUTUMES ANNAMITES

CHAPITRE PREMIER

COUTUMES RELATIVES A LA NAISSANCE.

§ 1. — Naissance.

Nous avons essayé dans la première partie de cet ouvrage, de dépeindre l'Annamite, d'abord en tant qu'*Homme* en faisant ressortir ses caractères physiques, sa valeur morale, son développement intellectuel et l'application qu'il en fait dans le domaine des lettres, des arts et de l'industrie, puis l'organisation de la *Famille* et enfin la constitution de la *Société*.

La deuxième partie sera consacrée à l'étude des *Coutumes* qui président aux principaux actes de la vie humaine. Nous passerons donc en revue les cérémonies rituelles qui accompagnent la naissance, le mariage et la mort. Le développement considérable que prendra la description des cérémonies funèbres montrera au lecteur quelle importance prend le culte des morts dans la vie des hommes de l'Extrême-Orient.

⁂

A la naissance d'un enfant, l'âme annamite est sollicitée par des préoccupations superstitieuses et soupçonne les démons de vouloir s'emparer du petit être qui fait son apparition sur la terre. Il faut à tout prix écarter de lui les dangers qui le menacent. Tout étranger qui entrerait dans la maison pourrait apporter avec lui un mauvais sort, qui bientôt mettrait en péril la vie de l'enfant ou celle de sa mère. Aussi personne ne doit-il franchir le seuil de la maison et, afin que nul n'en

ignore, on suspend à la porte d'entrée d'une façon apparente un objet destiné à signifier cette interdiction.

La crainte des mauvais esprits, qui est toujours en éveil chez les Annamites, est très grande quand il s'agit des enfants dont la chétive existence est plus menacée que toute autre. Aussi emploient-ils pour détourner l'attention des démons des ruses assez puériles. Dans certaines familles, par exemple, on donne à un garçon un nom de fille pour diminuer son importance. Dans d'autres, en parlant du bébé on dit « le petit cochon » ou « l'horrible petit chien ». Et on est persuadé que les démons sont les dupes de ces petits stratagèmes.

Dans les maisons riches ou distinguées ayant le respect des anciennes coutumes, il est d'usage, depuis la plus haute antiquité, de suspendre au dehors de la porte un petit arc en bambou si le nouveau-né est du sexe masculin, et un carré de soie rouge s'il est du sexe féminin. L'entrée de la maison reste interdite à toute personne étrangère durant un mois entier, pendant lequel la jeune accouchée ne doit pas non plus en franchir le seuil. Cette coutume est un peu tombée en désuétude et dans la pratique, chez les gens de condition ordinaire, la durée de la consigne est moins longue. Elle est de sept jours seulement pour un garçon et de neuf jours pour une fille. Le signe conventionnel que l'on suspend à sa porte est également différent : c'est une branche de taro sauvage à larges feuilles, à laquelle est attaché un morceau de charbon de bois et un petit paquet de sapèques, *sept* pour un garçon et *neuf* pour une fille.

L'accouchement des femmes annamites est fait par les soins de matrones qui ignorent les plus élémentaires prescriptions de l'hygiène. La parturiente est couchée sur un lit préparé exprès et généralement hors de la chambre nuptiale. Ces précautions ont pour cause la répugnance religieuse des Annamites pour le sang provenant d'un accouchement et dont la souillure peut, d'après leurs idées superstitieuses, causer les plus grands malheurs. Le cordon est coupé avec un couteau

plus ou moins propre. Pour la toilette de l'enfant on se sert d'une mixture dont la composition est assez curieuse. On l'obtient en faisant bouillir de l'eau dans laquelle on a mis sept ou neuf sapèques, suivant qu'on a affaire à un garçon ou à une fille, *sept* ou *neuf* grains de riz et des feuilles de jujubier odorant, de pamplemoussier ou de pêcher.

Les chiffres de 7 et de 9 que l'on retrouve ainsi dans toutes les cérémonies touchant l'homme et la femme, sont ceux du nombre d'esprits vitaux que la religion confucianiste attribue à l'un et à l'autre.

Pendant tout le temps que durent ses relevailles, la femme annamite est soumise à une véritable torture qui a souvent les effets les plus dangereux lorsque la température est élevée. Afin de chasser les miasmes qui pourraient envenimer ses plaies, on a coutume d'allumer sous son lit un réchaud de charbon de bois dont on entretient le feu constamment. Ainsi, la malheureuse, qui aurait besoin d'air pur et frais, est condamnée à vivre pendant près d'un mois dans une atmosphère enfumée, surchauffée et quelquefois même empoisonnée par l'oxyde de carbone. J'ai assisté en Cochinchine à la mort d'une pauvre jeune femme dont le décès ne pouvait être attribué qu'à une suffocation produite par un excès de ce régime. Il faut vraiment reconnaître aux femmes annamites un tempérament bien résistant pour s'expliquer qu'une coutume aussi barbare ne fasse pas de plus nombreuses victimes.

Pendant deux jours l'enfant est allaité par une femme du village. S'il n'y a pas de nourrice dans les environs il est nourri avec du riz mâché à l'avance par une femme de la famille. Le troisième jour, la mère nourrit son enfant elle-même. Si elle n'a pas de lait on lui fait manger de la papaye ou de la viande de porc, aliments considérés comme facilitant la sécrétion mamellaire.

§ 2. — Fête du premier mois accompli ou Day Thang (plein-mois)

Un mois après la naissance a lieu une cérémonie religieuse en l'honneur des *douze Déesses de la Maternité* ou « Ba mu », suivi de l'inévitable festin qui, chez les Annamites comme chez tous les peuples, accompagne les actes importants de la vie. L'enfant est supposé être sous la protection de ces saintes Matrones jusqu'à sa treizième année, et tous les ans, le 15 du premier mois, on fait venir le sorcier pour rendre le culte à celle d'entre elles qui le couvre de sa protection pendant l'année qui vient de commencer.

Pour la « fête du mois plein », on élève aux douze déesses un petit autel devant le lit où se trouve couché l'enfant. On y dépose un plateau contenant de la viande de porc, du riz cuit à l'étouffée, du thé et du vin de riz. Des bâtonnets d'encens y sont allumés ainsi qu'une lampe composée d'une tasse remplie d'huile dans laquelle trempent douze mèches, une pour chaque déesse. Quelques papiers d'or et d'argent destinés à être brûlés en leur honneur et une assiette dans laquelle sont disposées sept ou neuf poignées de riz cuit et sept ou neuf morceaux d'œufs, suivant le sexe de l'enfant, complètent les préparatifs de ce culte, rendu aux Saintes Matrones par la sage-femme qui a aidé à la naissance de l'enfant.

En même temps, dans les maisons riches, on prépare un festin copieux auquel sont invités les parents et amis. Ceux qui répondent à l'invitation fêtent le nouveau-né en lui apportant soit un bracelet d'argent, soit une certaine somme. Chez les gens peu fortunés, on se contente de se procurer le strict nécessaire pour l'accomplissement du rite, c'est-à-dire des poulets, du riz, de l'encens et des lampes.

Lorsque l'enfant est du sexe féminin on lui perce les oreilles à l'occasion de cette fête.

§ 3. — **Fête de la première année révolue.**

Un an après la naissance, la famille célèbre « la fête de l'année pleine » ou « dây tuồi tôi », avec les mêmes rites que pour la « fête du mois plein ». Les parents et amis qui y assistent doivent encore apporter quelque cadeau de fête, soit un « câu dôi » (sentence-double), tenture contenant une sentence en deux vers qui portera bonheur à l'enfant, soit des pétards destinés à égayer la fête de leurs crépitements, soit encore une certaine somme de monnaie ou un bijou.

C'est ce jour-là qu'a lieu une scène fort gracieuse, que l'on retrouve dans les coutumes chinoises et qui doit remonter par suite à la plus haute antiquité.

L'enfant est placé sur une natte, au milieu de la famille attentive à ses jeunes ébats. La sage-femme, avant de l'y déposer, a prié les douze déesses de la Maternité de le protéger dans sa croissance. Tout autour de lui ont été disposés comme des jouets à son usage toute espèce d'ustensiles ou leur imitation en papier, tels que sceaux de fonctionnaires, arc ou arbalète, coupe-coupe, instruments aratoires, outils de charpentier, abaque à compter et balance en usage chez les commerçants, les quatre objets chers aux lettrés (papier, encrier, bâton d'encre de Chine et pinceau), ustensiles de ménage, marmites, casseroles et enfin des fleurs, en un mot tous les objets utilisés dans les divers métiers servant aux usages domestiques ou destinés à orner la beauté des femmes. Et l'enfant, sans se douter que d'un geste il va donner à sa famille une indication sur l'orientation de son avenir, se laisse guider par sa fantaisie vers l'objet qui attire le plus son attention. Est-il attiré vers les pinceaux? on en déduit un avenir littéraire. Sa petite main a-t-elle saisi un marteau? il sera ouvrier. Approche-t-il du grand et du petit cachet du mandarin? et les imaginations s'échauffent en songeant qu'il gouvernera les hommes. L'éclat de l'acier l'a-t-il attiré vers

un coupe-coupe? et la famille se propose gravement de le surveiller pour qu'il ne devienne pas un brigand de grand chemin. Enfin, d'un geste innocent, a-t-il saisi une fleur? et voilà les parents plongés dans l'inquiétude sur ce caractère frivole qui abandonnera les travaux utiles pour rechercher les enchantements de l'amour.

§ 4. — Age des Annamites.

Chez les Annamites, l'âge n'est pas compté, comme chez la plupart des peuples, du jour de la naissance, mais bien du premier jour de l'année et d'une façon telle qu'il est supérieur d'un ou deux ans à son âge réel.

Ils comptent pour une année le temps passé par l'enfant dans le sein de sa mère et le considèrent comme ayant un an dès le jour de sa naissance. Puis ils lui comptent une nouvelle année au jour de l'an suivant. Avec un pareil système, il peut arriver qu'un enfant ait deux ans le lendemain de sa naissance. Il suffit pour cela qu'il soit né le dernier jour de l'année.

CHAPITRE II

COUTUMES RELATIVES AU MARIAGE

§ 1. — Généralités.

La loi annamite autorise le mariage à partir de l'âge de quatorze ans pour les hommes et douze ans pour les femmes. Si l'on tient compte de la façon de compter les années, on voit que certains mariages pourraient unir des enfants, et la fréquence de pareilles unions aurait pour résultat la dégénérescence de la race. Mais il est loin d'en être ainsi dans la réalité, et c'est généralement vers l'âge de vingt ans pour les hommes et dix-huit ans pour les femmes qu'ont lieu les mariages les plus précoces. Encore sont-ils réservés à la classe riche, pour laquelle les dépenses occasionnées par les cérémonies et les cadeaux à offrir à la famille de la jeune fille ne sont pas un obstacle. Dans les familles pauvres, au contraire, l'établissement en ménage des fils est souvent retardé et les parents en sont réduits à faire des économies pendant plusieurs années pour amasser l'argent nécessaire aux frais des diverses cérémonies et festins et à la constitution de la dot de la mariée. En Annam, on le voit, comme dans toutes les contrées asiatiques, la femme est donnée à son mari en échange de cadeaux et d'une somme d'argent payée par la famille du jeune homme à celle de sa femme. Son mariage a donc toutes les apparences d'une vente, et l'expression « accorder sa fille en mariage » se traduit en effet par les mots « ga ban » (accorder-

vendre). Il serait cependant tout à fait inexact d'en conclure que la femme annamite n'occupe dans son ménage que la place d'esclave ou même le rôle si effacé de machine à plaisir ou à enfanter qui est réservé à la femme chinoise. Nous verrons au contraire plus loin qu'elle occupe auprès de son mari et de ses enfants une place très honorable, et qu'elle a voix au chapitre dans la direction du ménage.

§ 2. — Demande en mariage.

Lorsque les parents d'un jeune homme ont jeté leur dévolu sur une jeune fille pour en faire leur bru, ils se préoccupent d'entrer en relations avec sa famille et de lui faire parvenir leur demande par l'intermédiaire d'un entremetteur qu'on appelle « nguoi lam moi » (homme-faire-chef) ou, si on s'exprime dans la langue des caractères, « mai dong » (tronc-conduire). On choisit aussi quelquefois une femme âgée et habile pour remplir cet office. L'*entremetteur* se présente accompagné d'un petit plateau de bétel et de noix d'arec, et après l'avoir offert aux parents de la jeune fille, il leur expose l'objet de sa démarche. Ceux-ci délibèrent et consultent quelquefois la principale intéressée, mais c'est là une condescendance tout à fait exceptionnelle. Après quoi, au cas où la demande leur agrée, ils répondent que pour l'instant ils ne voient pas d'inconvénient à ce que les pourparlers s'engagent à ce sujet. Dans le cas contraire ils donnent une réponse polie, mais évasive, et demandent des délais pour réfléchir.

Si la réponse a été encourageante, l'entremetteur est de nouveau délégué par la famille du jeune homme quelque temps après, pour aller demander aux parents de la jeune fille de vouloir bien lui remettre son « lôc mang » (bonheur-destinée) ou « bat chu » (huit-caractères). Ce document contient les huit caractères qui indiquent les heures, jour, mois et année de la naissance. Il est ensuite remis avec celui du jeune homme à un *astrologue* chargé de les comparer et d'étu-

dier si les deux destinées peuvent s'associer sans inconvénient. Sans vouloir entrer dans le détail des opérations fort compliquées auxquelles se livre ce charlatan, on peut s'en faire une idée d'après les indications portées sur le calendrier chinois. Il faut savoir d'abord que chaque jour de l'année y est porté comme bon ou mauvais. C'est donc déjà une circonstance favorable à l'union des deux futurs que de constater qu'ils sont nés en des jours fastes. De plus, chaque jour de l'année correspond à l'un des cinq éléments terrestres : l'eau, le feu, la terre, le métal et le bois, et ces éléments ont entre eux deux séries de rapports desquels les devins tirent des conclusions heureuses ou malheureuses. Ainsi, d'une part, le feu engendre la terre, la terre engendre le métal, le métal engendre l'eau, l'eau engendre le bois et le bois engendre le feu. Voici les bonnes influences. D'autre part, le métal détruit le bois, le bois détruit la terre, la terre détruit l'eau, l'eau détruit le feu, et le feu détruit le métal. Voilà les mauvaises influences. Il est d'un mauvais présage que l'élément correspondant au jour de naissance du jeune homme soit engendré par l'élément correspondant au jour de naissance de sa future compagne, car cela donnerait à la femme une prééminence à laquelle elle ne peut prétendre dans son ménage. Il est également défavorable que l'un des deux éléments détruise l'autre. Ce sont des considérations de cette nature et d'autres encore de même sorte que l'astrologue est appelé à peser pour en déduire si les deux destinées sont compatibles. Il arrive souvent, comme on peut le penser, que les influences favorables compensent sensiblement les influences contraires, et dans ce cas il n'y a pas de meilleur moyen pour faire pencher un plateau de la balance du côté désiré, que d'y verser quelques espèces sonnantes et trébuchantes. Il est avec le ciel et les astrologues des accommodements.

D'ailleurs la grande majorité de la population ne consulte pas les devins et se contente d'envoyer l'entremetteur arrêter avec les parents de la jeune fille le *jour des accordailles* ou

« lê di noi » (cérémonie-aller-parler), que l'on désigne dans la langue des caractères par les mots « lê nap chê » (cérémonie-offrir-choisir).

§ 3. — . te des accordailles.

Au jour désigné, qui, bien entendu, a été choisi parmi les jours fastes, les deux familles ont ouvert l'armoire contenant les tablettes des Ancêtres, et les ayant disposées sur l'autel domestique, le chef de la parenté leur a annoncé officiellement que tel de ses enfants se dispose à accomplir ce jour-là le rite « lê di noi » en vue d'épouser telle personne.

Ceci fait, le jeune homme, accompagné de quelques personnes de sa famille, se rend chez la jeune fille avec une offrande de bétel, de noix d'arec et un vase en terre ou en porcelaine plein de vin de riz. Il dépose ces présents devant les parents et se prosterne deux fois devant eux. Si les parents acceptent les cadeaux, cela signifie qu'ils accordent la main de leur fille au prétendant et qu'ils le reconnaissent dès ce jour-là comme leur gendre.

Il arrive même assez souvent qu'à partir de ce moment il entre dans la famille de ses futurs beaux-parents, mais c'est là une manière de faire essentiellement contraire aux usages reçus. L'expression qui la caractérise « lam rê » (faire-gendre) est généralement prise en mauvaise part et n'attire qu'une maigre considération à ceux auxquels on l'attribue. Quoi qu'il en soit, cette coutume a une tendance à s'étendre au Tonkin et se justifie dans les deux circonstances suivantes : si la famille du jeune homme n'est pas assez riche pour payer la dot de la jeune fille, elle donne en échange le travail de son fils, qui sera en quelque sorte le domestique de ses beaux-parents pendant un temps plus ou moins long et devra gagner la main de sa femme à la sueur de son front. Ce premier cas est assez fréquent dans les classes peu fortunées, mais la loi interdit cette pratique aux pères qui n'ont qu'un fils. Il peut se trouver aussi

qu'une famille n'ayant que des filles éprouve le besoin d'appeler auprès d'elle un gendre pour lui servir de protecteur et de soutien au moment de la vieillesse. Mais ce gendre, que la loi annamite appelle une « excroissance », n'entre pas dans le sein de la famille et n'est pas appelé à l'honneur de rendre le culte aux Ancêtres de sa femme. Sa présence ne dispensera donc pas le père d'instituer un garçon de sa propre souche comme fils adoptif pour éviter, à lui et à ses Ancêtres, le malheur irréparable d'être privés dans l'autre monde du culte de leur postérité.

La loi stipule que celui qui appelle un gendre doit établir un contrat indiquant que le jeune homme devra rester chez lui tant d'années. Elle dit aussi que le père qui chasse son gendre « excroissance » et marie sa fille avec un autre homme, est puni de cent coups de bâton.

§ 4. — Fête des fiançailles.

C'est le rite appelé dans la langue vulgaire « lê di hoi » (cérémonie-aller-interroger), et dans la langue des caractères, « lê nap tê » (cérémonie-offrir-étoffes).

Les deux familles ont choisi d'un commun accord un jour faste pour la *fête des fiançailles*. Les chefs de la parenté informent tout d'abord leurs Ancêtres respectifs de la fête qui va être célébrée. On a eu soin d'inviter à l'avance les parents et amis du jeune homme ainsi que quelques personnes de distinction, afin de l'escorter jusqu'à la maison de sa fiancée. Parmi les cadeaux que l'on a préparés, la pièce principale est une grande boîte ronde en laque rouge recouverte extérieurement d'étoffe de cette couleur qui est le symbole de la félicité. L'intérieur en est divisé en compartiments qui contiennent des chiques de bétel et des noix d'arec. Viennent ensuite les étoffes offertes à la jeune fille pour confectionner son trousseau, puis un coffret à bijoux, puis deux cierges rouges et

deux vases remplis de vin, enfin, pour fermer la marche, un cochon gras et dodu emprisonné dans une cage.

Le cortège, suivi des présents, arrive au domicile de la jeune fille. Les offrandes sont déposées sur l'autel des Ancêtres, sauf le porc qui est laissé à la porte. On place les deux cierges dans des chandeliers et on les allume ainsi que trois baguettes d'encens enfoncées dans la cendre du brûle-parfums. Les tasses disposées sur l'autel sont remplies de vin. Les deux pères et les deux mères se prosternent successivement quatre fois devant l'autel et vont ensuite s'asseoir par couples. Le fiancé fait alors quatre prosternations devant ses beaux-parents et leur offre du vin et du bétel.

Lorsque ce rite a été accompli, les deux jeunes gens sont irrévocablement promis l'un à l'autre, et si la famille de la fiancée se soustrayait à l'obligation du mariage, en concluant une autre union, la personne de qui dépend le mariage de ce côté serait condamnée par les tribunaux, et si le mariage n'avait pas encore été accompli, la fille reviendrait à son premier fiancé. Telle est la loi.

Après la fête des fiançailles, la jeune fille s'en va, suivie de la boîte à bétel, offrir le bétel à ses parents et amis afin de leur faire part de l'événement qui la concerne.

Il est bien entendu que chez les pauvres gens les fêtes préliminaires du mariage ne sont pas aussi somptueuses. Elles peuvent même se réduire à l'offrande de quelques chiques de bétel.

Le temps qui s'écoule entre les fiançailles et les noces est très variable. Il peut être de quelques jours seulement. Le mariage peut notamment être brusqué lorsqu'un proche parent vient à mourir après les fiançailles, car il est défendu par la loi de se marier pendant le deuil. On ne dispose donc alors que des trois jours qui séparent le décès de la prise du deuil, si on ne veut pas attendre pendant toute sa durée, qui atteint jusqu'à vingt-sept mois pour les père et mère.

Au contraire, cette période des fiançailles peut être de plu-

sieurs années dans le cas ou deux familles amies ont fiancé leurs enfants de très bonne heure. On a atteint quelquefois dans ce sens une telle exagération, que la loi annamite s'est vue obligée d'édicter la défense de marier des personnes conçues mais pas encore nées. Voilà, n'est-il pas vrai, un article de loi bien extraordinaire!

§ 5. — Célébration du mariage.

Autrefois il existait une nouvelle fête entre les fiançailles et le mariage, au cours de laquelle on fixait la date de sa célébration. On se contente maintenant de faire régler cette question par le lam môi, qui s'entend avec les deux familles, et le plus souvent la date est prise d'un commun accord au moment des fiançailles.

Plusieurs jours à l'avance on s'occupe des préparatifs de la fête. Les offrandes comprennent tout d'abord les mêmes objets que pour les fiançailles : plateau de bétel et d'arec toujours orné d'étoffes rouges, vases de vin, cierges rouges qui cette fois sont au nombre de quatre, cochon noir dans sa cage. On y ajoute deux tables ornées d'étoffes rouges surmontées chacune d'un paquet de 50 ligatures, un panier de riz, des confitures, des paquets de pétards, un coffret contenant une ou deux paires de bracelets, deux clous d'or ou deux barres d'argent ou, pour les fortunes modestes, deux ligatures, enfin, un couple de cigognes ou d'oies blanches dont les pattes sont liées par une étoffe rouge, ou encore un couple d'hirondelles enfermées dans une cage. Sur tous les objets offerts sont collées de bandes de papier rouge, couleur symbolique du bonheur, revêtues de l'inscription « tin vui mung » (bonne nouvelle).

Dans les familles où le mari et la femme sont vivants, on choisit un nombre pair de couples de jeunes gens ou de jeunes femmes parmi les personnes les plus jolies et les plus élégamment habillées. Le costume de cérémonie ample à manches larges est de rigueur pour les hommes. Un vieillard

est chargé de porter le coffret à bijoux. Un fin lettré est désigné pour représenter la famille et répondre aux compliments que quelque parent de la jeune fille pourrait lui adresser. Le jeune marié sera assisté de deux garçons d'honneur choisis parmi ses amis. Enfin un vieillard très respectable et une vieille femme ayant une nombreuse progéniture marchent en avant du cortège.

Chez la jeune fille on constitue un cortège analogue. Les deux familles ont élevé à côté de la maison un hangar pour loger ceux de leurs invités qui n'habitent pas le village.

Au jour fixé pour la cérémonie, les deux chefs de la parenté informent solennellement devant leurs familles assemblées leurs Ancêtres de l'événement qui va s'accomplir. Chacun d'eux allume sur l'autel les cierges et les baguettes d'encens, verse du vin dans les tasses et se prosterne ainsi que toute sa famille, puis il lit à haute voix la lettre de faire part du mariage qu'il brûle ensuite à la flamme d'un cierge de l'autel. Enfin le marié ou la mariée se prosterne devant le chef de la famille, qui lui fait ses recommandations sur la conduite à tenir en ménage. Pour la jeune fille, la mère joint ses recommandations à celles de son mari en lui disant de se soumettre aux volontés de son futur époux.

Cette cérémonie accomplie, le cortège part de la maison du fiancé et se dirige vers celle de la jeune fille, en employant, suivant les circonstances, tel ou tel moyen de locomotion, bateaux, chevaux, palanquins, ou tout simplement à pied. On s'arrête tout d'abord à la maison provisoire élevée en vue de la fête, afin d'y attendre l'heure convenable. Puis on dépêche une personne respectable, accompagnée d'un porte-parasol et des offrandes de bétel et de vin, chargée de demander que la noce soit introduite.

Un autel a été préparé, généralement dans la cour d'entrée, avec des lampes et des baguettes d'encens. On y dépose le bétel et l'arec, les vases de vin, puis on verse de l'eau fraîche dans un bol. A l'arrivée du cortège, le coffret à

bijoux et les autres offrandes sont déposés sur des tabourets ou par terre. Le marié s'avance pour offrir lui-même au père de la jeune fille deux cigognes, deux oies ou deux hirondelles dans une cage, en signe de fidélité. C'est le rite « lè dièn nhàn » (rite-offrir-cigognes). Le maître des cérémonies invite ensuite le jeune ménage à se prosterner devant « Ong to bòng » (seigneur-fils de soie-rouge), le « Génie des fils de soie rouge » qui symbolisent les liens du mariage, et devant « Ba Nguyêt » (dame-Lune), la « Déesse de la Lune ». Les jeunes époux ainsi que leurs pères et mères se prosternent quatre fois devant l'autel qui a été dressé en l'honneur des deux divinités qui président aux mariages du haut des cieux. Après quoi on rend la liberté aux deux volatiles, qui sont chargés d'aller leur annoncer la bonne nouvelle. Si ce sont des oies, on se contente de les mettre dans la basse-cour. Après l'offrande des cigognes aux Génies du Mariage, on procède aux salutations dues aux Ancêtres. Les deux pères versent du vin dans les tasses de l'autel et se prosternent quatre fois, puis le jeune homme vient de la même manière rendre hommage aux Ancêtres de sa femme. Enfin, le festin commence.

Pendant que les deux familles banquettent chez la mariée, le jeune homme revient chez lui avec ses garçons d'honneur, pour veiller aux apprêts de la cérémonie et du repas de noces qui vont avoir lieu dans sa propre famille.

Dans l'après-midi ou le lendemain, le cortège se reforme chez la mariée pour la conduire au domicile de son époux. Elle marche entourée d'une demi-douzaine de ses compagnes qui se serrent autour d'elle pour éviter qu'aucun regard étranger ne vienne lui jeter un mauvais sort. Son chapeau est ramené avec soin devant sa figure. Une parole obscène ou inconvenante qui serait prononcée sur son passage serait regardée comme un mauvais présage pour l'avenir de son ménage. Derrière le cortège, les domestiques portent les objets qui servent à sa toilette, ses couvertures et ses coussins. La famille du marié marche en avant suivie de celle de la mariée. A l'ar-

rivée du cortège, le jeune homme se rend à sa rencontre jusqu'à la porte extérieure et salue en joignant les mains, puis il invite sa femme à entrer dans la cour. Là on se trouve encore devant un autel sur lequel brûlent des baguettes d'encens en l'honneur des Génies du Mariage. On se prosterne de nouveau devant le « Génie des fils de soie rouge » et devant la « Déesse de la Lune ». La jeune mariée est conduite à sa chambre par une parente de son époux et s'y repose pendant quelques instants en compagnie des demoiselles d'honneur. Mais il lui faut bientôt aller rendre ses devoirs aux Ancêtres ainsi qu'aux parents de son mari, et c'est une nouvelle série de prosternations analogues à celles auxquelles il a été soumis chez elle. Elle se prosterne quatre fois devant les Ancêtres, puis devant ses beaux-parents, son mari et les parents qui l'ont accompagné. Il arrive souvent qu'après les salutations à ses Ancêtres et à ses père et mère, le mari et les autres parents ont pitié de la jeune femme et la dispensent du reste de sa fatigante corvée. Après quoi, que la fête commence! Les rites du mariage sont accomplis.

On voit qu'aucun fonctionnaire ni prêtre n'est intervenu dans la célébration d'aucune des fêtes du mariage, et qu'en réalité il a été célébré par les deux chefs de famille. Seules les invocations aux génies du mariage et aux Ancêtres y mêlent une pointe de surnaturel, mais sans le secours d'aucun bonze ni d'aucun sorcier.

Pour lui donner une notoriété quasi officielle, on invite souvent au mariage les notables de la commune et quelquefois même des mandarins. Enfin, dans la journée, le chef de la famille du marié va payer à la caisse communale le « tiền cheo » ou « droit de mariage ». Quoi qu'il en soit, le mariage annamite n'est ni civil ni religieux : il a un caractère essentiellement familial.

§ 6. — Fêtes qui suivent le mariage.

Trois jours après que la jeune épouse a été solennellement conduite au domicile de son mari, le jeune ménage va rendre visite aux parents de la jeune femme. Cette visite s'appelle « lè lai mat » (cérémonie-revenir-visage) ou « visite de réapparition ». On emporte avec soi des offrandes de vin, de bétel et de noix d'arec que l'on dépose en arrivant sur l'autel des Ancêtres et devant lesquels on se prosterne quatre fois. Le mari se prosterne ensuite deux fois devant les parents de sa femme qui sont d'un certain âge et salue les autres de quelques paroles aimables. Ils lui font généralement quelque cadeau que l'on appelle « mo hang » (ouvrir-boutique). Les jeunes époux assistent ensuite au repas, où on a invité quelques parents proches des deux familles. Les hommes sont servis dans la salle de réception qui a été construite à l'occasion du mariage, les femmes dans la maison, la mariée ordinairement à une table à part, près de sa chambre de jeune fille où elle reçoit ses belles-sœurs. Après le repas, elle se prosterne deux fois devant chacun des parents de son mari plus âgé que lui et salue aimablement les autres ou ceux qui la dispensent de cette formalité fatigante. Elle reçoit également, comme son mari, de menus cadeaux destinés à monter son ménage.

§ 7. — Quelques articles de la loi relatifs au mariage. Des empêchements au mariage.

Pour faire mieux ressortir le caractère du mariage annamite, il est bon de donner, en terminant ce chapitre, quelques dispositions de la loi qui sont relatives surtout aux empêchements pouvant venir entraver le mariage.

Le premier, et le plus grave, est une première union. En cas de bigamie, la loi annamite est moins sévère que la nôtre.

Elle se contente d'annuler le second mariage. Si cependant le premier mari refuse de reprendre la femme qui a fui son foyer, la femme reste avec le second, mais la famille de celle-ci est tenue de rendre au premier époux le double des cadeaux qu'elle avait reçus de lui à l'occasion de ses noces.

Un autre obstacle capital à toute union est le refus du consentement de l'une ou l'autre des deux familles. Il est nécessaire, en effet, que les pères et mères ou ceux qui en tiennent lieu, accomplissent certains rites indispensables à sa consécration. Le père absent est remplacé par le grand-père ou le grand-oncle en procédant par ordre de primogéniture.

Il est également défendu de se marier pendant le deuil. Cette circonstance peut donc retarder une union pendant vingt-sept mois. Mais il est un moyen de tourner cette disposition de la loi, c'est de se marier avant le commencement du deuil, qui n'a lieu que trois jours après la mort du défunt.

La loi interdit le mariage aux enfants pendant toute la durée de l'incarcération de leurs parents. Elle punit l'infraction à cet article de quatre-vingts coups de bâton.

L'union entre parents qui en cas de décès porteraient le deuil l'un de l'autre est absolument défendue. Il est interdit également d'épouser sa demi-sœur. Les peines édictées pour ces délits sont celles qui punissent la fornication.

Ceux qui épousent une cousine germaine ou une tante voient leur mariage cassé et les cadeaux confisqués par l'État.

Il est défendu aux fonctionnaires en exercice de prendre femme dans la population de leur ressort. Cette sage disposition a pour but d'éviter qu'une famille ne soit favorisée aux dépens des autres.

Enfin le mariage est interdit par la loi aux religieux boudhistes et taoïstes.

CHAPITRE III

COUTUMES RELATIVES A LA MORT. — CÉRÉMONIES FUNÈBRES AVANT, PENDANT ET APRÈS LE DÉCÈS.

§ 1. — Cérémonies qui précèdent et suivent immédiatement la mort.

Lorsqu'une personne va rendre le dernier soupir, les parents vont demander les secours de la religion. Le bonze est prié de se rendre auprès du moribond. Après avoir récité des invocations aux Boudhas, et à certains Génies qui protègent les âmes des défunts, allumé en leur honneur deux baguettes d'encens et offert des chiques de bétel posées sur un plateau, il leur demande de l'accompagner à la maison mortuaire. Avant de franchir le seuil de sa propre demeure, il appelle à lui la protection des gardiens des quatre points cardinaux, le Guerrier Noir au nord, le Dragon Bleu à l'est, le Moineau Rouge au sud, le Tigre Blanc à l'ouest, puis il trace sur le sol avec son pied une sorte de quadrillage composé de quatre lignes en long et cinq en travers pour éloigner les malfaiteurs et les démons de son chemin, tout en invoquant d'autres personnages, Vũ vuong, ancien empereur de Chine et Xuy vuu, ancien chef de rebelles plus ou moins légendaire considéré comme une sorte de dieu de la guerre.

En arrivant à la maison du moribond, nouveau signe tracé avec le pied, nouvelle invocation aux points cardinaux. Une fois dans la maison, la boussole joue encore un grand rôle

dans la direction où s'assoira le bonze. Sa place dans la chambre variera même suivant le mois de l'année ou le jour du mois.

Ce qui nous frappe particulièrement dans l'attitude de ce prêtre, c'est le peu d'empressement qu'il met à rejoindre celui qui l'a fait appeler avant de quitter la terre. Il semble en effet, si on en juge par la longueur de toutes ces cérémonies préliminaires, qu'il lui importe peu de se trouver en présence d'un homme encore en état de s'entretenir avec lui ou d'un cadavre. Il prend soin cependant, lorsque le moribond n'est pas encore passé de vie à trépas, de lui demander s'il n'a pas besoin de quelque chose et lui répond qu'il sera fait selon ses désirs.

Au moment de l'agonie, on a soin de placer le malade par terre, à côté de son lit, puis on lui met entre les dents une petite baguette destinée à maintenir la bouche ouverte pour son dernier repas. A l'approche de la mort, on prend une pièce de soie d'environ sept pieds de longueur et on la place toute repliée sur la poitrine. Ce morceau d'étoffe appelé « hôn bach » (âme-blanche) joue un rôle important dans tout le cours de la cérémonie des funérailles. Il est destiné, en effet, à recueillir à son passage l'âme du défunt au moment où elle quittera son corps pour prendre son vol dans l'espace. Mais auparavant il faut s'enquérir soigneusement de l'endroit par où l'âme s'échappera de sa dépouille mortelle. C'est le point du corps où la chaleur persiste en dernier lieu. Le bonze ou le sorcier le frotte avec une baguette d'encens afin de le purifier et d'éloigner ainsi les esprits malfaisants qui pourraient s'opposer à la sortie de l'âme.

L'officiant présente devant les yeux du mourant le caractère « boudhiste » et le ramène vers le cœur, et place une amulette derrière l'épaule droite ou gauche suivant qu'il a affaire à un homme ou à une femme. Toutes ces cérémonies sont accompagnées de paroles sacramentelles dites en sanscrit et de prières dites en annamite. Chaque prière est associée à un

geste hiératique ou quyêt, comme en font les prêtres catholiques à certains moments de leurs cérémonies, en traçant dans l'espace certaines figures symboliques. Les enfants sont agenouillés et prient. L'officiant continue à psalmodier pour inviter l'âme à sortir, puis lorsque la mort vient, il récite une prière où sont relatés le parcours de la mort dans le corps même du mourant, depuis le pouce du pied gauche ou du pied droit, suivant le sexe, jusqu'au cœur dont elle arrête les battements, puis le parcours des esprits vitaux qui partent des reins, suivent la colonne vertébrale et s'échappent par les yeux, et enfin le voyage que l'âme aura à accomplir, en lui indiquant le chemin qui la conduira aux enfers.

Au moment où le moribond va rendre le dernier soupir, un homme portant ses vêtements ordinaires monte sur le toit de la maison et se place près d'un trou qui a été pratiqué dans la toiture au-dessus de l'emplacement du corps. Au moment de la mort, il crie de toutes ses forces : « O les trois âmes et les sept esprits vitaux d'un tel, revenez dans sa maison ».

Les trois âmes dont il est question ici sont : *l'âme rationnelle* dont le siège est dans le cerveau et qui se fixe après la mort dans « l'âme blanche » pour séjourner ensuite dans la tablette du défunt, *l'âme passionnelle* qui a son siège dans la poitrine et continue à habiter le corps du défunt dans son cercueil, et enfin *l'âme matérielle* qui se trouve pendant la vie dans le bas-ventre et émigre après la mort dans les enfers. Quant aux *esprits vitaux,* nous avons déjà vu qu'ils sont au nombre de sept pour les hommes et neuf pour les femmes.

Après avoir répété trois fois cette formule, le crieur redescend placer les vêtements du défunt sur son corps. A ce moment l'officiant, qui a pris entre ses mains la pièce de soie rouge qui avait été déposée sur la poitrine du mourant, fait le simulacre de prendre un oiseau au vol et de l'enfermer soigneusement dans les plis de cette étoffe, en ayant soin de lui donner la forme d'un mannequin ayant une tête, des bras et des

jambes. C'est *l'âme rationnelle,* la plus pure des trois, qui a été ainsi recueillie dans cette pièce de soie, et c'est pourquoi cet objet sacré prend désormais le nom de « hòn bach », *âme blanche.* On la replace ensuite sur la poitrine du défunt qui est reporté sur son lit. Pendant les funérailles, elle occupera une place d'honneur et sera nouée autour de la *tablette* du mort ou « bai vi ». Elle reviendra ensuite à la maison mortuaire avec le cortège et sera déposée sur l'autel dédié à son culte.

Après la mort. le bonze ou le sorcier tenant son bâton d'une main et de l'autre trois baguettes d'encens, récite à haute voix des prières destinées à éloigner les démons et à mettre le défunt sous la protection des Boudhas. Un autel est dressé à la tête du lit, à l'aide d'une petite table sur laquelle on allume trois baguettes d'encens. En même temps on jette des poignées de sapèques devant la porte pour que les démons, occupés à les ramasser, laissent en repos l'âme du défunt. Cette précaution montre bien la frayeur qu'inspirent à ce peuple superstitieux les « âmes en peine », qui à leurs yeux sont la cause de toutes les misères qui assaillent les vivants.

La mort d'un parent est une grave cause d'inquiétude. N'y a-t-il pas pour la famille mille circonstances qui peuvent lui attirer les plus terribles désagréments? Il suffit que le jour de la mort soit un jour néfaste pour que l'âme du défunt soit mal accueillie par les habitants des Enfers, qui profiteront de ce qu'elle n'est pas en règle pour la tourmenter et lui réclamer de l'argent. La pauvre âme aux abois n'aura plus alors qu'une ressource pour se tirer d'affaire, c'est de conduire les démons dans son ancienne demeure et de leur donner en pâture sa propre famille. Celle-ci dès lors se verra en butte à toutes les tribulations de la détresse et de la maladie. Aussi les Annamites, profondément imbus de toutes ces superstitions, sont-ils prêts à tous les sacrifices pour se mettre en règle avec les préceptes du « gia lê », qui est en quelque sorte le code des cérémonies funèbres, et du « tam giao », qui indique les usages

habituellement suivis en cette matière. Les bonzes et les sorciers sont d'ailleurs là pour les maintenir soigneusement dans leur crédulité à ces pratiques qui constituent leur gagne-pain, si j'ose employer un pareil terme en ce pays de rizières.

Les enfants du défunt vont donc chercher le sorcier, afin qu'il recherche tout d'abord si le décès a eu lieu un jour faste ou néfaste. Si la réponse est défavorable, nous avons vu plus haut à quelles calamités se croient voués les membres de la famille. Il ne faudra rien moins que la cérémonie du Grand Jeûne « lam chay » (faire-jeûne) pour conjurer le sort. Nous la décrirons plus loin.

Si au contraire la réponse est favorable, le sorcier n'a plus qu'à fixer le jour des obsèques. L'enterrement a lieu généralement trois jours après le décès, mais il peut aussi être différé pendant de longs mois en attendant que la famille ait réuni les subsides nécessaires à l'organisation des funérailles. Les Annamites, comme leurs voisins les Chinois d'ailleurs, sont enclins à faire pour honorer la mémoire de leurs parents des dépenses considérables, qui les plongent quelquefois dans la gène pendant plusieurs années. Il ne faut chercher l'explication de semblables inconséquences, que dans le plaisir d'être agréables aux mânes de leurs ascendants, par respect de leur mémoire et surtout par crainte de leur colère, et aussi dans leur incommensurable vanité qui les pousse à rechercher la considération de leurs semblables en les éclaboussant de leur luxe.

Pendant les quelques jours qui séparent le décès des funérailles, le bonze ou le sorcier qui officie va chaque jour au fleuve en grande cérémonie prendre de l'eau qu'il bénit et qui sert ensuite aux ablutions du défunt et aux aspersions de la maison mortuaire. A l'heure dite, la famille, revêtue d'habits blancs, les femmes ayant la tête recouverte d'un voile blanc, se dirige, sous la conduite de l'officiant précédé de musiciens, vers le cours d'eau le plus voisin. Des jeunes gens portent sur l'épaule une miniature de l'appareil qui sert à porter de l'eau et qui se compose de quelques gros tubes de bambou placés

aux deux extrémités d'un fléau, d'autres portent des vases de formes diverses. Arrivé au bord de la rivière, le cortège s'arrête et tous se prosternent pour saluer « Ha Ba » (fleuve-gouverner), qui régit le cours des fleuves. (Ce Génie des eaux est représenté dans une des pagodes de Hué avec une figure verte.) L'officiant invoque le Génie et lui demande l'autorisation de puiser de l'eau pour les cérémonies funèbres auxquelles il préside. Pendant ce temps les femmes, prosternées et les cheveux épars sous leur voile blanc, font entendre des lamentations. Les jeunes gens chargés de puiser de l'eau descendent dans le lit de la rivière et reviennent ayant rempli leurs récipients. Alors le sorcier, mitre en tête, les épaules recouvertes de l'étole et tenant à la main un bâton sacré, prononce les formules de bénédiction. Après quoi le cortège se prosterne à nouveau en signe de remerciement, puis se forme en cortège pour le retour, musique en tête, le sorcier fermant la marche d'un pas rempli de dignité.

L'eau lustrale ainsi apportée chaque jour à la maison mortuaire est employée, soit à asperger la maison pour en chasser les esprits malfaisants qui pourraient chercher noise à l'âme du défunt, soit à fabriquer les gâteaux ou les mets destinés aux offrandes. Mais son usage essentiel est la purification du corps du défunt. Pour accomplir ce rite, quelques instants après la mort, l'officiant, bonze ou sorcier, a pratiqué avec ses doigts plongés dans cette eau parfumée et bénite, l'imposition de la main droite sur les différents orifices du corps, pratiquant ainsi une sorte d'extrême-onction. Les parents du même sexe que le défunt se servent ensuite de cette eau pour laver son cadavre. Les ongles sont coupés et empaquetés dans un morceau de papier qui sera placé dans le cercueil. Lorsque le corps est lavé par les fils ou les filles, on le couche sur un autre lit et les neveux ou petits-fils le revêtent de ses plus beaux habits. C'est alors qu'a lieu le *dernier repas du mort*.

Une table portant un repas frugal est placée à gauche du lit, une autre ne portant que du riz et trois sapèques est

placée à droite. Le fils aîné fait prendre à son père son dernier repas en lui introduisant dans la bouche, tenue ouverte par la petite baguette qu'on a eu soin d'y fixer avant la mort, une sapèque et un peu de riz, d'abord entre les dents et la joue gauche, puis contre la joue droite, puis au milieu.



BÉNÉDICTION DE L'EAU LUSTRALE PAR UN PRÊTRE TAOISTE.

La baguette est ensuite retirée et on essuie les yeux du défunt avec l'âme blanche.

Pour *l'ensevelissement*, le corps est couché sur un linceul fait de pièces de cotonnade cousues ensemble.

Le cercueil est de la part des Annamites et des Chinois l'objet de soins tout particuliers. Son voisinage ne leur inspire pas la répulsion qu'il ne manquerait pas de produire sur un Européen, et il n'est pas rare de voir un fils ayant une grande piété filiale, offrir à son père le cercueil qui sera sa dernière demeure. Un tel présent est accueilli avec recon-

naissance comme une délicate attention, et prend place parmi les meubles familiers de la maison.

C'est une boîte rectangulaire très solidement construite avec de fortes planches d'un bois plus ou moins précieux. On y emploie généralement un bois très résistant et d'une couleur rouge qu'on appelle le bois de fer, mais le bois le plus estimé pour cet usage est le *bois fossile*, dont on trouve des gisements dans le haut Tonkin, vers Bac Me et Yèn Minh. Les riches Chinois de Canton en font usage. Pour se faire une idée du prix qu'ils attachent à un beau cercueil, il faut savoir que l'une des quatre planches qui le forment vaut cinquante piastres dans le pays d'origine et que pour l'amener jusqu'à Canton, il faudra des mois de transport à dos de coolie, en pirogue, en sampan ou en jonque pour arriver jusqu'à la mer. D'autres sont laqués en rouge, sculptés ou dorés. Tous sont soigneusement lutés à l'intérieur, afin qu'une fois refermés ils ne permettent pas l'échappement des gaz et puissent rester pendant plusieurs mois sans inconvénient dans la maison mortuaire avant l'enterrement.

La mise en bière est une opération à laquelle les Annamites donnent tous leurs soins, dans le but d'empêcher que le corps ne puisse se retourner dans son alvéole. Des coussins en papier rouge rembourrés de foin, appelés « bô kuyêt » (combler-vide) sont placés autour du corps et ont des formes telles qu'ils puissent combler tous les vides qui pourraient exister entre les membres et les parois de la caisse.

Le corps est enveloppé de bandelettes parmi lesquelles sont trois bandes de papier revêtues de caractères de couleur rouge écrits en sanscrit, et placées sur la poitrine, la ceinture et les genoux. Il est ensuite entouré de coussins qui lui donnent la forme d'une boîte rectangulaire, puis enseveli dans un grand suaire rouge, dont les coins sont noués suivant un rite particulier.

Il est intéressant de remarquer en passant que les Égyptiens de l'antiquité, pour ensevelir leurs morts, se servaient éga-

lement de coussins et de paquets entourés de papier avec lesquels ils avaient soin de combler tous les vides autour du corps, de manière à lui donner la forme massive de leurs momies et que de plus ils collaient sur les différentes parties du corps des bandelettes devant servir de talismans.

Avant de fermer le cercueil, le sorcier délivre à celui qui va partir pour le grand voyage, une sorte de laisser-passer à peu près ainsi conçu : « Nous sorcier Un Tel, nous conformant à la volonté de Ngoc Hoang (l'Empereur de Jade), délivrons au nommé Un Tel, décédé tel jour, à telle heure, le présent ordre de descendre aux Enfers rejoindre ses Ancêtres, Un Tel, Un Tel, etc... Nous enjoignons aux démons de le mettre dans le droit chemin sans l'en faire dévier et sans le molester d'aucune sorte, faute de quoi ils auraient à répondre de leur conduite devant l'Empereur de Jade, lequel ne manquerait pas de les en punir sévèrement sur la plainte qui lui en serait adressée par nous. »

Ce document dûment daté, signé et revêtu de son cachet, est déposé par le sorcier sur la tête du défunt. Ensuite a lieu la fermeture de la bière.

Lorsque le cercueil est fermé, on colle sur cinq de ses faces les amulettes (bua) des cinq points cardinaux. Celle qui protégera le défunt contre les mauvraises influences venues du nord représente une tortue et constitue l'emblème de Huyên Vu, le Guerrier Noir. (Ce Génie est vénéré dans la plus belle pagode des environs de Hanoï sous le nom impropre de grand Boudha, et la statue en bronze noir qui le représente date de 1680.) L'amulette correspondant au nord représente le Guerrier Noir. Celle du sud figure un Moineau Rouge (chu tuoc). Celle de l'est porte l'emblème du Dragon Bleu (thanh long) et celle de l'ouest est ornée de celui du Tigre Blanc (bach hô). Enfin celle du zénith, le cinquième point cardinal, porte un dessin sans grande signification.

Beaucoup de familles ne se bornent pas d'ailleurs à coller ces cinq bua sur les parois extérieures de la bière. Elles pen-

sent naïvement que plus elles en mettront, plus l'âme du défunt aura de chances de se tirer d'affaire dans l'autre monde. Aussi colle-t-on des amulettes sur toutes les parties du corps. Chacune d'elles a un tracé, des propriétés et une destination spéciales. Il y en a pour le front, l'occiput, la face, les mains, les yeux, les oreilles, les narines, les vêtements, etc...

Jusqu'au moment de la fermeture du cercueil, les délibérations entre le sorcier et la famille et les préparatifs de toutes espèces en vue des funérailles exigeaient le calme. Les pleurs et les lamentations eussent été un accompagnement gênant pour d'aussi graves préoccupations, et les parents dont la douleur est réelle sont tenus à ne la manifester que discrètement. Mais, au contraire, lorsque tout est prêt et arrêté et que les coups de marteau scellent le défunt dans sa dernière demeure, le chef de la parenté donne lui-même le signal et les lamentations en trémolos éclatent toutes à la fois. Hommes et femmes se prosternent la face contre terre et, pendant que ceux-là gémissent avec dignité et silencieusement, celles-ci font éclater leur douleur en des lamentations retentissantes. Les enfants du défunt s'adressent à lui sur un ton gémissant entrecoupé de gros sanglots, célébrant ses vertus et les bienfaits dont il les a comblés, lui reprochant avec véhémence de les avoir quittés et laissés à l'abandon, etc...

Les cérémonies qui précèdent l'enterrement sont longues et compliquées, nous en donnerons le détail dans le paragraphe 7 de ce chapitre.

Avant de partir pour la sépulture on distribue aux parents les vêtements de deuil ou « tang phuc ».

Le grand deuil s'appelle « tram thôi » quand il s'agit du père et « tu thôi » quand il s'agit de la mère. Il comporte comme coiffure un turban de gaze blanche ou « khan sô » de trois mètres de long, attaché derrière la nuque, de manière que les deux extrémités flottent sur les épaules laissant les cheveux dénoués épars dans le dos. Ce turban est enserré dans une sorte de couronne en fibres séchées de bananier de couleur jaune, dont

les côtés sont réunis par un ruban formant trois plis sur le côté droit de la tête. Les femmes portent une sorte de bonnet en toile blanche qui s'arrête sur le front et retombe par derrière jusque sur les épaules, laissant passer leurs cheveux dénoués. Les personnes en grand deuil tiennent à la main un bâton dont la longueur est égale à la hauteur du nombril, au-dessus du sol. Il est en bambou pour les hommes et en



PARENTS EN GRAND DEUIL.

branche de faux flamboyant pour les femmes. Le costume se compose d'une tunique en grossière toile de chanvre de forme large comme les habits de cérémonie, dont les pans sont ourlés en dehors et dont les manches sont aussi longues que le corps de l'habit. Une pièce d'étoffe carrée appelée thôi est cousue grossièrement en forme de bavette et une autre un peu plus grande, appelée « phu phiên » (morceau-rajouté), est

cousue au milieu du dos. Au-dessous de cette tunique, hommes et femmes portent une jupe plus longue derrière que devant. Dans le deuil du père elle est sans ourlets, pour le deuil de la mère l'ourlet du bas est fait en dedans, mais les coutures longitudinales sont en dehors.

La tunique est serrée à la taille par une ceinture en fibres sèches de bananier faisant deux tours de taille pour les hommes et un seul pour les femmes. Enfin on porte par-dessus la tunique une sorte de pèlerine sans manches en fibres de bananier, dont le tissu est tellement lâche qu'elle laisse voir au travers de ses mailles les parties intérieures du costume.

Pour les parents moins proches, frères, sœurs non mariées, oncles, neveux, etc..., on porte le deuil correspondant à la classification suivante : deuil d'une année ou « co niên », deuil de neuf mois ou « dai công » [grand-mérite], deuil de cinq mois ou « tiêu công » [petit-mérite] deuil de trois mois ou « tu ma ». Le turban est en cotonnade et les trois plis du ruban qui rejoint les deux côtés de la couronne sont situés à gauche de la tête. Les vêtements sont ourlés et les coutures sont faites en dedans; on ne porte ni pièces rajoutées ni bâton de deuil.

Comme on le voit, le deuil se manifeste chez les Annamites par la recherche du costume le plus sordide qu'il soit possible d'imaginer, agencé cependant avec une méticuleuse exactitude, puisque chaque pièce du costume est composée d'un nombre de lés déterminé et que ses dimensions sont soigneusement mesurées d'un certain nombre de phalanges du médium de la personne intéressée. Si nous reconnaissons là le minutieux amour des détails qui caractérise la race annamite, nous sommes étonnés de lui voir abandonner dans cette circonstance son orgueil et son inclination pour la parade. Ce sacrifice de son péché mignon nous montre que sa piété filiale est bien forte, puisqu'elle peut aller jusqu'au sacrifice de son incommensurable vanité.

§ 2. — Cortège funèbre.

Nous allons décrire ici le cortège funèbre qui accompagne le défunt de sa demeure au lieu de sa sépulture. Entre celui d'un pauvre qui ne se composerait que des porteurs du cercueil et celui d'un riche Annamite qui comprendrait une cinquantaine de groupes ayant chacun leur objet spécial, nous nous arrêterons à celui d'un bourgeois un peu à son aise.

D'ailleurs, il existe dans les villes du Tonkin comme en Europe des entreprises de Pompes funèbres, qui se chargent à prix débattu de fournir tout le matériel et le personnel nécessaire, à l'exception des musiciens et des porteurs.

A l'heure dite, le maître des cérémonies arrive à la maison mortuaire pour procéder à la *levée du corps*. Sur le cercueil est déposé un bol rempli d'eau jusqu'aux bords et les porteurs savent qu'ils doivent régler leurs mouvements de manière à éviter de le faire déborder. Leur salaire sera proportionné à leur adresse.

Au moment où le cercueil va franchir le seuil de la porte, la femme du défunt se couche en travers en proférant les cris les plus déchirants, comme pour empêcher son mari de quitter le domicile conjugal, et les porteurs doivent enjamber son corps pour sortir.

Devant la porte se trouve un brancard en bois laqué rouge et or, ainsi que le catafalque destiné à le recouvrir et qui est en papier orné de dessins multicolores et collé sur une armature en bambous ou en bois. Il représente une maison à un ou plusieurs étages surmontée d'un ou plusieurs toits superposés à la manière des toits des pagodes chinoises.

Devant le cercueil posé sur le brancard, la famille se prosterne quatre fois le front contre terre, et c'est un spectacle vraiment douloureux que présentent ces gens, dont les cheveux dénoués traînent dans la poussière de la rue, revêtus d'effets misérables, le visage sillonné de grosses larmes et se répandant en lamen-

tations d'un accent déchirant. S'il en est parmi eux auxquels la perte de leur parent n'est pas aussi cruelle qu'elle le paraît, il leur faut suppléer à une douleur qu'ils ne ressentent pas, par les ressources d'un art digne des comédiens les plus consommés.

Le *catafalque* est ensuite placé sur le brancard par les porteurs, sous la direction du maître des cérémonies. C'est aussi sur ses indications que le brancard est placé sur leurs épaules avec les plus infinies précautions. Il marche à reculons devant l'immense machine et indique, à l'aide d'un morceau de bois dur sur lequel il frappe un certain nombre de coups rythmés, tous les mouvements à exécuter par les porteurs.

Le cortège funèbre se met en marche dans l'ordre suivant :

En avant, marche un homme portant une torche allumée et destinée à guider l'âme du défunt dans le sombre séjour.

Immédiatement après vient le « minh tinh » (manifester-drapeau) qui est une sorte de *bannière d'identité du défunt*. Il se compose soit d'une bannière portée au bout d'un long bambou et sur la surface de laquelle sont tracés les caractères indiquant ses nom, âge et qualités ainsi que son village natal, soit d'un panneau de soie porté par plusieurs hommes sur un brancard. Les familles riches font construire un petit édicule en papier ayant la forme d'une longue colonne quadrangulaire surmontée d'un globe et portant sur la face antérieure les indications nécessaires et sur la face postérieure l'image du dragon. La hauteur du minh tinh est proportionnelle au grade du défunt dans le mandarinat : elle est de neuf coudées pour ceux qui sont possesseurs du brevet du troisième degré et au-dessus, elle n'est plus que de huit coudées entre le troisième et le cinquième degré ; enfin, pour tous les grades inférieurs comme pour les gens qui ne sont pas mandarins, la hauteur du minth tinh n'est plus que de sept coudées. Dans ce dernier cas on se contente souvent d'attacher la bannière portant les nom et qualités du défunt contre la paroi gauche du « linh xa », dont nous verrons plus loin la signification.

Vient ensuite un homme ou un enfant portant dans une cage une paire de poulets, un poisson ou une anguille. Sur sa tête est posé un plateau où sont placés une assiette de chiques de bétel et de noix d'arec, une bouteille d'alcool, trois tasses, trois bâtonnets d'encens non allumés, cinq feuilles de papier d'argent et cinq feuilles de papier d'or.

Un ou plusieurs hommes portant des paniers contenant des



ÉCLAIREUR DU CORTÈGE FUNÈBRE.

objets en papier d'or ou d'argent, les jettent sur la route tout en marchant. Pour confectionner ces objets, la famille a tout simplement acheté des carrés de papier préalablement trempés dans une solution d'un sel de cuivre ou d'étain et les a pliés en forme de bateau. Dans les maisons riches on se sert aussi de sabots ou de sandales en papier doré ou argenté de la même façon et que l'on achète tout faits. Les Annamites et les Chinois supposent que la monnaie qui a cours aux enfers est une barre d'argent ou d'or affectant ces différentes formes. Ils sont convaincus que les âmes en peine, c'est-à-dire celles qui n'ont per-

sonne sur la terre pour s'occuper de leur culte, ont l'habitude de s'acharner à la poursuite des âmes nouvellement rendues à la liberté afin de les tourmenter. C'est donc dans le but de les distraire de cette tendance pernicieuse qu'ils font répandre sur le parcours de « l'âme blanche » ces trésors de papier destinés à tenter leur cupidité, et dans leur naïveté superstitieuse ils pensent que ces bons farfadets, radoucis par une bonne aubaine, laisseront passer en paix le char de l'âme blanche.

Le premier groupe important est la maison de l'esprit « nha minh khi », qui n'est autre qu'une miniature de maison confectionnée en bambou et en papier de diverses couleurs. Elle est destinée à donner asile à l'esprit du défunt pendant les funérailles. On y voit de petites figurines en papier représentant les parents, les amis, les serviteurs et même des prostituées. Le tout repose sur un brancard porté par quatre hommes et est précédé d'une table chargée de mets savoureux.

Dans les enterrements très somptueux on voit défiler ensuite de nombreux « câu dôi » ou bannières portant des inscriptions à la louange du défunt, des tables chargées de rafraîchissements pour les invités, des statues de Boudhas, des offrandes de fleurs, des masques allégoriques, des lanternes portées soit par des hommes, soit par des femmes.

Dans les cortèges ordinaires, ces groupes et même la maison de l'Esprit ne sont pas représentés. Aussitôt après le Minh tinh on voit défiler le char de l'âme ou « linh xa ». Il est quelquefois précédé d'une troupe de huit musiciens. Il affecte la forme d'une maison carrée à double toit, façonnée en papier aux cinq couleurs et posée sur un brancard porté par quatre hommes ou quatre femmes. Sur la face antérieure de l'édicule s'ouvre une sorte de niche dans laquelle est dressé un petit autel ou trône l'âme blanche. On aperçoit en effet, dressée le long de la cloison du fond, une stèle en bois rouge qui porte les noms et qualités du défunt. C'est sa *tablette* ou « bai vi », qui sera rapportée en procession à la maison mortuaire pour y être

pendant plusieurs années l'objet du culte des descendants. Les caractères placés sur sa partie antérieure doivent être dénaturés par des additions ou des suppressions de traits, afin de leur donner un caractère mystérieux qui, pour employer l'expression annamite « qui Khoc », « fait pleurer le diable » en déroutant ses investigations.

La tablette est revêtue du « hôn bach », ou *âme blanche*,



ENTERREMENT ANNAMITE. — DÉPART DU CATAFALQUE.

noué de manière à affecter vaguement une forme humaine. Devant l'autel brûlent trois bâtonnets d'encens plantés dans un cendrier. De chaque côté sont deux urnes en cuivre, en bois ou en poterie, contenant une réserve de baguettes odoriférantes et deux lampes ou deux bougies allumées. Chacune des autres faces de la maison en papier est généralement percée d'une porte et quelquefois de fenêtres. Les parois sont ornées d'images d'animaux, de fleurs et de fruits, dont les vives couleurs au milieu desquelles scintillent les éclats de petits mi-

roirs, produisent sous l'éclatant soleil de l'Indo-Chine un chatoiement qui n'inspire à nos yeux profanes aucune impression funèbre. Enfin on a rassemblé à l'intérieur de la maison de l'âme, afin de charmer les loisirs de son voyage, les images des objets les plus familiers du défunt, vêtements en papier, théières, tasses, pipe à opium et les inévitables barres d'or et d'argent qui doivent lui servir de monnaie dans l'autre monde.

Sous le char de l'âme marchent courbées sur leur bâton de deuil un groupe de femmes : deux d'entre elles portent les dernières sandales du défunt et les coussins sur lesquels il aimait à s'accouder. Une nourrice tient dans ses bras son dernier né et un domestique conduit sa plus jeune fille ou petite fille en grand deuil.

A Cao Bang, le char de l'âme est remplacé par un simple autel ambulant ou « huong an », sur lequel trône la tablette du défunt. Le hôn bach lui-même est inconnu dans le pays.

Enfin, on voit s'avancer le catafalque ou « dai ru », que l'on appelle quelquefois aussi « linh xa ». Il est souvent précédé d'un orchestre de tambours et de musettes et est porté par douze ou seize hommes. Le cercueil surmonté de la maison en papier est posé sur le brancard. Il est recouvert d'une étoffe de soie jaune sur laquelle est disposé un bol de riz rempli jusqu'au bord et au milieu duquel est planté un œuf dur. Dans le riz sont plantées deux baguettes nouvellement confectionnées et portant encore les copeaux qu'on a laissés à leur extrémité. Pourquoi les baguettes destinées au repos des morts semblent-elles ainsi inachevées? C'est ce qui n'a pas pu nous être expliqué. D'un bout à l'autre du cercueil sont plantées sept bougies allumées figurant la constellation de la Grande Ourse.

En avant du catafalque le fils aîné marche à reculons. Les autres fils et les gendres marchent immédiatement après. Tous s'avancent courbés sous le poids de la douleur en s'appuyant sur leur bâton, qu'ils tiennent dans la main droite pendant que la main gauche, recouverte du bout de leur longue manche, est levée devant leur bouche en signe de respect. Sous

le catafalque et également courbées sur leur bâton marchent les filles et les brus.

Viennent ensuite les autres parents du sexe masculin. Les parentes ferment la marche et sont quelquefois abritées sous un dais en gaze blanche, fermé de trois côtés, qui les cache aux regards de la foule et les abrite contre les ardeurs du soleil.

C'est dans cet ordre que s'avance le cortège funèbre, au milieu d'une foule fort peu recueillie, dont la densité est proportionnée à la notabilité du défunt et au luxe déployé à ses obsèques.

Pour l'Européen, l'idée des obsèques est inséparable de la vision d'un corbillard noir et blanc traîné par des chevaux drapés de mêmes couleurs, suivi d'un cortège où domine toujours cette note sombre et marchant dans le recueillement ou tout au moins en silence. Aussi l'impression générale qui se dégage pour lui de la vue d'un enterrement annamite ou chinois, est-elle plutôt empreinte de gaieté. Si nous faisons abstraction du groupe de la famille dont la douleur est saisissante et dont les lamentations viennent pour ainsi dire jeter une note discordante dans un ensemble attrayant, il ne reste plus qu'un joli défilé de couleurs vives sous un soleil qui embellit tout ce qu'il touche. Ces bannières couvertes de larges caractères aux jolis contours, ces buffets ambulants chargés de fruits et de fleurs artistement groupés, ces lanternes aux formes variées, ces masques allégoriques au milieu desquels on trouve jusqu'à des courtisanes, ces statues, ces lingots d'or et d'argent en papier dont l'offrande naïve nous fait sourire malgré nous, ces jolis éventails, ce char de l'âme précédé d'un orchestre qui ne joue que des airs gais pour lui rendre agréable sa dernière promenade sur cette terre, et ce catafalque lui-même dont les jolies couleurs sont encore rehaussées par le scintillement de nombreux petits miroirs, enfin cette foule d'indifférents venus surtout pour assister à un joli spectacle, tout cet attirail n'a rien en soi qui doive inspirer des senti-

ments de tristesse et de mélancolie au spectateur qui le voit défiler d'un peu loin et sans s'arrêter aux détails.

Il nous a été donné cependant d'assister, à Cao Bang, à un convoi funèbre qui empruntait au cadre ambiant une impression de majesté et de douloureuse mélancolie. Il fallait traverser le Song Bang Giang pour se rendre au lieu de la sépulture. Des radeaux de bambous attendaient le cortège sur le bord du fleuve. On y embarqua le catafalque et *l'autel de l'âme* avec les fils du défunt, et pendant que le reste de la famille et les femmes vêtues de blanc restaient agenouillées sur la rive, prosternées et gémissantes, les trois radeaux glissaient majestueusement sur la nappe liquide iradiée par les feux du soleil de midi. D'un geste lent deux ou trois hommes appuyaient sur leur perche, et le convoi s'éloignait insensiblement. Seules les bannières chantant les louanges du défunt s'agitaient sous la brise légère. La foule elle-même, saisie par la beauté du spectacle, demeurait recueillie autour de cette famille dont la douleur était ravivée par cette séparation impressionnante.

§ 3. — Inhumation.

La fosse a été creusée à l'avance à environ un mètre de profondeur, les terres rejetées du même côté.

Pour en désigner l'emplacement, il a fallu faire intervenir une sorte de sorcier dont la spécialité est de rechercher, d'après certaines lois très compliquées, l'emplacement favorable à l'érection d'une maison, d'une pagode ou d'une tombe.

Cette préoccupation de choisir le lieu où doivent s'élever les constructions de cette importance existe également à un degré très profond chez les Chinois. Chez eux comme chez leurs imitateurs les Annamites, il existe un « code des influences atmosphériques » ou « phong thuy » (vent-eau) et un « code des influences terrestres » ou « dia ly » (terres-règle), documents très compliqués et qui nécessitent l'interprétation d'une

espèce particulière de sorciers que l'on appelle les « thay phong thuy » ou *géomanciens*. Leur rôle se distingue complètement de celui du bonze ou du sorcier taoïste qui préside à la cérémonie des funérailles. Il se borne à indiquer, d'après les règles du « phong thuy » et du « dia ly », l'emplacement et l'orientation de la tombe à creuser. Cette détermination a la plus grande importance, car si le défunt n'est pas content de la façon dont elle a été faite, il pourra s'en venger sur ses parents. Pour donner une idée des considérations qui guident les géomanciens dans leurs recherches, disons qu'il est admis par certains qu'une tombe, placée le long d'une rivière entourée sur les trois autres côtés de trois tertres, se trouve dans d'excellentes conditions pour attirer sur le fils du défunt une grande prospérité dans sa maison et dans sa descendance. Tel tertre donnera au fils beaucoup d'enfants mâles, tel autre des filles jolies, le troisième la prospérité dans ses affaires, enfin la rivière est un présage de richesse. D'autres voient dans les accidents du sol qui composent le paysage environnant tels que montagnes, rochers, arbres, étangs, les accessoires indispensables à l'existence du défunt dans sa nouvelle condition, tels que l'oreiller, la table, l'encrier et le pinceau. Le géomancien doit aussi déterminer la position du corps du Dragon couché au-dessous du sol, d'après le tracé des cours d'eau environnants qui en sont les artères et les veines, et choisir le lieu de la sépulture à l'emplacement d'un de ses organes importants. Mais, comme nous allons le voir, cette désignation n'est pas encore définitive.

Lorsque le cortège arrive à la fosse, le bonze ou le sorcier prend le plateau qui contient les offrandes destinées au génie du sol et le pose par terre sur le bord. Il prend l'un des animaux vivants portés dans une cage, généralement un coq, l'immole et le place sur le plateau. Après quoi il allume les baguettes d'encens et invoque le Génie du Lieu ou « thô dia » (sol-localité) auquel il annonce que le nommé Un Tel

est mort tel jour et va être enterré en cet endroit, s'il veut bien en donner l'autorisation. Il recommande la tombe à sa surveillance et le supplie de la mettre à l'abri des revenants et des démons. Il invoque aussi le Tigre Blanc, qu'il invite à venir dévorer le coq immolé et qu'il supplie de respecter le cadavre du défunt.

Pour obtenir l'avis du Génie du Lieu sur le choix qui a été fait de l'emplacement de la tombe, le sorcier se sert d'une soucoupe dans laquelle se trouvent deux sapèques. Il les lance en l'air de manière qu'elles retombent dans la soucoupe. Si elles retombent toutes deux face ou « ngua », cela signifie que le génie s'amuse et ne se décide pas encore à répondre. Une face et une pile indique l'acquiescement du génie. Deux piles indiquent son refus. Il faut, dans ce dernier cas, aller recommencer l'expérience dans un autre endroit et on en est quitte pour creuser une nouvelle fosse lorsque enfin on a obtenu une réponse favorable.

Avant l'inhumation, les enfants et les petits-enfants enlèvent le catafalque et le portent à quelques pas. Les coolies transportent alors le cercueil au bord de la fosse. Le sorcier, tenant un glaive d'une main et un livre de prières de l'autre, fait trois fois le tour de la bière. Il adresse au défunt ses dernières recommandations sur la route qu'il devra suivre dans les Enfers. Il enfonce ensuite la pointe de son sabre à la tête et aux pieds du cercueil, puis, étendant la main vers l'Ame Blanche qui est attachée autour de la tablette du défunt, il appelle l'âme trois fois et lui annonce que le cadavre qu'elle a animé va être enterré dans la fosse.

A ce moment, tous les parents rangés derrière le fils aîné se prosternent quatre fois devant le corps avant qu'il soit mis en terre. L'inhumation se fait sous la direction du sorcier, qui fait transporter et descendre le cercueil avec les plus grandes précautions. La *bannière d'identité* est placée sur la bière, puis, comme dans nos enterrements européens, chacun

des parents présents, prenant une motte de terre, la jette sur le cercueil afin d'indiquer qu'ils tiennent à s'occuper du défunt jusqu'à participer au comblement de sa fosse. Cette dernière opération est faite par des coolies amenés par la famille, et la tombe reste indiquée par un petit tumulus sur lequel on plante une stèle placée du côté des pieds et portant le nom du défunt et la date de sa mort.

On apporte sur la tombe le catafalque en papier et la la *maison de l'esprit,* puis on en lit le bail qui est signé du fils aîné et dans lequel il est stipulé que celui-ci l'a achetée pour la donner à son père ou à sa mère comme habitation dans les Enfers. Cet acte est contresigné du Vu Lâm, un des génies infernaux. Après cette lecture, le catafalque, la maison de l'esprit et le bail sont brûlés sur la tombe. Des baguettes d'encens sont plantées sur le tumulus et les parents se prosternent quatre fois devant lui. Puis ils vont se prosterner devant le plateau offert au Génie du Lieu pour le remercier d'avoir autorisé l'inhumation et de bien vouloir donner sa protection au tombeau. Après quoi les offrandes sont versées à la place où était posé le plateau qui est emporté vide. Le coq immolé est enterré au même endroit.

Le cortège se reforme pour rapporter la *Tablette* entourée de l'Ame Blanche à la maison mortuaire. Les fils marchent devant elle à reculons, pleurant et courbés vers le sol. Les autres parents suivent sans ordre. Au retour, la tablette est placée sur l'autel particulier du défunt. Les enfants ôtent leur couronne funèbre et leurs vêtements de fibres de bananier et les déposent avec leur bâton de deuil sous l'autel où ils resteront pendant les trois années de deuil. Puis on fait une offrande de riz et d'encens aux Ancêtres. Après quoi la famille offre à ses invités un festin.

Ce repas est quelquefois différé jusqu'au *cinquantième jour* ou jusqu'à l'anniversaire du décès, mais ce serait manquer à la piété filiale que de le supprimer complètement, car il est destiné à rendre aux amis et connaissances du défunt toutes

les invitations à dîner dont il a été l'objet de leur part. Avant de prendre place, les invités reçoivent les remerciements de la famille pour avoir assisté aux obsèques. Les fils et petits-fils se prosternent devant eux puis les servent à table. Chacun emporte chez lui un « banh giây » (pain-épais) ou pain de riz gluant et un « nem », sorte de pâté de viande enveloppé dans des feuilles. Ces cadeaux sont également envoyés aux voisins et amis qui ne sont pas venus, mais ont fait part de leurs condoléances.

Ajoutons que les enfants au-dessous de dix-huit ans et les filles non mariées sont conduits en terre par le prêtre sans grand apparat. En cas de mort violente, les cérémonies ont lieu à l'extérieur de la maison et même, si la mort a été occasionnée par la foudre ou le tigre, l'enterrement a lieu sans aucune cérémonie.

§ 4. — Durée du deuil.

Trois jours après le décès on célèbre par un grand repas le commencement du deuil. A cette occasion on va aussi faire des offrandes sur la tombe du défunt. Nous avons décrit dans le chapitre des cérémonies qui suivent le décès, les vêtements qui sont revêtus par les parents pour suivre le cortège funèbre. Tous ces vêtements, sauf la couronne, la ceinture, la pèlerine en fibres de bananier et le bâton de deuil qui ne servent qu'au cours des cérémonies du culte, continuent à être couramment portés pendant la durée du grand deuil.

Ceci a lieu du moins chez les personnes de qualité et dans les familles de mandarins. Chez les gens de condition moindre, le vêtement de deuil usuel est le vêtement de forme habituelle en cotonnade blanche avec le turban de même couleur. Enfin, dans le peuple, on se borne à porter le turban blanc.

Les Annamites et les Chinois n'observent pas seulement le deuil dans leurs vêtements, mais encore dans leur manière de

vivre. D'après le gia lê, ils doivent vivre dans la continence et dans la retraite et s'abstenir de vin et de viande. Une règle aussi draconnienne, qui va jusqu'à interdire toute relation aux époux et à les punir dans la naissance d'un enfant, était condamnée à subir des adoucissements sensibles. Aussi n'en reste-t-il plus grand'chose maintenant dans la pratique. Seuls, les gens de bon ton s'abstiennent d'aller au théâtre, de se marier, ou de prendre une femme de second rang pendant la période de leur deuil.

Les fils et les filles non mariées gardent le deuil de leurs père et mère pendant trois ans et portent des vêtements sans ourlets. Dans la pratique la durée du grand deuil est réduite à vingt-sept mois.

Les filles mariées ont abondonné le culte de leurs propres ancêtres pour celui des ancêtres de leur mari. Elles observent envers ses parents le deuil pendant trois ans et ne gardent que le deuil d'un an pour leurs propres parents, si ceux de leur mari vivent encore. Si au contraire les père et mère de leur mari sont morts, elles prennent le deuil pendant trois ans à la mort de leurs propres parents. Les frères et les sœurs non mariées observent le deuil pendant un an.

Le deuil des sœurs mariées ne se porte que neuf mois. Les neveux et nièces gardent le deuil de leurs oncles paternels et de leurs femmes un an, et pendant trois ans lorsqu'ils ont été élevés par eux comme leurs enfants. Pour les tantes paternelles, un an si elles ne sont pas mariées et neuf mois si elles sont mariées. Pour les maris des tantes encore vivantes, cinq mois. Dans le cas contraire, trois mois seulement. Pour les tantes maternelles, cinq mois.

On porte le deuil des beaux-frères et belles-sœurs cinq mois. Celui des cousins et cousines germaines du côté paternel, neuf mois, du côté maternel trois mois seulement.

Celui de l'aïeul et de l'aïeule paternels se porte un an avec vêtements ourlés et bâton de deuil dans les cérémonies. Celui des aïeux maternels, cinq mois seulement.

La femme observe le deuil de son mari pendant trois ans et porte les vêtements du deuil paternel.

Le mari garde le deuil un an, ses vêtements sont blancs avec ourlets, son turban est le turban de forme ordinaire. Si la femme n'a pas de fils et que d'autre part elle se soit signalée par ses mérites et sa piété filiale envers les parents du mari, celui-ci peut honorer grandement sa mémoire en lui rendant le culte comme s'il était son fils et en conduisant son deuil. Il ne porte cependant pas la cape en fibres de bananier et la pièce d'étoffe cousue sur la poitrine.

L'homme ne porte le deuil de ses beaux-parents qu'un an. Les parents portent le deuil de leurs enfants un an et de leur bru neuf mois. Le gendre n'habitant pas la maison, son deuil n'est pas porté par ses beaux-parents.

Au delà des degrés de parenté que nous avons indiqués il existe encore des parents éloignés auxquels aucune période de deuil n'est imposée et qui se contentent de suivre les obsèques en se coiffant d'un turban blanc.

Il était de règle que les élèves portassent le deuil de leur instituteur et de sa femme pendant un an, mais cette coutume, qui donnait bien une idée du respect filial des Annamites pour leurs maîtres d'école, tombe peu à peu en désuétude et les élèves se contentent de suivre leur convoi la tête ceinte d'un turban blanc.

En résumé, il existe pour les Annamites cinq classes de deuil :

1. — Deuil de trois ans, qui dans la réalité se réduit à vingt-sept mois et qui est caractérisé par : 1° des vêtements particulièrement sordides, sans ourlets, et sur lesquels on revêt une cape en fibres de bananier serrée à la taille par une ceinture de même composition ; 2° un turban en gaze blanche entouré d'une couronne en fibres de bananier, et 3° un bâton de deuil qui est en bambou pour le deuil du père ou « tram thôi » (coupé-vêtement de deuil) et en faux flamboyant pour le deuil de la mère ou « tu thôi ».

2. — Deuil d'un an ou « co niên » (entière-année, dont le signe est un habit de cotonnade grossière mais ourlé et le turban blanc de forme ordinaire.

3. — Deuil de neuf mois ou « dai công » (grand-mérite), qui est caractérisé par des vêtements blancs grossièrement tissés.

4. — Deuil de cinq mois ou « tiêu công » (petit-mérite), qui se porte en vêtements blancs d'un tissu presque ordinaire.

5. — Deuil de trois mois ou « tu ma », qui se porte en vêtements blancs d'un tissu ordinaire.

Dans la pratique, chez les gens de condition modeste, les vêtements blancs sont abandonnés au bout de trois mois et le turban blanc est souvent remplacé par un turban bleu ciel.

Enfin, les fonctionnaires ne peuvent remplir leurs fonctions en turban blanc. Aussi la loi annamite leur enjoint-elle de quitter leur charge pendant toute la durée du deuil, mais cette exigence exagérée est tombée en désuétude. Quelques-uns demandent un congé pendant le deuil des « cent jours », puis au bout de ce laps de temps, ils échangent leur turban blanc contre un bleu et reprennent leurs fonctions. D'autres, profitant de notre ignorance des coutumes, font leur service en turban blanc.

§ 5. — Cérémonies du culte des morts.

Chez les Annamites, le Culte des Morts prend une importance dont nous autres Occidentaux ne pouvons nous faire une idée. Nous croyons avoir accompli notre devoir pour honorer la mémoire de nos parents défunts, lorsque, le jour des Morts, nous avons fait renouveler les fleurs qui parent leur tombe. Un culte réduit à des proportions aussi succinctes nous ferait considérer comme des gens manquant de piété filiale par les Annamites et les Chinois, pour lesquels tous les jours de l'année sont jours des Morts. Nous verrons que pour ceux qui peuvent consacrer à ce culte un peu de temps et d'argent, c'est-à-dire dans les familles aisées, c'est tous les jours et pendant vingt-sept mois que le fils aîné, sans jamais se lasser, renou-

vellera la même cérémonie en l'honneur de son père défunt.

C'est trois jours après l'enterrement qu'a lieu la première manifestation de ce culte. Les enfants du défunt préparent deux plateaux, l'un contenant l'offrande d'un repas, l'autre de simples rafraîchissements : du bétel, de la noix d'arec et du vin, et les portent au lieu de la sépulture. Le repas est placé sur la tombe et le plateau de rafraîchissements à l'endroit où, le jour des obsèques, a été salué le Génie du Lieu. Après avoir allumé devant le plateau les baguettes d'encens qui font partie de presque toutes cérémonies, et brûlé quelques papiers d'or et d'argent, on s'adresse à lui à peu près en ces termes : « Il y a trois jours, nous avons enterré ici le nommé Un Tel, « notre père, et nous venons vous renouveler nos remerciements « d'avoir bien voulu l'accueillir en ce lieu. » Puis les enfants se prosternent quatre fois devant le plateau. Ils se dirigent ensuite vers la tombe et préludant de même par l'allumage des baguettes d'encens et des papiers d'or et d'argent, ils disent à leur père : « Vous, Un Tel, notre père décédé le... vous avez « été enterré ici il y a trois jours. Nous avons fait de notre mieux « pour vous donner une sépulture convenable. Nous vous supplions d'être satisfait de votre dernière demeure et de protéger vos enfants et vos petits-enfants. » — Cette invocation est suivie, comme toujours, de quatre prosternations. On allume encore sur la tombe des papiers d'or et d'argent et avant que la flamme ne s'éteigne, un des fils verse une tasse de vin dans la flamme. La fumée de l'encens apportera à l'âme du défunt les prières de ses enfants, et la fumée des papiers d'or et d'argent lui apportera à la fois les trésors qu'ils représentent et la saveur du festin qu'elle a entouré de ses nuages.

Après avoir déposé le plateau à côté de la tombe, les fils arrangent le tumulus avec les pelles qu'ils ont apportées, puis après avoir salué en joignant les mains l'endroit où le culte a été rendu au Génie du Lieu, ils reprennent le chemin de la maison en emportant toutes leurs offrandes qui serviront à la famille au repas suivant.

Nous avons dit que dans les familles distinguées le culte est rendu au père défunt chaque jour pendant toute la durée du deuil. Ce culte consiste à le faire participer à tous les repas de la famille, depuis le thé du matin jusqu'au thé que l'on boit avant d'aller se coucher. Dès le réveil le fils aîné apporte une cuvette pleine d'eau sur l'autel dédié à son père, afin de lui permettre de faire sa toilette. Aussitôt après on dépose une théière et un petit plateau à thé contenant une grande tasse et quatre petites. On verse, comme à l'ordinaire, le thé dans la grande tasse puis de celle-ci dans les petites, ensuite on allume trois baguettes d'encens et le fils aîné invite son père à venir prendre le thé.

Avant chaque repas, le plateau contenant le repas de la famille est porté devant la tablette du défunt, et le fils aîné, après avoir allumé les baguettes d'encens, invite son âme à prendre sa nourriture. Après quoi il se prosterne quatre fois, les enfants se prosternent ensuite. Puis le plateau est apporté sur le lit de camp et chacun prend place pour le repas familial. Enfin la cérémonie de l'offrande du thé est renouvelée avant le coucher de la famille.

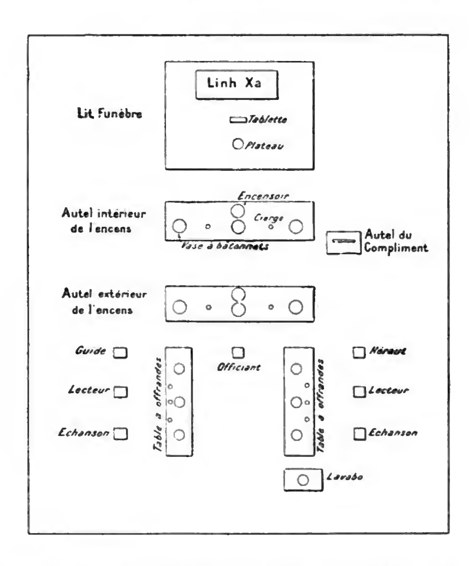
Dans les maisons où on n'a pas les moyens d'entretenir un pareil culte pendant toute la durée du deuil, on se contente d'observer ce rituel pendant les *cinquante jours* qui suivent l'enterrement et seulement en ce qui concerne les repas.

Fête du cinquantième jour. — La « fête du cinquantième jour » ou « « lè ngu thâp » (fête-cinq-dix) est une des plus importantes du Culte des morts. Elle se compose d'une cérémonie du Culte et d'un festin auquel sont conviés tous les parents. La cérémonie a lieu dans la cour de la maison ou dans la pièce qui sert de Temple des Ancêtres. Au fond de la chambre funèbre est dressé un *lit de parade* sur lequel on place le « linh xa » ou *Maison de l'âme,* maison en papier dont nous avons donné plus haut la description. Devant, se dresse la tablette du défunt et un plateau chargé de mets.

En arrière, se trouve une table qui s'appelle « huong an nôi »

ou « autel intérieur de l'encens » et qui porte l'encensoir contenant des charbons ardents, le cendrier où on plante les baguettes odoriférantes lorsqu'elles sont allumées, deux vases pour les bâtonnets de réserve et deux cierges ou lampes.

A droite est installée une petite table sur laquelle se dresse



une pancarte en bois rouge sur laquelle est collé le *compliment.* Plus loin, une autre table portant les mêmes objets que la première et qui s'appelle « huong an ngoai » ou « autel extérieur de l'encens ». L'officiant se tient à quelque pas en arrière de cette table. A sa droite et à sa gauche sont placées dans le sens longitudinal deux tables étroites, qui portent les vases en bois rouge contenant des tasses à vin, la théière contenant le vin et celle contenant le thé.

A l'extérieur de ces deux tables à offrandes ou « chu trac », se tiennent debout les six aides de cérémonie ou « quan lè » qui sont : le « thông xuong » (avertir-proclamer) ou *héraut*, le « dân xuong » (conduire-proclamer) ou *guide*, les deux lecteurs et les deux échansons. Enfin, à côté de celle de droite est installé le lavabo, composé d'une petite table ou d'un tabouret supportant une cuvette pleine d'eau et une serviette.

La famille, revêtue des vêtements de deuil qu'elle portait pour les funérailles, est rassemblée dans l'attitude du recueillement et se tient debout en arrière, suivant l'ordre de parenté qui lie ses membres au défunt. Elle s'échelonne sur cinq rangs coupés en leur milieu par un petit intervalle, les hommes à gauche, les femmes à droite.

A droite du chef de famille, qui va officier comme prêtre de la religion des Ancêtres, sa femme et ses tantes, à gauche ses oncles.

Au deuxième rang, à gauche ses frères aînés, à droite sa mère, ses sœurs aînées et ses belles-sœurs.

Au troisième rang, à gauche ses frères cadets, à droite ses sœurs cadettes et les femmes de ses frères cadets.

Au quatrième rang; à gauche ses fils et neveux, à droite ses fils, brus et nièces.

Au cinquième rang, à gauche ses petits-fils et petits-neveux, à droite ses petites-filles, les femmes de ses petits-fils et ses nièces.

Les rites qui se déroulent dans cette cérémonie sont ceux du « trieu tich diên » (matin-soir-offrande), offrande du soir et du matin.

L'un des avertisseurs élève son bras en arc horizontal devant son visage et psalmodie gravement : « Placez-vous ». — « Pleurez » : et pendant plusieurs minutes ce ne sont que gémissements et lamentations entrecoupés de sanglots. — « Purifiez-vous » : et l'officiant se lave les doigts dans le vase préparé sur une table. — « Essuyez-vous les mains. » — Avancez-vous vers l'autel de l'encens. » — « Faites l'offrande de l'en-

cens » : deux des assistants apportent à l'officiant l'encensoir et le vase à encens, et celui-ci, après avoir mis un morceau d'encens sur les charbons ardents, élève l'encensoir à hauteur de son front afin que la fumée odoriférante porte au défunt son invocation. — « Versez le vin. » — « Offrez le vin. » L'officiant s'appuyant d'une main sur son bâton de deuil et se voilant la face de l'autre en signe d'indignité, s'avance vers la table de droite conduit par le guide dont il reçoit une tasse pleine de vin, puis il va s'incliner devant l'autel de l'encens et tend la tasse de vin à un échanson qui la dépose sur l'autel. Il retourne ensuite deux fois à la table de droite pour y recevoir deux autres tasses de vin qu'il fait déposer de même devant la tablette. — « Que tous s'agenouillent ensemble. » — « Lisez le compliment. » — Le lecteur agenouillé à droite lit une supplique destinée à adresser au défunt des souhaits de prospérité dans le royaume des Enfers, à lui recommander d'éviter les peines et les amendes, et à le supplier de protéger ses parents ici présents. Suit la liste des membres de la famille qui ont participé à la cérémonie. — « Prosternez-vous humblement. » — « Debout. » — « Redressez-vous. » — « Retournez à votre place primitive. » — « Faites l'offrande du thé. » — « Prosternez-vous sans cesser de pleurer » : et toute la famille se prosterne deux fois sans cesser de se lamenter. — « Debout. » — « Redressez-vous. » — « Brûlez le compliment » : le lecteur s'avance vers l'autel et brûle le papier à la flamme d'un cierge, afin que sa fumée, en entourant la tablette de ses nuages, aille porter à l'âme du défunt qui l'habite les délicates pensées que contient la supplique. — « La cérémonie est terminée. » — Elle est suivie d'un grand festin auquel prend part toute la famille.

Fête du centième jour, ou « lê bach nhât » (fête-cent-jour). Les parents reprennent sous l'autel du défunt les effets de deuil et célèbrent une fête analogue à celle du cinquantième jour.

C'est à partir de cette date qu'il est d'usage dans les familles

modestes de quitter les effets blancs pour revêtir en temps ordinaire des effets noirs. A cette occasion le sorcier est convoqué pour présider la cérémonie du « tru phuc » ou *suppression des vêtements de deuil*. Ceux-ci sont brûlés avec le bâton de deuil.

Au *premier anniversaire* de la mort on célèbre la fête du



OFFRANDE DU VIN A L'AME DU DÉFUNT.

« tiêu tuong » (petit-deuil) avec le même rituel que les deux précédentes. Ce nom de fête du *Petit Deuil* vient de ce que les vêtements qui servent à sa célébration sont un peu modifiés. Les couronnes de deuil en fibres de bananier sont dépouillées de leur doublure en toile blanche et la grande pèlerine en fibres de bananier est abandonnée par les fils. Les filles seules la conservent.

Au *deuxième anniversaire* du décès on célèbre la fête du « dai

tuong » (grand-deuil), qui est analogue au trois précédentes. Les couronnes et les bâtons de deuil et les vêtements en fibres de bananier sont abandonnés. On les brûle ou on les jette à la rivière.

Pendant les deux premières années du deuil, les fils du défunt ont porté autour de leurs cheveux le turban blanc de trois mètres de long, recouvrant le chignon et noué derrière la tête, et les filles ont porté le même turban emprisonnant les cheveux roulés en couronne autour de la tête. Ils ont gardé les effets blancs ou tout au moins noirs.

A partir du deuxième anniversaire, ils reprennent la forme de coiffure habituelle avec le turban blanc et portent des effets noirs.

Trois mois après, c'est-à-dire à la fin des vingt-sept mois de deuil, tous reprennent le costume habituel, et le turban blanc ou indigo lui-même est abandonné et remplacé par le turban noir.

La fin du deuil n'est marquée par aucune grande fête. On se contente d'offrir au défunt le repas familial, comme pendant les cinquante premiers jours.

Tous les ans, la famille rend le culte « giu giô » (conserver-anniversaire des parents défunts) au défunt dans l'intimité, pour célébrer sans apparat l'anniversaire de sa mort. C'est la simple offrande du repas familial. Le fils aîné, après avoir fait apporter le repas devant la *tablette*, allumé trois baguettes d'encens et versé trois tasses de vin, s'agenouille et adresse à son père à demi-voix une prière dont le sens est le suivant : « Moi, « Un Tel, votre fils, je me rappelle que c'est aujourd'hui l'anni- « versaire de votre mort et je viens vous offrir le repas que j'ai « fait préparer pour vous, mon père Un Tel. — Je vous invite « à venir le prendre et je vous supplie de protéger vos enfants « et vos petits-enfants, afin qu'ils vivent dans la prospérité et « la bonne santé. » Après s'être prosterné quatre fois, il cède la place à sa femme qui vient se prosterner à son tour. Puis vient le tour de la femme du défunt ou des parents présents,

ensemble ou séparément. Dans les maisons riches cette cérémonie est suivie d'un repas offert aux parents.

Comme nous l'avons vu dans cet exposé, le culte des morts se compose de deux espèces de cérémonies : les unes sont faites dans l'intimité de la famille sans aucun apparat. Telles sont la visite à la tombe le troisième jour et les offrandes faites journellement pendant les cinquante premiers jours du deuil (dans certaines familles pendant tout le deuil), et ensuite à chaque anniversaire du décès. Les autres sont des fêtes solennelles auxquelles toute la famille est invitée. Ce sont les fêtes du cinquantième et du centième jour, puis du premier et du deuxième anniversaire.

Il est naturel de se demander pour quelle raison les Annamites, qui sont par ailleurs un tantinet paresseux et négligents, apportent dans la célébration d'un culte aussi exigeant une ponctualité qui, dans les actes de la vie courante, n'est pas leur qualité primordiale. Il faut, pour le comprendre, se rappeler quelle terreur ils ont de mécontenter l'âme de leurs parents défunts. Celle-ci, au lieu de protéger leur maison, peut, si son culte est abandonné, se mettre à vivre d'expédients et aller jusqu'à sacrifier ses parents pour détourner d'elle-même la colère des démons qu'elle ne peut pas acheter.

Et lorsqu'on s'est ainsi rendu compte de l'importance de ce culte des descendants qui seul permet à l'âme des morts de vivre en paix aux Enfers, on s'explique désormais sans peine la raison qui pousse ces peuples à désirer ardemment une progéniture mâle et à regarder comme un châtiment céleste de n'en pas avoir.

§ 6. — Rites funéraires frais ou secs.

Les cérémonies rituelles que nous allons décrire se font aussi bien avant l'inhumation que plusieurs années après le décès. Dans le premier cas, elles s'appellent « lam ma tuoi » ou *faire des funérailles fraiches*, et dans le second cas « lam ma khô » ou *faire des funérailles sèches*.

Ces rites longs et compliqués ont une durée de deux ou trois jours. Dans les familles très riches, on construit des hangars provisoires pour les célébrer avec toute la pompe rituelle et pour loger les nombreux invités qu'on y convie. Mais généralement les *cérémonies fraîches* ont lieu à la maison mortuaire. Il arrive aussi fréquemment qu'elles sont ajournées jusqu'au moment où la famille aura réuni les sommes nécessaires à la digne observation des rites, et dans ce cas l'enterrement a lieu après quelques cérémonies sommaires.

Pour célébrer les *rites funéraires secs*, on choisit dans une rizière un endroit assez large et assez sec pour y édifier dans de bonnes conditions un hangar central destiné aux sacrifices et deux hangars latéraux pour servir aux invités de dortoir, de cuisine et de salle à manger. Le premier, qui s'appelle « Tê Duông » ou *Palais du Sacrifice*, est d'une construction plus soignée. Les colonnes qui soutiennent le toit en paillottes sont garnies de panneaux en papier peint portant des inscriptions. C'est sous son abri que se préparent les différents chars et autels qui doivent figurer au cortège. La disposition des autels, des tables à offrandes, de la table à compliment et du lavabo est celle que nous avons déjà décrite à propos de la fête du *cinquantième jour*. Pour les cérémonies rituelles, la famille est également rangée de la même manière. Des deux autres hangars, l'un est destiné au logement des hommes, l'autre à celui des femmes. A l'extrémité de chacun d'eux se trouve une cuisine destinée aux apprêts des offrandes et des repas de la famille.

Les offrandes de mets sont de trois sortes : le premier service est celui des *quatre animaux sacrés*, le Dragon, le Phénix, la Licorne et la Tortue, auxquels les Annamites attribuent des vertus d'une grande efficacité. Il est composé d'une série de petits plats contenant des miniatures de ces animaux confectionnées en papaye sculptée ainsi que des images de fleurs et de fruits en sucre.

Le second service est celui des *beaux gâteaux*. Pour le

préparer on réunit sur une table une quantité de petites assiettes contenant chacune un gâteau gélatineux fait avec du sagou et du sucre colorié aux cinq couleurs.

Le troisième service est celui du *repas varié* composé de viandes et de légumes verts disposés dans des plats ou des bols.

Les trois services sont disposés sur les tables à offrandes au moment des sacrifices.

Avant chaque cérémonie on immole une victime d'un prix proportionnel à la richesse de la famille, tantôt un buffle ou un bœuf, tantôt une chèvre ou un porc. Les victimes sont égorgées dans la cour formée au milieu des trois hangars, puis dressées sur un bûcher pour être rôties entières. Le poil est ensuite soigneusement raclé, puis la chair des animaux, après avoir été offerte sur les autels, est distribuée aux membres de la famille.

Première cérémonie : « lè tê thièn quan » [cérémonie-sacrifier-ciel-gouverneur].

La première cérémonie rituelle est faite à l'adresse du « Thien quan » ou *gouverneur du ciel.* Les confucianistes croient en effet que douze anges se relaient chaque année pour régler les affaires des humains avec la Cour Céleste et lui rendre compte de leur conduite et de leurs prières. Il faut donc tout d'abord se ménager les bonnes grâces du Gouverneur en service pendant l'année du sacrifice. On rend ensuite le Culte à « Thanh hoang », le *génie tutélaire du village.*

L'officiant, la tête entourée d'un turban noir ordinaire, dispose les objets du culte : sur l'autel il place l'encens, les lampes, les cierges ; sur la table à ce destinée il dispose la pancarte à prières qui contient la formule du sacrifice et sur un tabouret, le vase purificateur où il devra se laver les mains avant d'allumer les baguettes d'encens. Chaque fois que l'officiant ou les assistants doivent accomplir un des rites du sacrifice, l'un des deux aides élève devant sa bouche en signe de respect ses deux bras réunis en arc de cercle, et profère d'une voix traînante et mélancolique l'ordre à exécuter. Chaque

avertissement est suivi d'un plus ou moins long silence destiné à l'accomplissement de l'acte ordonné. Il dit successivement, en alternant avec l'avertisseur qui lui fait vis-à-vis : « Approchez-vous pour le sacrifice. » — « Que chacun veille à l'office dont il est chargé. » — « Approchez-vous du vase purificateur. » — « Purifiez-vous les mains. » — « Essuyez-vous les mains. » — « Approchez-vous du huong an (autel à encens) ». — « Offrez l'encens. » — « Prosternez-vous quatre fois devant l'ange du ciel. » — « Debout. » — « Redressez-vous. » — « Retournez à votre place. » — « Agenouillez-vous. » — « Versez le vin. » — « Offrez le vin. » — « Lisez le compliment. » Le lecteur vient s'agenouiller à gauche de l'officiant et dit à haute voix une supplique demandant à l'ange gouverneur du ciel et au génie tutélaire du village, leur autorisation d'accomplir le sacrifice en ce lieu et leur intervention pour lui donner de l'efficacité. Le hérault continue ses avertissements et toute l'assistance se prosterne deux fois, puis l'officiant revient à sa place et fait l'offrande du thé qui est suivie de quatre nouvelles prosternations destinées à remercier l'ange gouverneur du ciel. Enfin, sur l'ordre du hérault le compliment est brûlé à la flamme d'un cierge et « la cérémonie est terminée ».

Deuxième sacrifice : « Lè tê tô » ou *sacrifice aux Ancêtres.*

Les tablettes des Ancêtres sont disposées sur l'autel du fond et un plateau contenant le *repas varié* a été placé devant elles. A l'avertissement du hérault les phases de la cérémonie se déroulent ainsi : après deux prosternations, l'officiant s'approche de l'autel à encens, s'agenouille et offre le vin, puis l'un des assistants lit une supplique annonçant aux Ancêtres les sacrifices qui vont avoir lieu et leur demandant de les regarder d'un œil favorable. Après quoi toute la famille se prosterne humblement en même temps que l'officiant, qui de retour à sa place s'incline et procède à quatre nouveaux saluts. — La supplique est ensuite brûlée et « le sacrifice est terminé ».

C'est ainsi que nous voyons une fois de plus les ancêtres se mêler à la vie de la famille de leurs descendants et être informés scrupuleusement de tous les actes importants qui la concernent.

Troisième cérémonie : « lê yên linh » ou *cérémonie de l'apaisement spirituel.*

Pour procéder à cette cérémonie on installe sur une estrade



LA MAISON DE L'AME OU LINH XA.

le *lit de parade*, puis on y dépose le « linh xa ». Dans les *rites funéraires frais*, c'est le catafalque lui-même contenant le cercueil, tandis que dans les *rites funéraires secs* c'est la maison de l'âme telle que nous l'avons décrite sous le nom de « linh xa ». Dans les deux cas on dresse généralement la tablette du défunt avec les accessoires qui l'accompagnent et on place devant elle un plateau contenant un *repas varié*

copieux. Les autres autels, tables à offrandes, etc., sont disposés comme il a été dit pour le *cinquantième jour*. Lorsque ces apprêts sont terminés, l'avertisseur élève les mains devant sa figure et prononce d'une voix lente : « Placez-vous » : l'officiant, revêtu de ses habits de deuil, se dirige vers sa place ; — « Pleurez » : L'assistance féminine se répand en lamentations entrecoupées de gros sanglots pendant que les hommes prennent un visage triste et grave. — Puis la cérémonie se poursuit en passant par les mêmes phases que celle du *cinquantième jour*, la purification, l'offrande de l'encens, l'offrande du vin et la lecture du compliment, destinée à avertir l'âme de la cérémonie faite en son honneur. Après quoi les lamentations, un moment interrompues, reprennent de plus belle et la cérémonie se termine par l'offrande du thé et l'incinération de la supplique. L'avertisseur donne congé à la famille en disant : « Hommes et femmes, retirez-vous au lieu où vous subissez le deuil » : tous se retirent et s'étendent sur la paille, dans le hangar qui est réservé aux individus de leur sexe, ou vaquent aux travaux de la cuisine ou à la confection des objets du culte.

Quatrième cérémonie : « Lê thanh phuc » ou *cérémonie de la prise de deuil.*

Toutes les personnes qui doivent prendre le deuil sont présentes. Six assistants se tiennent debout des deux côtés de l'officiant parmi lesquels le héraut profère les ordres suivants : « Placez-vous » : les parents se placent en rangs suivant leur degré de parenté. — « Que chacun revête les habits de deuil suivant les cinq catégories » : les assistants saisissent les vêtements de chacun, les leur passent, et tout le monde revêt ceux qui lui sont destinés. — « Reprenez vos places. » — « Pleurez. » — Puis la cérémonie se termine de la même manière que la précédente.

Cinquième cérémonie : « Lê-trièu-tich-diên » (cérémonie-matin-soir-offrir) ou *cérémonie de l'offrande du matin et du soir.*

Cette cérémonie est la même que celle déjà décrite à l'occasion de la *fête du cinquantième jour.*

Sixième cérémonie : « Lê tôt khôc » (cérémonie-complet-pleurs » ou *cérémonie de tous les pleurs.*

Ce rite est une cérémonie facultative, qui ne se célèbre que lorsqu'on en a le loisir et lorsqu'on veut faire une fête commémorative grandiose. Il ne fait pas partie du rituel des *funérailles fraîches.* Les offrandes se composent des trois services complets.

Le héraut proclame d'abord : « Prenez place. » — « Apportez la tablette du défunt. » — « Pleurez. » — « Cessez de pleurer. » — « Évoquez l'âme. » Pour exécuter cet ordre il faut se mettre en communication avec l'âme matérielle du défunt, qui est aux Enfers. On se sert à cet effet d'une petite fascine de branchages liés ensemble, que l'on fait tenir par terre en équilibre sur leurs pointes écartées en forme de balai. On a ainsi réalisé le rustique conduit qui doit permettre de pénétrer dans le sombre séjour. L'assistant clame l'avertissement : « Purifiez-vous. » — Essuyez-vous. » — « Avancez-vous vers l'autel de l'encens. » L'officiant fait un pas vers l'*autel extérieur.* — « A genoux. » — « Offrez l'encens. » « Versez le vin » : deux assistants apportent à l'officiant une tasse de vin que celui-ci verse sur la tête de la fascine en renversant complètement la tasse. — « Prosternez-vous humblement. » — « Debout. » — « Redressez-vous. » — Reculez à votre place primitive. » — Prosternez-vous devant l'âme. » — « Debout. » — « Redressez-vous. » — « Offrez le plat. » Deux assistants portant deux bols contenant quelques légumes les portent sur le lit de parade pour les offrir à l'âme du défunt. Le héraut annonce alors : *Premier offertoire.* Le guide fait un pas à la droite et clame : « Avancez vers les tables à offrandes; » ce sont deux petites tables installées à droite et à gauche et sur lesquelles sont préparées des tasses de vin et de thé. « Versez le vin : » l'officiant prend le flacon de vin et en verse une tasse. — « Avancez vers le lit de parade. »

le guide conduit l'officiant flanqué des deux échansons vers *l'autel intérieur*. — « A genoux. » — « Faites l'offrande du vin : » les deux échansons s'agenouillent pour offrir le vin à l'officiant, qui verse la moitié de la tasse sur le « xa mao » ou fascine qui a été également plantée devant cet autel, et donne l'autre moitié à un échanson pour qu'il en fasse l'offrande. — « Offrez le vin. » — « Prosternez-vous avec recueillement ». — Debout. » — « Saluez deux fois. » — « Redressez-vous. » — « A genoux. » Le héraut clame : « Que l'officiant se retire et que tous s'agenouillent. » — « Lisez les souhaits : » le lecteur se place à gauche et lit. — « Prosternez-vous humblement. » — « Debout. » — « Redressez-vous. » — « Pleurez. » — « Cessez vos pleurs. » — « Que l'officiant se prosterne. » — « Debout. » — « Redressez-vous. » — « Retirez-vous : » le guide conduit l'officiant devant *l'autel de l'encens extérieur*.

Le héraut annonce alors : *Deuxième offertoire*, et l'officiant, guidé par les mêmes avertissements, prend une tasse de vin et va entre les deux échansons s'agenouiller devant *l'autel à encens intérieur;* il en verse encore la moitié sur la tête de la fascine, afin que *l'âme matérielle* qui est aux Enfers puisse jouir de cette offrande, puis il en offre l'autre moitié à *l'âme rationnelle* qui habite momentanément la *tablette* du défunt. Cette explication paraît tout à fait plausible et est la seule qui permette de comprendre l'existence dans les funérailles sèches de deux autels de l'encens, tandis qu'il n'y en a qu'un dans les funérailles fraîches. Dans le premier cas en effet, les deux âmes étant séparées, la présence de deux autels s'explique, tandis que dans le second cas, les deux âmes étant encore réunies, l'une dans le hôn bach qui entoure les tablettes, l'autre dans les environs du corps lui-même, les rites peuvent être acomplis sur le même autel. Il y a tout lieu de penser que *l'autel extérieur est réservé à l'âme matérielle*, puisque dans le xa mao planté devant lui l'officiant verse le contenu entier de la tasse de vin, afin que l'offrande aille tout entière aux Enfers, tandis que *l'autel intérieur est dédié à*

l'âme spirituelle, puisque là une moitié de l'offrande est faite à la tablette.

Le héraut annonce ensuite : *Dernier offertoire;* et, comme dans le second, l'officiant va faire l'offrande du vin à l'autel intérieur en partant par la droite et en revenant par la gauche.

Enfin le héraut clame : « Ajoutez encore, » et les deux échansons tenant l'urne de vin vont remplir les tasses déjà déposées sur l'autel. — « Que tous tournent la tête en dehors. » — « Fermez la porte » : on tend un voile devant l'entrée pour faire l'office de porte, afin que l'âme du défunt, à l'exclusion de tout autre esprit, soit seule à jouir des souhaits qui vont lui être adressés. —« Souhaitez la béatitude » : un homme se tient près du voile mystérieux et, après avoir étendu les bras en signe de protection, il tourne la tête vers le nord et profère les souhaits de béatitude à trois reprises différentes : « Y hâm-Y hâm-Y hâm », puis tournant à gauche, il s'en retourne à sa place : — « Rouvrez la porte : » le voile est enlevé. — « Que tout le monde tourne la tête dans la direction primitive. » — « Versez le thé. » — « Offrez le thé. » — « Annoncez la satisfaction » : un lecteur se place près du lit funèbre, puis se retournant vers l'assistance, dit de la part du défunt s'adressant à l'officiant : « Je suis pleinement satisfait ». L'officiant salue une fois. — « Prosternez vous quatre fois en pleurant. » — « Debout. » — « Redressez-vous. » — « Séchez vos larmes. » — « Brûlez le compliment. » — « Renfermez la tablette » : celle-ci est placée dans le linh xa. — « Enlevez le plat : » les deux échansons enlèvent le plateau déposé sur le lit de parade. — « La cérémonie est terminée. »

Septième cérémonie : « Lê phung diên » ou *cérémonie de l'offrande des invités.*

Comme dans toutes les fêtes annamites, les personnes invitées paient leur écot et participent ainsi largement aux dépenses causées par le service funèbre.

Pendant la cérémonie que nous allons décrire, les personnes

étrangères à la famille se tiennent devant l'entrée du temple funèbre et l'officiant leur répond de l'intérieur. Il se prosterne quand elles se prosternent, pleure quand elles pleurent, et lorsqu'à la fin elles se tournent vers l'Est il se prosterne deux fois pour les remercier.

Le hérant commande : « Placez-vous », et les invités se rangent suivant leur grade dans le mandarinat ou leur importance sociale. — « Pleurez. » — « Cessez vos pleurs. » — Saluez. » Les personnes dont la qualité est inférieure à celle de l'officiant se prosternent, celles qui lui sont supérieures soit par leur dignité, soit par leur âge, se contentent de saluer en joignant les mains et en s'inclinant. — « Debout. » — « Redressez-vous. » — « Avancez vers le lit de parade » : l'invité le plus élevé en grade et qui préside le groupe vient se placer devant le lit funèbre. Il fait l'offrande de l'encens, puis du vin : un échanson lui apporte une tasse de vin dont il verse la moitié dans le xa mao et offre l'autre moitié en l'élevant à hauteur du front et en la faisant déposer sur l'autel de l'encens. Enfin le lecteur se place à droite et donne soigneusement la nomenclature des offrandes et la liste des donateurs.

Après la cérémonie de la prise du deuil, pendant trois jours on répète deux fois chaque jour la cinquième cérémonie, *offrande du matin et offrande du soir*. En outre, dans les funérailles sèches on répète chaque jour, soit vers le milieu du jour soit la nuit, la sixième cérémonie, *l'offrande de toutes les larmes*. Pour chacune de ces cérémonies les parents qui ont préparé une offrande se réunissent pour la célébrer.

Enfin, après cinq ou six jours de ces interminables sacrifices, le cortège se forme pour la procession des funérailles et on se rend au lieu de la sépulture nouvelle ou ancienne, suivant que l'on procède aux rites frais ou secs.

Sur un petit autel à encens dressé devant la tombe, les parents allument les baguettes odoriférantes et les cierges, puis l'un d'eux lit la supplique suivante : « Voici que les rites « funéraires sont accomplis; votre bannière d'identité et votre

« maison de l'âme ainsi que les objets que nous avons rassem-
« blés pour votre service sont là. Nous vous demandons l'au-
« torisation de les brûler devant votre tombe afin que vous
« puissiez jouir de leur possession. »

Dans certaines familles on fait encore les rites de l'offrande du matin ou du soir, puis on brûle les objets du culte, sauf l'autel à encens que l'on rapporte en procession à la maison mortuaire, surmonté de la tablette du défunt ou « bai vi ».

Là, celle-ci est placée dans le tabernacle des Ancêtres, et matin et soir, jusqu'au centième jour après le décès, elle reçoit l'offrande du repas familial.

Il existe encore dans le « Tho mai gia lê », ou rituel des cérémonies funèbres et du mariage, d'autres rites destinés à assurer le repos de l'âme du défunt, mais ils sont peu usités au Tonkin et totalement inconnus à Cao Bang.

C'est là que nous avons assisté à une grande fête commémorative célébrée par tous les membres d'une même famille en l'honneur de tous leurs ascendants décédés depuis une trentaine d'années. Plus de deux cents personnes des deux sexes sont restées campées pendant huit jours, dans une rizière située le long du Song Bang Giang et où avaient été édifiés les trois hangars dont nous avons parlé plus haut. Le service funèbre a commencé par les rites du « lam chay » ou *jeûne solennel destiné à la délivrance des âmes en peine*, puis les différents *rites funéraires secs* se sont déroulés lentement pendant les jours suivants.

Les Ancêtres défunts étant au nombre de vingt-deux, on les avait réunis généralement par couples pour leur dédier une *Bannière d'identité* et un *Char de l'Ame*, mais malgré cette diminution il n'y avait pas moins d'une quinzaine de *Chars de l'Ame* réunis dans la *Maison du Sacrifice ;* trois hautes *Colonnes d'identité* étaient installées à une vingtaine de mètres devant l'entrée, et les autres Minh tinh ou Bannières d'identité n'étaient représentées que par des drapeaux qui furent fixés sur le côté droit du Char de l'âme au moment de la procession.

Pour récréer les âmes des défunts, et aussi sans doute pour donner un instant de détente à la famille et aux invités, on a recours à une distraction peu banale par sa gaieté inattendue au milieu de l'apparat lamentable des rites funèbres. C'est la *danse des marabouts*. Deux grands oiseaux ayant un peu l'aspect de ceux de cette espèce, sont figurés à l'aide d'une énorme tête emmanchée d'un long bec (dont les deux parties sont mobiles et mues par une ficelle reliée à un voile rouge ou jaune sous lequel est caché un homme). Celui-ci, qui figure le corps de l'animal, tient la tête à bout de bras et lui imprime les mouvements les plus désordonnés, qui peuvent, par leur imitation des poses d'un oiseau, atteindre le plus haut comique. En même temps, il tire la ficelle qui fait manœuvrer le bec, et ce geste ne manque pas non plus d'exciter l'hilarité. Les deux oiseaux se mettent d'abord en place pour la danse en faisant face à la maison du sacrifice, et au son d'un orchestre de flûtes et de clarinettes qui les entoure, ils exécutent une série de pas au cours desquels ils s'envoient force coups de bec. Puis ils se reposent un instant et occupent ce moment de loisir à se gratter le dos. Enfin entrent en scène deux jeunes gens vêtus de blanc, la veste serrée à la taille par une ceinture noire. Ils font le simulacre de lutter avec les oiseaux fantastiques et leur font vis-à-vis en exécutant des pas rythmés et en frappant sur deux tam-tams placés devant eux.

Lorsque tous les rites funéraires furent terminés, la famille, aidée de coolies coiffés de turbans blancs et qui préalablement se prosternèrent devant l'entrée de la *Maison du Sacrifice*, fit sortir tous les *Chars de l'Ame*. On procéda dans la cour à leur installation sur les brancards en les fixant à l'aide de larges bandes de cotonnade blanche. On alluma les bâtonnets du petit autel de la tablette, placé à la partie antérieure. On fixa sur le côté droit de ceux qui n'avaient pas de *colonne d'identité* un petit drapeau figurant le Minh tinh. Puis la procession se mit en marche après avoir fait trois fois le tour de la *Maison du Sacrifice*, et on se dirigea vers le Song Bang Giang

qui fut traversé en radeaux. Enfin, lorsque tous les chars furent rassemblés sur la rive opposée, la séparation eut lieu et l'on vit chacun des Chars de l'Ame se diriger vers une des tombes qui forment dans les mamelons d'innombrables tumuli. Quelques instants après, quinze flammes s'élevaient dans le jour finissant, et ces morts, dont quelques-uns étaient étendus là depuis trente



QUADRILLE DES MARABOUTS ET DES JEUNES GENS.

ans, venaient d'être réchauffés une dernière fois par la piété de leurs descendants. Du moins ceux-ci devaient-ils en avoir la conviction. Ayant suivi l'un des chars et assisté à son incinération, je ne pus me défendre en revenant chez moi, après avoir suivi cette longue série de rites dont la répétition est fastidieuse, d'un sentiment de pitié pour ceux qui, ayant supporté une pareille fatigue de jour et de nuit et dépensé des

sommes importantes, avaient en somme perdu leur temps et leur argent.

§ 7. — Rites du « Lam Chay » ou Jeûne solennel pour la délivrance des âmes en détresse.

Ces rites n'ont d'autre but que de faire sortir des Enfers des âmes qui, pour une cause quelconque, y sont retenues et peuvent, par suite de leur mécontentement, devenir malfaisantes pour leur ancienne famille.

Lorsque le défunt est mort en un jour néfaste ou lorsque sa tombe est placée dans un lieu mal choisi, ou encore si une seule des mille règles rituelles auxquelles sont soumises les funérailles a été omise, les Annamites sont convaincus que c'est à cette fâcheuse circonstance qu'ils doivent tous les malheurs qui échoient à leur famille.

Ils croient très naïvement que dans le royaume des morts, comme dans celui des vivants, une escarcelle bien garnie facilite singulièrement l'existence et éloigne de son possesseur les misères qui viendraient l'assaillir. C'est pour cela qu'ils mettent des pièces de monnaie dans la bouche du défunt et qu'ils brûlent des papiers représentant des lingots d'or et d'argent sur la tombe. Ainsi, l'âme en arrivant aux enfers est obligée dès son arrivée d'offrir un cadeau au gardien de la prison où elle attendra la sentence du Grand Juge. Si elle n'a rien à donner ou si, ayant promis elle ne tient pas sa parole, elle sera abandonnée aux lutineries des démons et pour se soustraire à toutes les misères dont ils viendront la harceler, elle finira à son tour par leur livrer le secret de la résidence de sa famille et du chemin qui y mène, et les maladies s'abattront sur les pauvres parents et les deuils succéderont aux deuils jusqu'à ce que la maison soit vide.

Parmi les raisons qui peuvent mettre les âmes en détresse, il faut citer encore les péchés de toute nature, pour lesquels elles ont à purger un châtiment aux Enfers, le fait de s'être

remarié, le décès par mort violente, par le fer, par le feu, par l'eau ou par le poison, le suicide et la profanation des choses sacrées.

Les rites du jeûne sont dirigés par le sorcier ou « Thay phu thuy » qui, à la vérité, peut être considéré comme un prêtre de cette religion taoïque dont les pratiques sont tombées peu à peu dans le domaine du charlatanisme. Ces cérémonies n'appartiennent d'ailleurs pas plus à cette doctrine qu'à celle du Boudhisme, et nous verrons au cours de leur description figurer parmi les divinités et génies auxquels est rendu le culte, des représentants du Panthéon hétérogène commun à ces deux religions et au Confucianisme. Dans les régions où il en existe encore, les cérémonies sont présidées par un bonze boudhique, ou « ông su ».

Le « thay-phu-thuy » (maître-bois-eau), dont le nom vient de ce qu'il se sert pour officier d'un bâton et d'eau bénite, est coiffé d'une couronne rigide en soie brodée et plus haute devant que derrière. Son vêtement se compose d'une chasuble rigide tombant tout droit derrière à la manière de celles que revêtent les prêtres catholiques pour dire la messe, et recouverte de dessins multicolores. Quelquefois il tient d'une main un bâton dont le gros bout se termine par un miroir et de l'autre une fleur de nénuphar. Dans la région de Cao Bang, il brandit un bambou au bout duquel flotte une petite bannière portant son sceau. Il est aussi quelquefois armé d'un sabre.

La délivrance des âmes en peine prend quelquefois le caractère d'une grande fête funéraire à laquelle quelques centaines de personnes sont invitées. Plusieurs familles se réunissent alors pour participer à son organisation à frais communs, afin de donner l'accès du Paradis aux âmes de ceux de leurs ancêtres qui n'ont pas eu de sépulture ou qui, pour une des raisons énoncées plus haut, peuvent être considérées comme ayant besoin de secours.

Pour y procéder, on choisit un terrain aussi vaste que pos-

sible, situé dans une rizière sèche, et on y édifie trois hangars : le premier, le *Palais du Sacrifice*, est destiné à recevoir les autels et les objets du culte pour les rites funéraires secs, les deux autres sont destinés à donner asile aux invités.

Lorsque les préparatifs sont terminés, on va chercher le sorcier qui arrive escorté de deux acolytes faisant office de servants et de sept élèves sorciers ou « dao trang » (religion-école) porteurs d'instruments de musique, cymbales, grandes et petites, tam-tams, etc... Avant de commencer les sacrifices, ils procèdent à la décoration du temple provisoire, en y suspendant les gravures des Divinités, Saints et Génies dont l'intervention est considérée comme efficace dans les rites funèbres. Le culte boudhique est honoré dans la personne des « Tam Bao », *les Trois Précieuses* qui représentent Boudha ou « Phât », la règle ou « Phap » et le bonze ou « Tang ».

Viennent ensuite les images des quatre bienheureux qui s'occupent des affaires des quatre mondes ou « Tu Phu ». Ce sont : « Thiên Phu », *le monde céleste*, « Dia Phu », le *monde souterrain*, « Nhân Phu », le *monde terrestre* et « Thuy Phu », le *monde aquatique*.

Sur les côtés du temple improvisé, on accroche les dix tableaux représentant les *Juges infernaux* et les scènes de l'Enfer. Les Enfers Annamites sont en effet divisés en dix royaumes ayant à leur tête *dix Grands Juges* ou « Thâp Diên Vuong » (dix-tribunaux-rois). Chacun d'eux est représenté assis à son tribunal et entouré de scènes relatives aux tortures particulières à chacune des régions infernales.

On installe aussi deux gravures représentant l'une le « Thiên Quan », l'*ange gouverneur du Ciel* pour l'année en cours, et l'autre « Thanh Hoang », le *génie tutélaire du village*.

On continue par deux tableaux représentant les *deux gardiens des pagodes*, à savoir : les « Hô Phap Gia Ham » de droite et de gauche. Puis voici l'image de Rida, le *Boudha futur*, dont l'office est de protéger l'autel des sacrifices érigé en plein air.

Puis l'image de « Gian Tru », envoyé du Ciel pour protéger la cuisine et veiller à ce que les mets soient convenablement préparés.

Puis l'image de « Giam Phan » ou « Vi da Tôn Gia », dont l'office est de surveiller la perche magique qui éloigne les mauvais esprits.

Enfin, « Thi Phuc » ou « Trièu Kiêu Dai Sai », protecteur des âmes abandonnées.

Trois tables sont disposées pour les offrandes aux Boudhas : elles ne contiennent que du riz gluant, des bananes et des fleurs, c'est-à-dire les *offrandes maigres* ou « lê chay », qui seules sont agréables aux Phât.

A droite et à gauche se trouvent des tables à offrandes dédiées aux *Maîtres sorciers*. La première supporte un plateau de riz gluant sur lequel repose un poulet cuit entouré de plats de bananes et autres fruits, des cruches et des tasses à vin, des chiques de bétel et des noix d'arec.

La seconde, dédiée aux Génies, contient du riz ordinaire, des mets variés, du vin, du bétel et de l'arec.

Suivant les moyens de la famille on immolera des buffles, des bœufs, des porcs, des chèvres ou des volailles, destinés à faire les offrandes et à nourrir l'assistance.

Lorsque son installation est terminée, le sorcier procède à la longue série des sacrifices que comporte le « lam chay » (faire-jeûne), assisté de ses deux diacres et des élèves sorciers qui accompagnent ses chants en battant du tam-tam, de la crécelle (mô) ou des cymbales.

Ces sacrifices sont au nombre de vingt : Nous en donnons ci-dessous l'énumération et la description sommaire :

1. *Introduction du sorcier et installation du nid.* C'est la scène à laquelle nous venons d'assister. Elle est complétée par quelques rites destinés à chasser les démons.

2. *Envoi des suppliques.*

Le sorcier, revêtu de sa chape « ca sa » et coiffé de sa mitre, met dans un plateau toutes les feuilles de prières qu'il a fa-

briquées à l'adresse des Phât et des Génies. Ce plateau est placé sur la tête du chef de la famille, qui s'agenouille derrière lui pendant qu'il récite ses incantations. Après quoi les feuilles de suppliques sont brûlées.

3. *Prise de l'eau lustrale.*

Elle consiste à aller puiser de l'eau à la rivière la plus voisine et à la rapporter en procession pour l'employer ensuite à purifier les autels, les tables à offrandes et les cuisines.

Un homme marche en avant portant une table à encens, puis vient un porteur de bannière. Les membres de la famille suivent portant, étendu sur leur tête, un morceau de cotonnade blanche et tenant à la main un bâtonnet d'encens. Le sorcier marche le dernier, d'un pas solennel. Arrivé au bord de l'eau, il invoque « Ha Ba », le *Génie du Fleuve*, et lui demande l'autorisation de puiser l'eau qui est sous sa puissance pour procéder au jeûne solennel. Il jette ensuite cinq sapèques et un demi bol de riz au fil de l'eau en forme de remboursement de son achat. Puis des jeunes gens descendent au bord de la rivière avec des bambous creux ou des vases en terre, les lavent avec soin et les remplissent. Ensuite les récipients pleins d'eau sont rapportés à la Maison du Sacrifice en procession.

4. *Purification du foyer.*

Le sorcier confectionne des amulettes ou « bua » pour purifier le foyer et invoque le *roi de la Cuisine* dont le titre « Dong tru tu mang dinh phuc tao quân » veut dire : *le Seigneur Tao qui siège à l'Orient, veille à la destinée et assure le bonheur*. Puis des jeunes gens et des jeune filles, vierges de toute souillure, sont choisis pour la préparation des aliments sacrés.

5. *Garde de la perche magique.*

Devant le Palais du Sacrifice on a planté un bambou d'une hauteur de 12 à 15 coudées destiné à informer les esprits de la célébration de la fête et à chasser ceux dont l'influence est pernicieuse. Afin d'effrayer ces derniers, la perche est or-

née d'un corbeau en papier planté sur sa pointe extrême et d'une tortue attachée à son pied. Un jeune homme impubère est commis à sa garde et c'est lui qui reçoit les offrandes destinées au génie « Gian Phan » et qui sont disposées sur une petite table placée au pied du mât. Enfin une longue bande de cotonnade blanche est attachée à la perche en forme



TABLETTES EN CARTON QUE VIENNENT HABITER LES AMES DES DÉFUNTS.

de bannière, sur laquelle est inscrite la formule suivante : « La perche magique convie les Boudhas du passé, du présent et de l'avenir, à venir des dix points cardinaux pour s'asseoir sur la fleur de nénuphar et attester par leur présence l'honorabilité de notre famille ».

6. *Offrandes aux trois mondes pour le rachat des peines.* Ce rite est consacré au rachat des peines prononcées par les juges infernaux en châtiment des péchés commis pendant leur vie terrestre par les âmes qu'il s'agit de délivrer. Elles s'adres-

sent aux trois mondes ou « phu », le Ciel, la Terre et l'Enfer.

7. *Evocation des âmes.*

Cette cérémonie est célébrée devant les images des *quatre mondes* ou « tu phu », l'*Ange gouverneur annuel du ciel*, le *Génie du village* et le bienheureux Dia Tang, le *rédempteur des âmes*. Son but est d'évoquer les âmes qui errent soit dans le monde céleste, soit dans le monde terrestre, soit dans le monde souterrain, soit dans le monde aquatique. Pour y parvenir, chaque personne tient à la main une sorte de *tablette* en carton affectant la forme d'une silhouette humaine d'une longueur de *sept* phalanges pour les hommes et de *neuf* pour les femmes, et sur laquelle sont inscrits les noms et âge du défunt qu'elle représente. Ces tablettes ou « bai vi », sont placées debout dans un vase déposé sur l'autel, et pendant que le sorcier les invoque, la famille les appelle en pleurant. Une torsion légère des figurines indique que les âmes sont venues l'habiter. A cette vue les parents étendent les bras en avant en signe de bon accueil.

8. *Invocation des divinités et des saints.*

Le sorcier lit successivement devant l'image de chaque Boudha et de chaque saint les prières et les louanges qui doivent les rendre favorables à l'accomplissement du Jeûne.

9. *Invocation aux deux saints rédempteurs des âmes en détresse.*

Une légende raconte que le bienheureux « Dia Tang » et le grand saint « Muc Liên » rencontrant au milieu des flots de malheureux noyés, les recueillirent sur une fleur de nénuphar et les soignèrent pour leur rendre la vie. C'est sans doute de là que vient le nom de Muc Lien, *fleur de nénuphar*. Ces deux saints personnages sont considérés comme ayant eu grande pitié les âmes en peine et ayant inventé les rites du jeûne destinés à les délivrer. Aussi sont-ils l'objet d'un culte tout spécial de la part du sorcier.

10. *Supplique pour implorer le pardon des péchés.*

Le sorcier, debout sur une chaise, lit les suppliques deman-

dant aux divinités de vouloir bien remettre les péchés des âmes en détresse. Chaque prière est suivie d'un coup de tamtam battu par un des aides-sorcier, auquel le maître de cérémonie répond « ia » (oui), pour indiquer que l'âme implore son pardon par sa bouche.

11. *Offrandes aux points cardinaux.*

Les âmes des trépassés vont bientôt être rendues à la liberté. En sortant du sombre séjour, elles ne sauront quelle direction prendre et il faut leur éviter de s'égarer. Il est donc nécessaire de se concilier les bonnes grâces des génies qui ont la garde des cinq points cardinaux : « Thanh Dê », l'*Empereur Bleu* qui surveille l'Orient, « Bach Dê », l'*Empereur Blanc* qui garde l'Occident, « Sich Dê », l'*Empereur Rouge* qui veille sur le Midi, « Hàc Dê », l'*Empereur Noir* qui exerce son pouvoir sur le Septentrion, et « Hoang Dè », l'*Empereur Jaune* qui règne au centre.

Pour célébrer leur culte, on plante en terre cinq piquets, dont quatre dans la direction des points cardinaux et un au milieu du carré ainsi obtenu, et on dépose sur chacun d'eux un plateau contenant une *tablette* sur laquelle est inscrit le titre du Génie auquel est destinée l'offrande et des bâtonnets d'encens qu'allume le sorcier en récitant des incantations appropriées.

12. *Procession du livre de prières à la pagode.*

Lorsqu'il existe une pagode boudhique aux environs, le sorcier enveloppe le livre de prières boudhiques dans une pièce d'étoffe ou de soie rouge, puis le dépose sur une table à encens que l'on transporte au temple. Après avoir fait des offrandes aux Phât, on rapporte le livre au *Palais des Sacrifices*. La famille l'accompagne processionnellement. Chacun de ses membres tient à la main une baguette odoriférante allumée et marche sous un long drap blanc qui recouvre toutes les têtes.

13. *Ouverture du livre de prières.*

Le sorcier procède cérémonieusement à l'ouverture du livre de prières.

14. *Récitation des prières boudhiques.*

Le sorcier récite les prières boudhiques appropriées à la circonstance.

15. *Offrandes aux dix Rois infernaux.*

Les âmes à délivrer sont emprisonnées dans une ou plusieurs des *dix régions de l'Enfer* et n'en pourront sortir que sur l'autorisation du Grand Juge qui a prononcé leur sentence. D'où la nécessité d'implorer sa miséricorde en leur faveur. Le sorcier récite devant le tableau représentant chacun d'eux les prières et les louanges qui doivent le fléchir. Il invoque successivement Tân Quang, So Giang, Tông Dê, Ngu Nho, Giêm La, Biên Thanh, Thai Son, Binh Chinh, Dô thi et Chuyên Luân.

16. *Démolition de la Prison.*

Pour figurer la prison de l'Enfer dans laquelle les âmes sont enfermées, on a confectionné à l'aide de toile, de papier et de bambou, une maison en miniature percée de portes sur ses quatre faces. Sur chacun des murs est peinte l'image de deux démons gardiens de la porte. A l'intérieur on a eu soin de planter les tablettes en carton de chacune des âmes à délivrer.

A proximité de la prison on dépose les offrandes composées de trois victimes (un porc, un poulet et un canard), et un chaudron en fonte ou tout autre grand récipient contenant de l'eau rougie sur laquelle on lance un bateau confectionné en feuilles de bananier. Voici la signification de la cuve remplie d'eau rouge : dans la dixième région infernale se trouve le fleuve du sang dans lequel sont plongées, entre autres, les malheureuses femmes qui par leur négligence ont été la cause que le sang provenant des menstrues ou d'un accouchement a souillé un objet employé à un usage sacré. Le bateau est destiné à permettre aux âmes qui subissent ce supplice de traverser le fleuve de sang représenté par le bassin rempli d'un liquide rouge. De plus, afin de prendre une part de la peine de ses parentes condamnées à boire du sang, une des femmes de la maison prend dans une tasse un peu de cette eau et la boit.

Le sorcier procède ensuite à la destruction de la prison. Il s'avance suivi du maître de la maison et, armé d'un bâton, il en frappe une des portes pendant que l'officiant allume des papiers d'or et d'argent devant les deux gardiens en signe de remerciement. Après avoir ainsi défoncé les quatre portes de la prison, il étend un long ruban de cotonnade blanche pour la relier à l'autel des Boudhas et permettre ainsi aux âmes délivrées d'aller à l'aide de ce pont se réfugier au Ciel. Enfin il prend un rameau de bambou, une canne à sucre, une branche de pamplemousse ou de saule dans laquelle est fixé un miroir afin d'éclairer le chemin de l'âme, puis il procède à la *toilette de l'âme,* à l'aide d'un peigne; d'une serviette et d'une cuvette d'eau.

17. *Lâcher des victimes et lancement de la lanterne.*

Afin d'être agréable à Boudha qui proscrit le meurtre des animaux, on rend la liberté à deux victimes qui étaient destinées à servir à la nourriture des hommes. Un oiseau dans sa cage et un poisson sont offerts au Phât, puis le sorcier, après leur avoir attaché une amulette, les délivre en ouvrant la cage de l'oiseau et en lâchant le poisson dans la rivière.

On construit une lanterne en papier coloré aux cinq couleurs ayant la forme d'un bouton de nénuphar, puis après y avoir allumé une bougie à l'intérieur, on la lance à la rivière, et la nacelle qui la porte vogue au fil de l'eau.

18. *Remboursement par petites sommes du dommage d'une mort injuste.*

Les âmes qui ont été victimes d'une injustice telle que la mort violente par le feu, par le fer, par l'eau ou par le poison, sont celles dont le ressentiment est le plus à redouter de la part de leur descendance. C'est pour en éviter les effets que l'on accomplit le rite de « Giai van cat doan » (redevance-injustice-couper-morceaux) ou *remboursement du dommage d'une mort injuste par petites sommes.* On suppose que la rancune accumulée chez les défunts victimes d'une mort misérable contre l'humanité est tellement grande, qu'il est nécessaire de la di-

viser en de nombreuses parties, que l'on éteindra successivement par des prières ou des offrandes.

Pour accomplir le rite, on installe au centre un vase plein d'eau. Devant ce vase sont suspendus au bord du toit des papiers rouges pointés d'or qui doivent servir d'amulettes. De chaque côté sont suspendus de longs sacs contenant, celui de gauche des sapèques, celui de droite du riz et du sel. Le sorcier agenouillé prononce une incantation scandée par les sons de la musique. Puis un de ses aides vient se placer devant les amulettes suspendues en ligne à une corde, et après avoir croisé dans un geste hiératique un couteau et une paire de ciseaux, avec lesquels il trace plusieurs cercles dans l'espace, il coupe le fil qui retient l'un des papiers, le brûle et le jette dans le vase. Une femme placée à droite prend alors dans le sac une poignée de riz et une poignée de sel et les jette successivement dans l'eau. Un homme placé à gauche prend dans le sac qui est près de lui deux sapèques et les jette à son tour dans le vase. Lorsque cette opération a été répétée soixante-douze fois, on consulte Boudha pour savoir si le rite a été efficace. A cet effet on retire successivement du bassin plein d'eau les sapèques qu'il renferme et l'on examine si elles sont tombées pile ou face. Au cas où le nombre des pièces posées du côté face est suffisant, le rite est accompli. Dans le cas contraire, on recommence la cérémonie jusqu'à ce que le résultat soit favorable.

19. *Installation de l'autel des sacrifices en plein air.*

Les offrandes aux Boudhas ont été faites à l'aide de mets maigres où n'entrent ni viandes ni assaisonnement. On suppose alors que les Phât sont remontés au ciel et on rend le culte aux saints, aux génies et au maître sorcier. Dans ce but, sur un tertre de gazon placé devant la maison du sacrifice, on immole les victimes dont la chair est offerte devant l'image des Génies avant de servir au repas de la famille et des sorciers.

20. *Présentation des excuses.*

De peur que les cérémonies du Jeûne n'aient été entachées de quelque vice de forme ou aient péché par l'impureté

des offrandes ou un manque de soin dans leur préparation, le maître de la maison présente ses excuses aux Divinités, aux Génies et aux Maîtres Sorciers sous la forme de papiers d'or et d'argent qui sont brûlés devant leurs images.

Nous terminerons ici la description des cérémonies funèbres des Annamites. Mais, hâtons-nous de l'ajouter, quelque long qu'en puisse paraître l'exposé, nous sommes loin d'avoir épuisé un sujet dont nous n'avons voulu donner que les grandes lignes. Nous avons toutefois atteint notre but qui était de rendre familière aux Européens qui parcourent l'Extrême-Orient, la compréhension de cérémonies fort curieuses, mais dénuées de tout intérêt pour qui ne connaît pas la raison d'être de chacun des rites qui les composent.

TROISIÈME PARTIE

LES IDÉES RELIGIEUSES DES ANNAMITES

AMALGAME DE QUATRE RELIGIONS ET DE NOMBREUSES SUPERSTITIONS

CHAPITRE PREMIER

RELIGION BOUDHIQUE

§ 1. — Vue d'ensemble sur les idées religieuses des Annamites.

Il est bien difficile de se faire une conception générale des idées religieuses des Annamites, et eux-mêmes seraient bien embarrassés d'exposer d'une façon claire un sujet aussi confus et aussi compliqué. On dit ordinairement que, comme les Chinois et les Japonais, ils sont boudhistes et, partant de cette affirmation fausse ou tout au moins incomplète, on s'imagine que tous les temples, que toutes les pagodes grandes et petites que l'on rencontre sur le sol de l'Annam, de la Chine et du Japon, sont édifiés en vue de l'unique culte de Boudha.

Or, s'il est permis de dire que la plupart des Annamites entrent de temps en temps dans une pagode boudhique et font appeler en cas de besoin le bonze qui la dessert, il est nécessaire d'ajouter que dans ce même temple on voit quelquefois siéger à côté de *Boudha*, sur le même autel, la statue de *Lao tseu*, le fondateur de la religion taoïste, et celle de *Confucius*, le philosophe chinois dont les préceptes ont servi de morale à l'âme chinoise et à l'âme annamite et auquel des autels sont élevés au même titre qu'aux deux premiers. L'Annamite, comme le Chinois, est donc à la fois *boudhiste*, *taoïste* et *confucianiste*, sans se demander jamais lequel des trois est supérieur aux deux autres, sans étudier avec la moindre curiosité les préceptes de Boudha et de Lao tseu, tan-

dis qu'au contraire il s'imprègne avec complaisance de la morale de Confucius. Son indifférence est complète quand il s'agit de choisir un bonze boudhiste ou taoïste pour assister un malade ou officier aux obsèques d'un parent. Il prendra indifféremment l'un ou l'autre, ne se laissant guider dans son choix que par une considération d'ordre pécuniaire ou d'un ordre tout aussi étranger à la religion.

Outre ces trois religions, les Chinois et les Annamites ont encore des cultes variés, tels que ceux du Génie du Sol, du Génie du Lieu, du Dieu du Foyer, et enfin le culte des Ancêtres qui, par la place qu'il prend dans les préoccupations de la famille, a plus d'importance à lui tout seul que tous les autres cultes que nous avons mentionnés. Son empire est tel sur la conduite de l'existence, qu'on a pu dire qu'en Extrême-Orient *les vivants sont gouvernés par les morts.* On peut donner à ces derniers cultes le nom de *Religion Domestique* et dire que *les idées religieuses des Annamites s'agglomèrent en un amalgame de ces quatre religions et de superstitions variées.*

Nous voyons d'après cet exposé que la variété des autels est très grande dans un village assez riche pour honorer tous ses dieux : il faut un temple (chua) pour le culte de Boudha, une maison commune (dinh) ou une pagode (mièu) où seront vénérés les Génies, les Saints ou les Esprits, une ou plusieurs pagodes pour le culte taoïste, une pagode des lettrés (van mièu) pour honorer Confucius, des pagodons dédiés aux Génies du Sol et du Lieu. Enfin, il existe dans chaque maison un autel des Ancêtres (nha tô) et un autre dédié au dieu du Foyer ou de la cuisine (ông tao).

On se demande comment les pauvres gens possesseurs d'un Panthéon aussi chaotique peuvent s'y reconnaître et rassembler leurs idées éparses dans des directions aussi diverses. Il faut, pour le comprendre, se rappeler combien leur mentalité diffère de la nôtre, qui cherche à se rendre compte de tout avec une tendance à unifier, à simplifier. L'âme asiatique, au

contraire, se complait au milieu d'un pareil imbroglio. Elle considère simplement ses Dieux comme des Esprits très exigeants, et sa seule préoccupation est de ne pas fâcher par sa négligence ceux d'entre eux qui sont les plus méchants.

Mais un nouvel élément intervient pour troubler sa quiétude : ce sont les superstitions. Le boudhisme et le taoïsme ont dégénéré depuis leur création en un tissu de superstitions qui viennent encore surabondamment compliquer ce système déjà inextricable, et on peut sans exagération comparer le pauvre Chinois ou le pauvre Annamite à une mouche qui se débat au milieu d'une toile d'araignée.

L'araignée est ici représentée par la foule bariolée des sorciers, des devins et des géomanciens, qui ont tout intérêt à embrouiller de plus en plus les fils de la toile, afin que la mouche soit plus sûrement leur prisonnière.

§ 2. — De la religion boudhique. Son histoire.

On s'accorde à fixer la naissance de Boudha à environ 600 ans avant notre ère. On lui donne des dénominations nombreuses, mais les plus connues sont *Mâu ni,* son nom particulier, *Thich ca,* son nom de famille, enfin *Boudha* (en sanscrit), *Phât* (en langue sino-annamite) et *But* (en annamite), son nom divin.

Son père *Dô Dau ra,* ou *Rida,* était roi d'un petit royaume de l'Inde. Sa mère, *Tinh Diêu,* fécondée par un rayon de soleil émanant d'un homme au corps d'or, l'enfanta par le flanc droit et le déposa sur une fleur de lotus.

En naissant, après avoir poussé un rugissement de lion, il fit sept pas autour de son berceau, puis, montrant le ciel et la terre il dit : « Je suis le seul être, au ciel et sur terre, digne de vénération ». C'est debout dans cette attitude, une main montrant le ciel et l'autre la terre, que le représentent les statues de *Thich ca.* Après avoir épousé trois femmes dont l'une lui donna un enfant, il se retira dans la solitude et prit le nom de *Mâu ni,* le *solitaire.* Au bout de sept années de médi-

tation et d'immobilité, il prit le nom de Boudha, *l'illuminé*, et s'en alla par le monde prêchant *la non-existence des êtres, la transmigration des âmes, l'égalité entre tous les hommes* et *la charité pour les hommes comme pour les animaux*, avec, comme conséquence, *le végétarisme*.

Les principaux apôtres de Boudha furent *Gia Diêp*, et *At nan*. Ils parcouraient le pays ainsi que de nombreux disciples et répandaient la parole du Maître. Des couvents de bonzes (ông su) et de bonzesses (su ni) se fondèrent bientôt dans l'Inde et dans les contrées avoisinantes. Les canons de la religion nouvelle ne furent rédigés qu'après la mort de son fondateur, par les bonzes, qui avaient recueilli de sa bouche les principes de la doctrine. Ils se réunirent en conseil et écrivirent la *triple corbeille*, comprenant le *Livre des Prières*, celui des *Règles* et celui de la *Métaphysique*.

Vers le troisième siècle avant J.-C., le boudhisme entra dans une ère de prospérité qui lui permit de se répandre dans toute l'Inde et de devenir la religion officielle. Mais deux cents ans après, elle se subdivise en de nombreuses sectes dont les principales furent le *grand véhicule* (dai thua) qui se rapprochait le plus des canons primitifs, le *petit véhicule* (tiêu thua) qui dégénère en pratiques occultes et voisine avec le taoïsme également vicié par des pratiques superstitieuses, et le *moyen véhicule* (trung thua). Mais l'Inde devait bientôt revenir à sa religion première et vers le neuvième siècle de notre ère, le Boudhisme céda complètement la place au Brahmanisme.

En revanche, cette religion dont la renommée était allée jusqu'aux oreilles du Fils du Ciel, allait pénétrer en Chine et couvrir peu à peu de ses temples tout l'Extrême-Orient, trouvant successivement des clients chez les Chinois, les Japonais, les Annamites, les Siamois et les Cambodgiens.

§ 3. — Doctrine et morale de la religion boudhique.

Nous avons vu plus haut quels étaient les sujets de prédication du Maître. Son premier dogme est la *non-existence des êtres,* qu'il considère comme de simples agrégats de molécules toujours changeantes et ne pouvant par suite constituer une entité. C'est à tort, dit-il, que les hommes croient à la réalité des êtres matériels. Le but que l'homme doit se proposer est d'arriver à faire disparaître de son esprit cette illusion qui est cause de son malheur. La doctrine boudhiste consacre de longs développements à démontrer l'existence de la douleur qui sévit sur les êtres matériels, à en donner les douze causes parmi lesquelles se trouve l'ignorance, et enfin, à la supprimer en détachant l'âme de ce corps misérable qui n'est que le siège de la douleur et en la faisant entrer dans le nirvana, c'est-à-dire dans le néant.

Voici d'ailleurs les termes mêmes du sermon de Benarès : « La naissance est douleur, la vieillesse est douleur, l'union « avec ce que l'on n'aime pas est douleur, la séparation d'avec « ce que l'on aime est douleur, ne pas obtenir l'accomplisse- « ment de son désir est douleur, en un mot le quintuple atta- « chement aux choses matérielles est douleur. Il faut donc « éteindre cette soif du désir en l'anéantissant complètement, « en la bannissant de son cœur, en y renonçant et en se déli- « vrant de sa torture, en ne lui laissant plus de place ». — N'est-ce pas, à s'y méprendre, la philosophie des cyniques de la Grèce antique, et Diogène vivant dans son tonneau ne se rapproche-t-il pas du bonze végétant dans une immobilité de statue au pied d'un arbre, le corps revêtu de haillons sordides? Boudha et ses apôtres recommandaient en effet aux âmes pieuses, comme un exercice efficace pour obtenir le suprême bonheur, de se soumettre à une immobilité complète de toutes les facultés physiques et intellectuelles. C'est ce que les Annamites appellent Thoa thuyen (immobilité absolue). Cette pra-

tique, en usage chez les Boudhistes comme chez les Brahmanistes, consiste à s'asseoir par terre, les genoux complètement en dehors, de manière que le bas de la jambe droite, passant d'abord au-dessous du bas de la jambe gauche, se noue avec celui-ci de telle sorte que le pied droit vienne reposer sur le jarret gauche. On se rend compte jusqu'à un certain point que les fanatiques qui s'imposent un semblable arrêt de toute activité physique et intellectuelle, puissent arriver peu à peu à croire à leur propre anéantissement, et atteignent par suite le but suprême qui leur a été fixé par le Maître.

Le second dogme est la *transmigration des âmes* à travers le corps des animaux ou des hommes. L'âme, après son séjour dans le corps de l'homme, descend aux Enfers où elle est soumise au jugement des dix rois infernaux.

Les Enfers annamites sont divisés en dix royaumes qui ont à leur tête *dix Grands Juges* ou Thâp Diên Vuong (dix-palais-rois). Le premier scrute à leur entrée aux Enfers les âmes de tous les morts. Elles lui sont amenées par de nombreux démons, ses agents, et voient dans le *Miroir du Passé* se refléter la série des fautes et des crimes qu'elles ont pu commettre. Après quoi elles sont réparties par ce premier grand juge entre huit autres royaumes, suivant la nature de leurs fautes. Là elles subiront de nouveaux jugements et expieront dans des supplices aussi variés que terribles les fautes qui ne sont pas rachetées par de bonnes actions, puis elles transmigreront dans le corps d'un être supérieur ou d'un animal. Chacun de ces huit royaumes infernaux est divisé en un grand Enfer et seize petits dans lesquels on subit des supplices correspondant aux fautes commises. Ces supplices rivalisent d'atrocité avec les tortures de l'Enfer catholique telles qu'elles ont été imaginées par certains illuminés et sont restées pendant plusieurs siècles à l'état de dogme dans les croyances populaires : lac de sang, pont des âmes, fleuve de glaces, feux infernaux, instruments destinés à arracher le cœur, à taillader, lacérer, écraser les chairs et les os, chiens dévorants, huile bouillante, tout cet

appareil aussi répugnant que grotesque, ne fait pas honneur aux imaginations qui l'ont conçu dans leur délire.

Les bonzes et les sorciers ont toujours soin de se munir de gravures représentant les supplices variés des Enfers. Ils comptent avec juste raison sur l'effroi que doit causer la vue de ces images pour amener à eux les âmes incertaines dont les péchés réclament le rachat de la prière. On y voit des femmes nues qui



LES DIX GRANDS JUGES INFERNAUX ET LES SCÈNES DE L'ENFER.

purgent le péché d'adultère suspendues par un lambeau de leur peau déchirée à des crochets de fer, des diablotins arrachant la langue avec des tenailles à d'autres patientes, leur faisant l'ablation des seins, les précipitant à la mer du haut d'une haute falaise, les jetant sur des tables hérissées de pointes aiguës, les jetant dans un mortier pour y être pilées, les piétinant avec leurs pieds fourchus et enfin les offrant à des dragons grimaçants dont le souffle seul est mortel. On y voit des hommes emprisonnés dans des paniers et qui ont le crâne

exposé à la fureur de coqs diaboliques s'acharnant à le percer pour dévorer leur cerveau, d'autres dont les jambes sont broyées par des chevalets, d'autres qui sont rôtis dans des chaudières, d'autres suspendus par la ceinture avec d'énormes poids attachés aux bras et aux jambes.

Dans beaucoup de ces images on distingue la forme d'un ange qui vient arrêter certains supplices, quelquefois une fleur vient se poser sur le pilon qui va broyer une femme et l'empêche de s'abattre sur la malheureuse. C'est l'effet bienfaisant du pardon obtenu par la prière des bonzes et des sorciers et par le sacrifice pour la délivrance des âmes en peine. Ainsi, d'un côté, les supplices atroces, de l'autre, la délivrance obtenue par l'intervention des prêtres. Il n'en faut pas plus pour mettre les âmes crédules à la discrétion des marchands de prières.

Le dixième grand juge infernal est celui qui préside à la transmigration des âmes. Son royaume est bordé par le Fleuve de la Détresse, sur lequel sont jetés des ponts qui doivent permettre aux âmes de revenir sur terre. Ceux qui les passent sans tomber à travers les trappes dont l'un d'eux est percé, sont admis à transmigrer, suivant leurs mérites, dans le corps d'un homme dont la destinée sera plus ou moins brillante, d'une femme dont l'existence sera heureuse ou pénible, et enfin d'un animal noble ou vil.

Les autres, dont les crimes ne sont pas encore expiés, disparaissent encore à travers les trappes du pont et tombent dans un fleuve de sang, où il leur faut encore subir mille tortures avant d'être délivrées.

Les dix rois infernaux sont soumis à la domination de l'empereur *Giêm La*, qui est le Pluton de l'Enfer boudhique.

Enfin, les dix-huit portes du sombre empire sont confiées à la garde des « Thap bat La Hàn », les dix-huit rois de la dynastie des Han, qui tiennent des registres où sont inscrits les morts et les vivants.

Le troisième dogme prêché par Boudha est *l'égalité entre*

tous les hommes. Par là, cette doctrine se différenciait complètement de la religion brahmaniste qui l'avait précédée dans l'Inde, le pays des castes. Par là aussi on peut s'expliquer son succès peu durable dans cette contrée et son émigration vers les régions avoisinantes.

Enfin, *le dogme de la charité*, étendu jusqu'aux animaux, découle de la croyance à la transmigration, car l'homme voit en eux des corps qui donnent asile à l'âme de ses semblables et peut-être à celle de ses propres ancêtres.

Les préceptes de la morale sont les suivants :

1. Ne tuez pas les animaux.
2. Ne volez pas.
3. Ne forniquez pas.
4. Ne médisez pas.
5. Abstenez-vous de vin et de viande.

Le premier et le cinquième, qui recommandent le végétarisme, s'inspirent du dogme de la *transmigration des âmes;* le deuxième et le quatrième, de celui de la *charité*, et le troisième, de la tendance à l'*anéantissement des êtres*.

Si les préceptes des religions étaient fidèlement et scrupuleusement observés par les hommes, le monde que nous habitons serait un véritable Eden. Malheureusement il n'en est pas ainsi, car aucune doctrine religieuse n'a jamais été entièrement suivie par ses adeptes. On peut cependant observer que les principes fondamentaux de la morale sont généralement connus d'eux et qu'ils ne s'en écartent qu'à bon escient. Il ne semble pas en être de même des Annamites et des Chinois en ce qui concerne ceux de la morale de Boudha, dont ils sont cependant censés observer la religion. La plupart d'entre eux, en effet, ne se doutent pas le moins du monde que leur religion interdit l'usage du vin et de la viande. Ils envisagent la religion, non pas comme une doctrine moralisatrice et bienfaisante, mais comme un ensemble de pratiques essentiellement matérielles destinées à acquérir les bonnes grâces d'une série de divinités plus ou moins exigeantes,

lorsque le besoin s'en fait sentir. En réalité, ils se rendent à la pagode à certaines époques parce qu'il est de bon ton d'y aller, et aussi parce qu'il est récréatif de voir de belles statues bien enluminées, de rencontrer près d'elles ses amis et connaissances et de faire un bon repas composé de viandes succulentes et arrosé de vin de riz, sous l'œil indulgent de *Boudha le végétarien.*

§ 4. — Cérémonies dans les pagodes boudhiques. Vie monastique des bonzes.

Dans le delta du Tonkin on rencontre un assez grand nombre de pagodes boudhiques. Chaque commune et quelquefois même chaque quartier a la sienne. Elles n'ont souvent pour les desservir qu'un simple gardien de pagode qui vit des aumônes des fidèles. Lorsque la richesse de la population lui permet d'y entretenir un personnel religieux, un couvent de bonzes ou de bonzesses est bâti à côté du temple. Un supérieur ou « su cu » [bonze-bisaïeul] est placé à sa tête, assisté d'un adjoint qu'on appelle « su bac » [bonze-oncle aîné] ou « su chu » [bonze-oncle cadet]. Il est entouré de jeunes disciples ou « tiêu » [petit] qui se destinent au sacerdoce. Les couvents de femmes sont composés de la même manière, d'une supérieure, d'une assistante et de nonnettes. Outre ce personnel desservant, il existe en dehors de la pagode une sorte de tiers ordre composé de vieilles dévotes qui fréquentent assidûment le temple et veillent à son entretien et à sa décoration les jours de cérémonie.

Les bonzes sont ordinairement habillés d'une longue lévite en cotonnade brune ou en soie jaune, descendant jusqu'aux talons, et ont la tête entièrement rasée. Ils portent autour du cou un chapelet à gros grains. Quand ils prennent part à des cérémonies solennelles, ils portent le « ca sa », sorte de chasuble passée par-dessus l'habit ordinaire. Ce vêtement qui est sans manches ne monte pas jusqu'au cou, mais est passé de

l'épaule gauche à l'aisselle droite, à la romaine. Le costume de cérémonie est complété par une mitre octogonale dont chaque face est d'une couleur différente, posée bien d'aplomb sur la tête, par un bâton dont la tête porte un miroir, tenu dans la main droite, et par une fleur de nénuphar artificielle dans la main gauche.

Les offices religieux sont célébrés tous les jours par les bonzes. Dès le point du jour, l'adjoint ou l'assistante allume les bâtonnets d'encens sur tous les autels et va chercher le supérieur ou la supérieure après avoir sonné trois coups de cloche et trois coups de crécelle ou *mô*. Ces appels sont destinés à attirer l'attention de Boudha afin qu'il vienne écouter les prières qui vont lui être adressées. Le supérieur se dirige lentement vers l'autel central et se prosterne. L'assistant et les disciples se tiennent autour de lui. Quelques-uns de ces derniers s'assoient pour former un petit orchestre de tam-tam et de crécelles, pendant que l'officiant récite les prières rituelles en égrenant son chapelet. Ces prières sont répétées trois fois à chaque cérémonie et leur durée est indiquée chaque fois par la combustion d'un cierge. Un deuxième office a lieu le soir pendant la première veille, c'est-à-dire de sept à neuf heures.

Le premier et le quinze de chaque mois annamite, les fidèles vont à la pagode faire leurs offrandes, qui se composent généralement de riz, de papiers d'or et d'argent, de bâtonnets d'encens, de fruits et de fleurs. Parmi ces dons qui sont offerts aux Divinités du Temple, les victuailles sont employées à la consommation des bonzes.

Boudha professait le végétarisme et il est tout naturellement interdit à ses prêtres d'user de vin ou d'aliments gras; mais il est avec le ciel des accommodements. Les bonzes ont soin d'avoir dans leurs pagodes la statue d'un bienheureux qui ne fait pas maigre et auquel, par suite, les fidèles apportent généreusement de la viande, du vin et du bétel. C'est ainsi que dans la pagode de Viên Minh, près de Cao Binh, le bien-

heureux Dùc Chua, qui est préposé à l'inscription des offrandes, est signalé aux fidèles comme ne se pliant pas aux rigueurs du végétarisme. Cette malice cousue de fil blanc permet aux desservants d'assaisonner leur riz de quelques douceurs.

L'ingérence de Boudha dans les affaires des hommes se fait par l'intermédiaire des « Bat bô Kim Cuông », les *Huit messagers de Diamant*. Ce sont des esprits qui voyagent dans les airs, armés de pied en cap, à la poursuite des monstres ou des mauvais génies. Ils constituent la garde d'honneur des Phât : Hô Phap Long Thiên a les mains jointes, une épée étincelante repose sur ses bras; — Thanh Tru Thai tient un drapeau; — Tich Dôc Thân tient une montagne sur sa main ouverte; — Hoang Thuy Câu tient dans une main un sac contenant des richesses, et pose l'autre main sur la garde de son épée dans un geste de défi; — Bac Tinh Thuy brandit une hache; — Xich Thanh Hoa tient dans ses doigts une perle étincelante; — Dinh Tru Tai est armé d'un glaive; — Tù Hiên Thân tient une lance; — Dia thân Luc lève de ses deux mains une énorme masse d'armes, c'est le porte-foudre.

CHAPITRE II

DE LA RELIGION TAOÏQUE

§ 1. — L'Empereur de Jade et l'administration céleste. Le fondateur de la religion *Lao Tu*.

Le second élément de l'amalgame qui constitue l'idée religieuse des peuples de l'Extrême-Orient est la *Religion taoïque*.

L'Être suprême, le Créateur du monde, celui qui préside aux destinées de tous les êtres, celui qui règle la marche des astres, celui qui gouverne les éléments est « Ngoc Hoang Thuong Dê » (pierre précieuse-jaune-supérieur-empereur) ou *l'Empereur de Jade*. Son existence remonte au delà du temps où l'univers ne comprenait qu'une immense nébuleuse. C'est lui qui sut séparer la partie la plus subtile de la partie la plus lourde pour en former le ciel et la terre, et dès lors c'est lui qui créa successivement les hommes et les animaux. C'est enfin lui qui guida le genre humain dans son évolution et qui continue à le gouverner constamment.

Une pareille fonction nécessite de nombreux rouages administratifs et nous allons en donner la description aussi clairement que possible. Et d'abord l'Empereur de Jade est assisté de deux Secrétaires d'État qui traitent toutes les affaires concernant le genre humain. Ce sont « Bac Dàu », *l'Étoile Polaire*, et « Nam Tao », *l'Étoile du Sud*, qui surveillent et enregistrent toutes les circonstances bonnes ou mauvaises,

favorables ou défavorables concernant les hommes. Le premier, qui administre les morts, tient le contrôle de tout ce qui peut aggraver, amoindrir ou faire cesser leurs châtiments et veille à leurs transmigrations. Le second, qui gouverne les vivants, enregistre leurs bonnes et leurs mauvaises actions, dont ils auront à rendre compte après leur mort. C'est à lui que tous les ans, quelques jours avant la fin de l'année, le *Génie de la Cuisine* vient rendre compte de tout ce qu'il a vu et entendu au cours de l'année écoulée dans la maison dont il garde le foyer.

Les deux grands ministres gouvernent le genre humain par l'intermédiaire de douze anges qui se relaient d'année en année et que l'on appelle « Duong Niên », *Gouverneurs annuels*, ou « Thiên Quan », *Anges du Ciel*. Ceux-ci surveillent donc non seulement les actions bonnes ou mauvaises des vivants, mais encore ils tiennent compte des cérémonies qui sont célébrées pour le repos ou la délivrance des âmes des défunts.

Les *Génies du sol*, « Thò Dia », et les *Génies des localités*, « Thanh Hoâng », sont encore leurs agents pour surveiller les vivants et les morts.

La Cour céleste dispose, de plus, des « Bat bò Kim Cuong », ou *Huit messagers de Diamant*, toujours prêts, sur un signe du Maître, à aller combattre les démons et détruire leurs œuvres. A la vérité, ces esprits supérieurs de l'air sont les défenseurs du boudhisme, mais la confusion est telle dans l'esprit des Annamites, qu'ils se les représentent aussi comme des agents de Ngoc Hoang.

Il en est de même de l'Enfer boudhique avec ses dix grandes régions correspondant à des cours criminelles que président les « Thap Diên Vuong », les dix rois infernaux, et des « Thap bat La Han » qui tiennent les registres de l'Enfer où sont inscrits les morts et les vivants.

Ainsi les Chinois et les Annamites ont un état civil au Ciel et un autre aux Enfers, tandis qu'ils en sont complètement dépourvus sur la terre. Voilà une constatation qui nous per-

met de remarquer une fois de plus que chez ces peuples, les choses de l'autre monde semblent incontestablement mieux ordonnées que les affaires d'ici-bas. Il n'est pas banal de noter en passant cette lacune qu'il appartient à notre administration de combler chez nos protégés.

Le nom de la religion taoïste vient du mot chinois « tao », *religion, règle,* qui se prononce « dao » en annamite. Son fondateur fut le philosophe « Lao tseu » (prononciation chinoise) ou « Lao Tu » (prononciation annamite). Ce nom dont la singulière signification est *vieillard-enfant,* vient sans doute de cette extraordinaire légende qui fait naître son possesseur après une gestation de quatre-vingts ans, avec une barbe et des cheveux blancs. Contemporain de Confucius, il vivait au VIe siècle avant notre ère. Comme devait le faire plus tard Jésus-Christ, Lao Tseu prêchait une morale d'humilité, de douceur et de renoncement aux plaisirs du monde. Ses prêtres se retiraient, comme ceux de Boudha, dans la solitude des forêts pour y pratiquer la vertu au milieu de l'abstinence et du mysticisme le plus pur. Cette doctrine, qui semblait avoir puisé ses aspirations dans la religion brahmanique, était en contradiction flagrante avec le matérialisme chinois. Elle était donc condamnée à disparaître ou à s'adapter au milieu. Elle ne disparut pas, mais se fondit avec le boudhisme et le confucianisme pour former avec ces deux doctrines un composé un peu incohérent, en même temps qu'elle tombait des pures conceptions de son fondateur à des pratiques de charlatanisme qui n'avaient d'autre but que de remplir l'escarcelle de ses prêtres en s'assurant une bonne clientèle payante. A l'heure actuelle, les « phu thuy » ou sorciers sont les desservants de la religion taoïste.

§ 2. — Pratiques d'exorcisme et autres jongleries auxquelles s'est abaissée la religion taoïque.

Pour donner une idée du niveau où elle est tombée, voici

le spectacle auquel j'ai assisté en 1904, dans une des pagodes de Cao Bang dédiée au saint « Trần Quốc Toan ». C'est un édifice tout petit et qui mérite plutôt le nom de chapelle que celui de temple. Il jouit d'une grande vogue, surtout parmi les femmes et les enfants, qui se laissent impressionner par les scènes d'hynoptisme auxquelles ils assistent et attribuent au saint patron les pouvoirs les plus surnaturels. C'est devant un semblable public assis sur des bancs le long de la muraille, qu'eut lieu la scène dont je fus le témoin.

Un jeune homme, au visage glabre et aux yeux clignotants de médium, s'avance d'un pas nerveux vers l'autel, devant lequel est installé un fauteuil. Je reconnais le boy cuisinier d'un Européen, qui certes ne se prête pas à ces exercices par dévotion, mais évidemment dans un but de lucre. On lui passe une grande robe rouge serrée à la taille par une ceinture de même couleur. Autour de la tête il s'enroule un turban également rouge, puis il s'assied devant l'autel, pendant qu'on étend sur sa tête un grand voile de même teinte. Un orchestre placé immédiatement derrière l'estrade et composé de quelques tam-tam et de quelques guitares grince et trépigne frénétiquement. Le patient ne résiste pas longtemps aux invitations de cette musique infernale. Il s'endort en remuant la tête circulairement. Dès ce moment les crédules spectateurs le supposent possédé de l'âme du Saint, et tous ses actes sont désormais attribués au saint lui-même. Cette première scène est appelée *ngồi dồng* (s'asseoir-médium), et ce nom annamite s'applique par extension au médium lui-même.

Tout à coup le patient rejette son voile d'un geste brusque et se dresse devant l'autel. Un aide lui verse dans de petites tasses de l'alcool qu'il avale rapidement comme pour se donner le courage et l'insensibilité à la douleur dont il va avoir besoin. On lui apporte deux grands poinçons de cinquante centimètres de long, affectant la forme d'épées. Il s'en enfonce un dans la joue droite et le fait ressortir par la joue gauche. Puis il renouvelle avec l'autre la même opération en

sens inverse. Il avale encore des tasses d'alcool qu'un aide lui verse coup sur coup, puis, brandissant un énorme maillet en bois dur, il s'en assène sur la poitrine de formidables coups dont le bruit fait frémir l'assistance. Toute cette mise en scène n'est destinée qu'à impressionner cette foule crédule et à lui montrer la puissance du saint, dont la présence dans le corps du possédé peut seule lui permettre de supporter de pareilles tortures. L'insensibilité que confère le sommeil magnétique est attribuée par elle au pouvoir surnaturel, inculqué par le patron de la chapelle au *Ngôi dông*.

Je ne m'étendrai pas sur la description de ces scènes d'une barbarie révoltante, et que j'ai d'ailleurs interdites après en avoir été le témoin, au nom de la loi annamite elle-même, qui proscrit les pratiques de sorcellerie. La scène serait d'ailleurs incomplète si le médium se contentait de se livrer sur sa personne à des actes d'une cruauté plus ou moins sauvage. Le but pratique dans lequel son concours a été requis est de délivrer un certain nombre de clients payants des incommodités que leur fait subir tel ou tel démon. C'est au médium qu'il appartient de distribuer au nom du saint Trân Quôc Toan, des sortes de sauvegardes contre les entreprises des démons, farfadets, revenants et autres mauvais esprits. Pour ce faire, il se tient devant l'autel dans l'attitude d'un prêtre officiant. Des feuilles de papier blanc sont jetées en tas sur l'autel. De sa main droite il tient deux bâtonnets d'encens allumés avec lesquels il trace dans l'espace des signes cabalistiques représentant des caractères consacrés. Puis, après avoir bu une nouvelle rasade d'eau-de-vie, il s'arme d'un couteau et se fait des entailles dans la langue, en ayant soin d'en faire tomber les gouttes de sang sur les feuilles de papier déposées sur l'autel. C'est le propre sang du patron de la pagode qui est supposé venir se poser comme un sceau sur les papiers qui ont déjà reçu virtuellement les formules tracées dans l'espace. Ces précieux documents seront pieusement conservés par les clients qui ont provoqué

la cérémonie, et ils croient sans doute en avoir pour leur argent.

Des cérémonies analogues ont lieu journellement dans tout le pays annamite. Elles ont pour théâtre les pagodes dédiées à des saints plus ou moins en vogue. Les jeunes gens ou les jeunes femmes qui se livrent devant un public facilement excitable à de pareilles scènes d'hypnotisme, peuvent, grâce à leur insensibilité à la douleur, prendre sur cette foule naïve un ascendant considérable. Il arrive parfois que les assistants eux-mêmes, entraînés par l'exemple, sont en proie à la même suggestion que le médium et se mettent à danser autour de lui. On conçoit qu'au sein d'une foule animée d'un pareil délire, un oracle prononcé d'une voix d'outre-tombe par un médium auréolé de la possession du saint patron parlant par sa bouche, puisse faire sur elle une impression dangereuse. Il serait donc sage, tant au point de vue politique qu'au point de vue moral et civilisateur, d'interdire d'une façon absolue ces scènes scandaleuses, qui sont d'ailleurs un objet de réprobation de la part des Annamites doués d'une certaine culture intellectuelle.

§ 3. — Divinités que s'est incorporées la religion taoïque.

Ainsi, la religion taoïque a comme dieu suprême l'Empereur de Jade, assisté de ses deux grands ministres, l'Étoile du Sud et l'Étoile Polaire, qui eux-mêmes gouvernent le monde à l'aide des douze anges gouverneurs annuels du ciel, des génies du sol et des localités.

De plus, son fondateur Lao Tu prend place dans le panthéon taoïque comme une divinité des plus importantes. Les Annamites ont même réuni en une seule idée l'Empereur de Jade « Hoang Dè » et « Lao Tu », et en ont fait un seul Dieu en deux personnes sous le nom de « Hoang Lao ».

« Lao Tu » ou « Lao Quân » figure encore dans la trinité des Tam Thanh, *les Trois Puretés*, dont les deux autres per-

sonnages, « Nguyên Thuy » et « Linh Bao », ne sont autres que ses deux premiers disciples divinisés après leur mort.

Il faut citer encore comme divinités de moindre importance : « Dòng Vuong Công », le *Seigneur de l'est*, le créateur des êtres du sexe masculin, et « Tây Vuong Mâu », la *Princesse de l'ouest* qui créa les êtres de son sexe; « Xich Tinh Tu », le *Sage pur et sans tache*, créateur des animaux; « Cuu Trung » ou Cuu Thièn Huyèn Nû », la *mystérieuse Déesse des neuf cieux* qui est considérée par les taoïstes comme la Déesse des armées; « Ngu Lao », les *cinq Vieillards*, les cinq génies stellaires correspondant aux planètes Vénus, Jupiter, Mercure, Mars et Saturne, et « Hoa Gièm Khâu Qui Vong », ou *le roi des démons dont la bouche lance des flammes*.

Des temples sont aussi élevés à « Lièu Hanh », la propre fille de l'Empereur de Jade, déesse qui a vécu assez longtemps en pays d'Annam sous la forme terrestre d'une modeste femme de lettré. Voici la jolie légende de son séjour sur la terre :

Un jour que Ngoc Hoang avait convié à sa table les dieux de son Olympe, sa fille Lièu Hanh commit la maladresse de briser un vase précieux et fut envoyée par son père en exil sur terre. Elle devint une princesse de la maison royale des Lê, épousa un jeune fonctionnaire, nommé Dao Lang, avec lequel elle ne vécut que trois ans. Après sa mort, celui-ci ayant fait ouvrir son cercueil, s'aperçut que son corps avait disparu. Cette constatation augmenta encore sa tristesse et il s'en alla à l'aventure, désespérant de se consoler jamais.

Cependant Lièu Hanh avait repris la forme d'une jeune fille et errait à l'aventure dans les forêts du Thanh Hoa et du Nghé An, dont elle aimait à faire retentir les échos en chantant et en jouant de la harpe. Elle se fixa bientôt au village de Tôi Huong, qui possédait dans ses environs un site enchanteur. Un jour qu'elle était assise dans le bois, au bord d'un clair ruisseau, elle vit venir vers elle un jeune

homme au visage charmant et à la tournure élégante. C'était son mari lui-même. Elle courut à lui et lui dit : « Je suis égarée dans ce bois et crains les mauvaises rencontres. Je vous serais reconnaissante si vous vouliez bien m'autoriser à vous suivre. » Le jeune lettré trouvant cette femme trop audacieuse poursuivit son chemin sans répondre. Le lende-



PRÊTRE TAOÏSTE OFFICIANT.

main, au même endroit, il découvrit sur un arbre une fort jolie poésie qui retraçait en termes émus l'épisode de la veille. La tournure et le style de cette composition laissaient supposer chez l'auteur une grande élévation de sentiments et une culture intellectuelle supérieure. Il se mit à sa recherche et trouva Liêu Hanh qui l'attendait. Leur entretien fut doux comme le roucoulement de deux pigeons.

Ils se marièrent et vécurent de longues années côte à côte

sans jamais se lasser de s'aimer. Dao Lang s'adonnait toujours à la littérature et put bientôt être élevé au grade universitaire de *tien si* et devenir un grand mandarin.

Un jour que les deux amoureux devisaient joyeusement de l'avenir de leur fils, ils entendirent les sons harmonieux d'une musique qui semblait venir du ciel. La belle Liêu Hanh eut un frisson, puis se levant brusquement, elle dit à son mari : « Il faut encore nous séparer, mon ami. Tu es Dao Lang et je suis la déesse Liêu Hanh. Mon père, l'Empereur de Jade, me mande auprès de lui. Adieu. » Et le pauvre amant ne se consola de cette séparation qu'en se consacrant avec ferveur à l'éducation de son fils, qui devint comme lui un grand mandarin.

Nous pourrions citer encore d'autres génies, mais leur énumération n'ajouterait rien à l'idée que nous pouvons nous faire dès maintenant de la doctrine taoïque.

Ses prêtres sont les « phu thuy » que nous avons déjà vus officier dans les cérémonies funèbres, et que nous avons irrévérencieusement appelés sorciers à cause de l'appareil compliqué de leurs pratiques et de leurs accessoires de jonglerie. Hâtons-nous d'ajouter d'ailleurs, que les bonzes boudhiques, quoiqu'un peu moins charlatans, sont appelés le cas échéant à célébrer les mêmes rites funéraires, et que les Annamites les considèrent les uns et les autres comme des gens pour lesquels on a plus de ménagements que de respect.

CHAPITRE III

RELIGION CONFUCIANISTE

§ 1. — Croyances préhistoriques sur la création du monde.

Le troisième élément de l'amalgame qui constitue le concept religieux des Chinois et des Annamites est le *Confucianisme*.

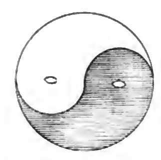
Le philosophe Confucius ou « Không Phu tu », qui vécut de 551 à 479 avant Jésus-Christ, lui a donné son nom parce qu'il en fut, non pas le fondateur, mais le rénovateur. La doctrine qu'il a fait revivre semble avoir été la religion primitive des Chinois. Elle est exposée dans les « Tu phu », ou *quatre livres classiques*, qui ont été écrits par ses disciples d'après les leçons du Maître, et dans les « Ngu kinh », ou *cinq livres canoniques*, à la rédaction desquels il travailla lui-même.

Le confucianisme ne place pas à l'origine du monde un dieu créateur. Voici quel est le principe de son évolution cosmique : la *matière* et la *force agissante* ont existé de toute éternité. La *matière* ou « Khi » est inerte et ne peut rien produire par elle-même ; mais sous l'impulsion de la *force agissante* ou « Ly », elle peut se transformer et donner naissance à tous les êtres.

Le monde est soumis à une série d'évolutions périodiques. Au début de chaque période, les molécules de matière sont répandues dans l'espace infini et y restent suspendues sans cohésion et sans but. C'est l'*âge chaotique*. Mais peu à peu, le principe de force intervient pour donner la vie à cette matière

et la mettre en mouvement. Les molécules les plus subtiles et les plus pures s'élèvent pour former le *Firmament* ou « Thièn », tandis que les plus lourdes se condensent et sont entraînées en bas où elles donnent naissance à la *Terre* ou « Dia ». Le monde est à l'*âge du Ciel et de la Terre.*

Mais, d'autre part, tous les êtres sortis de la matière par l'action de la force Ly, sont soumis à l'un des *deux principes* « Duong » ou « Am », *mâle* ou *femelle*, clair ou obscur, pur ou impur, suzerain ou vassal, actif ou inerte. Tous les êtres doués de l'une ou de l'autre de ces deux qualités, réagissent



LA MONADE CHINOISE.

les uns sur les autres, soit pour se détruire, soit pour se féconder et produire d'autres êtres. L'union intime de ces deux principes, qui préside à tous les phénomènes de la nature, est représentée dans les figures allégoriques à l'aide d'un cercle séparé en deux parties égales par une courbe indiquant la pénétration de chacune des deux surfaces par la surface opposée. La partie claire représente naturellement le *principe Duong*, et la partie obscure, le *principe Am*. C'est la *monade chinoise*, dont la figure symbolique a la propriété de chasser les mauvais esprits.

Les premiers produits de la réaction de la force sur la matière sont les *cinq éléments* ou « Ngu Hanh », qui sont : l'eau, Thuy; le feu, Hoa; le bois, Mòc; le métal, Kim et la terre, considérée comme substance, Thò. Ces éléments ont leurs résidences respectives au nord, au sud, à l'est, à l'ouest et au centre. Nous avons vu plus haut que ces cinq éléments se produisaient les uns les autres et se détruisaient les uns les

autres. Nous en avons maintenant l'explication par la loi des deux principes Am et Duong, qui donnent à tel d'entre eux la supériorité sur tel autre.

Les Ngu Hanh sont les agents secondaires qui servent à constituer tous les êtres. Nous avons vu que les premiers êtres créés sont le Ciel et la Terre. Soumis aux deux principes mâle et femelle, comment réagissent-ils l'un sur l'autre? Le Ciel, considéré comme l'être pur par excellence, s'unit à la Terre qui est impure, pour procréer l'Homme ou « Nhân », et le monde entre alors dans l'*âge de l'Homme*.

Au début de cet âge, l'être humain, nouvellement créé, est essentiellement pur. Cette période est illustrée par un prince du nom de Phuc Hi, dont la perfection et la sagesse éblouissent l'univers. Mais bientôt, après une longue suite de siècles de prospérité et de lumière, survient le moment du déclin. Le genre humain cesse de se multiplier et l'homme n'est plus que l'ombre de lui-même.

La force agissante qui maintenait en équilibre les molécules qui composent les êtres, diminue peu à peu son action, et insensiblement le monde repasse de l'âge de l'homme à l'âge du Ciel et de la Terre, pour aboutir enfin à l'âge du Chaos, au cours duquel la matière, ou Khi, remplit l'espace infini de ses molécules homogènes. C'est la fin de la première évolution périodique du monde.

Dans la suite des siècles, les philosophes chinois supposent que la force Ly agira de nouveau sur la matière Khi, pour la soumettre à une nouvelle évolution semblable à la première et d'une durée toujours égale de 1296 siècles. On est un peu surpris de voir avec quelle précision mathématique les inventeurs de ce système en ont prétendu fixer les différentes phases. Une pareille assurance chez des gens qui considéraient la terre comme une grande feuille carrée placée au centre de l'univers et autour de laquelle tournent le soleil, la lune et les étoiles, est bien faite pour faire sourire les hommes de notre époque.

Nous avons vu que l'union du Ciel et de la Terre a donné naissance à l'Homme. Ces trois éléments primordiaux forment dans la religion de Confucius une sorte de trinité, « Thien Dia Nhan », qui est l'objet de l'adoration la plus dévote. Le Ciel, qui est le plus essentiellement pur, est souvent appelé par les lettrés « Thuông Dê », ou *Suprême Empereur*. Il est curieux d'établir un rapprochement entre ce nom et le nom identique que les taoïstes donnent à Ngoc Hoang, l'empereur de Jade, qui règne dans les cieux, et de constater une fois de plus combien les trois religions de l'Extrême-Orient se pénètrent mutuellement.

De l'union du Ciel et de la Terre sont nés, non seulement le premier homme appelé *Ban Cô* ou *Thien Tu* (fils du ciel), mais encore un couple de chaque espèce d'animaux, les végétaux et les minéraux.

§ 2. — Doctrine de Confucius. — Sa morale. — Les Saints et les Esprits. — Croyance préhistorique aux trois âmes.

Nous avons exposé en quelques mots le système inventé par les Chinois préhistoriques pour se rendre compte de la création du monde et de la formation des êtres. Voyons maintenant quelle est la doctrine de Confucius et quels sont les principes de sa morale.

Et d'abord, l'Homme, le premier Fils du Ciel, est, de par son essence même, pur et sans tache. Sa nature et ses instincts le portent naturellement au bien. Il lui suffit pour conserver cette vertu innée de ne pas se laisser aller à la négligence de ses facultés intellectuelles et de ne pas laisser les passions obscurcir leur clarté. Le ciel a mis au cœur de l'homme une loi « thiên dao » (ciel-règle) ou des instructions « thiên mênh » (ciel-commandement) qui sont ce que nous appelons la *conscience* et qui lui permettent de discerner le bien et le mal.

D'après cette doctrine nous devons considérer tous les

hommes comme nos frères, et tous les animaux, qui eux aussi sont issus d'un même père et d'une même mère, comme nos compagnons.

L'homme attend-il dans une autre vie la récompense de ses bonnes actions et la punition de ses crimes? Confucius répond : « Le sage trouve dans la vertu son repos et son profit ». Cela revient à dire qu'on doit aimer la vertu pour les satisfactions directes qu'elle procure en cette vie par le contentement de soi-même et la tranquillité d'âme que donne l'absence de passions. Les lettrés vont plus loin : ils prétendent que la vertu donne les biens matériels, la fortune et la prospérité, une longue vie et une famille nombreuse. Enfin, l'homme qui s'est fait connaître par la pureté de sa vie, peut espérer plus que tout autre, s'il a une postérité mâle, être honoré d'un culte dévot après sa mort et obtenir ainsi pendant de longues années le repos de son âme dans l'autre monde.

En somme, si les lettrés se bornaient à adorer le Ciel et la Terre et à observer une morale très pure, leur religion ressemblerait à beaucoup d'autres. Malheureusement la question n'est pas aussi simple, et il y a tout un système d'Esprits bons et mauvais qui viennent compliquer l'existence de tous les jours, tiennent ces pauvres Célestes et Annamites dans un état continuel d'inquiétude, et en définitive ont immobilisé depuis plus de deux mille ans l'essor vers le progrès dont leur intelligence les rendait parfaitement capables. C'est pour ne pas déplaire à tel ou tel Esprit, à tel ou tel animal sacré, qu'ils se tiennent perpétuellement dans un état de stagnation dont quelques-uns commencent cependant à avoir conscience.

Au premier rang de ces Esprits se placent les *Saints*. L'homme est une émanation de la pureté céleste, et lorsque par toute une existence de vertu et de courage, il a su conserver la clarté de ce flambeau divin, il devient l'égal du Ciel et de la Terre et mérite comme eux d'être divinisé. C'est alors que, soit après sa mort, soit lorsque sa réputation a été

consacrée déjà par la vénération du peuple pendant de longues années, l'empereur de Chine ou d'Annam le proclame « thanh » (saint) par un édit.

Après les *Saints* viennent les *Génies* « thân », qui sont également nommés par édit impérial en récompense de leurs vertus, de leurs mérites ou du courage dont ils ont fait preuve à la guerre. Ils peuvent même, lorsqu'ils ont continué à rendre service à l'humanité en répandant leurs bienfaits sur la région qui leur a voué un culte, être l'objet d'une sorte de promotion du rang de *Génie* à celui de *Saint*.

Si l'on observe que la religion confucianiste est une religion d'État dont les Empereurs de Chine et d'Annam sont les Grands Pontifes, on se voit obligé de reconnaître qu'il y a là une analogie parfaite avec l'élévation par le Pape catholique des Bienheureux au rang des Saints.

Il est curieux de noter en passant avec quelle procédure minutieusement administrative se font les nominations et les promotions des Génies et des Saints. La proposition initiale est faite par la commune, qui dans un rapport circonstancié envoyé par la voie hiérarchique, signale les services rendus par telle personne qui pendant sa vie et depuis son décès n'a cessé de faire sentir son influence protectrice à la région avoisinante, et demande à l'Empereur son élévation à la dignité de Génie sous un titre éclatant. Le Ministère des Rites étudie avec soin les titres du candidat, comme s'il s'agissait de nommer un sous-préfet, et délivre un brevet s'il y a lieu.

Il arrive parfois qu'un Génie ou un Saint perde la confiance de la population, à la suite de calamités ou de fléaux qu'il n'a pas su éviter à la région placée sous son patronage. Dans ce cas l'affaire se traite encore comme s'il s'agissait d'un fonctionnaire en exercice : une plainte est adressée au souverain, dans laquelle la commune intéressée développe les griefs qu'elle a contre le Génie ou le Saint incriminé, et le Ministère des Rites, sur le vu des avis des divers échelons hiérarchiques, soumet à la signature de l'Empereur un dé-

cret de révocation ou de rétrogradation, suivant la gravité des faits reprochés au Saint qui a cessé de plaire. En cas de révocation, il peut arriver que le Bienheureux passe un fort mauvais quart d'heure et que sa statue, brutalement extraite de la Pagode, soit soumise aux insultes et aux coups de la foule surexcitée.

Les demandes des communes relatives à cette singulière jurisprudence ont été, dans ces dernières années, tellement nombreuses, que par une circulaire du 24 mars 1905, le résident supérieur du Tonkin faisait connaître que le Ministère des Rites n'étudierait plus à l'avenir ces sortes de demandes qu'à l'occasion des grandes fêtes.

A la suite des *Saints* et des *Génies* dont nous venons de parler, viennent se placer les *Esprits*, ou « Qui Thân », qui jouent autour de l'existence des pauvres mortels un rôle protecteur ou tracassier. Pour bien comprendre l'expression *Qui Thân* selon Confucius, il faut tout d'abord se rappeler ce que nous avons déjà vu à propos des cérémonies funèbres, à savoir, que l'homme est doué de trois âmes d'essences différentes : la première est *l'âme spirituelle* que l'on désigne sous les noms de « hôn » et de « khi », et qui est faite des plus brillantes qualités de l'homme, son intelligence, sa mémoire, etc. Elle a son siège dans le cerveau et s'élève dans l'atmosphère au moment où la vie quitte le corps. Son essence est tellement pure qu'elle abandonne même parfois le corps en pleine santé pour le punir d'un acte commis sous l'impulsion d'une des autres âmes et qu'elle réprouve. C'est cet abandon qui est cause de la plupart des maladies. La seconde est *l'âme sensationnelle*, désignée sous le nom de « phach », et qui régit les impressions de nos sens et de nos passions. Xavier de Maistre dans son « Voyage autour de ma chambre » distingue à côté d'une âme supérieure qui raisonne, une autre âme passionnelle et instinctive qui a son existence propre à côté de l'autre et à laquelle il donne le nom irrévérencieux de la « Bête ». La « Bête » de Xavier de Maistre n'est autre que

l'âme *sensationnelle* ou *passionnelle* des Annamites. Pendant la vie, elle a son siège dans la poitrine et descend après la mort dans le tombeau. Les Égyptiens de l'antiquité croyaient aussi que la seconde âme habitait le cadavre du défunt et afin de prolonger son existence qui devait cesser après la destrution du corps, ils embaumaient celui-ci pour permettre à son *double* de vivre pendant des milliers d'années. Enfin, les catholiques du vingtième siècle sentent instinctivement l'existence de cette seconde âme puisque, en dépit de leur croyance à l'évacuation du corps par l'âme spirituelle, ils vont quand même prier et porter des fleurs sur la tombe des êtres qui leur furent chers. La troisième âme annamite est *l'âme matérielle,* désignée sous le nom de « bung » (ventre), qui pendant la vie a son siège dans le bas-ventre et descend aux Enfers après la mort, pour répondre devant les Grands Juges infernaux des péchés commis par le défunt. Elle a comme agents les *esprits vitaux* ou « via », qui président au fonctionnement des divers organes du corps. Chez l'homme ils sont au nombre de *sept* seulement, mais chez la femme, être dont les passions dominent l'intelligence, ils sont au nombre de *neuf.*

Il est impossible de ne pas être frappé de la corrélation flagrante qui existe entre ce système des trois âmes annamites et la conception qu'avaient les anciens Égyptiens des éléments qui donnent la vie au corps. Nous lisons en effet dans l'« Histoire ancienne de l'Orient » par Maspero, que les Égyptiens croyaient qu'un élément subtil qu'ils appelaient « khou » était en suspension autour de la matière pour l'animer, et qu'une parcelle de ce fluide pénétrait dans le corps des hommes pour constituer leur *intelligence.* N'y a-t-il pas un rapprochement intéressant à faire entre ce fluide subtil « khou » des Égyptiens et *l'âme spirituelle* ou *rationnelle* des Annamites dont le nom même « *khi* » se rapproche de « *khou* »? D'après les Égyptiens, le khou était d'essence trop pure pour animer directement le corps. Aussi avait-il besoin d'un élément inter-

médiaire qui lui servait en quelque sorte d'enveloppe et que l'on appelait « ba », *l'âme*, et qui après la mort devenait le *double* du défunt et séjournait dans les environs de son tombeau. N'est-ce pas bien là l'élément correspondant à *l'âme passionnelle* des Annamites qui, elle aussi, est imparfaite et gravite autour du cadavre enfermé dans la terre, qui enfin s'appelle d'un nom « *phach* », ayant de la ressemblance avec « *ba* »? Enfin, chez les Égyptiens l'âme elle-même ne se marie pas directement avec la matière du corps. Elle a besoin d'un nouvel intermédiaire qui pénètre dans les veines, les artères, et préside aux fonctions animales avec l'aide de 18 *esprit vitaux*. Cet agent c'est le *souffle*, l'esprit que l'on appelle « niwou ». Mais n'est-ce pas là précisément la fonction de *l'âme matérielle annamite* ou « bung », qui avec l'aide de ses *esprits vitaux* ou « via » excite le fonctionnement du mécanisme humain?

La conclusion toute naturelle de ces rapprochements curieux est que *ces croyances, communes aux Annamites et aux Égyptiens de l'Antiquité, remontent à une époque antérieure à la séparation des trois grandes races qui ont peuplé le monde.*

Fermons cette parenthèse et revenons à l'explication de l'expression « Qui Thân ». D'après Confucius, thân est *la partie la plus subtile de l'âme spirituelle* « hôn », et « qui » est *la partie la plus parfaite de l'âme sensationnelle* « phach ». On peut donc dire, selon la théorie du Maître, que les *Esprits* « Qui Thân » représentent l'essence la plus pure des âmes spirituelle et passionnelle. Les Qui Thân sont les esprits bienfaisants qui prennent place dans le panthéon chinois et annamite à la suite des Saints et des Génies. Parmi eux se rangent les *Mânes des Ancêtres* dont nous décrirons le culte plus loin.

§ 3. — Les Mauvais Esprits. — Les Animaux Fabuleux. Le Phong Thuy.

Viennent ensuite les *Mauvais Esprits* ou « Ma Qui », qui ne sont autres que des *âmes matérielles* échappées du sombre sé-

jour pour torturer les vivants. Ces âmes sont celles des défunts qui n'ont pas eu de sépulture ou dont le culte est négligé par leurs descendants. Elles s'attaquent tout naturellement de préférence aux membres de la famille dont elles ont à se plaindre. Ces mauvais esprits, démons ou revenants, se présentent à l'imagination apeurée des gens crédules sous des formes multiples, parmi lesquelles celle des « con trung » (reptiles) est une des plus malfaisantes.

Enfin, les *animaux fabuleux* jouent un grand rôle dans la superstition des peuples de civilisation chinoise. Les « tu linh » ou *quatre animaux sacrés* ont une existence quasi officielle. Le plus puissant, le plus redouté, celui qui occupe une place prépondérante dans les préoccupations de tous est incontestablement le *Dragon* ou « Con Long », cet animal à l'aspect terrible, revêtu d'écailles de poisson et qui s'avance en se déroulant comme un serpent monstrueux, la langue affilée comme une flamme, les pattes puissantes comme celles d'un tigre et terminées par cinq griffes d'oiseau de proie. Tantôt il vole dans les airs en se cachant dans les nuages, tantôt il se repose sous la terre, habitant certains sites dont il affectionne les formes. C'est pour ne pas s'opposer à son vol que les édifices chinois ne doivent pas dépasser la hauteur de cent pieds; c'est pour ne pas déranger son repos souterrain que les Célestes n'accueillent pas volontiers les constructions de lignes ferrées, dont les tracés établis dans des vues grossièrement pratiques coupent maladroitement le corps du Dragon. Pour l'édification d'une maison, comme pour l'érection d'un tombeau, on a toujours soin de consulter le géomancien, qui, déduisant de la topographie du terrain la surface occupée par les membres du Dragon, saura attirer sur ses clients toute sa bienveillance en choisissant l'emplacement du cœur ou de la tête.

Il existe aussi bien en Chine qu'en Annam toute une série de règles qui constituent un *code de la superstition*. Réunies sous la dénomination de « phong thuy » (vent-eau), ces règles in-

diquent au géomancien dans quelles conditions il faut bâtir une maison, élever un tombeau, creuser un canal ou une mare, pour que les *Éléments* et le *Dragon* n'en soient pas incommodés. L'emplacement où sera bâtie une maison est déterminé par des causes multiples, telles que le signe zodiacal sous lequel est né le maître de la maison, son âge, etc., et enfin la forme et l'emplacement du Dragon. La date du commencement des travaux a encore plus d'importance, et il est de toute nécessité de ne la fixer qu'en un jour faste, sous peine de voir s'abattre sur les pauvres habitants toute espèce de calamités.

Au cours de la construction il est encore certaines formalités dans lesquelles on fait intervenir le géomancien. Ainsi, dès que la charpente est dressée, celui-ci dessine sur un morceau de toile rouge un « bua » ou amulette et y inscrit la date exacte de la construction. Ce talisman est suspendu à la poutre principale, au-dessus du futur autel des Ancêtres, et doit éloigner les esprits malfaisants. Quelques victuailles sont déposées en offrande aux Ancêtres, et le maître invite leurs Esprits à venir habiter la maison.

Après toutes ces formalités, les *Vents et les Eaux* ne sont plus à craindre, les *Ancêtres* sont apaisés et le *Dragon* se montrera bienveillant.

On le voit, malgré son aspect rébarbatif cet animal n'est pas méchant, et il suffit de savoir flatter ses manies pour obtenir ses bonnes grâces. C'est un roi bon vivant et paternel, qui prend volontiers sa part des réjouissances populaires. Il n'y a pas de fête religieuse où le Con Long ne fasse son apparition. Il dépouille alors toute morgue superflue et danse devant son peuple avec une bonne grâce et un entrain qui excitent l'hilarité générale. La tête est figurée par un énorme masque en carton-pâte peinturluré aux couleurs les plus vives. Un long voile rouge terminé par une queue de tigre représente le corps. Un jeune homme alerte et robuste disparaissant sous le voile rouge, porte la tête à bout de bras, l'élevant et l'abaissant au ras de terre, de manière à lui faire exécuter les contorsions les

plus drôles, pendant qu'un autre placé derrière lui et recouvert de la partie postérieure du long voile, suit son chef de file en faisant de son côté mille singeries des plus comiques. Ce spectacle de la *Danse du Dragon* a toujours eu un plein succès auprès des populations naïves de la Chine et de l'Annam.

Le second des *tu linh* est la *Licorne* ou « Ki lân », oiseau fabuleux qui joue le même rôle que le Dragon dans les fêtes populaires et est représenté aussi par une tête grimaçante en carton et un voile rouge sans appendice caudal. Les deux derniers sont le *Phénix* ou « Con Phuong », oiseau fantastique ressemblant à un aigle, et la *Tortue* ou « Con Qui ». Les Résidences Royales ont le privilège d'être placées sous la protection de ces animaux sacrés dont les images sont reproduites en statues ou en peintures murales.

Les mandarins ont recours pour l'ornementation de leurs maisons à quatre animaux symboliques d'un rang inférieur. Ce sont : le « Con Li », qui correspond à la Licorne, le « Hô Phu » (tigre-gonflé) représentant la tête d'un monstre à la face congestionnée et aux bras étendus et menaçants, et dont l'image est sculptée au-dessus de la porte des citadelles, le « Long Ma » ou Dragon à corps de cheval, que l'on trouve peint ou sculpté en relief sur les panneaux formant la façade des maisons seigneuriales ou des résidences des mandarins, enfin le « Su tu » ou Lion représenté par deux statues de pierre placées de chaque côté de la porte comme deux sentinelles menaçantes et qui servent généralement à attacher les chevaux des visiteurs.

Outre ces animaux sacrés, l'imagination superstitieuse des peuples de civilisation chinoise s'est ingéniée de tout temps à peupler de monstres fabuleux les gouffres, les cours d'eau, les cavernes, les troncs de vieux arbres, et en général les sites les plus sauvages. C'est ainsi par exemple qu'il n'est pas une rivière des hautes régions du Tonkin qui n'ait son « Thuong Luong », *serpent fantastique* qui hante ses abîmes profonds,

ses rapides les plus dangereux ou ses tourbillons perfides, où il attire à leur passage bateaux et radeaux.

Lorsqu'on descend de Cao Bang à Talung par le Song Bang Giang, les voyageurs européens se demandent pourquoi le patron du sampan allume deux bâtonnets d'encens qu'il fixe dans les bambous du toit de l'embarcation, après avoir adressé à un être invisible deux ou trois salutations avec les deux mains qui les tiennent réunis. C'est tout simplement parce qu'un rapide assez dangereux est en vue et qu'il lui paraît indispensable soit de s'attirer les bonnes grâces du Thuong Luông qui le hante en lui adressant avec la fumée de l'encens la prière d'épargner son bateau, soit de se mettre sous la protection du Génie du Fleuve « Ha Ba ».

La légende raconte qu'au fond d'un gouffre situé dans le petit lac de Hanoï habite un « Con Nam », sorte de serpent dont le corps est toujours animé par l'âme d'un noyé. Celle-ci ne reconquiert sa liberté que lorsqu'elle a pu entraîner au fond du gouffre un nouveau noyé dont l'âme prend alors sa place dans le corps de l'animal.

Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, d'entrer dans plus de détails pour montrer l'infinie diversité des êtres à l'aspect rébarbatif et grimaçant, si on en juge par leurs reproductions, dont l'imagination populaire s'est plu à se forger comme à plaisir un infernal cauchemar.

§ 4. — Le bilan de l'influence de la doctrine confucianiste sur les peuples de l'Extrême-Orient.

Pour nous résumer, si nous faisons le bilan du bien et du mal qu'a pu faire à ces peuples la doctrine de Confucius, nous trouvons d'une part un adoucissement des mœurs par l'enseignement des règles de la politesse et l'invitation aux relations courtoises et correctes entre les hommes, une influence moralisatrice provenant du relèvement de la dignité humaine, la consolidation des pouvoirs publics et des liens de la famille étayée

sur le respect des maîtres et des parents ainsi que sur les exhortations à payer régulièrement les redevances fiscales, enfin, comme corollaire global de toutes ces améliorations, une cohésion réunissant toutes les parties d'un immense empire en un bloc que des révolutions terribles n'ont pu ébranler.

Sur ce résultat heureux vient, hélas! s'en greffer un autre que l'on peut considérer comme pernicieux, c'est, avec la *durée*, la *fixité* de la civilisation chinoise. Le maintien et le respect fidèle des coutumes ancestrales, la continuation du passé par le présent sont les maximes sur lesquelles Confucius a bâti tout son système. Si elles ont donné au corps de sa doctrine la durée des momies, elles lui ont aussi communiqué tout naturellement leur rigidité cadavérique.

Le Progrès, déjà empêché par cette *doctrine du piétinement sur place*, a trouvé dans les superstitions du Phong Thuy, qui fait partie des vieilles croyances maintenues par le Confucianisme, un ennemi encore plus implacable. Nous savons déjà que cette expression, qui veut dire littéralement « vent-eau », désigne l'ensemble des rites qui servent à rendre favorables les Esprits des airs et des eaux. C'est le code des choses invisibles et insaisissables dont les oracles sont les géomanciens. Comment imaginer que les applications de la Science, qui pourraient orienter le vieil Empire du Milieu dans la voie des réformes, puissent se faire jour dans un pays où l'on croit encore aux arrêts de pareils charlatans? Il est évident que la Chine se maintiendra fermée aux clartés de la Science tant qu'elle restera volontairement engluée au milieu de la toile d'araignée de ses grossières superstitions.

L'exemple de la nation japonaise, qui a su secouer avec un esprit très pratique ce que les doctrines Confucianistes pouvaient avoir de gênant pour les progrès d'un peuple décidé à se placer au rang des puissances européennes, est seul capable de faire sortir le Céleste Empire de sa torpeur séculaire.

§ 5. — Célébration de la fête de Confucius au Van Miêu.

Nous venons d'exposer les principes de la doctrine de Confucius. Décrivons maintenant les sacrifices les plus importants de la religion dont il est à la fois le Fondateur et l'une des Divinités.

Tous les ans à l'automne, en un jour indiqué comme faste par les astrologues, on célèbre dans les *Temples de la Littérature* ou Van Miêu, la fête de Confucius. A Hué, c'est l'Empereur lui-même qui officie : dans chaque province c'est le chef indigène de la Province, Tông Dôc, Tuàn Phu, Quan Bô ou Quan Au, ou encore le directeur provincial de l'enseignement, le Dôc Hoc. Il est assisté des mandarins administrant les phu et les huyên et de leurs inspecteurs de l'enseignement, les giao thu et les huàn dao, ainsi que des employés des bureaux. Tous sont revêtus du costume de cérémonie en soie bleue à larges manches, coiffés du chapeau aux ailes de cigales dorées et chaussés de bottes chinoises à forte semelle blanche.

Au fond de la salle sont élevés trois autels : celui du milieu est dédié à Confucius dont la tablette, adossée à la muraille, est généralement entourée d'une sorte de baldaquin en bois rouge et doré. Devant elle sont placés un plateau en laque rouge, contenant deux vases sacrés en bois de même couleur renfermant chacun une petite tasse, et une théière remplie de vin de riz. De chaque côté brûlent des flambeaux dans des chandeliers en bois. En avant, un brûle-parfums et deux vases où l'encens est préparé.

Les autels de droite et de gauche sont dédiés aux *quatre apôtres du Maître*. Devant chaque autel est dressée une table où sont disposés les mets destinés aux offrandes. Enfin, la table de gauche est encore précédée d'une autre, chargée de trois plateaux de riz, et celle de droite d'une autre portant une théière à vin et des tasses.

Des nattes sont étendues devant les fonctionnaires, qui sont rangés devant les autels dans l'ordre suivant :

Au centre, le premier mandarin de la province qui officie. Derrière lui sur plusieurs rangs les autres mandarins provinciaux, les mandarins administrant les phu et les huyèn [préfectures et sous-préfectures], les fonctionnaires de l'enseignement, giao thu et huàn dao, enfin les fonctionnaires inférieurs des phu et huyèn et les secrétaires des bureaux.

En avant et à droite et faisant face à l'officiant se tiennent deux vieillards qui jouent le rôle de « bòi tê » [aider-sacrifice] ou assistants. Ce sont en réalité deux hérauts qui annoncent à haute voix les libations, l'allumage et l'offrande de l'encens, etc., en un mot les différentes phases du sacrifice.

A la même hauteur, à gauche et leur faisant face, se tiennent deux jeunes fonctionnaires dont l'office correspondrait à celui des enfants de chœur qui servent la messe catholique. Ils vont prendre sur les autels les différents objets destinés au culte et les apportent à l'officiant, puis vont les reporter à la place qui leur est réservée.

On procède tout d'abord à l'offrande de l'encens. L'un des hérauts élevant les deux mains jointes de manière que les bouts des doigts se touchent et que sa bouche indigne se trouve respectueusement cachée derrière l'arc de ses bras, prononce d'une voix traînante et souverainement mélancolique le commandement : « Tiên huông » [offrez l'encens]. Aussitôt les deux jeunes assistants se dirigent vers l'autel du centre. L'un d'eux prend un encensoir garni de charbons ardents, l'autre le vase à encens, et tous deux s'approchent respectueusement de l'officiant qui prend un morceau d'encens avec des bâtonnets de cuivre et le dépose dans l'encensoir, puis, saisissant le récipient, l'élève quatre fois devant son visage en un geste d'offrande. Une fois les vases déposés à leur place sur l'autel, le second héraut, s'accompagnant du même geste de ses bras arrondis en avant, élève la voix lentement pour la laisser ensuite retomber sur un ton de lamentation. Il

dit : « Bai », *saluez*, et tous les fonctionnaires présents se prosternent les mains et le front par terre. Brusquement toutes les mitres et cigales aux ailes dorées ont disparu et on ne distingue plus que cinq rangs de petits monticules bleus aussi immobiles que la pierre. L'un des avertisseurs, toujours du même ton et se voilant la face du même geste, psalmodie un nouveau commandement, « Hung » [relevez-vous], et les cigales déploient de nouveau leurs ailes dorées. La première partie de la cérémonie n'est terminée qu'après trois nouvelles prosternations. Puis vient l'offrande du vin qui se développe dans les mêmes conditions. Un héraut clame les mots « Tièu tuu », *offrez le vin*. A cet avertissement les jeunes échansons se portent vers la table de droite et y prennent, l'un, le plateau supportant les calices en bois contenant des tasses, l'autre la théière à vin, puis ils s'avancent vers l'officiant qui verse un peu de vin de riz dans les trois tasses. Il prend ensuite le plateau des mains de l'assistant, l'élève à quatre reprises devant son visage dans un geste d'offrande, après quoi le plateau est déposé sur l'autel de Confucius. Viennent ensuite les quatre prosternations.

La même cérémonie est répétée pour l'offertoire du vin aux deux apôtres de droite, puis aux deux apôtres de gauche, ensuite on passe à la lecture du compliment.

Un des bol tê s'écrie : « Doc truc », *lisez le compliment*. Le mandarin désigné pour cet office va prendre sur l'autel érigé à cet effet le tableau de bois sur lequel est collé le compliment qui a été rédigé en l'honneur de Confucius. Après l'avoir élevé par quatre fois devant son visage, il en fait la lecture à haute voix. Lorsqu'il a terminé, un maître des cérémonies annonce : « Ta chuc » (fini-le compliment), puis il ajoute « Thièu hoa » (brûler-feu), c'est-à-dire : *le compliment est lu, brûlez-le*. Le lecteur décolle le papier du tableau et le brûle à la flamme d'un cierge. A Cao Bang, cette opération se faisait près d'un autel dressé à part et sur lequel est déployé un parapluie de mandarin en signe d'honneur.

Après cette cérémonie vient celle de l'offrande du riz, qui a lieu à l'avertissement de : « Tiên phan », *offrez le riz*. Les jeunes assistants se dirigent vers le dressoir de gauche où sont installés la marmite de riz et les bols. Après avoir rempli ceux-ci, ils les portent sur les autels de Confucius et de ses apôtres. Ceci fait, toute l'assistance se prosterne quatre fois.

Les grandes pagodes de Confucius sont généralement complétées par deux corps de bâtiments qui se trouvent en avant à droite et à gauche de la cour d'entrée et qui contiennent les tablettes des soixante-douze disciplines du Maître, et par un bâtiment à étage contenant la porte d'entrée, le tam-tam et les cloches.

Lorsque le Culte a été rendu à Confucius et à ses quatre apôtres, les mandarins vont ensuite se prosterner quatre fois devant chacun des deux temples qui contiennent les tablettes des disciples, puis devant les autels des parents du Maître, après quoi ils se dédommagent de la fatigue imposée par ces interminables séries de génuflexions, en dégustant les viandes sacrifiées.

Outre les « Van Miêu » ou *Temples de la Littérature* qui se rencontrent au chef-lieu de chaque province, on trouve encore pour célébrer le culte de Confucius des « Van Chi » ou « Tu Chi », dans les villages qui se piquent de quelque prétention littéraire. Ce sont des édicules composés d'un autel formé d'un bloc de maçonnerie et d'un mur orné d'un dessin représentant le « Am Duông » dévoré par des dragons.

Ainsi, le grand philosophe chinois qui vivait cinq siècles avant Jésus-Christ est devenu lui-même le Dieu de la Religion d'État en Chine et en Annam. Est-ce à dire qu'il ait forgé de toutes pièces la doctrine à laquelle il a attaché son nom? Il n'en est rien. En somme, il s'est contenté de reconstituer la religion primitive des Chinois dont nous avons exposé les principes, avec son culte au Ciel et à la Terre, son culte aux Génies et aux Saints et enfin son Culte Domestique qui est la base de toute religion primitive. Mais c'est surtout comme

moraliste que son influence personnelle s'est fait sentir et qu'elle a vraiment créé une nouvelle doctrine. C'est lui, en effet, qui a professé avec retentissement les cinq grandes relations sociales sur lesquelles repose la force des institutions gouvernementales de la Chine, à savoir : *le respect de sujet à prince, de fils à père, de femme à époux, de frère cadet à frère aîné, d'ami à ami.*

Sa renommée comme philosophe et comme littérateur est tellement grande, que tous les hommes qui après lui se sont illustrés par leur culture morale ou intellectuelle, sont considérés comme les satellites de cet astre resplendissant et que leur culte est simplement une émanation du sien. C'est ainsi qu'après ses quatre apôtres Manh Tu, Tang Tu, Tu Tu, et Nhan tu, viennent se placer dans la vénération des lettrés les « Thap Chiêt » qui furent ses dix plus savants disciples. Il faut citer ensuite « Si Vuông », le *Seigneur des Lettrés,* qui vivait au troisième siècle de notre ère sous le nom de Si Nhiêp. Sa famille, originaire du royaume de Ngô qui a donné naissance aux provinces chinoises actuelles du Hou Pê et du Hou Nan, était venue se fixer en Annam, et c'est là qu'après avoir été un haut fonctionnaire sous la domination des gouverneurs chinois, il ouvrit la première école annamite.

« Vân tring Công » est un autre instituteur célèbre qui naquit dans la province de Hai Duong.

Enfin, « Van Xuong » est considéré comme le *patron des étudiants.* Nous donnerons sa légende dans le prochain chapitre, à l'occasion de la description d'une pagode de Cao Bang.

§ 6. — Grands sacrifices au Ciel et à la Terre.

Le *Culte du Ciel et de la Terre* remonte en Chine à la plus haute antiquité et a été, comme tous les rites chinois, adopté par les Annamites. L'Empereur en est l'unique desservant et l'office qu'il célébrait autrefois tous les ans n'a plus

lieu maintenant que tous les trois ans, pendant la troisième lune.

Le temple se compose d'une enceinte entourant deux simples tumulus dressés en plein air pour l'adoration du Ciel et de la Terre, et de huit autres autels dédiés au Soleil, à la Lune, aux Étoiles, aux Génies des Montagnes, de la Mer, des Fleuves et des Étangs, aux Génies des Éléments atmosphériques, aux Génies Protecteurs des Années et des Mois, aux Génies Protecteurs de l'État.

Lorsque le Souverain, après avoir consulté les astrologues, a choisi le jour des *Grands Sacrifices*, il le notifie au ministre des Rites, qui prend toutes les dispositions en vue de la stricte application des lois rituelles. Longtemps avant le jour fixé, les animaux dont la robe est sans tache et qui sont destinés aux Sacrifices, sont conduits au lieu où ils doivent être soignés dans ce but. Cette préparation dure trois mois pour les Grands Sacrifices, un mois pour les moyens et dix jours seulement pour les petits.

Les *Grands Sacrifices* sont offerts au Ciel et à la Terre, à l'Esprit Protecteur de la Dynastie et à l'Esprit Protecteur de l'État, aux Ancêtres du Souverain. Les *Sacrifices Moyens* sont offerts au Soleil, à la Lune, aux Nuages, à la Pluie, aux Vents, aux Montagnes, à la Mer et aux Rivières, aux Empereurs des anciennes dynasties, aux Drapeaux. Les *Petits Sacrifices* sont offerts aux autres Esprits.

Les *Grands Sacrifices* ne peuvent être célébrés qu'à la capitale, tandis que les autres le sont dans les provinces, à des époques fixées par le Ministère des Rites. Les mandarins qui doivent jouer un rôle dans les cérémonies rituelles se soumettent préalablement à une *période d'abstinence*, à la *purification* et à *l'observation* dont la date et la durée sont fixées.

Pendant deux jours, le fonctionnaire du Ministère des Rites chargé de notifier cette prescription, devra coucher dans son bureau avant de faire signer au Souverain l'édit concernant les sacrifices, puis il observera l'abstinence complète dans son

bureau pendant trois jours et enfin il fera paraître l'Édit Impérial.

L'abstinence et *l'observation* consistent à ne pas boire de vin, à manger sans aucun assaisonnement, à ne pas visiter les malades, à n'assister à aucune cérémonie funèbre, à ne pas entendre de musique, à ne juger aucune cause capitale et à ne cohabiter avec aucune femme. Le jour où ils reçoivent la notification de l'abstinence, les fonctionnaires procèdent à la *purification* en prenant un bain et en changeant de vêtements. Ils couchent ensuite dans leur bureau et se conforment à l'abstinence complète pendant trois jours.

On remarquera que l'abstinence officielle et laïque n'a aucun rapport avec le jeûne boudhique. La première ne concerne que l'assaisonnement et le vin, tandis que le second proscrit l'usage de la viande.

Le Temple du Ciel et de la Terre est composé d'une aire ronde dédiée au Ciel et d'une aire carrée dédiée à la Terre et rappelant la forme que lui attribuaient les Chinois. Ces plates-formes sont placées au sommet de pyramides à deux ou trois terrasses bordées de revêtements et de murettes en briques. De larges escaliers donnent accès de l'une à l'autre.

Devant ces deux autels on place le corps des trois victimes, le bœuf, le bouc et le cochon, puis on y dispose trois tasses à vin, un flacon d'alcool et des fruits de la Terre.

L'Empereur arrive en palanquin, suivi des dignitaires de la Cour. Les hérauts se voilant la face de leurs bras arrondis, osent ordonner au souverain de se prosterner, et celui-ci par deux fois se prosterne puis reste agenouillé. Deux Grands Échansons versent le vin dans les trois coupes et les lui présentent. L'auguste officiant les élève à la hauteur de son front dans un geste d'offrande, puis les rend aux échansons qui vont les placer sur l'autel pour l'offrande.

Le Grand Lecteur vient s'agenouiller à droite de l'Empereur pour lire la prière au Ciel et à la Terre, puis celui-ci se prosterne trois fois et la supplique est brûlée.

Le même sacrifice est répété devant chacun des autres autels et enfin les victimes sont incinérées.

§ 7. — Sacrifices au génie de l'agriculture.

Thân Nông est un génie que l'Empereur de Jade envoya aux hommes pour leur enseigner à cultiver la terre et à faire du commerce. Il est honoré d'un culte officiel en Chine et en Annam comme *Génie de l'Agriculture*.

Il existe généralement dans la capitale du royaume et au chef-lieu de chaque province un tertre carré surélevé au-dessus du sol d'environ un mètre et bordé d'un petit mur en briques. C'est sur son aire que se célèbre la fête de l'Agriculture. Elle est présidée à Hué par l'Empereur lui-même, et dans les provinces par le Quan Bô, mandarin provincial dont les attributions embrassent les affaires du trésor et de l'agriculture. Le début de la cérémonie est analogue à celui des Grands Sacrifices au Ciel et à la Terre. Trois victimes, un bœuf, un bouc et un cochon, sont immolées, puis l'officiant, assisté de deux hérauts et de deux échansons, offre le vin et se prosterne; enfin un mandarin vient s'agenouiller à sa gauche et lit la supplique.

Les rites prennent alors un caractère tout spécial : un des échansons offre à l'officiant l'une des coupes de vin déjà déposées sur l'autel et qui ont par suite été déjà reçues par le Génie, un autre lui apporte une chique de bétel. L'officiant accepte de la part du Génie, boit le vin, prend la chique et se prosterne en signe de remerciement. La première partie de la cérémonie se termine par l'incinération de la supplique,

Ensuite le Quan Bô laisse ses vêtements de cérémonie pour revêtir une tunique noire serrée à la taille par une ceinture rouge et descend dans la rizière voisine. Le buffle sacré, exclusivement réservé à ce labourage rituel, est attelé à une charrue, et le grand mandarin trace le premier sillon de l'année. Derrière lui viennent deux mandarins, l'un portant le panier

de semences et l'autre lançant les graines d'un geste large; enfin deux assistants suivent avec un panier et des os de bœuf, avec lesquels ils recueillent précieusement l'engrais que peut laisser tomber le buffle sur son passage. Quatre fois le haut mandarin fait tourner sa charrue pour tracer un nouveau sillon, et lorsqu'il en a achevé cinq, afin que sa ressemblance avec le modeste laboureur soit plus grande, on lui sert un grossier repas sur le talus de rizière le plus voisin.

Après cette cérémonie qui s'appelle « Tich Diên », le labourage des rizières est permis dans tout le royaume ou dans toute la province.

Ce rite gracieux remonte à la plus haute antiquité et se retrouve sous toutes les latitudes.

Il est suivi, au moment de repiquage du riz, de celui de « Hà diên » (basses-rizières), qui a lieu modestement dans les communes vers le cinquième mois. Les notables se transportent au champ consacré au Génie de l'Agriculture, où un autel en plein air a été dressé. On y dépose un repas varié et un des notables officie suivant des rites analogues à ceux des offrandes du « tich diên », puis il descend dans la rizière et repique une poignée de « ma ». L'officiant doit avoir pratiqué l'abstinence depuis deux jours.

Après cette fête d'inauguration, tous les paysans de la commune procèdent au repiquage.

Le second rite champêtre en l'honneur de Tang Nòng est celui du « Thuong diên » (hautes-rizières). Il a lieu au septième mois. On offre au Génie trois victimes, et hommes et femmes viennent se prosterner devant lui. Tous doivent avoir fait *abstinence* depuis un jour.

§ 8. — Inauguration du printemps.

Tous les ans, à l'approche du printemps, le département des Rites donne aux chefs de province les instructions nécessaires pour la célébration de l'inauguration du printemps.

« Lè Lâp Xuân » (fète-établir-printemps) ou « Lè Nghinh Xuân » (fète-recevoir-printemps) ou « Lè tê Xuân » (fète-sacrifier-printemps). Les accessoires caractéristiques de cette fète sont un buffle et son gardien façonnés en terre crue et dont la couleur et l'attitude sont soigneusement indiqués tous les ans dans le calendrier chinois. La croyance populaire



INAUGURATION DU PRINTEMPS CÉLÉBRÉE PAR LES MANDARINS DE LA PROVINCE.

attribue d'ailleurs à la coloration du buffle et à l'accoutrement de son gardien désigné sous le nom de « Mang Than », une certaine influence sur la valeur des récoltes de l'année : un buffle vert, jaune et noir annonce des moissons abondantes, un buffle rouge ou blanc prédit de misérables récoltes, de fortes sécheresses ou des typhons. Si le Mang Than est représenté coiffé d'un large chapeau, l'année sera pluvieuse; si au contraire il est tête nue, il faut craindre les longues sécheresses improductives. Enfin, la crédulité publique va jusqu'à

tirer d'heureux ou de tristes présages de la gaieté ou de la morosité que reflètent les traits de son visage.

Les prescriptions concernant la fête du printemps de 1905 (année At Ti) étaient les suivantes : « Le buffle aura une hauteur de quatre coudées et une longueur de huit, une queue longue d'une coudée. La tête et la partie gauche du museau sera teinte en noir ainsi que les oreilles, les cornes et la queue ; les pattes seront coloriées en jaune et tout le reste du corps ainsi que les sabots en rouge. La corde qui l'attache sera en fil de coton teint en brun. Son gardien aura trois coudées six centièmes de taille et aura un aspect vigoureux. Il se tiendra debout, pieds nus, à droite de l'animal qu'il tiendra par l'oreille avec la main gauche, tandis que de la main droite il s'appuiera sur une branche de saule dépouillée de ses feuilles, longue de deux coudées quatre centièmes. Il sera vêtu d'un paletot vert serré à la taille par une ceinture blanche et d'un pantalon en fil de lin multicolore. Il aura la tête rasée avec une touffe de cheveux au-dessus de chaque oreille. »

Nous avons donné tous ces détails afin de faire mieux sentir avec quelle précision et quelle minutie les moindres choses sont prévues dans les cérémonies religieuses des Annamites.

Il existe généralement dans chaque chef-lieu de province un autel du printemps qui se compose de trois tables rectangulaires en maçonnerie. Celle du milieu est l'autel proprement dit érigé en l'honneur de « Xuan Quan », le *Génie du Printemps*, qui porte aussi le titre de « Thanh Dê » ou l'*Empereur Bleu* comme gardien de la direction de l'Est. Les deux autres servent à déposer les offrandes avant la cérémonie.

Le buffle et son gardien sont portés en procession jusqu'à l'autel du printemps suivis des hauts mandarins de la province et de la population. Là, le chef de la province fait au Génie l'offrande des fruits, des fleurs et de l'encens, puis les richesses figurées en papier d'or et d'argent sont brûlées devant l'autel. Les assistants emportent soigneusement les débris de l'incinération qui sont considérés comme de précieux

talismans. Enfin le buffle et son gardien sont enterrés dans un endroit désigné par le géomancien. A Cao Bang, faute d'autel approprié, la fête de l'inauguration du printemps a lieu dans les bureaux du Quan an, chef indigène de la province.

§ 9. — Fêtes religieuses des Annamites.

Les fêtes religieuses des Annamites peuvent se diviser en deux catégories : A, celles qui s'échelonnent au cours de l'année à des dates fixes, et B, celles qui se célèbrent à des dates variables.

A. — Voici l'énumération des fêtes rituelles à date fixe. Dans la première lune : le 1er, on célèbre à minuit le « tê giao thua » (sacrifice-passer-recevoir), dont le nom indique que l'année qui expire passe la succession à l'année nouvelle qui la reçoit de ses mains. Au point du jour, on fête le « Têt nguyen dàn » (fête-premier-matin) ou le *jour de l'an*. Disons en passant que le jour de l'an annamite ou chinois ne correspond pas avec le nôtre. L'année civile annamite commence avec la première nouvelle lune qui tombe entre le 20 janvier et le 19 février, et le 1er de chaque mois coïncide avec la nouvelle lune. Le jour de la nouvelle année, on salue l'autel domestique et les parents vont porter chez le chef de la famille des étrennes aux Ancêtres. — Le 5 du premier mois, on célèbre le « Tiêp tai thàn » (recevoir-richesse-génie) ou la *réception du Génie des Richesses*. — Le 7, on abat la perche qui avait été plantée devant la porte de la case au jour de l'an. C'est le « ha cay nêu » (abaisser-perche-nêu). Le 9, on célèbre la *naissance de l'Empereur de Jade*, appelée « Ngoc Hoang nàn » (Jade-Empereur-naissance). — Le 15, a lieu la fête des lanternes ou « Lang Tiêt » (lanterne-recevoir), en l'honneur de Thai At, la Souveraine Monade. — Le 25, on reçoit le Génie du Foyer avec la cérémonie du « Tiêp Tao » (recevoir-Dieu du Foyer).

Dans la deuxième lune on célèbre : le 2, la *naissance du Génie du Lieu* ou « Thô Dia dân », en apportant des offrandes dans les nombreuses pagodes qui sont dédiées au culte de ce grand Génie. — Le 3, la *naissance du Dieu de la Littérature* ou «Vân Xuong Dân ». — Le 15, la *naissance de Lao Quân*, le fondateur de la religion taoïque ou « Lao Quân dân ». — Le 19, la *naissance de la Bonne Madone* des Boudhistes ou « Quan Am dân ».

Dans la troisième lune : le 3, la *fête des aliments froids* que l'on offre aux défunts ou « têt han tuc » (fête-froids-aliments). — Dans les premiers jours du mois la *fête de la Lumière Pure* ou « lè thanh minh », à l'occasion de laquelle on procède à la toilette des tombeaux, « tao mô » (nettoyer-tombe).

Dans la quatrième lune : le 8, la *nativité de Boudha enfant*, Thich ca, ou « Ngay but sinh ».

Dans la cinquième lune : le 5, le « Mong Nam » (le-5), ou « doan ngo » (le-midi), *fête du midi juste*, ou « doan duong », *fête des prémices*.

A cette occasion les jeunes filles se teignent les ongles en rouge et des gâteaux sont jetés dans les cours d'eau en souvenir de Khot Nguyen, qui ne fut sauvé des attaques d'un monstre marin qu'en lui jetant un pain de riz. Cette fête est destinée à se prémunir contre les mauvais airs. Chacun procède à un grand nettoyage de sa maison, d'autant plus nécessaire que c'est le seul jour où l'Annamite prenne quelque soin de l'hygiène.

Au cours de la sixième lune : le 23, la *naissance du « Quan Dé »*, l'un des génies guerriers le plus en honneur en Chine et en Annam.

Pendant la septième lune, il est interdit de se fiancer ou de se marier. Ce mois est réservé aux *sacrifices expiatoires* célébrés pour la délivrance des âmes en peine ou « lam chay », et aux cérémonies funèbres appelées « dôt ma » (brûler-images en papier). C'est le 15 qu'a lieu la *fête* du « Trung

Nguyen » (Milieu-Grand) ou *du milieu de l'année* que l'on appelle aussi la *fête des âmes*. C'est la plus importante après le jour de l'an et elle donne lieu à deux jours de chômage. Ce jour-là, les ombres des humains morts sans sépulture ou sans descendance mâle apte à leur rendre le culte, sont laissées en liberté par le roi des enfers, Diêm Vuong, et viennent errer au milieu des vivants. Rien n'est considéré comme plus dangereux que ces promenades des âmes en peine dans les environs de la case et surtout autour des enfants, dont la santé est encore plus soumise à leurs atteintes que celle des grandes personnes. Aussi, pour désarmer leur colère et pour les empêcher d'entrer chez soi, chacun s'empresse-t-il de leur faire au dehors des offrandes agréables. Devant chaque maison annamite, chinoise ou thô, on plante devant la porte un certain nombre de petites bougies et on suspend à une ficelle tendue horizontalement des vêtements en papier teints aux cinq couleurs. On suppose que les âmes des défunts trop occupées à renouveler leur garde-robe laisseront la famille en paix. Elles sont d'ailleurs sollicitées par d'autres tentations, car sous les effets sont répandus des petits sabots ou des barres d'or et d'argent figurées en papier, et devant se trouve posé par terre un plateau garni de victuailles, de thé et d'alcool de riz. C'est à 7 heures du soir qu'a lieu le sacrifice. Les vêtements et les lingots d'or et d'argent sont alors brûlés sur place, après quoi le repas est versé dans le foyer. Pendant ce temps on aperçoit dans l'intérieur de la case l'autel des Ancêtres brillamment illuminé. La famille leur rend le culte comme aux bons génies qui protègent son toit. Les Chinois et les Thô célèbrent cette fête le 14 et les Annamites le 15. Ces derniers se contentent, le 14, de brûler devant leur porte quelques baguettes d'encens. — Le 30 du même mois on fête la *naissance de Dia Tang*, l'un des dix juges infernaux.

Dans le courant de la huitième lune : le 3, la *nativité du Génie du Foyer* ou « Tao Quân ». — Le 15, c'est le « Trung thu »

ou *milieu de l'automne,* que l'on appelle quelquefois la *fête de la Lune.* Sous les vérandahs ou dans la cour d'entrée de chaque maison, on expose sur une table des galettes en forme de lune appelées « banh nguyêt » (gâteau-lune) ou de certains animaux sacrés, tels que le lion ou « su tu ». La fête est éclairée par de jolies lanternes en papier de couleur. Aussi l'appelle-t-on quelquefois la *fête des Lanternes.*

Le 9 de la neuvième lune a lieu le « têt trung cuu » (fête-répété-9) ou la *fête du 9 du neuvième mois,* célébrée en l'honneur du Phi Thang Phong, maître d'école qui enseignait sur une montagne il y a deux mille trois cents ans.

Le 10 de la dixième lune, on célèbre le « têt trung thâp » (fête-répété-10). A cette occasion, les autorités font des cadeaux à leurs chefs et les malades à leurs médecins et à leurs sorciers.

Dans le courant de la onzième lune on fête le 4 : la, *naissance de Confucius,* et le 17, la *naissance de Boudha « Arida »,* connu chez les Hindous sous le nom « Amithaba ».

Le 24 de la douzième lune on célèbre le « Tông Tao » (reconduire-Génie du Foyer), qui consiste à incinérer le Génie du Foyer, afin qu'il quitte la maison pour aller rendre compte au Maître du ciel des faits et gestes de la famille dont il a protégé le toit pendant l'année. Le 30 du même mois, dernier jour de l'année, il reprend sa place au foyer.

C'est également le dernier jour de l'année que l'on plante devant la porte de sa maison une longue perche de bambou appelée « cây nêu ». Elle porte un petit treillage en lamelles de bambou destiné à interdire le passage des mauvais esprits, et une petite corbeille contenant une offrande d'arec et de bétel.

On peut classer encore parmi les fêtes célébrées à des dates régulières : la cérémonie du « ngay soc vong » (jour-premier de la lune-15 de la lune), qui se célèbre le 1er et le 15 de chaque mois en l'honneur du génie protecteur du village, et celle du salut des mandarins à l'ombre de l'Em-

pereur régnant ou « chàu von cung », qui a lieu au jour de l'an.

B. — Voici maintenant l'énumération des fêtes rituelles dont la date n'est pas fixe, mais qui cependant sont célébrées pour la plupart tous les ans vers la même époque.

Le « Tê Nam giao » (sacrifice-sud-autel) ou le *Sacrifice de l'autel du Sud* en l'honneur du Ciel et de la Terre, célébré par l'Empereur en personne. Il s'appelle aussi « Tè thien dia » (sacrifice-ciel-terre).

Le « Tè-tich-diên » (sacrifice-recommander-champs), la *fête de l'agriculture*, célébrée dans les provinces en l'honneur du Génie Thàn Nông, patron de l'Agriculture.

Le sacrifice à Confucius et à Van Xuông, les deux patrons de la Littérature, et que l'on offre au printemps et à l'automne dans le temple de la littérature ou Van Miêu. Il porte les noms de « Tè thanh » (sacrifices-saints), *sacrifice aux Saints*, ou « Tè dinh ». Ce dernier nom lui vient de ce que le jour faste choisi pour la cérémonie porte toujours un nom dont l'un des deux mots est « dinh ». Ces deux fêtes du printemps et de l'automne sont souvent réunies sous la formule « Tè thanh xuân thu nhi ky » (sacrifice-saints-printemps-automne-deux-époques).

Le « ngay dông thò (jour-remuer-terre), jour faste où l'on commence à remuer la terre.

Le « Tê ha diên » (sacrifices-basses-rizières, qui se célèbre à l'époque où l'on commence à planter le riz dans les rizières les plus basses. Il est offert à Thàn Nông et à l'un des génies des quatre saisons.

Le « Tè thuông Diên » (sacrifices-hautes-rizières), qui a lieu au moment où l'on termine les plantations par les plus hautes rizières.

Le « Têt com moi » (fète-riz-nouveau) qui a lieu au dixième mois.

Le « êt âm hôn » (sacrifice-obscures-âmes), le *sacrifice aux âmes qui errent dans l'obscurité*, qui se célèbre pendant le douzième mois.

Le « Ruoc-sac » (conduire-brevet-royal), procession en l'honneur d'un Génie. Le nom de ce rite vient de ce que le diplôme royal qui lui a été délivré est porté en grande pompe enfermé dans une cassette, derrière sa tablette ou sa statue.

Le « Ky yên » (prier-paix), *prières pour obtenir la paix*, le « cau mat » (prier-beau temps), *prières pour obtenir le beau temps*, et le « dao vu » (prières publiques-pluie), *prières publiques pour obtenir la pluie*, qui ont lieu lorsque la paix, la santé publique ou la moisson sont menacées par les circonstances ou l'état de l'atmosphère. On dresse en plein air un autel aux divinités ou aux génies que l'on veut fléchir, et lorsqu'on leur a rendu le culte et fait les offrandes rituelles, on lance sur la rivière la plus proche une nacelle en papier dans laquelle on a embarqué le démon du fléau que l'on veut éviter.

La fête patronale du village ou « vao hôi » (entrer dans-association), qui consiste en une procession du Dragon dans les rues de la localité.

Le « Tê vu miêu » (sacrifice-guerre-pagode), *sacrifice offert aux saints guerriers*.

Le « Tê lich dai dê vuong » (sacrifice-passés-grands-empereurs-rois), *sacrifices en l'honneur des monarques des dynasties antérieures*.

Le « Tê son xuyen » (sacrifices-montagnes-rivières), *cérémonie en l'honneur des génies des montagnes et des cours d'eau*.

Le « Tê liêt nu » (sacrifice-héroïques-femmes).

Le « Tê Công thân » (sacrifice-mérite-grands hommes).

Le « Tê hôi dông » (sacrifice-assemblés-en commun), *en l'honneur de tous les génies* et particulièrement des douze génies du Ciel ou « Thiên thân » et des Génies domestiques.

CHAPITRE IV

RELIGION DOMESTIQUE

§ 1. — Du culte des génies tutélaires du sol et du foyer. Trinité constituant le dieu du foyer.

Le Culte des Génies tutélaires se rattache à la religion domestique. Son origine remonte à la plus haute antiquité. Parmi ces génies le plus universellement vénéré sur la terre d'Extrême-Orient est le « Thô Dia », *Génie du Sol* ou *Génie du Lieu*. On rencontre sa statue dans tous les temples boudhiques, taoïques ou confucianistes. Il trône même souvent à la porte des maisons particulières qui recherchent sa protection. Le Génie du Sol, comme un véritable Dieu, a même des temples qui lui sont propres, à l'entrée de certaines localités. A Cao Bang, par exemple, une chapelle en briques lui est dédiée à l'extrémité sud du Vieux Quartier ou « Phô Cu », appelé maintenant avenue Paul Doumer, et sa statue trône au milieu même de l'autel. A l'extrémité des autres quartiers, il se contente d'un petit pagodon en paillottes, où il est représenté par quelques caractères tracés sur une simple tablette en bois.

Ainsi, dans tout l'Extrême-Orient, chaque quartier d'une ville et chaque village, si modeste qu'il soit, se place sous la protection du Génie du Sol et lui édifie, suivant ses ressources, soit une belle pagode solidement construite en briques, dans laquelle trône sa statue, soit une petite masure couverte en chaume au fond de laquelle sa présence est simplement

indiquée par quelques caractères tracés sur une tablette en bois ou une feuille de papier rouge. Cet édicule se trouve aux deux extrémités de la route qui traverse chaque hameau sous le feuillage d'un vaste banian sacré.

La statue de Thô Dia représente un vieillard à barbe blanche assis sur un fauteuil dans l'attitude d'un magistrat rendant la justice, une main posée sur son genou et l'autre caressant sa



LE GÉNIE DU SOL.

longue barbe. C'est en effet l'un des grands juges infernaux qui récompensent les bons et punissent les méchants, mais son pouvoir ne s'étend que sur une certaine région, comme celui d'un mandarin dans sa circonscription.

Sa seconde fonction est d'être le gardien et le dispensateur du sol sur lequel il exerce son pouvoir. On ne peut se passer de son assentiment ni pour construire un temple ou une maison, ni pour creuser une mare ou un canal, ni pour choisir l'emplacement d'une tombe.

Enfin, dans les pagodes, où il occupe toujours une place honorable, il exerce une surveillance constante sur les objets les plus variés. Rien n'échappe à son œil scrutateur, et tout manquement aux règles de la correction et de la pureté, qui doivent présider aux actions des bonzes et des fidèles, est puni des peines de l'Enfer de Glace, de l'Enfer du Vent et du Ton-



PRIÈRE AU GÉNIE DU SOL.

nerre, de l'Enfer du Secret, de l'Enfer des Cinq Inimitiés, de l'Enfer du Char de Feu, de l'Enfer de la Montagne des Épées, de l'Enfer de la Scie. Malheur à ceux qui pénètrent dans un temple sans avoir la conscience pure, qui profanent les objets du Culte ou les dépendances du temple, qui blasphèment, qui rompent le jeûne, qui manquent de dignité, qui apportent des offrandes insuffisantes ou impures, qui s'enivrent.

Le 2 de la deuxième lune, jour anniversaire de sa naissance, il est d'usage que les notables de la localité qu'il protège lui apportent les offrandes et lui rendent le Culte.

Ce Thô Dia forme avec le Thô Ki et le Thô Công une sorte de trinité en un seul Dieu, qui n'est autre que « Ong Tao Quân », le *Dieu de la Cuisine et du Foyer.*

Lorsqu'on interroge les Annamites sur la différence qui existe entre « Thô Dia » et « Thô Công », ils répondent généralement que les deux Génies ne représentent qu'une seule et même personnalité dont « Thô Ki » est la femme. Il semble cependant ressortir de leurs explications que Thô Công surveille plus particulièrement la cuisine, que Thô Dia administre les biens de la famille et que Thô Ki représente spécialement la terre nourricière. La légende nous montre d'ailleurs que les deux premiers génies étaient des personnages différents dont le troisième a été successivement l'épouse, et que tous les trois ont été unis dans une même infortune. Voici le conte légendaire relatif à la trinité des Génies du foyer dont l'ensemble forme le « Ong Tao Quân » :

« Il y avait une fois un homme qui s'appelait Trong Cao et une femme du nom de Thi nhi. Mariés depuis longtemps, leur union n'avait pas été égayée par la naissance d'enfants et leur humeur se ressentait du vide de leur foyer. Ils se disputaient souvent. Un jour, leur bile s'échauffa encore plus que d'habitude et le mari frappa sa femme. Celle-ci, comprenant que la vie commune n'était plus possible, quitta son foyer et s'en alla par les chemins.

Elle marcha longtemps, longtemps, puis elle s'arrêta bien fatiguée et s'assit au bord du chemin. Qu'allait-elle devenir maintenant qu'elle n'avait plus de foyer? Elle songeait ainsi avec inquiétude à son avenir incertain lorsqu'un homme vint à passer, venant de labourer son champ. Il lui plut et la malheureuse s'accrochant à l'espoir qu'il l'accueillerait à son foyer, le suivit. Heureusement ce passant qui avait nom Phan Lang n'était pas encore marié. Il ouvrit sa porte à Thi nhi. Celle-ci, heureuse d'avoir trouvé un bon mari, s'appliqua à lui faire une existence agréable. Le ménage vécut dans une paisible atmosphère de bonheur.

Un soir qu'elle attendait le retour de son époux, elle vit venir à elle un malheureux mendiant couvert de haillons et harassé de fatigue. Il s'affaissa sur le seuil de la maison en faisant signe qu'il avait faim. Elle reconnut son premier mari, et prise d'une grande pitié pour ce pauvre homme qu'elle aimait toujours, elle lui donna à manger et à boire tout son saôul. Mais Trong Cao, qui n'avait pas mangé à sa faim depuis longtemps, eut bientôt dépassé la mesure de ce qu'il pouvait supporter. Il se coucha par terre, incapable d'aucun mouvement. Alors Thi nhi, voulant éviter une rencontre entre ses deux maris, fit porter le pauvre mendiant dans le champ voisin où son domestique le cacha sous une meule de paille.

Malheureusement Phan Lang, avant de s'en aller coucher, eut l'idée intempestive de mettre le feu à la meule dont il voulait le lendemain répandre les cendres pour engraisser son champ. Thi nhi arriva trop tard pour éviter ce malheur et, bourrelée de remords, elle fut prise d'un grand désespoir et se précipita dans les flammes. Son second mari, affolé de douleur de la perte de sa femme chérie, se lança à sa poursuite et disparut à son tour dans le brasier. Enfin, leur fidèle domestique ne voulant pas survivre à ses maîtres, courut au bûcher et en fut la quatrième victime.

Les Annamites, admirant le lien d'affection qui entraîne la femme vers son premier mari, le second époux vers sa femme, et le domestique vers ses maîtres, lien assez puissant pour les précipiter les uns à la suite des autres dans la mort, en ont fait les Génies qui personnifient le Foyer. Les trois premiers sont matérialisés dans les trois pointes en poterie qui constituent le trépied supportant la marmite, et le quatrième par cette surface plane en briques sur laquelle on dépose tout récipient que l'on retire du feu.

L'image sculptée ou peinte de la trinité des Génies du foyer représente « Ba thô Ki » entre ses deux maris, le premier « Ong Thô Dia », et le second « Ong Thô Công », tous trois assis sur des trônes. Autour d'eux sont disposés les images des

animaux de basse-cour ou de labour, des ustensiles de cuisine et le trépied.

Le génie « Ong Tao Quân » ou Dieu du Foyer, qui personnifie cette trinité, est l'un des plus vénérés du Panthéon des Annamites. Il est l'objet du culte des habitants de la maison ; qui allument des bâtonnets d'encens devant le seuil de la cuisine. On l'invoque le jour de sa naissance, le troisième jour du huitième mois. Mais c'est à la fin de l'année qu'il joue vraiment un rôle prépondérant dans les destinées de la famille. On suppose que le 24 de la douzième lune il quitte la cuisine et monte au ciel pour aller rendre compte à l'Empereur de Jade des bonnes et des mauvaises actions qui se sont accomplies sous ses yeux dans la famille dont il protège le foyer. Aussi, pour se rendre favorable le jugement du *Génie de la Cuisine*, les Annamites ne manquent-ils jamais de lui offrir la veille de copieuses offrandes. Ce sont généralement deux poissons vivants qui frétillent dans un vase plein d'eau, trois bonnets de papier dont un de femme pour Thô Ki, des fleurs, des fruits, des papiers d'or et d'argent et des bâtonnets d'encens qu'on allume. Les membres de la famille confessent les fautes qu'ils ont commises dans l'année et supplient Ong Tao de les leur faire pardonner par le Maître du ciel. Après quoi ils se prosternent tous ensemble et vont lâcher les poissons à la rivière afin qu'ils servent de monture au Génie pour se rendre au ciel.

La cuisine est un lieu sacré où doit régner constamment l'ordre, la propreté, la décence et le silence. Ainsi il est absolument interdit de s'y livrer à des actes déshonnêtes, d'y pénétrer et même de passer devant la porte sans vêtement, d'y faire cuire de la viande de buffle ou de chien, d'y laisser traîner des ordures ou des débris de nourriture, de s'y disputer et même d'y pleurer ou d'y chanter, de faire du bruit en entrechoquant des marmites, d'y peler de l'ail ou de l'oignon, d'y laisser un instrument tranchant. Certains jours il est même défendu d'y faire le moindre bruit pour ne pas

troubler le recueillement du Génie. Telles sont les règles qui font du foyer, *comme chez les Romains et les Grecs*, un sanctuaire pur et chaste. Elles sont bien minutieuses et les Annamites doivent fréquemment y manquer, aussi quelques-uns, ceux sans doute qui ont le plus d'actes et de paroles à se reprocher, croient se mettre à l'abri de la surveillance gênante du Génie du Foyer en lui bouchant les yeux et les oreilles. Et nous retrouvons ici un exemple bien amusant et bien typique de la naïveté de ces grands enfants, qui traitent leurs bons et leurs mauvais génies en jobards auxquels on fait prendre assez facilement des vessies pour des lanternes.

Ong Tao Quân reste au ciel pendant six jours et redescend prendre sa place au foyer à minuit, le 30 du douzième mois, dernier jour de l'année. Son retour est l'occasion de réjouissances de la famille, qui lui manifeste ainsi son bonheur de se retrouver pour une nouvelle année sous la protection de ses Dieux Lares. Les offrandes comprennent trois victimes : un poisson et deux canards. La première est destinée à la Déesse Thô ky, et les deux autres aux deux maris qui complètent la Trinité du Dieu du Foyer.

§ 2. — Du culte des Ancêtres. — Rapprochement de la religion domestique des Grecs et des Romains avec celle des Annamites.

En lisant la « Cité Antique » de Fustel de Coulanges, on croirait vraiment parcourir un code des institutions chinoises et annamites, en ce qui concerne la religion domestique des Ancêtres et du Foyer, la parenté et le droit de succession. La corrélation est frappante, non seulement dans cette religion commune aux Grecs, aux Romains, aux Hindous, aux Japonais, aux Chinois et aux Annamites et qui consiste à vénérer leurs Ancêtres comme des Dieux, mais encore dans certains détails typiques de ce culte qui ne peuvent laisser aucun doute sur leur commune origine.

Examinons tout d'abord les croyances relatives à la présence des défunts dans le voisinage de leur tombeau chez les Grecs et les Romains, chez les Occidentaux de notre époque et enfin chez les peuples de l'Extrême-Orient. Les anciens habitants de Rome, de la Grèce ou de l'Égypte croyaient qu'après la mort la seconde âme ou « double » errait dans les environs du corps qu'elle avait animé et flottait aux alentours de son tombeau. Que reste-t-il de cette croyance à notre époque chez leurs descendants? Rien dans la doctrine chrétienne, qui assigne à l'âme un séjour céleste ou infernal. Tout dans la coutume populaire qui nous conduit sur la tombe de nos parents défunts pour l'entourer des soins les plus attentifs. l'orner de fleurs et nous y agenouiller pour entrer en communication avec leur âme. Il est évident que cette tradition. qui est venue jusqu'à nous de père en fils et n'est appuyée sur aucun dogme, est un reste de l'antique et vulgaire conception du séjour de l'âme près du corps. Nous accomplissons là un acte instinctif et atavique, puisque notre religion nous enseigne que l'homme n'a qu'une âme et que cette âme est au ciel si elle en a été jugée digne. Il y a tout lieu de penser que, sans s'en rendre compte, les chrétiens de notre époque dédoublent l'âme de leurs ancêtres en deux parties, dont ils voient l'une jouissant des béatitudes célestes. tandis que l'autre flotte autour des restes mortels de leur corps.

La croyance des Chinois et des Annamites est plus nette. Comme nous l'avons vu plus haut, ils se donnent trois âmes, qui occupent après la mort des séjours différents et jouent chacune un rôle spécial. *L'âme rationnelle*, celle qui représente la partie la plus pure de l'homme, séjourne dans la tablette du défunt. C'est elle qui, du haut de l'Autel des Ancêtres, préside aux destinées de la famille, reçoit les offrandes des descendants, aspire les parfums de l'encens et accueille la communication des événements importants concernant la famille. Elle ne quitte l'autel qu'après la mort du descendant de la quatrième génération. La seconde âme, *l'âme passionnelle*, que Xavier de

Maistre appellerait « la Bête », voilà celle qui flotte autour de la tombe et y reçoit les offrandes apportées à certaines époques rituelles, voilà celle qui joue le rôle de « double » chez les Anciens et de la seconde âme que les chrétiens de notre époque vont saluer autour des tombeaux sans vouloir se l'avouer à eux-mêmes.

Citons encore un détail des cérémonies funèbres que l'on est étonné de lire dans les descriptions de Fustel de Coulanges ou de Maspero, et que nous avons indiqué également plus haut. *Chez les Grecs et chez les Romains, comme chez les Annamites, il était d'usage, après le décès, d'appeler trois fois l'âme du défunt par le nom qu'il avait porté.* Et ces rites qui consistent à *offrir des victuailles, des vêtements, etc., tous les objets dont le défunt aimait à se servir*, ils sont également communs aux Grecs, aux Romains, aux Égyptiens et aux peuples de civilisation chinoise.

La similitude des coutumes existe aussi bien dans les principes qui régissent la religion domestique que dans les détails. Chez les Romains, les Grecs et les Hindous, le pontife en est le *pater familias* ou l'aîné des fils, qui fait les offrandes et les libations devant l'autel de ses ancêtres en présence de la famille assemblée. La femme est inapte à rendre le culte : *Similitude.* — Par le mariage elle abandonne la religion de ses ancêtres propres pour adopter celle des ancêtres de son mari : *Coutume identique.* — Le mariage n'a pas lieu dans un temple mais à la maison paternelle, devant l'autel des Ancêtres auxquels le père de famille déclare officiellement qu'il marie sa fille à tel jeune homme, fils de Un Tel : *Même rite.* — La mariée est précédée d'un flambeau et a le visage voilé pendant le trajet de la maison paternelle à celle de son futur époux : *Similitude jusqu'à notre époque où l'on retrouve le voile de la mariée. Similitude chez les mariées annamites qui sont cachées à tous les yeux par leur large chapeau rabaissé en avant et par l'essaim de leurs jeunes compagnes. Usage identique chez les femmes nung (peuplade tonkinoise de race Thaï), qui voyagent*

en palanquin fermé par des rideaux. — Le mari vient au-devant de sa femme. Chez les anciens il simule un rapt et l'emporte dans ses bras par-dessus le seuil : *Un vestige de ce rite se retrouve chez les mariées annamites, dont les pieds ne doivent pas toucher le seuil de la porte.* — Enfin les deux époux symbolisent leur union dans une libation faite en commun : *Même rite.*

Le mariage n'a qu'un seul but, perpétuer le culte domestique par la naissance d'un fils apte à le continuer après son père : *Croyance identique chez tous les peuples.* — Si ce but n'est pas atteint, les Mânes des Ancêtres, au lieu de siéger comme des Dieux Lares au foyer de la famille et de répandre sur elle les bienfaits de leur protection, s'en iront à l'aventure, mécontentes de leur postérité, et deviendront des Démons qui la poursuivront de leurs maléfices : *Croyances identiques.* — Il faut donc à tout prix éviter une telle calamité et c'est pourquoi les Romains, les Grecs et les Hindous ont institué le divorce en cas de stérilité de la femme : *Institution identique chez les Chinois et les Annamites qui y ajoutent celle de la polygamie.* — Et afin d'être encore plus certains d'atteindre ce résultat primordial, *la Continuation du Culte des Ancêtres,* tous ces peuples ont encore recours à l'*adoption.* Par cet acte, l'homme qui n'a pas eu de fils, admet à son foyer le fils d'un autre homme, il l'initie au culte de ses Ancêtres dont il sera le pontife après lui et le fils adoptif renonce à sa famille naturelle et à la religion de ses propres Ancêtres. Nous verrons plus loin, en étudiant la famille annamite, à quelles règles était soumise cette institution.

La religion domestique des Grecs et des Romains comprenait, d'une part, le culte des Ancêtres honorés sous le nom de Mânes, de Dieux Lares ou de Pénates et dont les tombeaux étaient à proximité de la maison familiale, d'autre part, le Culte du Foyer représenté par le feu sacré ou Vesta, perpétuellement entretenu. Ces deux cultes qu'ils confondaient dans une commune vénération sont distincts chez les Chinois et chez les Annamites. En Extrême-Orient, le Foyer est matérialisé sous la forme

du trépied qui supporte la marmite. La différence est peu importante comme l'on voit, mais n'est-elle pas digne d'être signalée, cette particularité commune aux croyances des uns et des autres et qui fait du Génie du Foyer un *Dieu essentiellement pur et chaste*, devant lequel on ne doit jamais se présenter que dans une tenue décente et honnête, qui ne doit jamais être témoin d'aucun acte charnel?

Un grand principe commun à tous ces peuples est que le culte domestique ne peut être rendu que par les parents des défunts. Ceci nous amène à rechercher comment est établie la parenté. Or, nous avons vu plus haut que la femme mariée quitte la religion de ses propres Ancêtres pour adopter le culte de ceux de son mari. Elle n'a donc plus aucun lien de parenté avec sa famille naturelle, même avec son père! Il s'ensuit que deux personnes ne peuvent pas être parentes par les femmes. Chez les Romains deux *agnats* étaient deux hommes ayant le même culte des Ancêtres. Le mot *cognats* était réservé à ceux qui avaient des liens de parenté par les femmes.

Chez tous ces peuples la religion domestique étend encore son influence sur les coutumes relatives à la transmission de la propriété. De même que les institutions du mariage, du divorce, de la polygamie, de l'adoption et la constitution même de la parenté découlent des exigences du Culte des Ancêtres, de même en dérivent les droits de succession. Pour que la continuation du culte domestique soit assurée, il est nécessaire que le chef de famille qui en est le pontife, détienne le patrimoine où sont enterrés les Ancêtres et la maison où habitent les Dieux Lares. C'est pourquoi chez les Grecs et chez les Romains le fils aîné hérite seul du père. Fustel de Coulanges laisse à penser, il est vrai, qu'il partage la terre avec ses frères, mais il est probable qu'il se réserve la part qui contient le foyer familial. Quant aux sœurs, elles sont écartées de la succession, mais la loi recommande aux frères de les doter. Chez les Annamites, la loi dispose que les biens sont partagés entre les frères, mais la coutume admet également les sœurs au partage. De

plus, afin de sauvegarder le grand principe de la continuation du culte domestique, une part du patrimoine est spécialement affectée à l'entretien de ce culte sous le nom de « phàn huong hoa » (part-encens-feu). La *part de l'encens et du feu* est attribuée au frère aîné. C'est dans ce domaine, composé généralement de rizières, que se trouvent les tombeaux des Ancêtres. Le chef de la famille n'en est que l'usufruitier et ne peut l'aliéner qu'en cas d'absolue nécessité et d'accord avec tous ses frères.

En étudiant la famille annamite, nous avons déjà fait d'autres rapprochements qui dérivent tous de la similitude du Culte des Ancêtres chez eux avec celui des Grecs et des Romains. Fustel de Coulanges, après avoir constaté la corrélation singulière de leurs institutions avec celles des Hindous, arrive à cette conclusion, que la religion domestique et les coutumes qui en dérivent remontent au temps où la race Aryenne ne s'était pas encore dispersée. Que dirons-nous après avoir poussé nos comparaisons jusqu'aux rivages de la mer Rouge et de la mer de Chine, après avoir trouvé chez les Égyptiens et chez les peuples de race mongolique les mêmes ressemblances dans les principes comme dans certains détails. Nous conclurons que pour remonter à l'origine de la Religion Domestique et des coutumes qui en sont les résultantes, il faut se reporter à l'époque préhistorique de l'Ancêtre commun aux races Aryenne et Mongolique, c'est-à-dire dans la nuit des temps.

Ainsi le Culte des Ancêtres a été le point de départ des idées religieuses de tous les peuples. La plupart lui ont substitué peu à peu des religions plus compliquées et n'ont plus gardé de lui que quelques pratiques dont elles ne connaissent plus l'origine. Il a fallu l'extraordinaire fixité des institutions et des mœurs des peuples de l'Extrême-Orient, il a fallu que la Religion Domestique fût incorporée dans la doctrine de Confucius, pour assurer chez les Chinois et chez les Annamites l'intégrale conservation jusqu'à nos jours de ce monument d'un style si archaïque.

§ 3. — L'Autel des ancêtres. — Cérémonies du Culte.

Sur quel autel est rendu ce culte? Dans les familles riches une construction spéciale lui est affectée et porte le titre de « nha tô » (maison-Ancêtres), mais c'est là l'exception. Généralement un simple autel lui est réservé dans la salle de réception de la maison. Il consiste en un grand panneau rectangulaire appliqué sur la cloison opposée à la porte d'entrée. Au centre, une bande verticale de papier rouge porte une dédicace aux ancêtres telle que la suivante : « Tablettes ancestrales de la famille X comprenant le trisaïeul, le bisaïeul, l'aïeul et le père, leurs femmes, et en général tous leurs ascendants proches ou éloignés ». Deux bandes plus courtes sont collées à droite et à gauche parallèlement à la première. Sur l'une on lit : « Place de gauche réservée aux glorieux frères de nos Ancêtres. » Sur celle de droite, « Place de droite réservée aux majestueuses sœurs de nos Ancêtres. » Au-dessus de la bande centrale est ordinairement collé un losange de papier rouge, portant un caractère d'heureux présage qui forme une sorte d'anagramme. Plusieurs caractères tels que *bonheur, richesse, longévité* sont contractés en un seul pour composer cette figure. Quelquefois ces bandes de papier rouge sont encadrées, au-dessus et de chaque côté, par un panneau horizontal et des panneaux verticaux sur lesquels sont inscrites des sentences populaires puisées dans les recueils de pensées poétiques. Leur sens subtil échappe généralement au lecteur, même aux gens de la maison s'ils n'ont pas cultivé les lettres. Elles célèbrent la vertu et l'adresse des ancêtres, la prospérité de la lignée et expriment la confiance que les descendants ne manqueront pas de perpétuer le bon renom de la famille. Les *Tablettes des Ancêtres* sont enfermées dans une armoire en bois laqué de couleur rouge. Chacune d'elles se compose de deux planchettes de même composition, l'une munie d'un pied qui lui permet de se tenir debout, l'autre venant s'appliquer sur la première en

glissant de haut en bas dans ses rainures latérales. La planchette extérieure ou « phân riên », qui peut se remplacer par un papier rouge collé, porte le nom et le titre du défunt, la planchette intérieure « ham trung » donne de plus son petit nom et les dates de sa naissance et de son décès. Les *Tablettes*, qui portent les dénominations de « bai vi », « linh vi », « than vi », « than chu » et « môc vi », sont conservées dans le tabernacle jusqu'à la quatrième génération.

Ajoutons que la description que nous venons de donner n'a rien d'absolu. C'est celle d'un Autel des Ancêtres, mais il est bien entendu qu'elle ne saurait avoir la prétention de s'appliquer à tous. Chacun apporte dans la construction et l'ornementation de ce refuge sacré les modifications que lui suggère soit la tradition, soit la situation de fortune de la famille. Chez certains, les Ancêtres sont vénérés dans un temple bâti à leur intention; chez d'autres, les manifestations de la piété des descendants se réduisent à une feuille de papier rouge collée le long de la cloison et portant une inscription.

Quelles sont les cérémonies auxquelles donne lieu le Culte des Ancêtres chez les Annamites? Nous avons décrit, à propos de la *fête du cinquantième jour,* un sacrifice funèbre auquel assiste la famille du défunt. Pour rendre le culte aux Ancêtres, la famille prend place devant leur autel dans le même ordre, et le pontife de la religion domestique est assisté de deux aides.

Outre les fêtes auxquelles il est d'usage d'associer les Ancêtres, telles que le mariage d'une fille ou d'un fils, une cérémonie funèbre, etc., il existe un certain nombre de jours de l'année auxquels l'usage prescrit de rendre le culte aux Ancêtres.

Dans les dix derniers jours de l'année annamite, le chef de famille convoque tous les parents et leur distribue les instruments nécessaires à la mise en état des tombeaux de leurs parents défunts. Il les rémunère de leur peine. Seuls les parents riches peuvent se soustraire à cette obligation. Encore faut-il qu'ils y participent de leurs deniers.

Le 29 de la dernière lune, c'est-à-dire l'avant veille du têt, la famille procède au nettoyage du nha tô. Les tablettes sont extraites du sanctuaire où elles sont renfermées, ainsi que les ustensiles en bois rouge qui servent au culte. Les brûle-parfums, les cendriers à baguettes d'encens et les chandeliers sont disposés sur l'autel. Tous ces objets sont nettoyés de la respectable couche de poussière qui les recouvre habituellement.

Le lendemain 30, on prépare un repas et on dispose les plateaux de victuailles devant les tablettes des Ancêtres sur l'autel. Ce rite s'appelle « Lè ruoc ông ba » (cérémonie-aller au devant-aïeul-aïeule) et a pour but de convier les parents défunts à venir prendre part avec leurs descendants aux réjouissances du renouvellement de l'année.

Les 1er, 2 et 3 de la première lune de l'année, c'est-à-dire pendant les trois jours consacrés à la fête du nouvel an, on expose des mets en offrande devant toutes les *tablettes*. Les plateaux sont naturellement renouvelés à chaque repas de la famille, puisque en réalité les victuailles qu'ils contiennent servent à sa nourriture.

Le soir du 3, l'offrande est faite avec plus de crémonial. Elle porte le nom de « Lè dua ông ba » (cérémonie-reconduire-aïeul-aïeule). Dans les familles riches, les repas de la famille sont exposés en offrande jusqu'au septième jour, le jour où on enlève les mâts plantés devant chaque porte. Chez les gens encore plus riches ou plus distingués, les offrandes ont lieu jusqu'au 15 du premier mois.

Ce jour-là s'appelle « thuong nguyèn » (antérieur-principal), le 15 du septième mois « trung nguyèn » (intermédiaire-principal) et le 15 du dixième mois « ha nguyèn » (postérieur-principal). Ces trois jours, ainsi que d'autres époques de l'année et les anniversaires de la mort des parents et grands-parents, sont consacrés à la vénération des Ancêtres.

La veille au soir, on prépare un repas et on en fait l'offrande à la tombée de la nuit pour accomplir le rite « tièn thuong ».

Le jour de la fête on fait les mêmes offrandes avant huit heures du matin, en ayant soin de servir d'une façon plus copieuse l'Ancêtre dont on célèbre l'anniversaire. Le soir ou le lendemain, on fait une nouvelle offrande pour prendre congé des Ancêtres.

Les rites comprennent non seulement l'exposition des plateaux de victuailles, mais encore les *invocations* du chef de famille à l'adresse d'un ou de plusieurs de ses Ancêtres, les *libations, l'offrande du vin, des parfums et du thé*. Voici comment se déroule la cérémonie, dans laquelle le sacrificateur se comporte comme un prêtre officiant devant l'autel :

Après avoir fait allumer les cierges et les baguettes d'encens, le chef de famille, revêtu de ses habits de cérémonie (robe de mousseline de soie bleue à larges manches), se place devant les membres de la famille, rangés comme nous l'avons indiqué et dit à voix basse : « Aujourd'hui c'est l'anniversaire de mon aïeul un tel. J'invite tous les Ancêtres, grand-père, grand'mère, oncles et tantes à venir avec lui jouir de la réception que leur offre respectueusement et du fond du cœur leur descendant. »

Cela dit, il se prosterne six fois, verse du vin dans les tasses, puis du thé dans d'autres tasses et salue trois fois. Ensuite il allume les baguettes d'encens de l'autel pour accomplir l'offrande des parfums devant la tablette de l'Ancêtre dont il célèbre l'anniversaire. Il dit encore tout bas s'adressant à lui : « Je suis Un Tel, aujourd'hui c'est l'anniversaire de mon aïeul Un Tel. J'ai allumé les bâtons odoriférants pour prier votre âme retournée au principe mâle *duong* de venir les respirer et de protéger ses descendants ». Il accomplit ensuite les libations en répandant une tasse de vin sur le sol et disant tout bas, s'adressant toujours au même Ancêtre : « Je prie l'ombre de mon aïeul un tel, retournée au principe femelle *âm*, de venir jouir de cette libation et de protéger ses descendants. »

Ainsi, nous retrouvons ici le dédoublement de l'offrande

faite d'une part à l'âme rationnelle qui est retournée au principe mâle et d'autre part à l'âme passionelle retournée au principe femelle. A la première, les parfums qui montent avec la fumée vers la *tablette,* à la seconde, le vin versé sur le sol où repose le corps du défunt autour duquel flotte toujours son ombre.

Ce rite est répété trois fois à l'avertissement du héraut qui clame : « So hiên » (*premier offertoire*), « A hiên » (*deuxième offertoire*) et « Chung hiên » (*dernier offertoire*).

Enfin, l'officiant verse le thé ou le fait verser par l'échanson et ajoute du vin dans les tasses, en invitant les Ancêtres à satisfaire leur faim et leur soif. Il termine par quatre prosternations.

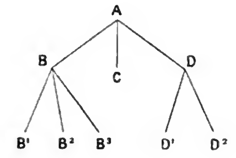
Nous avons vu plus haut qu'afin de faciliter au chef de famille les moyens de rendre le culte aux Ancêtres, la loi annamite leur adjugeait une part spéciale du patrimoine sous le nom de « phân huong hoa », *la part de l'encens et du feu.* Il est bien entendu que l'importance de ce bien varie avec les fluctuations que peut subir la fortune de la famille. Si la ruine vient à s'abattre sur elle, la part de l'encens et du feu disparaît presque entièrement et se réduit au petit lopin de terre où s'élèvent les tumuli sous lesquels reposent les aïeux. Ce dernier réduit des Ancêtres est inaliénable à moins que la famille trop pauvre ne vienne à se disperser.

§ 4. — Quel est le pontife de la religion domestique?

Voyons maintenant comment se transmet l'usufruit du « phân huong hoa » et le sacerdoce qui y est attaché. Comme chez les Romains, l'héritier en est toujours le fils aîné. Il n'y a d'exception à cette règle qu'en cas d'indignité, et c'est alors le conseil de famille qui est chargé de choisir un autre de ses membres pour remplacer le bénéficiaire. D'autre part, si un homme meurt sans postérité et sans s'être pourvu d'un fils adoptif, la famille doit également combler cette lacune en lui

désignant un successeur. Celui-ci aura les mêmes droits que s'il avait été adopté du vivant du défunt.

Ce choix n'est d'ailleurs pas laissé à la libre disposition des parents qui sont tenus au contraire à suivre autant que possible l'ordre de primogéniture. Prenons un exemple (voir la figure ci-dessous) et supposons qu'un homme, A, ait eu trois enfants : B, C, et D. Si son fils C est mort sans postérité il faut lui choisir un successeur parmi les enfants de ses frères, car il est nécessaire qu'il soit d'une génération inférieure à la sienne.

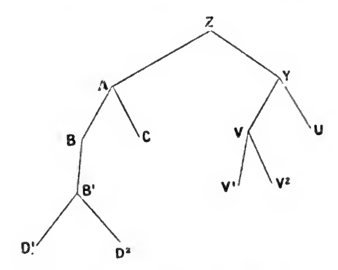


On ne peut prendre ni B^1 ni D^1 qui tous deux sont, comme aînés, chargés du culte de leur père. On prendra B^2 de préférence à B^3 parce qu'il est son aîné, on le prendra aussi de préférence à D^2 parce qu'il est fils de B qui était aîné de A. Donc, si rien ne s'y oppose la famille choisira B^2 pour susciter une prostérité à C.

Autre exemple (voir figure ci-contre) : supposons que A n'ait que deux enfants : B et C, et que B n'ait qu'un autre enfant B^1. Celui-ci ne pouvant pas rendre le culte à deux personnes, force sera à la famille de prendre un successeur pour C dans une autre branche ayant un aïeul commun Z. Si Y fils de Z a eu un fils V qui lui-même ait eu deux enfants V^1 et V^2, la famille pourra désigner V^2 pour succéder à C. Mais si par malheur cette branche Y n'existe pas, il devient impossible de constituer une postérité à C même en admettant que B^1 ait eu plusieurs enfants D^1 et D^2. Car D^2 quoique ne succédant à personne ne peut pas être l'héritier d'un parent qui lui est supérieur de

deux degrés. C n'aura donc pas de postérité et il appartiendra à B^1 qui hérite de ses biens d'en consacrer une part sous le nom de « tuyèt tu », afin d'assurer, outre le « huong hoa », le culte des Ancêtres morts sans postérité.

Il peut arriver que dans une famille, par suite de la mort des aînés A, B, B^1 par exemple, le chef de la branche B^1 soit un mineur. Lui laissera-t-on la mission de célébrer le culte de la famille? Non, un sacerdoce aussi important ne saurait être dévolu qu'à un majeur et il faudra attendre qu'il ait atteint sa



vingtième année ou qu'il se soit marié. Mais alors qui fera l'intérim du « dich tòn » inapte à remplir sa charge? C'est le chef de la parenté, c'est-à-dire l'aîné de la branche collatérale.

A et B étant morts, C est devenu chef de la parenté ou « truong tôc ». Il cumulera par intérim cette fonction avec celle de pontife de la religion domestique. Il y a cependant un défunt auquel il ne pourrait rendre le culte sans déroger à la loi de l'âge. C'est B^1 qui est son neveu. Pour ce parent il choisira quelqu'un d'un degré de parenté convenable.

§ 5. — Classification des divinités annamites et de leurs prêtres.

Ainsi, pour embrasser d'un coup d'œil les idées religieuses des Annamites, nous rappellerons qu'ils honorent *Boudha* sans dévotion, qu'ils n'ont retenu de la *Religion Taoïque* que la

royauté céleste de l'Empereur de Jade, les grossières superstitions soigneusement entretenues dans leurs croyances par les « thay phu thuy » et les pratiques de jongleries auxquels ils se livrent dans certaines pagodes de saints en vogue, mais que la partie éclairée de la population réserve toute sa vénération à la *Religion de Confucius* et tient les deux premières doctrines en piètre estime et qu'enfin tous, du plus petit au plus grand, du plus misérable au plus opulent, sont les fidèles observateurs du *Culte Domestique*.

Pour l'Empereur, pour les mandarins et pour les lettrés, le boudhisme et le taoïsme sont deux cultes assez dédaignés et dont l'existence est simplement tolérée. La *religion d'État est le Confucianisme*. Ses dieux sont *le Ciel et la Terre*, les *Éléments, Confucius* lui-même, les *Génies de l'Agriculture, du Printemps*, etc., les Grands Hommes que le peuple a distingués et que le souverain a élevés à la dignité de *Saints* ou de *Génies*. Ses prêtres sont : dans l'État, l'*Empereur*, qui est le Pontife de la religion du Ciel et de la Terre; dans les provinces, les *fonctionnaires*, qui font le sacrifice à Confucius, au Printemps et aux Génies; dans les communes, le *maire*, qui invoque le Génie de l'Agriculture; enfin, dans la famille, le pontife de la religion domestique, qui rend le Culte au *Dieu du Foyer* et aux *aïeux défunts*, est le *père de famille* ou celui qui le remplace.

CHAPITRE V

SUPERSTITION ET SORCELLERIE

§ 1. — Rites employés par le devin pour découvrir une maladie et par le prêtre Taoïste pour la guérir.

En réalité, certains rites religieux que nous avons décrits touchent déjà de bien près à ce que nous appelons des *superstitions*. Il est évident, par exemple, que tout ce qui a rapport au « phong thuy », c'est-à-dire aux règles qui déterminent l'emplacement et l'orientation des tombes, des maisons à construire, des routes et des canaux à ouvrir, peut être considéré comme un code de superstitions. La croyance aux « tu linh », les quatre animaux sacrés, Dragon, Licorne, Phénix et Tortue, est aussi une idée superstitieuse. Les *géomanciens* ou « thay phòng thuy », prêtres de la science du phong thuy, peuvent être considérés comme de simples sorciers, les *prêtres taoïstes* ou « thay phu thuy », qui officient aux cérémonies funèbres, méritent la même qualification à cause des sortilèges dont il font usage lorsqu'ils sont appelés auprès des malades pour les exorciser.

Quant aux « thay dia ly » ou *astrologues* qui connaissent l'influence des astres sur la destinée humaine, aux « thai boi » ou *devins* qui savent découvrir chez les malades la nature du démon qui les ensorcelle, aux « thay khoa », autres devins, aux « thay thièp », *magnétiseurs* qui plongent les sujets dans le sommeil hypnotique, aux « dòng còt », *magiciennes* qui conju-

rent les mauvais sorts, et aux « dông », *somnambules* des deux sexes qui se suggestionnent eux-mêmes pour se donner le don de seconde vue, ceux-là ont sans contredit les allures de nos sorciers et de nos sorcières d'autrefois.

Les opérations auxquelles ils se livrent sont multiples, mais la principale, celle qui leur rapporte le plus de profits, est la *guérison des maladies* chez leurs clients. Pour les Annamites crédules, toutes les maladies qui atteignent l'humanité peuvent être attribuées à trois causes : ou bien l'âme spirituelle, dégoûtée par une faute commise sous l'inspiration des deux autres âmes, a abandonné le corps qu'elle animait et le laisse en proie à la maladie et à la mort. Ou bien un *Mauvais Esprit* ou « ma qui », qui n'est autre que l'âme d'un parent dont le culte est délaissé par ses descendants ou dont les funérailles n'ont pas été accomplies suivant les rites, vient par vengeance jeter un mauvais sort à l'un des siens. Ou bien enfin un des ancêtres du malade a commis le crime de faux serment, ou est décédé de mort violente et son âme est devenue un *Génie Malfaisant* dont la seule occupation est désormais de tourmenter sa descendance terrestre.

Pour savoir laquelle de ces trois causes est celle de la maladie, la famille fait intervenir un « thay boi » ou devin. Son signe distinctif est une mitre à laquelle sont attachés deux rubans brodés pendant derrière le dos. Il ne coiffe ce chapeau que pendant qu'il officie. En route, il le confie à un de ses aides. Son attirail se compose d'une guitare dont il joue pendant les cérémonies, en se faisant accompagner de ses aides qui pincent d'autres instruments à cordes ou battent le tam-tam. Le sorcier fait aussi sonner les anneaux d'une chaîne à grelots de cuivre qui est attachée à son gros orteil. Les âmes crédules reconnaissent dans ce bruit le tintinnabulement produit par les grelots attachés au cou d'un animal. C'est la monture d'une des divinités appelées par l'officiant et accourant à son aide.

Lorsque les parents d'un malade ont des inquiétudes sur son

état, ils apportent au devin son turban en lui indiquant d'une façon très précise à quelle heure et quel jour ont commencé les souffrances. Une fois l'objet déposé sur l'autel du *Maître Sorcier* et les bâtonnets d'encens allumés, le devin compte sur ses phalanges le nombre d'heures et de jours qui se sont écoulés depuis le début de la maladie, puis se reportant à son



UN DEVIN ET SES DEUX AIDES.

formulaire de sorcellerie il en déduit la cause du mal. Alors il place le turban dans les nuages de fumée provenant des baguettes d'encens et, annonçant au Maître Sorcier que le nommé Un Tel est atteint d'une affection produite par telle cause, il lui demande de permettre sa guérison. Après quoi, ayant cassé les baguettes d'encens, il les enveloppe dans le turban qu'il rend au parent en lui fixant l'heure et le jour de la cessation des souffrances du malade.

Le devin peut encore se servir d'un rite très usité dans les pagodes annamites de tout culte. Il consiste à prendre à la main un cylindre de bambou contenant cent lamelles du même

bois portant chacune une inscription, à le présenter à la fumée de l'encens après s'être prosterné avec recueillement, puis à l'agiter vigoureusement jusqu'à ce qu'une des lamelles vienne à tomber à terre. L'inscription lue sur l'une des faces, porte un signe permettant de se reporter à un formulaire qui indique la cause de la maladie, le talisman correspondant, et le nombre de jours nécessaires à sa guérison. Si au bout de ce délai le malade n'est pas sur pied, le prêtre est appelé à son chevet et procède à l'opération qui correspond à son genre de maladie. Suivant qu'il a affaire à une blessure, à la fièvre, au mal de tête, aux coliques sèches, à la diarrhée ou à une maladie causée par un animal diabolique déterminé, il ne procède pas de la même manière. Il a à sa disposition dans son grimoire de sorcellerie, une soixantaine de « bua » ou signes cabalistiques, qui sont employés chacun dans un but tout à fait précis. A-t-on de fortes coliques avec chaleur au ventre, le prêtre prendra un morceau de papier jaune sur lequel il devra dessiner en caractères rouges le bua correspondant, puis il fera brûler le papier et jettera les cendres dans un bol d'eau froide qu'il fera absorber au malade. Pour une blessure, il tient à la main trois baguettes d'encens avec lesquelles il dessine le signe cabalistique adéquat à cet état morbide, mais il a soin de retenir sa respiration pour éviter que son haleine ne vienne l'envenimer. Pour d'autres affections le papier employé est rouge, les caractères sont noirs. Quelquefois les amulettes sont roulées en cordelettes et attachées au poignet ou autour du cou du malade. On colle aussi le bua sur les portes de la maison, aux quatre pieds du lit, sur les piliers et à la porte d'entrée.

Tels sont les rites employés par le devin pour découvrir la cause de la maladie. Si cette cause n'est que l'abandon de l'âme, nous venons de décrire le rite employé par le prêtre taoïste ou « thay phu thuy » pour guérir la maladie au moyen des amulettes appropriées.

§ 2. — Des rites destinés à chasser les Mauvais Esprits du corps des malades.

Mais il peut se présenter un cas plus grave. C'est celui où un des Ancêtres du malade dont l'âme a été offensée lui a jeté un sort. La cause de la maladie sera attribuée dans ce cas à un Mauvais Esprit qui hante le malade et, la sentence du devin rendue, on aura recours au « thay phu thuy ».

A l'heure dite, celui-ci se rend chez le patient suivi de ses aides portant son chapeau, ses cymbales, sa guitare et son formulaire. A l'approche du village il trace en l'air un certain bua et prie le Génie du Sol de lui prêter son appui. Il chasse le souffle impur en passant sa main sur sa bouche, et dessine en l'air un autre signe cabalistique. Enfin, arrivé au seuil de la case, il y trace avec son pied un troisième caractère qui a pour effet de chasser les diables loin de la contrée.

Le voici dans la chambre, où il a pénétré en levant les pieds au-dessus du sol. Il palpe le malade et lui annonce sa guérison, puis il se dirige vers l'autel des Ancêtres, et, après avoir allumé trois baguettes odoriférantes, il y dépose un plateau contenant une tasse de riz, des sapèques et des lingots d'or et d'argent en papier. Après quoi, il s'assied par terre et lit les prières de son grimoire pendant qu'un aide bat des cymbales. Il invoque les dieux des cinq points cardinaux, et leur demande d'arracher l'âme du malade à Hong Vuong, roi des Dragons.

Ceci fait, il incinère les lingots d'or et d'argent, et trace sur la flamme le « bua » approprié en évoquant l'âme du malade qui avait déserté son corps, pour la prier de revenir l'animer.

A ce moment les mauvais esprits sont censés quitter le corps du malade pour céder la place à l'âme, et élire domicile dans celui d'un poulet qui se trouve là étendu par terre. Le « thây phu thuy » le saisit et, se dirigeant vers la porte, il lui dessine sur la tête le bua qui signifie « saisir le diable », puis d'un

adroit coup de couteau il tranche la tête du volatile et le jette hors la maison.

Sur la porte extérieure il dessine le caractère qui interdit aux démons de s'introduire dans la maison, il y colle également un papier sur lequel il a figuré un autre signe et en enroule un deuxième autour du poignet du malade. Ensuite, des palettes de bois sur lesquelles sont encore dessinés certains signes sont plantées aux quatre coins, et devant la porte de la maison pour la défendre contre les approches des Mauvais Esprits. Enfin, le sorcier emporte avec lui en s'en allant deux autres palettes portant d'autres caractères cabalistiques qu'il enfonce à droite de la porte du village.

§ 3. — Rites destinés à exorciser les malades des Génies Malfaisants qui les possèdent.

Enfin, la maladie peut être attribuée par le devin à une troisième cause encore plus grave que les deux premières, la présence dans le corps du malade d'un Génie Malfaisant qui l'ensorcelle. Ces Esprits sont nombreux et leur nature varie d'une région à l'autre.

Les plus redoutés dans la région de Cao Bang par les Annamites et par les Thô sont :

1. Les « ma ga » ou « les *démons poulets*. Ce sont, dit la croyance populaire, les morceaux du corps de l'ogresse dont nous raconterons la légende et qui fut tuée par les deux frères Trân Qui et Trân Kiên. Les trois tronçons de son corps, qui furent jetés dans le Song Ban Giang, ont donné naissance à tous les « ma ga ». Lorsqu'une personne est hantée par ce Génie Malfaisant, il suffit qu'elle souffle sur les aliments pour les empoisonner.

2. Les âmes des défunts *décédés de mort violente* donnent naissance à quatre Génies Malfaisants de nature différente, suivant qu'ils ont été noyés, naufragés, tués à l'aide d'un instrument tranchant ou tués à midi.

3. Les âmes des défunts *décédés des suites de leurs blessures*

deviennent aussi des Génies Malfaisants, qui se tiennent dans les environs du lieu où ils sont tombés et attaquent les passants.

Les âmes errantes des mandarins tués au combat hantent certains arbres de la forêt. Malheur à ceux qui coupent ou entaillent les arbres où ils ont élu domicile.

5. Les âmes des *parjures* sont très malfaisantes pour leur propre famille.

6. Les âmes des défunts *morts subitement* deviennent des Génies Malfaisants, propagateurs des maladies épidémiques, choléra, peste, etc...

7. Il en est de même des défunts *morts de coliques*.

8. Les âmes des *Génies du Sol* dont le culte a été négligé poursuivent les habitants du village de leurs maléfices.

Dans d'autres régions, les populations crédules redoutent certaines *goules immondes* qui s'avancent en roulant sur elles-mêmes à la manières d'un tonneau et en se fourrant les orteils dans les narines. Elles dévorent toute espèce d'ordures et en particulier les détritus provenant des accouchements et le sang des menstrues. Aussi les femmes dont les périodes sont mal réglées ne manquent-elles pas de leur imputer leurs maux.

D'autres âmes prennent la forme de *nymphes* habillées avec élégance, qui provoquent la poursuite des jeunes gens et s'évanouissent en fumée à leur approche en poussant un éclat de rire moqueur.

Sitôt qu'il a démontré que le corps du défunt est bien hanté par un génie malfaisant, le devin cède la place au sorcier afin qu'il en précise la nature et fasse le nécessaire pour le chasser.

Le « thây phu thuy », suivi de ses acolytes, vient s'installer à la maison où il a été convoqué. Il s'y fait accompagner d'un certain nombre de tableaux que nous avons énumérés plus haut, puis après les avoir accrochés au mur, il commence ses sortilèges en s'inclinant devant les images de Boudha et du Maître Sorcier dont le nom, « Dôc Quôc » (un seul jarret), vient de ce qu'il n'a qu'un pied et une seule moitié du corps d'un

homme. Les élèves sorciers ou « dao trang » s'assoient par terre et commencent leur vacarme habituel en tapant avec frénésie sur leurs tam-tams et leurs gongs et en frappant sans discontinuer leurs petites cymbales.

Il y a, pour expulser du corps d'un malade chacun des Génies Malfaisants que nous avons énumérés, un rite différent. Nous décrirons à titre d'exemple celui qui a pour effet d'exorciser un homme possédé du mauvais esprit provenant de *l'âme d'un parjure*.

Le devin commence par appeler toutes les âmes des parjures des cinq points cardinaux, en les invitant de la part du malade à venir s'asseoir à l'autel qui a été dressé à leur intention et à accepter les offrandes qui y sont déposées. Puis il procède au rite dit « âm duong » (mâle ou femelle) en jetant deux sapèques dans une soucoupe et en suppliant le principe « âm duong » de les faire retomber favorablement, c'est-à-dire l'une pile et l'autre face. Ensuite il annonce aux Génies Malfaisants convoqués par lui que tel jour et à telle heure le nommé Un Tel est tombé malade par la faute d'un des leurs. Il leur fait part de sa supposition que peut-être un des Ancêtres du malheureux a fait un jour un faux serment dont la faute retombe aujourd'hui sur son descendant. Il les avise que de nombreuses offrandes et des richesses considérables sont là sur l'autel à leur intention et qu'il compte bien les voir partir tous satisfaits en emmenant celui qui hante son client.

Le sorcier allume les bâtonnets d'encens, remplit les tasses d'alcool et se prosterne trois fois, puis il reprend ses exhortations à l'adresse des mêmes mauvais esprits. Il leur dit qu'il connaît fort bien tous les Saints du Paradis et tous les Démons de l'Enfer, qu'il n'ignore pas les talismans qui protègent contre ces derniers. Il les menace en leur annonçant que « Thai Thuong Lao Quân » va envoyer les génies des cinq points cardinaux et que leurs soldats vont les massacrer tous s'ils ne cèdent pas à ses objurgations.

Le sorcier s'arrête pour saisir trois baguettes odoriférantes

et tracer en l'air le « bua » qui invite les diables à se dépêcher de sortir, puis il supplie le Grand Juge « Tam Hoang ngu dê, » de procéder de suite au jugement de tous les mauvais esprits de cette nature qu'il détient dans ses prisons pour faire peur à ceux qui sont libres.

Il dit encore que « Lao Quân » lui a donné le pouvoir de rendre la santé aux malades en récitant les prières de son formulaire.

Puis il prend à la main trois bâtonnets d'encens et annonce l'approche de « Lao Quân » et du Dieu du Tonnerre « Thiên Loi » qui viennent absoudre les faux serments et mettre en fuite tous les Démons.

Mais ces appels, semble-t-il, n'ont pas été entendus. Alors le sorcier semble se mettre en colère. Il invoque la puissance de « Ngoc Hoang, » le Roi du Ciel, dont il est investi, il cherche à intimider les Démons en disant que son corps est rempli de fer et de plomb. Il crie que si le malade ne guérit pas il marchera contre les Mauvais Génies avec ses chaînes et ses machines de fer, ses soldats terribles, ses chevaux de guerre, ses aiguilles, ses rotins, ses talismans infaillibles et qu'il sera accompagné de tous les sorciers de la terre.

Ce n'est pas tout : il annonce la marche des Dieux et des Saints du Paradis, le seigneur « Dai Thanh, » les Génies des Cinq points cardinaux, l'Étoile du Sud « Nam Tao » qui enregistre les naissances, le mandarin « Tuong Quan » qui chasse les mauvais esprits, il proclame la venue des suppôts de l'enfer, le mandarin « Ngoc Ve Ho » qui combat les mauvais génies, âmes des parjures, et une kyrielle d'autres dieux du taoïsme.

Ils arrivent montés sur trois animaux fantastiques de la série des Tu Linh, la Licorne, le Phénix et le Dragon, et pour imiter le bruit de leurs grelots, le sorcier agite frénétiquement sa chaîne de cuivre.

Enfin, le résultat semble obtenu et le sorcier remercie « Lao Quân » et les génies des cinq points cardinaux de l'avoir aidé à obtenir la guérison du malade. Il ne lui reste plus qu'à

immoler un poulet qui emportera au dehors le Mauvais Génie expulsé du corps du malade, à tracer sur la porte, de la pointe de son sabre, les signes cabalistiques qui doivent protéger la maison, à planter aux quatre coins de la case et devant la porte les bua « Thiên Loi, » le *Dieu du Tonnerre*, et à coller deux papiers protecteurs sur la porte de la chambre.

Le sorcier s'en retourne chez lui et y reçoit un salaire proportionné à la fortune et à la générosité de la famille, augmenté toujours de la moitié des offrandes qui ont été déposées sur les autels. On voit que la fonction est assez lucrative. Elle ne nécessite pas d'ailleurs une grande science. En trois ou quatre ans, un élève sorcier a appris par cœur la rédaction des amulettes destinées à conférer l'immunité contre l'atteinte des démons. Au bout de ce stage fait chez un sorcier en titre comme aide sorcier, il reçoit de son maître un brevet lui permettant d'exercer la fonction à son compte.

§ 4. — Pratiques de sorcellerie employées par les magiciens et magiciennes.

Les Thai Khoa et Thay thièp sont des sorciers d'un ordre inférieur. Leurs pratiques sont moins nombreuses et moins compliquées. Les uns se contentent de procéder au rite suivant : ils allument les indispensables bâtonnets odoriférants sur l'autel des Ancêtres, puis ils déposent dans une amulette en papier sept grains de riz pris dans un bol déposé sur l'autel et en forment une cordelette qu'ils attachent au poignet gauche du malade. Si celui-ci est une femme, le nombre des grains est de neuf, et l'amulette est enroulée au poignet droit. Après quoi, ils s'assoient par terre devant l'autel, ayant devant eux un plateau contenant un bol de riz, puis s'accompagnant d'un petit gong, ils récitent une courte prière destinée à chasser le démon. Les autres se livrent à des contorsions afin de se faire posséder du démon qui hante le malade. Ils dansent et gesticulent en récitant des prières coupées de cris inarticulés et enfin.

entrant dans l'état hypnotique du « dông », ils déterminent la cause de la maladie et fixent la date de la guérison, puis s'échappant de la maison avec des allures de fous, ils tombent sur le sol, et le démon qui les possède est considéré comme vaincu. D'autres encore déterminent la nature du mauvais esprit avec des brins de paille, puis ils supplient le Maître Sorcier de venir délivrer le malade. Pour savoir s'ils ont réussi, ils pratiquent l'opération du « âm duong » à l'aide de deux baguettes demi-cylindriques. Si, jetées en l'air, elles retombent en montrant leurs deux faces planes, la consultation est défavorable. On recommence jusqu'à ce qu'on ait obtenu pile et face, et pendant ce temps le sorcier promet au Génie Malfaisant toutes les richesses du malade s'il consent à le quitter. Enfin, le résultat est atteint et le nombre de jours nécessaires à la guérison est indiqué par le nombre d'essais pratiqués avant la réussite.

La dernière catégorie des desservants du culte superstitieux est celle des *magiciennes*. Elles n'ont pas de costume spécial, mais elles font porter avec elles par une suivante les objets nécessaires à l'exercice de leur profession, et qui sont : un éventail, une chaîne qu'elles attachent au gros orteil et les deux sceaux de Boudha.

Lorsqu'elle est appelée près d'un malade, la magicienne installe devant l'autel des Ancêtres un plateau contenant trois bols de riz, les deux cachets de Boudha et plante trois bâtonnets d'encens dans un des bols. Elle s'assied devant le plateau sur un petit lit de camp et commence à psalmodier des prières tout en faisant pivoter son torse autour de ses reins. Le mouvement s'accélère de plus en plus, comme celui des « dông », jusqu'à ce que la malheureuse entre dans une véritable crise d'hystérie. A ce moment elle est possédée par Boudha et ses paroles sont des oracles. Aussi est-elle entourée de la famille, qui recueille soigneusement les sons qui sortent confusément de sa bouche crispée. Revenue à elle on lui répète les paroles qu'elle a proférées, et elle en déduit les rensei-

gnements cherchés. Ou bien l'âme s'est retirée du corps du malade en signe de mécontentement, ou bien la maladie peut être attribuée à un Mauvais Esprit ou encore à un Génie Malfaisant qu'elle désigne. Il ne reste plus qu'à fixer le jour de la guérison, et pour cela elle emploie les deux baguettes demi-cylindriques dont nous avons décrit l'emploi.

Les femmes qui exercent la profession de magiciennes se vouent au célibat et arrivent au milieu de leurs extases hypnotiques à se croire les épouses de Boudha lui-même.

La croyance des peuples de l'Extrême-Orient qui consiste à attribuer les maladies à la présence dans le corps de l'homme d'un Mauvais Esprit, l'évocation des Démons qui possèdent le patient, par des prêtres ou par des sorciers, les séances d'exorcisme à l'aide de talismans et les pratiques d'hypnotisme par lesquelles un sujet se fait posséder du Démon qui hante le corps du malade pour aller l'évacuer ensuite au dehors, tout cela se trouve chez les Égyptiens de l'antiquité. Le rapprochement s'opère jusque dans certains procédés des sorciers : ainsi, chez les Égyptiens, les prêtres considéraient comme un excellent moyen, pour chasser les mauvais esprits, de leur persuader que leur client était placé sous la protection de plusieurs Divinités puissantes. Or, ces menaces sont précisément, nous venons de le voir, un des grands moyens de persuasion employés par les sorciers annamites.

CHAPITRE VI

PAGODES. — LEURS LÉGENDES

§ 1. — Description d'une pagode Boudhique et monographie des différentes statues qu'elle contient.

L'étude des trois religions boudhiste, taoïste et confucianiste, dont la pénétration réciproque est telle que leurs adeptes eux-mêmes déclarent qu'elles n'en font qu'une, ne serait pas complète si elle n'était suivie de la description d'un certain nombre de temples dédiés aux différents cultes.

Le chapitre qui va suivre aura pour objet de donner la description des différentes pagodes qui sontédifiées à Cao Bang et dans ses environs et le récit des légendes qui se rattachent soit à leur construction, soit aux statues qu'elles contiennent. Pour n'être pas aussi richement décorées que les temples du Delta Tonkinois, elles n'en sont pas moins curieuses et ont d'ailleurs la même disposition intérieure et le même culte. C'est ainsi que nous ferons entrer le lecteur dans la pagode de Viên Minh située dans la commune de Da Quan, à quelques centaines de mètres du marché de Cao Binh, l'ancienne capitale des rois de la dynastie usurpatrice des Mac.

Elle se compose, comme tous les temples boudhiques, de trois parties : la *partie antérieure* ou « chua » autour de laquelle sont les statues des gardiens et de quelques Bienheureux, la *partie postérieure* ou « hâu cung », où se dressent, sur de nombreux autels placés les uns derrière les autres, les sta-

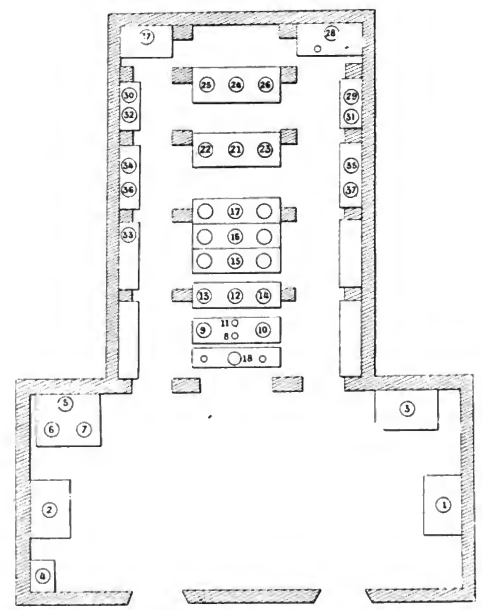
tues des Divinités, et enfin les *galeries latérales* ou « nha ray » le long desquelles sont placées les statues d'autres Bienheureux ou Bienheureuses.

Les statues ont été numérotées dans le plan ci-contre d'après l'ordre dans lequel elles ont été rencontrées et sans tenir aucun compte de leur importance relative.

Statues nos 1 et 2. — A droite et à gauche du grand vestibule qui forme la partie antérieure, se tiennent *les deux portiers des pagodes*. Ce sont les deux « Hô Phap » ou *gardiens de la porte*, le bon, « Hô Phap thiên », et le mauvais, « Hô Phap Ac ».

Ces deux statues représentent deux frères qui vivaient sous la dynastie chinoise des Tuong. Ils étaient d'une force herculéenne et leur stature atteignait trois brasses. Nés de parents pauvres, ils usèrent d'expédients pour se procurer des moyens d'existence. Le Mauvais, qui était l'aîné, malgré les conseils de son frère, se décida à tuer des bateliers pour s'emparer de leur barque et dès lors ils devinrent nautonniers, mais leur taille démesurée leur permettait de descendre dans le lit des rivières et de pousser leur bateau à la main. Apprenant que la guerre venait d'éclater entre les Tuong et les Chu, ils s'enrôlèrent sous les bannières des premiers et y acquirent rapidement un grand renom par leurs exploits. Après la guerre, le roi leur donna les fonctions de gardiens des portes du Palais.

Quelque temps après, le monarque, s'étant laissé dominer par une favorite, fut excité par elle contre sa femme légitime qu'il résolut de faire périr avec ses deux enfants. Il martyrisa de ses propres mains la malheureuse et lui creva les yeux, puis il ordonna aux deux Hô Phap de se saisir des enfants pour les décapiter. Mais les deux géants, touchés par l'innocence des jeunes princes, les emmenèrent secrètement hors de la capitale pour les faire échapper à la mort. Le roi apprenant leur désobéissance entra dans une grande colère et envoya à leur poursuite un grand mandarin militaire. Celui-ci les rejoignit, mais, rendant justice à leurs services et à leur dévouement, il leur



PLAN D'UN TEMPLE BOUDHIQUE.

1. Hô phap Thiên.
2. Hô phap Ac.
3. Duc Chua.
4. Ba Muông.
5. Duong Tang.
6. Xa Tang.
7. Chu Bat Gioi.
8. Thich Ca.
9. (Hôn Tiêng) At Nam.
10. (Phat Tô) Gia Diêp.
11. (Dau Da).
12. Empereur de Jade.
13. Étoile Polaire.
14. Étoile du Sud.
15. 16. 17. Les trois Générations.
15. Ri Lac (Boudha futur).
16. Nhu Lai.
17. Ri Da (Père de Boudha).
21. 22. 23. Les trois Précieuses.
21. Boudha.
22. La Règle.
23. Le Bonze.
24. 25. 26. Les trois doctrines.
24. Boudha.
25. Confucius.
26. Lao Quan.
27. La Bonne Madone.
28. Déesse protectrice des enfants.
29. Van Thu.
30. Muc Liên.
31. Phô Hiên.
32. Dia Tang.
33. Le Génie du Sol.
34. Roi du Ciel.
35. Roi de l'Enfer.
36. Roi des Eaux.
37. Roi du Monde Terrestre.
34 à 37. Les quatre ministères.
18. Table à offrandes.

conseilla de ne pas rentrer à la cour et se contenta de ramener les enfants à leur père, qui les fit périr. Les Hò Phap s'enrôlèrent dans une troupe qui marchait au combat et furent tués dans l'action. C'était le douzième combat de la longue lutte entre les dynasties des Tuong et des Chu. La première, avant de s'avouer vaincue, soutint contre la seconde 36 engagements.



LE BON GARDIEN DES PAGODES.

dont 35 dans le Hou Nan, sa province d'origine, et un seul dans le Chien Si, berceau de la maison des Chu. Au dernier combat qui fut livré près de la montagne de Ky Son, le roi Chu, qui avait remporté la victoire, aperçut sur un arbre une tablette d'inscription qui venait de descendre du ciel et qui portait en caractères d'or l'avis que la victoire était restée aux Chu en raison des crimes dont s'était rendu coupable le dernier des Tuong, et l'ordre au vainqueur de récompenser les

serviteurs qui s'étaient signalés en soutenant le vaincu au cours de cette longue lutte. Les deux Hô Phap furent en conséquence élevés au rang de Génies, et en souvenir de leurs anciennes fonctions au Palais royal, commis à la garde de l'entrée des pagodes. Hô Phap Ac, surveille les allées et venues des méchants et Hô Phap Tiên protège les honnêtes gens.



DUC CHUA, LE SECRÉTAIRE DES PAGODES.

Statue n° 3. — C'est la statue du Bienheureux « Duc Chua » (vertueux seigneur). Il se signala pendant sa vie par ses talents de lettré et son honnêteté de comptable ainsi que par sa bonté et ses vertus. Lorsque s'ouvrit la lutte entre la maison des Tuong et la maison vassale des Chu, il se rendit à la cour du roi Tuong, et le supplia de cesser cette guerre meurtrière. Son audace fut expiée dans les supplices et la prison. Après sa mort il reçut le titre de Bienheureux ou « Bô Tat ».

Duc Chua a sa statue à l'entrée des pagodes, où il est préposé à l'inscription sur un registre des offrandes apportées par les fidèles. C'est dans ce but qu'il tient un pinceau à la main. Seul parmi les Génies et les Bienheureux, il a la faculté de manger des aliments gras et de boire du vin. C'est là, comme nous l'avons signalé plus haut, un adroit subterfuge, inventé par les bonzes pour se procurer le moyen de rompre le régime végétarien.

Statue n° 4. — Cette statue est essentiellement locale. Elle est élevée dans un modeste coin à gauche de la porte de la pagode, à la mémoire d'une femme du pays de Cao Binh dont le mari était soldat de l'armée des Mac à la citadelle voisine. Après la mort de son mari, elle se consacra à la dévotion tout en vendant des plantes médicinales appelées Muòng, et du fruit de ses économies elle fit élever une pagode modeste sur l'emplacement même du temple actuel. C'est de là que lui vient le nom de « Ba Muòng », la dame aux plantes médicinales, sous lequel elle est vénérée.

Statues n°s 5, 6 et 7. — Ces trois statues forment un groupe dans le coin gauche, au fond du vestibule d'entrée. Elles sont réunies ainsi pour rappeler que les hommes qu'elles représentent ont rassemblé sur terre leurs efforts dans un but commun. Leur histoire est particulièrement intéressante, car elle retrace la légende dont est entourée la venue de la religion boudhique en Chine.

Le personnage principal qui trône le long de la muraille est le bienheureux « Duong Tang ». Il vivait sous la dynastie des Duong qui régna sur la Chine depuis l'année 620 avant J.-C. Il exerçait la profession de bonze sous le nom de Tran Huyên Trang. L'incarnation de Thich Ca avait déjà été révélée aux Chinois sous la dynastie des Han par un mandarin nommé « Truong Kiên » (voir le n° 8). Ils connaissaient aussi quelques bribes de la morale et des rites. L'empereur de Chine désireux de répandre dans ses États une doctrine qui le séduisait, chargea le bonze Tràn Huyên Trang d'aller chercher dans

l'Inde les statues divines et tous les documents nécessaires à la connaissance complète de la doctrine. Le voyage de l'envoyé, qui eut une durée de treize ans, fut traversé de nombreuses péripéties dont l'imagination populaire a formé la légende que nous résumerons plus loin. Les principaux compagnons de voyage de Duong Tang furent « Chu Bat Gioi » et « Xa Tang », représentés dans le groupe des trois statues par les nos 7 et 6, et le « Dai Thanh » (grand saint), personnage fabuleux dont il est nécessaire de conter brièvement l'histoire.

Né d'une pierre, ce puissant génie à la figure de singe était doué de grands pouvoirs surnaturels. Il possédait surtout le don de s'incarner sous les formes les plus variées et de se transformer à sa guise. Il osa entrer en lutte avec le Maître du Ciel et devint tellement dangereux que l'Empereur de Jade dut avoir recours à l'intervention de Boudha. Celui-ci apparut sous la forme d'une femme du nom de « Quan Am ». Transporté d'amour pour sa beauté, le Dai Thanh voulut obtenir ses faveurs, mais elle y mit comme condition qu'il parviendrait à s'asseoir sur sa main. Il accepta la gageure et, convaincu de la remplir avec facilité il s'élança. Mais à peine eût-il touché la main que celle-ci se retourna vers la terre et se changea en une colline à l'intérieur de laquelle l'amoureux génie eut tout le temps de calmer sa flamme. « Quan Am » lui fit savoir en effet qu'il resterait cinq cents ans prisonnier et qu'il serait ensuite délivré par un bonze se rendant aux Indes pour y chercher les rites de la religion boudhique et auquel il devait prêter son concours pendant son voyage.

L'époque de sa délivrance arrivait lorsque le Duong Tang se mit en route. Au bout d'un certain laps de temps il avait perdu tous ses serviteurs dévorés par les monstres de la forêt et les sauvages cannibales. Il passait un jour, suivant son chemin, morne et solitaire, près d'une colline lorsqu'il entendit sortir de ses flancs une forte voix. C'était celle de Dai Thanh qui implorait sa liberté. Le voyageur lui demanda de quelle façon il pouvait s'y prendre pour le faire sortir de sa prison.

Il lui répondit qu'il lui suffisait pour cela de grimper au sommet de la montagne et d'effacer les caractères qui y étaient inscrits. Le bonze s'empressa d'acquiescer à sa demande. Lorsqu'il redescendit il trouva la colline fendue et un homme à figure de singe qui se prosterna à ses pieds en le remerciant avec effusion et lui offrit de l'accompagner durant son voyage.

Un soir ils s'arrêtèrent pour passer la nuit dans une maison isolée, habitée par un vieillard, sa femme et sa fille qui était d'une rare beauté. Tous trois furent pleins d'attentions pour leurs hôtes dont les visages respiraient la tristesse. Les pèlerins leur en demandèrent la raison et apprirent que la pauvre jeune fille se mourait d'une maladie de langueur. Pressé de questions, le père avoua à ses hôtes que la cause de cette fatigue était un revenant, qui toutes les nuits venait hanter la couche de la pauvre jeune fille et se livrer sur sa personne à des assauts contre lesquels elle luttait désespérément, la privant ainsi de tout repos. A ces mots Dai Thanh offrit ses services pour s'emparer du fantôme. Il invita les parents à faire coucher leur fille dans une autre chambre et s'enferma dans la sienne quand le soir fut venu. Faisant alors appel à son pouvoir surnaturel, il se transforma en une jeune fille semblable en tous points à celle de la maison. L'esprit malfaisant ne tarda pas à faire son apparition, mais lorsqu'il s'approcha du lit pour se livrer à ses taquineries habituelles, Dai thanh s'empara de lui et reprenant ensuite sa forme ordinaire il lui ordonna de revenir lui aussi à son incarnation naturelle. Il se trouva alors en présence d'un homme à figure de porc du nom de « Chu bat gioi » (oncle-huit-oreilles). Il se disposait à le mettre à mort lorsque Duong Tang attiré par le bruit de la lutte, survint. Le fantôme dompté se jeta à ses pieds et le supplia de l'admettre dans sa suite comme porte-faix. Le bonze accepta et repartit le lendemain suivi de ses deux compagnons.

Quelque temps après, les voyageurs arrivèrent devant un bras de mer qu'il leur fallait traverser et sur les rivages du-

quel ils ne trouvèrent aucun bateau. Au cours de leurs recherches ils rencontrèrent un vieillard. Celui-ci, interrogé, leur apprit qu'un monstre hantait les eaux et dévorait tout être humain qui s'aventurait à leur surface et qu'il suffisait pour le faire surgir d'y jeter une pierre. Aussitôt Dai Thanh ordonna à Chu bat gioi de lancer une pierre dans la mer. A



XA TANG ET DUONG TANG.

peine avait-elle touché la surface liquide qu'un monstre de forme humaine et à tête de buffle émergea du sein des eaux et s'élança sur son provocateur pour le dévorer. Mais Dai Thanh le dompta instantanément et Duong Tang intervint encore pour sauver la vie du monstre qui s'offrit aussi à se joindre à lui comme serviteur. « Xa tang, » c'était le nom du monstre marin, les transporta sur son dos jusqu'à la rive opposée.

Dai Thanh laissa alors le bonze à la garde de ses deux nou-

veaux serviteurs et continua sa route sur un nuage. Le voyage du bonze escorté de ses deux nouveaux compagnons continua au milieu de péripéties fabuleuses, de rencontres extraordinaires et de périls de toute sorte. L'adresse merveilleuse et les pouvoirs surnaturels de ses deux serviteurs suffisaient généralement à le faire triompher des embûches qui semaient sa route, mais il lui arriva à plusieurs reprises d'avoir besoin de l'intervention supérieure de Dai Thanh. Un jour celui-ci descendit du haut des cieux pour s'enquérir de la marche des pèlerins et ne les trouvant plus nulle part il usa de sa puissance supérieure sur tous les génies de la forêt pour leur faire avouer que ses amis avaient été dévorés par un monstre. Le Grand Saint se transforma alors en un fruit très appétissant qui s'offrit à la voracité du monstre. Aussitôt avalé le fruit causa dans son estomac des désordres épouvantables et lui imposa des souffrances atroces qui le firent entrer en convulsions. C'est alors que Dai Thanh reprenant sa forme lui proposa la délivrance de ses maux à la condition de lui restituer les trois hommes qu'il avait dévorés. Le monstre, dompté par la douleur, vomit ses trois victimes, et sous les menaces du Grand Saint procéda à la reconstitution de leur corps en trois tas, auxquels Dai Thanh rendit la vie en posant sur chacun d'eux un poil de la barbe du monstre et en soufflant par trois fois sur ces répugnants débris.

Vers la fin du voyage, Duong Tang et ses compagnons arrivèrent sur les bords d'un bras de mer trois fois plus large que celui sur les bords duquel « Xa tang » avait été trouvé et dont les courants étaient si forts que le monstre marin lui-même déclara qu'il ne pouvait le leur faire traverser. Par un hasard providentiel une tortue colossale surgit des eaux et proposa au bonze de transporter tous les pèlerins sur l'autre rive, à la condition qu'il intercéderait pour elle auprès de Boudha. Elle lui raconta qu'elle avait été autrefois le fils de l'Empereur des Eaux et que l'ambition l'avait poussée à porter les armes contre son père. Le Grand Dragon, pour le punir, avait changé le fils

rebelle en tortue et l'avait condamné à demeurer dans ce bras de mer où il subissait sa sentence depuis huit cents ans. Fort repentant de son odieuse conduite, il priait le bonze d'intéresser à sa cause le Boudha dont il allait chercher les doctrines, afin de faire cesser son supplice. Duong Tang promit de s'acquitter ponctuellement de sa mission et s'embarqua avec ses compagnons sur la vaste carapace de la tortue, qui les conduisit sur les rivages de l'Inde.

Enfin, après quelques nouvelles péripéties, nos voyageurs atteignirent le but de leur expédition. Ils se présentèrent à la porte de la pagode de Loi Am, qui leur avait été indiquée comme la résidence de Boudha. Introduits en sa présence, ils lui exposèrent le but de leur voyage en se prosternant à ses pieds. Le Maître, incarné sous les traits d'un bonze vénérable, complimenta l'envoyé de l'empereur de Chine sur le courage et la constance dont il avait fait preuve au cours de sa longue expédition. Il lui promit un bon retour et l'assura qu'une fois sa mission accomplie, il monterait au ciel en récompense de ses vertus. Enfin, il pardonna à Dai Thanh, Xa Tàng et Chu bat gioi leurs fautes passées en raison du dévouement qu'ils avaient montré à leur maître et leur promit la béatification. A Dai Thanh qui était d'essence presque divine, il promit le titre de *Pacificateur du Ciel,* qui devait lui donner une suprématie incontestée sur tous les Bienheureux. Il tint même à laisser à l'envoyé de la cour un souvenir de son auguste audience et lui remit comme cadeau un vase d'or. Les bonzes de la pagode reçurent l'ordre de lui livrer huit cents volumes de prières et de l'autoriser à dessiner des tableaux représentant les statues afin d'en rapporter l'image dans son pays.

Le voyage de retour s'effectua sans trop d'incidents jusqu'au bras de mer que devait leur faire traverser la tortue gigantesque dont nous avons parlé. Elle les laissa comme au voyage d'aller s'installer sur son dos, mais une fois loin de tout rivage elle demanda au bonze quelle avait été la réponse de Boudha. Le pauvre Duong Tang interloqué, fut forcé d'avouer qu'il avait

oublié sa commission. A ces mots la tortue entra dans une grande colère et disparut au fond de la mer entraînant avec elle les malheureux pèlerins et leurs précieux bagages. Dai Thanh dirigea le sauvetage : il prescrivit à Xa Tang, le monstre marin, de sauver le bonze, à Chu bat gioi de sauver son cheval et plongea lui-même à plusieurs reprises pour sauver les livres de prières qui se perdaient dans les flots. Il parvint à grand'-peine à en recueillir la moitié et bientôt toute l'expéditiou se trouva réunie sur la rive opposée.

Enfin, le voyage s'accomplit et l'envoyé impérial atteint la capitale avec ses compagnons et peut enfin, après treize ans de fatigues, remettre aux mains de l'Empereur les documents de la doctrine boudhique. A la porte du palais, ils se trouvent en présence de Boudha lui-même, qui est venu sous sa forme féminine leur distribuer les récompenses promises. Afin de donner à Duong Tang une suprématie matérielle sur Dai Thanh, il lui remet une couronne qu'il devra poser sur le front du *Pacificateur du ciel*, en lui donnant en même temps le pouvoir de la faire se serrer ou se desserrer à son gré, afin de le tenir à sa merci.

Seul des quatre personnages qui ont joué un rôle dans le transfert de la doctrine boudhique en Chine, le Grand Saint n'a pas sa statue dans les pagodes. C'est que, malgré la puissance considérable qu'ils lui reconnaissent, les bonzes n'ont pas osé introduire dans les pagodes en présence de Boudha, un homme à figure de singe.

Quant à *Xa Tang*, l'examen de sa statue fait ressortir une ressemblance frappante de ce démon converti avec le *Satan* de l'enfer catholique tel qu'il est représenté par l'image ou sur la scène. Il porte, en effet, au front deux embryons de cornes et est armé d'une sorte de fourche.

Statue n° 8. — C'est le « Tich Ca », incarnation de Boudha en un enfant debout une main vers le Ciel et l'autre baissée vers la terre. La première statue de ce genre fut apportée en Chine, comme nous venons de le voir, par Truong Kiên dont

le nom de Bienheureux est Duong Tang. La statue indienne avait soixante mètres de hauteur. On en fit une réduction au centième et on n'apporta en Chine qu'une petite figurine de soixante centimètres de haut sur un char traîné par huit dragons. C'est avec cette dimension réduite qu'est généralement représentée dans les pagodes l'incarnation de Tich Ca.

On retrouve le souvenir des longues pérégrinations du mandarin Truong Kiên dans une expression annamite qui s'applique aux longues étapes et dont le sens indique que, quoi qu'on fasse, on ne marchera jamais plus que lui.

Statue n° 9. — Elle représente un roi de la dynastie annamite des Trân, dont le titre dynastique était Hiên Tong, d'une humilité et d'une piété telles qu'il laissa la couronne pour entrer en religion et se fit vénérer pour ses vertus.

Statue n° 10. — C'est celle de « Phât Tô » (Boudha-ancêtre). Elle est érigée en souvenir du premier Annamite qui embrassa la religion boudhique. Il fonda la première pagode à Dinh ban, près de la route de Bac Ninh à Hanoï. Le premier roi de la dynastie des Ly, dont le titre dynastique était Thai Tô, fut un de ses jeunes disciples avant de monter sur le trône en l'an 1010 de notre ère.

Statue n° 11. — Elle est également dédiée à un bonze annamite qui vivait sous la dynastie des Ly, et qui est l'objet d'une grande vénération de la part des prêtres de la religion boudhique, parce qu'il fut le premier bonze brûlé vivant. Cette cérémonie émouvante a toujours eu le don, en Chine comme en Annam, de frapper l'imagination des peuples et d'attirer sur les pagodes qui en étaient le théâtre des sommes considérables ou des cadeaux magnifiques de la part des fidèles. Aussi cette pratique est-elle très en honneur chez les bonzes.

« Annam Truc Lâm Dê Nhât Dâu Da », ou *le premier bonze de l'Annam,* tel est le nom sous lequel est connu celui qui nous occupe. Il se fit ermite dans la forêt de Truc Lam (forêt de bambous), sur la montagne de Yên tu, et y vécut 250 ans dans le recueillement et la prière. Il est l'auteur d'un

ouvrage sur la description des diverses cérémonies du culte boudhique. A l'âge de deux cents ans, il monta dans le belvédère de la pagode et s'étendit sur une table en marbre où il attendit la mort en récitant des prières et sans prendre aucune nourriture. Un jour, les bonzes de la pagode étant venus le visiter, le trouvèrent tellement faible qu'il ne pouvait plus parler. Son corps était couvert de mousse et sa peau était semblable à une écaille de tortue. Des petits oiseaux et des insectes de toutes sortes nichaient dans sa bouche, son nez, ses yeux et ses oreilles. Les bonzes pensèrent qu'il serait agréable à Boudha de voir une âme aussi pure s'élever vers lui au milieu de la fumée de son corps incinéré. Ils firent élever un bûcher près de la pagode, y firent transporter le corps de « Dâu Da », et y mirent le feu. Un mausolée marqua l'emplacement de cette œuvre pie et les restes du martyr y furent précieusement conservés. Des monuments semblables placés derrière les temples indiquent qu'ils ont eu parmi leurs anciens desservants des martyrs qui se sont fait brûler vivants.

Il est nécessaire de remarquer que les trois statues numéros 9,10 et 11 dont nous venons de donner la monographie et qui figurent sur l'autel dédié à Tich Ca dans les pagodes de Cao Binh, n'y sont pas à leur place. Elles n'y ont été déposées que par suite de l'ignorance des gens du village et à la suite de la démolition d'un bâtiment situé antérieurement derrière le temple et qui servait de couvent aux desservants. C'est en effet dans le « nha tô » ou chapelle des Ancêtres des bonzes que doivent être vénérés leurs trois patrons. Quant à l'autel dédié à Thic Ca, on ne doit voir figurer aux côtés de cette incarnation de Boudha que deux de ses principaux disciples, At Nam, et Gia Diêp.

Le premier, qui est connu en sanscrit sous le nom de « Ananda », était cousin de Thich Ca ou « Boudha Sakyamuni », et fut un de ses apôtres les plus savants. Il fut transporté au Ciel après la mort de son maître.

Il est représenté à sa droite debout et les mains jointes, tandis que l'autre disciple « Gia Diệp » est placé à gauche dans la même attitude.

Statues nos 12, 13 et 14. — La statue du centre représente « Ngoc Hoang Thuong Dè », *l'Empereur de Jade* appelé aussi « Hoang Quan Giao Chu », *l'Empereur chef de la Religion*. C'est le Dieu suprême de la religion taoïste dont le fondateur fut, comme nous l'avons dit, Lao Tseu. Il est considéré par les Chinois et les Annamites comme le Souverain Maître qui a créé le Monde et règne dans les Cieux. C'est la clef de voûte de cet édifice, composé de matériaux si hétérogènes et qui constitue le système religieux des peuples de civilisation chinoise. Ils croient que « Ngoc Hoang », à la période nébuleuse du monde, était un grand oiseau rouge qui planait au milieu de la matière primitive, puis, que, sous son impulsion la partie subtile forma le Ciel et la partie lourde forma la Terre, qu'ensuite il eut sous sa domination les Astres, les Éléments, les Génies, les hommes et les animaux, et qu'enfin il envoya aux hommes des Génies comme Phuc Hi, qui les dirigea vers la civilisation, Thân Nông, qui leur enseigna l'agriculture, et Hiên Viên, qui orienta leur intelligence vers les arts et l'industrie du tissage.

L'Empereur de Jade figure dans le firmament sous la forme de Tu Vê, *l'Étoile du Milieu*. Les deux statues qui lui servent de satellites de chaque côté de l'autel sont, à sa droite celle de « Bac Dâu », *l'Étoile Polaire*, et à sa gauche celle de « Nam Tao », *l'Étoile du Sud*. La première Divinité a la figure noire et tient à la main un pinceau de couleur sombre destiné à inscrire les décès qui se produisent parmi les humains. La seconde tient un pinceau rouge en signe de bonheur avec lequel elle enregistre les naissances. Entre ses deux satellites, l'Étoile du Milieu veille à la destinée humaine et règne dans les cieux. Les trois statues ont le chef recouvert d'une mitre ornée de deux longues ailes de cigale dorées, emblème de la puissance.

Statues nos 15, 16, 17. — Six statues sont placées trois par trois sur deux rangs. Elles devraient être en réalité au nombre de neuf et placées trois par trois sur trois marches du même autel. Elles représentent les « Tam Thê », *les trois générations :* le passé, le présent et l'avenir. Sur chaque degré trône une des incarnations de Boudha flanquée de deux de ses apôtres : en haut, « Ri Da », le père de Boudha, qui personnifie *le Passé;* plus bas, « Nhu Lai », le fondateur de la religion boudhique qui personnifie *le Présent*, enfin, sur le degré inférieur « Ri Lac », le Boudha futur qui personnifie *l'Avenir*. On voit que les Boudhistes, comme les Israélites, attendent toujours *le Messie*.

Ce Messie s'est déjà incarné dans l'Antiquité sous la forme d'un prince qui naquit le dix-septième jour de la onzième lune et pratiqua l'ascétisme dans la solitude des forêts pendant quarante-six ans. Cette vie de privations ne cadre nullement avec l'aspect de cette divinité à l'embonpoint exagéré et à la figure joviale, telle que la représente sa statue. Son geste hiératique est fait de l'application des deux mains l'une sur l'autre et de leur élévation vers la droite du visage.

Statues nos 21, 22 et 23. — Ces trois statues placées sur le même autel au fond de toutes les pagodes boudhiques, sont celles des « Tam Bao », *les trois précieuses*. Ce nom vient de ce qu'elles symbolisent les trois choses précieuses de la religion, à savoir : « Phât », ou *Boudha* lui-même, « Phap », *la Règle*, et « Tang », *le bonze*. Les trois hommes que représentent ces statues vivaient à une époque assez inconnue; ils se consacrèrent au bien et à la charité et acquirent de tels mérites qu'ils furent divinisés. Il est d'usage de les placer dans les pagodes sur un autel d'honneur, mais leur culte est un peu délaissé, comme l'est d'ordinaire celui des trop vieilles divinités. On les représente toujours avec des chevelures recouvertes de coquillages, et c'est de là que leur vient leur dénomination populaire de « But Oc », *Boudhas à Coquillages*. Cette particularité a son origine dans

la légende suivante : Un jour qu'ils désiraient avoir de l'or pour se livrer à leurs œuvres charitables, ils plongèrent dans un fleuve pour aller à la recherche du précieux métal. Quand ils reparurent à la surface de l'eau, leur tête était couverte



LES TROIS GÉNÉRATIONS.

de coquillages, et on les vit monter au ciel la chevelure ainsi ornementée.

On ne sait d'ailleurs pas trop pourquoi les « tam thê » et les « tam giao » sont représentés avec ce même attribut.

Les Annamites sont très ignorants de l'histoire de leurs divinités et particulièrement de celle des « tam bao ». Ils savent seulement que leurs statues furent apportées de l'Inde avec celles de tout l'Olympe boudhique et furent acceptées par les Chinois, et plus tard par eux-mêmes, comme représentant des Dieux ayant droit à toute leur vénération.

Statues n° 24, 25 et 26. — Ce groupe est celui des « tam giao », *les trois doctrines*. Elles personnifient les chefs des trois doctrines dont l'amalgame confus semble constituer la religion des Chinois et des Annamites. Boudha trône au centre ayant à sa gauche Lao Tseu ou « Thai Thuong Lão Quân », et à sa droite Confucius ou « Không Phu Tu », le grand moraliste chinois que les lettrés ont divinisé.

La plupart des pagodes boudhiques donnent ce spectacle, peu banal pour nous mais très naturel pour l'éclectisme extrême-oriental, de la réunion sur le même autel de trois fondateurs de religions différentes dont ils sont devenus eux-mêmes les divinités principales. Ces Dieux voisinant avec une aussi touchante simplicité et recevant en commun les hommages qui leur sont adressés collectivement, ne confondent-ils pas nos idées intolérantes en matière de religion?

Statue n° 27. — Elle personnifie une femme nommée en Annamite « Mu thien », *la Bonne Madone* et en sino-annamite, « Quan Am thê Chi », ou « Quan âm dai tu dai bi ». *Déesse de la Charité et de la Miséricorde.*

On la représente assise sur un poisson rappelant le dauphin allégorique et munie de douze bras formant une sorte d'éventail autour de son torse.

Voici la légende qu'on lui attribue en Chine et qui n'a aucun rapport avec l'histoire de Bodhisatva Avalokitecvara, à laquelle correspond dans la religion de l'Inde cette incarnation féminine de Boudha.

Quan Am (« Kouan yin », en chinois était la troisième fille d'un empereur de la dynastie des Chu. C'est pourquoi on l'appelle quelquefois en langue annamite vulgaire « Chua Ba » ou la troisième princesse. Lorsqu'elle fut en âge de se marier, sa beauté resplendissante lui attira bien des hommages, mais malgré les supplications de son père elle repoussa tous les soupirants et déclara formellement vouloir se vouer au célibat et à la vie monastique. Outré d'une semblable désobéissance, l'Empereur ordonna son supplice. Au

milieu d'une vaste plaine et devant l'armée assemblée, la pauvre jeune fille fut amenée et tendit son cou au bourreau; mais à peine le sabre l'eut-il touché que le ciel se couvrit de nuages sombres et qu'une pluie diluvienne se mit à tomber avec une telle violence que le sabre fut brisé comme verre. Le cruel monarque ne se tint pas pour battu et remet-



LA BONNE MADONE, DÉESSE DE LA CHARITÉ ET DE LA MISÉRICORDE.

tant à deux soldats une ceinture de soie il leur ordonna d'étrangler la princesse.

Sa venue aux Enfers transforma le sombre séjour en un paradis, et le Pluton bouddhique dut la renvoyer sur la terre, où elle vécut encore neuf ans dans l'île de Pou Tou près de Ning Pô, se faisant aimer par sa bonté et ses vertus. Sa piété filiale se manifesta à l'occasion d'une maladie de son père, auquel elle sacrifia la chair de son bras. L'Empereur transporté de reconnaissance pour cette fille envers laquelle il

avait été si injuste, lui fit élever une statue à laquelle mille mains et mille yeux devaient, disait-il, apporter leurs soins. Sa recommandation fut-elle mal comprise? La légende le laisse à penser, car la statue fut douée de mille mains et de mille yeux. On la représente généralement au Tonkin avec dix à douze mains tenant chacune un attribut spécial, une arme, une fleur, un coquillage, une pièce de soie ou un livre. Chacun de ces attributs a des vertus particulières qu'elle distribue généreusement à ses fidèles. Elle porte le nom, bien mérité par sa vie exemplaire, de *Déesse de la Charité et de la Miséricorde*. Les caractères « dai tu, dai bi » (grande-charité-grande-miséricorde) sont généralement inscrits au-dessus de son autel.

Statue n° 28. — Cette statue est celle d'une jeune Coréenne du nom de « Thi King », qui vivait sous la dynastie chinoise des Duong et fut divinisée sous le nom de « Quan Am Tông Tu », *Déesse protectrice des enfants*.

Elle est représentée tenant un enfant dans ses bras, ce qui lui donne l'attitude d'une statue catholique de la sainte Vierge. Pour caractériser encore plus la protection qu'elle étend sur l'enfance, elle est souvent entourée de plusieurs autres enfants, garçons et fillettes, qui se tiennent debout près d'elle. Enfin son mari est figuré sous la forme d'un perroquet perché sur un arbre ou sur un rocher voisin.

Son histoire est la suivante : fille de parents très riches, elle avait épousé par amour un homme sans fortune et vivait heureuse au milieu des privations et du dénuement. Travaillant un jour près de son mari qui dormait, elle voulut à l'aide d'un couteau lui enlever un poil de barbe qui lui déplaisait et approcha cet instrument de sa figure pour le lui couper. Mais celui-ci, se réveillant soudain, crut voir sa femme brandir une arme au-dessus de sa tête et fut dès lors convaincu qu'elle avait tenté de l'assassiner. Ses parents s'éloignèrent d'elle, son mari la répudia et, succombant sous le mépris public, elle entra en religion. Afin d'éviter les poursuites obsédantes que sa

beauté n'aurait pas manqué de lui attirer, elle se présenta au monastère revêtue d'habits masculins. Le pseudo-moine se fit bientôt remarquer parmi ses compagnons pour la ferveur de sa piété et la pureté de sa conduite. Cependant malgré son costume sévère, sa beauté resplendissante avait touché le cœur d'une jeune fille des environs, qui venait assez fréquemment à



DÉESSE PROTECTRICE DES ENFANTS.

la pagode pour y faire ses dévotions. Celle-ci résolut de séduire le jeune bonze dont elle était amoureuse. Mais tous ses efforts se butèrent à une froideur décevante et de dépit elle se donna un amant dont elle eut un enfant. C'est alors que pour se soustraire à l'amende dont elle était menacée et en même temps pour assouvir sa vengeance, elle accusa celui qui avait dédaigné ses avances de l'avoir violée. Lorsque l'enfant vint au monde elle le porta à la pagode et déclara le laisser aux

mains de son père. Le jeune bonze, mis en présence de cet enfant que sa mère abandonnait, se laissa aller à la compassion et le prit dans ses bras pour le caresser. Dès lors, ses compagnons, voyant là le signe de sa paternité, le chassèrent du couvent et la pauvre « Thi Kinh » s'en alla par les routes mendiant pour nourrir son enfant d'adoption.

Un jour, sentant sa dernière heure venue, elle revint à la porte du monastère et écrivit à ses parents, à son mari et au supérieur de son couvent afin de leur apprendre son innocence, puis elle mourut tranquille sur le sort de son protégé.

L'Empereur de Chine, informé de la pureté de sa vie et du dévouement qu'elle avait montré à l'égard d'un enfant abandonné, l'éleva au rang de Divinité avec le titre de *Protectrice des Enfants*.

Quan Am est également invoquée par les femmes stériles comme une *Déesse de la Maternité*, mais elle revêt alors une troisième forme et s'appelle « Quan Âm toa Son », *Déesse siégeant sur la Montagne*.

Statues numéros 29 et 31. — Ce sont les statues de « Van Thu » et « Phô Hiên », deux frères dont la sainteté de la vie mérita la béatification. Le premier est représenté assis sur un lion de couleur bleue, levant la main gauche dans le signe hiératique suivant : l'index et le médium réunis au pouce et les deux derniers doigts levés verticalement. Le second est à cheval sur un éléphant blanc et tient à la main un miroir. Sa main droite est fermée, le pouce restant en dehors et l'annulaire dressé vers le ciel. Tous deux sont revêtus de costumes de bonzes, mitre en tête.

Remarquons en passant que beaucoup de divinités ou de saints sont représentés assis sur un animal qui leur sert de monture. Il y a là un rapprochement à établir avec la religion de l'ancienne Égypte, dans laquelle *chacun des dieux avait son animal sacré*.

Statue numéro 30. — C'est la statue de « Muc Liên » (œil de nénuphar), représenté sous un costume de bonze. Ce bien-

heureux est en grande vénération chez les Annamites, parce que sa vie fut un bel exemple de piété filiale envers une mère indigne. Son nom d'homme était La Bôc.

Ayant perdu son père, après lui avoir fait de dignes funérailles, il partit laissant sa mère Thanh Dê à la maison et emportant une partie du patrimoine provenant de la succession.



LE BIENHEUREUX PHO HIÊN.

Il employa cet argent à faire du commerce et, grâce à son intelligence, il arriva assez rapidement à la fortune. Il eut alors la pensée de revenir au foyer pour faire profiter de sa belle situation sa mère qu'il adorait. Mais celle-ci n'était pas digne de son affection. La dureté de son cœur était proverbiale. Elle jetait des pierres aux mendiants et préférait fouler aux pieds sous leurs yeux les restes de son repas plutôt que de leur en faire l'aumône. Enfin, le temps que son fils avait

passé à travailler avec activité, elle l'avait dépensé au milieu des déportements d'une vie dissolue. Elle voulut cependant donner le change à son fils, dont elle connaissait la vertu et la piété, et elle donna à sa maison pour le jour de son retour toutes les apparences d'une sainte demeure où se balançaient les bannières bouddhiques autour des autels. A cette vue l'heureux fils remercia sa mère avec effusion et lui annonça qu'il lui abandonnait toute sa fortune. Mais les voisins, indignés d'une pareille comédie, lui dévoilèrent la vérité et La Bôc, succombant sous le poids de sa douleur, fut pris d'une syncope.

Lorsqu'il reprit ses sens, sa mère, croyant assister bientôt à son trépas, voulut s'assurer son héritage par un parjure. Elle lui fit le serment qu'elle avait vécu dans la pratique des pieuses règles bouddhiques et que ses voisins étaient d'indignes calomniateurs, et demanda solennellement à Boudha de la faire périr sept jours après si elle avait menti. La punition du ciel ne se fit pas attendre et au bout du délai fixé elle mourut. Son fils consterné lui rendit le culte et s'abîma dans son deuil pendant trois années. Après quoi il se rendit à Ki Dô, où résidait Boudha, et lui demanda à être son disciple, puis, ayant reçu ses instructions il choisit comme ermitage la forêt de Quit Son. De là il obtint la faveur de se rendre aux Enfers et fut mis en présence de sa mère qui expiait ses forfaits dans des supplices terribles. Épouvanté de l'état lamentable dans lequel il avait vu sa mère, il revint sur la terre et se prosterna devant Boudha le suppliant de la délivrer. Le Maître fut d'abord inexorable puis il se laissa fléchir par une piété filiale si persistante, et lui remit un bâton magique qui avait la vertu de rompre tous les obstacles rencontrés en chemin. Muc Liên descendit encore dans le sombre séjour, et d'un coup de son bâton il fit voler en éclats les portes de la prison ou Thanh Dê expiait ses fautes. (C'est le geste qui est répété par le sorcier dans la cérémonie de la délivrance des âmes en peine.) La malheureuse put enfin sortir, mais elle dut transmigrer dans

le corps d'une chienne. Il la rencontra sous cette forme dans sa ville natale, Vuong Xa, et un jour elle lui déclara qu'elle se repentait de ses fautes. Muc Liên était tellement en odeur de sainteté qu'il obtint enfin son pardon. Elle put reprendre sa forme humaine et sous la sage direction de son fils elle devint bientôt d'une piété exemplaire. — Un jour, le quinzième de



LE BIENHEUREUX MUC LIÊN.

la septième lune, ils priaient pour la délivrance des âmes lorsque tous deux s'élevèrent dans les airs et furent emportés au ciel sur un nuage.

Statue numéro 32. — « Dia Tang » est aussi un des disciples de Boudha. Il est représenté revêtu du costume religieux, une mitre en tête et la crosse ou une branche de saule dans la main droite. Le geste hiératique de la main gauche est le suivant : le médium levé vers le ciel, les autres doigts repliés.

Comme le bienheureux Muc Liên, Dia Tàng est invoqué avec ferveur au cour des cérémonies funèbres.

Statue numéro 33. — C'est la statue du « Thô Dia », *le Génie du Sol.* On la rencontre, non seulement dans les temples boudhiques, mais dans toutes les pagodes du culte taoïque ou du culte confucianiste. Il est représenté dans l'attitude d'un juge assis à son tribunal et tient dans sa main sa barbe blanche. Nous avons vu au chapitre précédent combien est grande la vénération qui l'entoure dans tout l'Extrême-Orient.

Statues numéros 34, 35, 36 et 37. — Ces statues, disposées symétriquement de chaque côté de la Pagode, représentent les « Tu Phu », *les quatre ministères*, qui, durant leur vie terrestre, étaient de grands mandarins au service de la dynastie des Thuòng. Ils furent, en récompense de leur zèle et de leur attachement au Prince, élevés par la maison des Chu au rang de Bienheureux. Le premier, « Thièn Phu » (Ciel-ministère) est chargé des affaires qui intéressent le département du Ciel ; le deuxième, « Dia Phu » (souterrain-ministère), s'occupe des questions relatives aux Enfers ; le troisième, « Thuy-Phu » (eau-ministère), est l'Empereur des Eaux, et le quatrième, « Nhân Phu » (homme-ministère), est le roi du Monde Terrestre.

Nous avons terminé l'énumération des statues qui figurent dans la pagode de Viên Minh, mais on remarquera sur le plan que nous en avons dressé que deux travées ont été laissées vides dans les galeries latérales. C'est là que viendront se ranger, lorsque le budget de la commune le permettra, deux groupes importants de bienheureux :

1° Le premier est celui des « bat bò Kim Kuông », *les huit messagers de Diamant*, qui, dans l'entourage de l'Empereur de Jade, jouent le rôle de satellites attachés à sa personne divine. Toujours prêts, sur un signe du Maître, à aller combattre les démons qui jettent le désordre sur la terre, ils sont armés de haches, de sabres et de lances, afin de détruire les cavernes où se tapissent les monstres de toute espèce et d'exterminer leurs habitants.

2° Le deuxième groupe est celui des « thập bat La Han », *les dix-huit rois de la dynastie des Han*, qui ont pour mission de garder les dix-huit portes des Enfers et de tenir les registres où figurent les vivants et les morts.

Nous avons donné comme type de temple boudhique la pagode de Viên Minh, parce que parmi les temples boudhiques



LES THAP BAT LA HAN, OU LES DIX-HUIT ROIS HAN GARDIENS DES PORTES DE L'ENFER.

des environs de Cao Bang, elle est la mieux entretenue et la plus complète. La pagode des « Tam Bao », ou des *Trois Précieuses*, qui se trouve dans la ville de Cao Bang, est dans un tel état de ruine que nous avons dû inviter les notables à la faire reconstruire en 1905. Le temple du Dông Lâm, situé à 10 kilomètres sur la route de Soc Giang, contient les mêmes Divinités et les mêmes Bienheureux. On y trouve de plus les Kim Cuong qui manquent à Viên Minh et dont les statues aux gestes variés et souvent extravagants sont assez curieuses à examiner.

Il faut citer encore comme pagode boudhique des plus

curieuses à visiter, celle de la grotte de Ki Lua près de Lang Son. On y accède par un escalier d'une quarantaine de marches qui donne accès dans une caverne de belle dimension formée naturellement dans la roche calcaire. De chaque côté de l'entrée se dressent les statues colossales des Gardiens du Temple, puis les statues des Divinités s'étagent sur des gradins naturels jusqu'au faîte de la grotte. Enfin, dans une galerie latérale située à droite, se dressent les autels des Bienheureux.

Pour en revenir à la pagode de Viên Minh, il est intéressant de rapporter la légende qui s'attache aux deux superbes cloches qui se trouvent suspendues dans deux petits édicules élevés au milieu du parc qui l'entoure.

La pagode fut édifiée sous la dynastie des Dinh, au deuxième siècle de notre ère, sous le nom de « Chua Da Quan » (pagode de la commune de Da Quan) et dotée d'une fort belle cloche de bronze. Le Song Bang Giang qui coulait au pied du temple, présentait en cet endroit un gouffre profond où l'imagination populaire plaçait des *thông luông*, serpents fabuleux qui ont la réputation d'attirer les pauvres mortels au fond de l'eau pour les dévorer. Une nuit, les habitants des environs entendirent distinctement le son de la cloche sortir des profondeurs de l'abîme et le lendemain matin la bonzesse qui gardait la pagode constata avec stupéfaction qu'elle était toute humide et portait des taches de mousse qui ne pouvaient être que les traces de son séjour dans la rivière. On eut bientôt fait d'attribuer ces promenades, qui se renouvelaient presque toutes les nuits, à la volonté de Boudha employant cet objet sacré à combattre les serpents monstrueux qui jetaient la terreur dans le pays. Au bout de quelques mois la cloche disparut tout à fait et ne revint plus reprendre sa place. On apprit qu'elle avait été retrouvée dans le fleuve à Nam Ninh Phu, en Chine.

Au treizième siècle, sous la dynastie des Trân, la pagode, qui tombait en ruines, fut entièrement reconstruite sous le nom de « Viên-Minh » (jardin-éclairci, débarrassé des serpents monstrueux). Une nouvelle cloche fut fondue, dans laquelle on

coula de l'or pour lui donner un son plus harmonieux; mais lorsqu'on la fit résonner pour la première fois, on fut effrayé du son éclatant qu'elle rendait et le mandarin de Cao Binh, troublé dans son repos, la fit perçer d'un trou pour lui enlever sa sonorité. La seconde cloche, qui est toute semblable à la première, sauf en ce qui concerne le trou, a été fondue depuis l'occupation française. Les deux cloches résonnent tous les ans le 10 du premier mois, jour où une grande affluence de population s'y rend pour le culte de Boudha.

§ 2. — Description de la Pagode de la Sainte Mère Cao Tiên, à Cao Bang.

A une centaine de mètres à l'ouest du temple des Tam Bao de Cao Bang, s'élève sur un tertre à l'ombre d'un superbe banian la pagode de *la Sainte Mère Cao Tiên*. Elle se compose d'un corps de bâtiment rectangulaire faisant face à l'est et comprenant deux pièces, l'une réservée au sanctuaire, l'autre destinée à recevoir les fidèles.

Au fond du sanctuaire et le long de la muraille, se trouvent trois autels. Sur l'autel central qui est plus élevé que les autels latéraux, se trouvent, au point A du plan ci-contre un tabernacle contenant la statue de « Liêu Hanh », appelée aussi « Duc Thanh Mâu », *la Grande Sainte Mère*. C'est la fille de l'Empereur de Jade, dont nous avons donné la légende au chapitre précédent. Elle occupe ici une place d'honneur qui devrait revenir à « Cao Tiên », la Patronne de la Chapelle. Son culte fut apporté à Cao Bang du Delta, bien longtemps après la fondation de la pagode et cette Déesse, dont le rang était bien supérieur à celui de la Sainte Mère Cao Tiên, a pour ainsi dire usurpé sa place. Celle-ci, dont nous raconterons plus loin l'histoire miraculeuse, a sa statue en D, devant le tabernacle. A droite du tabernacle en B, se trouve « Cuu trung », la *Déesse taoïque souveraine des neuf cieux*; à gauche, en C, « Bà Thuy », la *Déesse des Eaux*, — en E, « Thang Ngan », la *Reine des Mon-*

tagnes et des Forêts. — enfin, en F, « Duc Chau Trinh », la *Messagère de Liêu Hanh.*

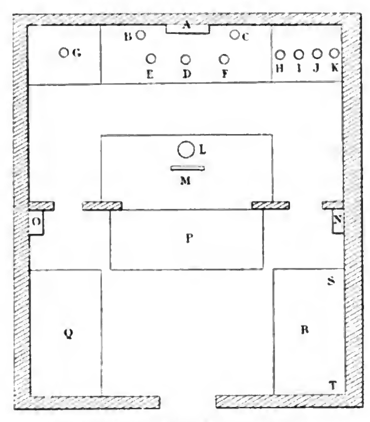
Sur l'autel de gauche, en G, se trouve « Cô Ca », l'aînée des filles de Bathuy, et sur l'autel de droite, en H, I, J, et K, les quatre fils de la même Déesse qui tous ont reçu le titre de saints.

Sur l'autel central placé en avant du trône, assis sur un fauteuil et tenant à la main la plaquette des mandarins, « Duc Ong », le secrétaire des deux Saintes Patronnes de la Pagode, dont la fonction consiste à recevoir les prières et à les faire agréer par la déesse, la sainte ou le saint à laquelle elles sont adressées. Devant lui se trouve une glace transparente lui permettant de voir les fidèles et le mettant lui-même à l'abri des regards indiscrets. Son autel est encombré de nombreuses offrandes consistant généralement en objets confectionnés en papier colorié, fleurs, fruits, souliers, etc. Des chapeaux de femme en miniature sont suspendus au plafond, ainsi que d'innombrables paires de jolis petits souliers chinois.

Dans la salle d'entrée se trouvent : un lit de camp, en P, destiné au dépôt des offrandes, et deux autres, en Q et en R, où se tiennent généralement les gardiens de la pagode, soit qu'ils s'y accroupissent pour jouer de la musique pendant les offices, soit qu'ils s'y couchent pour s'y reposer et même pour y fumer l'opium lorsque le moment du repos est venu. En N, nous remarquons un petit autel bas sans statue ni tablette. Seuls, le vase contenant les bâtonnets d'encens et des fleurs artificielles placées de chaque côté, indiquent que ce petit cube de maçonnerie est destiné à offrir un culte. C'est l'autel de « Ba Thu Diên », la Sainte Gardienne de la Pagode. De l'autre côté et lui faisant face, en O, un autel analogue est dressé au-dessous d'une peinture murale représentant un tigre. On raconte que c'est l'empereur « Dê Thich » qui s'est ainsi changé en tigre pour s'emparer des mauvais esprits.

Enfin, le long du lit de camp R, en S T, sont collés sur la muraille des papiers écrits en caractères chinois et revêtus de

cachets rouges sur lesquels des mains sont dessinées. Ces papiers sont des actes signés par les démons à la suite de séances d'exorcisme analogues à celle que nous avons décrite : un jeune homme ou une jeune fille se fait hynoptiser, puis posséder par un démon qui est signalé comme faisant du tort à une famille. Puis, à l'aide de menaces et de promesses, on lui arrache l'engagement de ne plus poursuivre ses victimes de ses



PLAN DE LA PAGODE DE CAO TIÊN.

tracasseries, mais le proverbe « verba volant, scripta manent » n'est jamais plus de circonstance que dans le cas où on a affaire à un démon. Aussi rédige-t-on soi-même l'engagement à lui faire signer. Sa griffe est figurée par la main du médium dont les contours sont soigneusement suivis par un pinceau.

A une dizaine de pas au dehors de la chapelle se trouve un petit pagodon d'un mètre de haut et dans lequel se trouve la statue « Ba Chua Kho », qui n'est autre qu'une sainte qui gardait les magasins à riz de Cao Bang et dont on a transporté ici l'image.

Revenons maintenant à la Sainte Mère Cao Tiên. Voici sa légende telle qu'elle est rapportée par les annales Annamites :

« Hi tôn », qui monta sur le trône des Lê sous le chiffre de règne de Vinh tri, en l'année 1675 de notre ère, eut à soutenir une lutte acharnée avec Mac Kinh Vu, l'arrière petit-fils de Mac Dang Dong qui avait renversé le roi légitime et s'était proclamé roi d'Annam.

Le dernier descendant de la race usurpatrice des Mac se contenta de régner sur les quatre châu de Cao Bang pendant 85 ans. Il construisit dans la commune de Vu Thuy, près du marché actuel de Cao Binh, un Palais entouré de murailles en terre et en briques dont les vestiges existent encore. Hi tôn demanda au gouverneur du Quan Si, Lai thap Loi, d'envoyer contre le prince rebelle une armée chinoise, et lui-même lança contre lui le chef Dinh van Ta avec une armée annamite. Pris entre deux feux, Mac Kinh Vu dut se réfugier en Chine et laisser Cao Binh aux mains des Lê. C'est au moment où la citadelle tombait au pouvoir de l'ennemi qu'une princesse de la famille des Mac, du nom de « Cao Tiên », s'enfuit sur un éléphant pour ne pas tomber aux mains du vainqueur. Elle dirigea sa monture vers le Song Bang Giang pour le traverser et entra résolument dans le lit de la rivière, sans se laisser effrayer par le bouillonnement tumultueux des eaux; mais bientôt l'énorme mastodonte fut lui-même culbuté par la violence du flot et la malheureuse princesse fut entraînée par un courant terrible. Elle alla ainsi à la dérive jusqu'à ce qu'elle fut entraînée à la surface d'un gouffre du nom de Vuc Sô, situé au pied même de la Citadelle Haute de Cao Bang. L'attention des soldats fut attirée par une bande de deux à trois mille oiseaux qui étendirent leurs ailes au-dessus du corps de la jeune fille comme pour la protéger contre l'ardeur du soleil et restèrent ainsi pendant toute la journée sans se disperser.

Un jeune homme, apercevant à la surface de l'eau un corps de jeune fille richement habillé d'un costume de cérémonie,

voulut s'en approcher, mais aussitôt le cadavre, comme soumis à l'impulsion d'une suprême pudeur, s'éloigna de la rive. Une femme survint et le corps alla s'échouer à ses pieds. Les mandarins, avertis qu'une princesse de la famille des Mac avait été trouvé dans ces conditions, ordonnèrent de l'ensevelir suivant les rites et de l'inhumer à la Citadelle Haute



PRIÈRE A LA SAINTE MÈRE CAO TIÊN.

avec tous les honneurs dus à son rang. Les habitants de la région éprouvèrent dès lors les bienfaits de sa présence, qui attirait sur eux et leurs biens les bénédictions célestes. Pour lui montrer leur reconnaissance, il lui élevèrent une pagode en chaume sous l'ombrage du banian de Vuc Sô, et lui rendirent le culte comme à un Génie. (L'arbre s'est effondré depuis dans la rivière.) La sainte devint de plus en plus charitable à ceux qui imploraient son secours et les mandarins provinciaux,

soucieux d'encourager un culte aussi efficace, résolurent de lui élever un temple plus digne de sa renommée. La Pagode fut transférée vers le centre de la presqu'île de Cao Bang, dans la commune de Cam My, et pour perpétuer le souvenir de son édification, chaque haut fonctionnaire planta devant la porte un banian. Ces arbres existent encore à l'heure qu'il est et forment un massif imposant, dont les racines enchevêtrées ont englouti les stèles commémoratives et dont la cime atteint une hauteur de 30 à 40 mètres.

On raconte que la puissance de la Sainte Mère Cao Tiên était telle, que tout passant qui ne lui marquait pas son respect en descendant de cheval et en ôtant son chapeau devant la Pagode, était immédiatement culbuté par une force invisible et n'obtenait son salut qu'après avoir fait amende honorable.

En 1888, sous le règne de Dòng Khanh, les pirates chinois la détruisirent de fond en comble, mais en 1889, le roi Thanh Thai délivra à Cao Tiên un brevet de sainte, et embellit encore son titre en la nommant « Sainte Mère Protectrice du Pays et Bienfaitrice du Peuple ». La Pagode fut reconstruite sur le même emplacement. Elle continue à attirer le zèle dévot de nombreux fidèles et surtout de femmes, qui viennent lui apporter des offrandes. De nombreuses miniatures de chapeaux de femmes sont suspendues devant l'autel en guise d'ex-voto. Le dernier titre qui lui a été dévolu par l'Empereur d'Annam est celui de « Génie Protecteur de l'État à l'intérieur et à l'extérieur ».

§ 3. — Pagode de Quan Dè, le patron des guerriers.

La Pagode de Quân Dè est la plus belle de toutes les pagodes de Cao Bang. Située dans la plus large avenue de la ville, bien construite et comprenant plusieurs corps de bâtiments assez spacieux, elle a, pendant la période qui a suivi la conquête, servi de logement au Colonel commandant le Ter-

ritoire. C'est en 1899 seulement qu'elle fut rendue au Culte, et si l'on en juge par les cérémonies dont elle est le théâtre, sa passagère désaffectation n'a nullement refroidi le zèle de ses fidèles.

Le temple présente les dispositions suivantes : un péristyle, puis une cour bordée de galeries latérales et au milieu de laquelle s'élève un haut portique monté sur de superbes colonnes, enfin, au fond, le sanctuaire où trônent la statue du *Patron des guerriers* « Quan Dê », abritée dans un riche tabernacle de bois devant la porte duquel se tiennent debout toujours vigilants à sa garde ses deux satellites, « Quan Binh, » l'éphèbe au visage pâle et « Châu Xuong », le terrible guerrier à la face noire et à la barbe hirsute.

Voici l'histoire du Quan Dê telle qu'elle est rapportée dans les Annales :

Son nom de famille était « Quan », son nom particulier « Vo », son surnom Van Truong. Les lettrés lui donnent généralement le nom de « Quan Công », ajoutant ainsi à son nom de famille un titre nobiliaire correspondant à peu près à celui de duc, ou le nom de « Quan Dê » qui comporte le titre d'Empereur. Dans le peuple il n'est connu que sous le vocable de « Quan Thanh », *le saint Quan* ou « Thanh Vo », *le saint Vo*. Si, dans cette dernière expression, au lieu de considérer *Vo* comme un nom propre, on lui donne le sens de guerrier, le titre de « Thanh Vo » signifie *le Saint Guerrier*. Nous verrons plus loin qu'après sa mort, plusieurs Empereurs de Chine eurent à cœur d'ajouter à ces noms des titres de plus en plus longs et de plus en plus pompeux.

Le « Quan Thanh » naquit en la troisième année du règne de Duyen Hi, empereur de la dynastie des Han qui domina la Chine depuis l'annee 206 avant notre ère. C'est la province de Chan Tung qui s'enorgueillit de lui avoir donné le jour.

La légende le représente comme doné des qualités les plus brillantes tant au point de vue physique qu'au point de vue moral. Une grande taille, une constitution puissante et vigou-

reuse, une face haute en couleur où brillait l'éclair de ses yeux d'aigle et encadrée d'une longue barbe noire, tout son physique fait de force et de bravoure lui assurait d'avance le prestige d'un grand chef militaire. Un cœur bon et loyal, une énergie indomptable et une vive intelligence : telles étaient les vertus morales qui complétaient le portrait du plus brillant capitaine de l'histoire chinoise pour lequel l'admiration de ses concitoyens, loin de s'effacer avec le temps, a été croissant de siècle en siècle jusqu'à devenir de l'adoration.

Sa carrière fut orientée vers la guerre par un accident où sa force herculéene lui fit jouer un rôle malheureux.

Un jour, ayant rencontré deux enfants qui se battaient, il voulut les séparer, mais, inconscient de sa vigueur prodigieuse, il écrasa l'un des deux combattants. Afin de se soustraire aux suites de sa fatale maladresse, il quitta la maison paternelle et résolut de prendre du service dans l'armée des Han.

A cette époque, l'empereur Hiên Dê était aux prises avec un chef rebelle du nom de Tao Thao qui cherchait à établir son pouvoir sur les provinces limitrophes de l'Empire. Des mandarins de la Cour faisaient défection et il devenait urgent pour le salut de la dynastie qu'il se rencontrât quelques hommes valeureux, décidés à combattre sous ses bannières. Ainsi pensait le futur guerrier lorsqu'il fit la rencontre dans une hôtellerie d'un marchand de sandales du nom de Lun Bi. Tous deux et l'hôtelier Truong Phi se lièrent d'amitié, et, enflammés d'un zèle fanatique pour l'Empereur, ils firent serment de sauver sa couronne ou de mourir. Un autel fut dressé dans le jardin, un cheval blanc et un buffle noir furent immolés, puis le sang des animaux égorgés fut recueilli. Les trois amis, ayant bu le sang des victimes, prirent à témoin la clarté du Ciel représentée par la couleur du cheval blanc et l'obscurité de la Terre, symbolisée par la couleur du buffle noir, et jurèrent de rester unis dans la vie et dans la mort et de consacrer toute leur énergie au maintien de la dynastie régnante. Puis ils se mirent en route et recrutèrent des volontaires.

Quan Dê en enrôla trois cents pour sa part et marcha d'exploit en exploit. Un général rebelle du nom de Dông Trac ayant tué l'Empereur et pris la capitale, il marcha seul contre le Palais Impérial, le prit d'assaut et décapita le régicide de sa propre main.

Luu Bi, qui était devenu gouverneur de Tu Châu, donna à son compagnon le commandement de la ville de Ha Bi où se trouvaient ses deux femmes. A quelque temps de là, le chef des rebelles Tao Thao, après avoir chassé Luu Bi de sa capitale, tourna ses armes contre Quan Dê. Cerné par ses ennemis, il ne se rendit qu'après leur avoir dicté ses conditions, qui étaient la vie sauve pour les femmes de Luu Bi et la faculté pour lui de le rejoindre. Son perfide ennemi essaya de le brouiller avec son compagnon en l'enfermant toute une nuit sans lumière avec les deux femmes de celui-ci. Mais le héros était homme de ressources : il mit le feu à sa main droite, qui pendant toute la nuit jeta une vive lumière dans toute la maison. Tao Thao le comblait de cadeaux, mais il ne voulut accepter qu'un magnifique cheval rouge qui devait par la rapidité de son allure, lui permettre de rejoindre son ami au plus vite. Sitôt qu'il connut la retraite de celui-ci, il se mit en route escortant ses deux femmes. Tao Thao ayant ordonné aux gardiens des cinq portes de Ha Bi de l'empêcher de sortir, il ne recouvra sa liberté qu'après les avoir taillés en pièces.

Arrivé à la Montagne du Buffle d'Or, son hôte ayant formé le dessein de lui voler son cheval, s'aboucha avec un chef de brigands du nom de Chau Xuong. Mais ce dernier, quand il se trouva en présence du héros, se prosterna à ses pieds, lui avoua sa faute, et lui demanda comme une grâce de le suivre partout son sabre à la main. Bientôt après, au pays de Chau Ki, un vieillard lui donna son fils Quan Binh comme fils adoptif. C'est à partir de cette époque qu'on ne le vit plus sans ses deux satellites.

Enfin, il put rejoindre son ami Luu Bi qui s'était fait proclamer roi du Thai Thuc sous le chiffre de « Han trung Vuong, »

Seigneur fidèle aux Han, et qui le nomma gouverneur de Kinh Châu, territoire qui comprenait les provinces actuelles du Hou Nam et du Hou Pè. Il continua à être en butte aux attaques de ses voisins Tao Thao et le roi de Dông Ngé, et à les étonner par son courage et ses exploits. La nature elle-même, dit la légende, se pliait à ses fantaisies, et lorsqu'il ne pouvait acheter la victoire qu'au prix d'un prodige, il n'hésitait pas à détourner une rivière de son cours habituel pour la lancer sur l'armée ennemie. Enfin, son indomptable énergie jetait la terreur chez ses ennemis. Un jour, ayant été blessé au bras d'une flèche empoisonnée qui avait pénétré jusqu'à l'os, n'eut-il pas le courage de se faire sectionner les chairs et gratter l'os attaqué pendant que de sa main restée libre il continuait sa partie d'échecs!

Sa belle carrière se termina à l'âge de soixante ans. Pendant la dixième lune de la vingt-quatrième année de Kiêu An, il fut pris dans une embuscade par un chef rebelle du nom de Lu Mông Thinh et massacré avec son fils Quan Binh. Sa tête fut apportée à Tao Thao. Le chef de la rébellion, transporté de joie de voir enfin son plus terrible ennemi terrassé, osa insulter ce glorieux trophée, mais la tête se redressa en une attitude provocante, ses yeux lancèrent des éclairs, ses cheveux et sa barbe se hérissèrent et sa bouche lança à la figure de son ennemi un jet de sang.

Après sa mort son âme s'envola sur la montagne de Ngoc Tuyên. On le voyait parcourir le Ciel, voyageant sur un nuage, et la nuit les échos de la montagne répétaient sa plainte déchirante : « Rendez-moi ma tête ». Un jour le bonze Pho Tĩnh osa se présenter devant lui pour lui faire des remontrances à ce sujet. Il lui dit qu'en somme il avait été victime des lois de la guerre que lui-même avait impitoyablement appliquées à ses ennemis. Il lui représenta avec sagesse que son existence d'outre-tombe n'eût été qu'un continuel tourment si tous ceux auxquels il avait fait trancher la tête, et entre autres les six généraux de Tao Thao, l'avaient poursuivi main-

tenant de leurs récriminations. Quan Công comprenant le bien-fondé de ces paroles, ne répliqua pas et remonta dans son nuage.

Depuis lors, il continua à chevaucher silencieusement à travers l'espace sur son vieux cheval de bataille « Xich Thô », tenant à la main son grand sabre « Thanh Long », qui de son



PROCESSION DU QUAN DÊ. STATUES DU GRAND SAINT ET DE CHAN XUONG.

vivant avait fait de si belles hécatombes. A ses côtés se tenaient deux autres guerriers, à gauche un jeune homme au teint pâle, à droite un homme au visage noir et à l'aspect terrible. Le premier était Quan Binh, son fils adoptif, le second Chau Xuong, *perle éclatante,* son serviteur fidèle qui, témoin de sa mort, s'était tué sur son cadavre.

Les apparitions de Quan Công, escorté de ses deux compagnons d'armes, et le souvenir de ses exploits incitèrent les

habitants de la région à lui élever un temple où il fut représenté dans l'appareil même dont il était entouré dans les Nuages. Les bienfaits qu'il répandit autour de lui furent tels que la croyance populaire alla jusqu'à l'investir du pouvoir divin de récompenser les bons et de punir les méchants. Le dernier roi Han lui donna un brevet de saint sous le titre de « Trang Muc Hàu » (brave-œil-marquis).

Sept siècles plus tard, un des rois de la dynastie des Duong, voulant rehausser l'éclat de son culte, fit reproduire un groupe de trois statues comprenant au centre Quan Công assis sur le trône, à gauche son fils Quan Binh tenant entre ses mains une boîte qui contient le sceau de général en chef de l'armée des Han, à droite son serviteur Châu Xuong brandissant le grand sabre du Chef. Puis il lui décerna le titre de « Gia Lam » (bon-beau).

La dynastie des Tông (960 à 1280 de notre ère) l'honora d'un titre encore plus magnifique et étendit sa munificence sur ses compagnons, qu'elle décora aussi de titres nobiliaires fort élogieux.

La maison des Minh ne voulut pas être en reste de gracieuseté à l'égard d'un saint dont la vogue allait toujours grandissant. Un nouveau brevet fut rédigé avec un titre qui ne contenait pas moins de seize mots et qu'il serait inutile de reproduire en entier. Les quatre derniers mots « Quan thanh Dê Quân, » qui signifient *Saint Empereur Quan* donnent une idée suffisante du caractère laudatif du reste de la formule.

Des honneurs encore plus grands devaient lui être décernés par la dynastie des Thanh, qui règne actuellement sur l'empire du Milieu. En 1647 son fondateur Thuàn Tri, dès l'année de son couronnement décréta que des cérémonies officielles seraient célébrées tous les ans pour honorer la mémoire du *Génie fidèle à ses devoirs, Grand Empereur et Saint Vo Quan*. Un de ses successeurs, Ung Chanh, fit don à sa pagode d'un gong en miniature, d'un autel doré sur fond de laque

rouge, de supports de pots de fleurs en marbre et enfin d'un superbe panneau de laque rouge sur lequel était gravée en lettres d'or l'inscription « Hiệp thiên Cung », *Palais communiquant avec le Ciel.* Ayant ainsi épuisé la gamme des récompenses posthumes à l'égard du saint lui-même, il voulut encore l'honorer dans la personne de ses descendants auxquels il distribua des titres jusqu'à la troisième génération.



PROCESSION DE QUAN DÊ. LE CHAR DE LA MUSIQUE.

Il fit élever à leur mémoire, derrière la pagode principale, un monument spécial dans lequel furent déposées leurs *tablettes.* Un décret enjoignit aux autorités provinciales de célébrer le culte de cette sainte famille au printemps et à l'automne de chaque année. Il est utile d'observer en passant que les titres attribués par l'empereur aux parents des hommes qui ont bien mérité de leur pays, constituent une des récompenses les plus précieuses chez les Chinois et chez les Annamites.

C'est pourquoi l'on voit figurer dans les temples dédiés à Confucius les tablettes de ses Ancêtres.

Enfin, l'Empereur régnant a tenu, lui aussi, à décerner à Quan Thanh un titre magnifique, et le zèle des fidèles continue à se manifester par de riches offrandes et des processions superbes, tandis que le pauvre Boudha est délaissé dans ses pagodes bien souvent délabrées.

La croyance populaire attribue au Quan Dê une place parmi les constellations célestes sous le nom de Vu Khuc. On suppose que cet astre qui, n'est autre que Minerve, serait descendu sur la terre sous la forme du grand et saint guerrier dont nous venons de reproduire la légende.

A Cao Bang, le Quan thanh est honoré d'un culte particulièrement dévot, qui se manifeste à certaines époques de l'année par des cérémonies accompagnées du fracas des pétards, du tintement des gongs et du roulement des tam-tams. Parfois même des processions fastueuses parcourent les rues de la ville. Aucun sacrifice n'est épargné par les Annamites et surtout par les Chinois les plus fortunés du chef-lieu, quand il s'agit de célébrer la gloire du *Saint Patron des Guerriers*. Pourquoi cette vogue a-t-elle été grandissante depuis deux mille ans au milieu de ces millions d'hommes qui n'accordent qu'une fort médiocre estime aux gens de guerre et réservent tout leur respect et toute leur admiration pour les savants lettrés et les philosophes pacifiques? Il y a tout lieu de croire que ce mépris du métier des armes qui caractérise les Chinois leur a été savamment inculqué par la dynastie mandchoue dans un but politique facile à saisir, mais qu'au tréfonds de leur âme, ils gardent toujours une admiration profonde pour les gloires militaires.

La fête à laquelle nous avons assisté le 19 février 1905 (seizième jour de la première lune s'est déroulée pendant toute la journée sous un clair soleil de printemps. Dès le matin les rues étaient sillonnées par des Chinois en costumes de fête, portant la veste de soie et le caleçon de couleur voyante recou-

vert de deux jambes de pantalon de couleur pâle serrées dans le bas, et par des Annamites en longues tuniques multicolores. Lentement la procession s'organisait à la sortie de la grande pagode : brancards supportant des lanternes à clochetons en papier aux cinq couleurs, tables toutes servies à l'usage du Saint, dais multicolores avec pendeloques en verroterie. Un jeune cavalier richement habillé et qui de loin ressemblait à un ange aux ailes déployées, figurait le porte-étendard du Guerrier. Les drapeaux fixés dans une armature portée sur son dos rappellent ceux que le chef d'armée d'avant-garde distribuait à ses lieutenants pour courir sus à l'ennemi. Un superbe pagodon en bois noir et doré, sculpté à jour, représente le linh xa ou *maison de l'âme* du Quan Thanh. Une sorte de grande coquille dans laquelle se dressent des bouquets est censée renfermer ses esprits vitaux voltigeant au milieu des fleurs. Puis on voit s'avancer une théorie de jeunes gens élégamment vêtus, armés de hallebardes, de lances, de piques et de sabres : c'est la garde d'honneur du général en chef. Défilent ensuite les deux fidèles satellites, Quan Binh et Châu Xuong, assis sur leur trône, le premier jeune et pâle, le second terrible et hirsute. Enfin, fermant la marche, le grand empereur et saint guerrier à l'ombre d'un vaste parasol qui l'abrite contre les injures du soleil, s'avance farouche et bienveillant, sublime et populaire, majestueux et bon enfant. Sa face rubiconde respire la force et la vigueur, ses yeux aux éclairs d'acier marquent l'énergie.

Sur le parcours que doit suivre la procession, de véritables reposoirs ont été installés devant les maisons les plus opulentes aux frais d'un certain nombre de voisins qui se sont cotisés pour l'achat des animaux sacrifiés, des fruits, des fleurs naturelles ou artificielles, des lanternes, bougies, bâtonnets d'encens. Les trois ou quatre chefs de famille les plus importants parmi ceux qui ont fait les frais d'un sacrifice, officient suivant les rites des cérémonies funèbres. Les statues du Quan Dê et de ses deux suivants sont installées au fond de la tente.

les autels à encens et les tables à offrandes sont placées devant. Un jeune homme s'agenouille devant l'autel à encens et donne lecture de la liste des donateurs et des présents que chacun d'eux a offerts. Puis, à l'avertissement du héraut, les officiants se prosternent, offrent le vin, se relèvent et vont en procession faire gravement le tour d'une natte pendant que l'un d'eux se gonflant les joues, imite le bourdonnement d'une abeille. La même cérémonie est répétée devant chaque table.

Ainsi la procession du saint guerrier se déroule lentement à travers les rues ensoleillées, où circule une foule joyeuse et endimanchée. Elle s'arrête de temps en temps devant les reposoirs qui ont été dressés sur son parcours, et n'arrive que vers deux heures de l'après-midi au champ de courses de Cao Bang, où doit avoir lieu une véritable fête champêtre.

Là, devant la tribune, les différents chars se rangent pendant que la foule se masse autour d'un mirador enguirlandé de pétards chinois et d'oriflammes multicolores. Au sommet de l'échafaudage de bambous se trouve un gros pétard cylindrique, dans la tige centrale duquel est emmanchée une rondelle de papier pressé enroulé dans du coton rouge. C'est cette sorte d'anneau qui est le clou de la fête, et c'est pour le posséder que des centaines de jeunes gens vont se rouler dans la poussière.

Au milieu du crépitement des pétards une détonation a retenti comme un coup de tonnerre. Une fumée blanche entoure le mirador. Toutes les têtes sont levées pour suivre la trajectoire du « dàu phao », *tête de pétard.* Puis la troupe des champions s'ébranle dans la direction qu'il a prise. Il tombe et ce n'est plus autour de lui qu'un moutonnement de dos. Mais bientôt l'un des champions a saisi l'objet tant désiré et c'est à qui le lui ravira, le lui enlèvera de vive force, selon l'expression consacrée « au cuop ». L'anneau rouge passe de main en main avec force horions distribués aux récalcitrants dont les mains sont trop crispées et reste enfin au

plus fort ou au plus audacieux qui le rapporte triomphalement et vient le déposer aux pieds du Quan Dè dans la tribune.

Un des organisateurs de la fête prend le nom et l'adresse de l'heureux gagnant. Celui-ci peut à son choix, soit vendre l'objet, soit le garder chez lui et lui rendre le culte comme à un talisman émanant du Grand Saint lui-même. Il ne manquera pas alors, du moins telle est la croyance populaire, de voir le bonheur et la prospérité régner chez lui pendant toute l'année, mais il sera dans l'obligation d'offrir à la fête de l'année prochaine l'une des quatre lanternes qui font l'ornement de la procession. Généralement les gagnants renoncent à la possession de l'anneau fétiche et préfèrent toucher un prix de 15 ou 20 piastres que la société organisatrice leur octroie, ou le mettre aux enchères. Il atteint quelquefois ainsi le prix de 60 à 80 piastres.

La fête se poursuit pendant toute l'après-midi, et après le tirage de quatre pétards analogues au premier, la procession rentre à la pagode dans le même ordre.

§ 4. — Pagode des deux Saints (nhi thanh) ou temple du patron des guerriers « quan vu » et du patron des lettrés « van xuong ».

L'édifice se trouve situé dans l'avenue Paul Bert, qui borde le Song Hiên. Il se compose d'un péristyle couvert, d'une cour dallée et bordée à droite et à gauche de galeries latérales, et du temple proprement dit où se trouve un autel à encens séparé du sanctuaire par un store derrière lequel trônent les statues des *Deux Saints*, placées l'une à côté de l'autre. Tous deux sont assis : à droite « Quan Dè, » le *Patron des Guerriers* dont nous avons donné la monographie dans le paragraphe précédent, à gauche « Van Xuong », le *Patron des Lettrés*. Dans les pagodes dédiées à son seul culte, celui-ci est toujours accompagné de ses deux acolytes qui se tiennent derrière lui à droite et à gauche. Ce sont : « Khôi Tinh », qui tient dans la main droite un pinceau et dans la gauche un lingot d'argent, afin de

symboliser les avantages matériels que peut procurer l'instruction. Sa statue est caractérisée par des signes bizarres, front orné de deux embryons de cornes, face convulsée et bleuie, pied relevé en arrière. Le second personnage est « Van Giap », qui tient dans ses mains un registre et porte dans un petit sac le sceau de maître.

Voici la légende de « Van Xuong ». Il naquit sous la dynastie des Duong, vers l'an 800 de notre ère, dans le royaume de Ngô. Son nom était « Truong A ». De bonne heure il se signala à l'admiration de ses contemporains par ses vertus et ses mérites. Son père ayant trouvé dans son champ une statuette en or, il refusa de la vendre pour tirer sa famille de la misère et attendit l'occasion de la faire servir au bien commun. Bientôt après le pays étant désolé par une inondation, mû par une inspiration soudaine, il s'en alla en bateau jeter la statuette d'or au milieu du fleuve. Instantanément les eaux se retirèrent dans leur lit et le fléau fut conjuré. La renommée de cet acte de désintéressement si heureusement couronné de succès se répandit dans tout le pays.

Sa piété filiale était également proverbiale : sa mère souffrant d'un abcès inguérissable, il ne craignit pas d'en sucer le pus pour la soulager. Un médecin ayant déclaré que la malade guérirait si elle mangeait de la chair humaine, il mit le comble à son dévouement en se coupant la chair du bras pour la lui donner comme nourriture.

Enfin, ses parents et sa femme étant morts le même jour du choléra, il s'installa pieusement pendant les trois années de deuil près de leur tombe et consacra tous ses instants à leur culte. Frappé dans ses affections les plus chères par le terrible fléau, son désir était de le combattre pour l'empêcher de faire de nouveaux ravages. Une nuit, la statuette d'or qu'il avait si généreusement jetée au fond des eaux lui apparut et lui enseigna deux prières qui avaient la propriété de guérir le choléra. Il les récita et l'épidémie qui ravageait la contrée cessa comme par enchantement.

Encouragé par ce succès, il se mit à étudier la médecine, et sa renommée alla jusqu'à la cour. L'Empereur le chargea d'enseigner les lettres et la philosophie et de réorganiser l'administration. Il fut lauréat des concours littéraires et publia des préceptes de morale d'une haute portée philosophique. Mais ces sages occupations ne suffisaient pas à l'isoler des laideurs de la vie. Dégoûté des honneurs et n'ayant soif que de vertu, il résilia ses fonctions pour se retirer loin des vanités du monde. Le silence paisible de la forêt lui sembla propice aux méditations d'un philosophe. Il se fit ermite et personne n'entendit plus jamais parler de lui.

C'est alors que parmi le peuple qui avait été témoin de ses vertus, naquit la croyance que ce saint homme n'était autre qu'une incarnation de l'astre « Van Xuong », de la constellation de la Grande Ourse. On lui éleva un temple et il fut vénéré sous le titre de *Dieu de la Littérature*.

Il est regardé comme présidant du haut du Ciel des taoïstes aux destinées des Lettrés et aux succès des étudiants. C'est lui, aidé de ses deux secrétaires, qui les fait figurer sur son grand registre et qui, selon leurs mérites littéraires et la dignité de leur conduite, leur octroie les grades universitaires qu'ils postulent. Aussi, à l'approche des examens, la foule anxieuse des candidats, après avoir été sacrifier au Dieu Confucius qui trône au Van Miêu, vient-elle aussi se presser autour des autels du *Patron des Lettrés*.

Le temple des *Deux Patrons* étant le plus vénéré de la population de Cao Bang, c'est là que se fait généralement le *serment judiciaire*. Voici la scène à laquelle j'ai assisté le 3 mars 1905 : le Quan An, chef de la justice de la province, ayant à cœur de faire appuyer d'un serment les affirmations de trois témoins dans une affaire d'assassinat, les amena à la *pagode des deux Patrons*, vulgairement appelée pagode de « Pho Cu » ou du *Vieux Quartier*. Chacun d'eux entra, tenant à la main un petit panier dans lequel était un poulet, alla se placer debout devant l'autel à encens. Le juge criminel prit dans

un vase trois paquets de baguettes odoriférantes, puis, après s'être incliné quatre fois devant l'autel, tenant dans les deux mains les bâtonnets allumés, il en remit trois à chacun des témoins. Ceux-ci, après avoir salué à leur tour de la même manière, remirent les baguettes au Quan An qui les fixa dans le cendrier de l'autel. Chaque témoin à son tour s'empara de son poulet dont il tenait solidement le cou de la main gauche pendant que la main droite était armée d'un couteau. La question sur laquelle il devait témoigner lui fut posée nettement. Il y répondit et ajouta : « Si je mens je consens à mourir sur l'heure comme ce poulet ». Enfin il trancha le cou du volatile et en fit couler le sang dans une tasse posée devant lui. Les assistants saluèrent l'autel avant de se retirer.

Est-il absolument certain, comme me l'a affirmé le Quan An, qu'aucun indigène n'oserait faire un faux serment à la pagode? Je ne me prononcerais pas d'une façon aussi formelle, mais si j'en juge par l'émotion qui était peinte sur les visages de ceux qui jouaient un rôle dans cette cérémonie, et par ce fait que certains témoins refusent de s'y prêter, je pense qu'on peut recourir avantageusement à ce moyen de découvrir la vérité. Il est indubitable en tout cas qu'il revêt aux yeux des indigènes une autre importance que notre : « Levez la main droite et dites Je le jure », qu'ils regardent comme un geste sans aucune portée.

§ 5. — Pagode de « Trân Quêc Toan » ou « Hung Dao ».

C'est une petite pagode qui se trouve dans la rue du Territoire, à Cao Bang. Elle est dédiée au Grand Guerrier « Trân Quôc tuân » qui défendit le sol de sa patrie contre l'invasion chinoise. Fils de Trân Liêu (frère aîné du roi Thai Tôn, fondateur de la dynastie des Trân) et d'une princesse de l'ancienne maison des Lê, il était deux fois prince de sang royal. Lorsqu'en l'année 1279 de notre ère, le roi Tranh Tôn abdiqua, son fils Trân Kham prit le titre dynastique de « Nhân Tôn Hoang

Dè », « *Empereur Nhân Tôn* ». A cette nouvelle, l'Empereur Nguyên Thai Tô, de la maison des Nguyên de Chine envoya en ambassade à la cour de Viêt Nam ou *Pays du Sud*, ainsi que s'appelait alors le royaume d'Annam, son ministre des rites auquel il donna la mission de blâmer l'attitude du roi de ce pays qui avait osé usurper le titre d'Empereur. L'ambassadeur était porteur d'un édit enjoignant au jeune souverain d'avoir à se mettre en route pour la capitale de la Chine, afin d'y présenter ses excuses au Fils du Ciel. Nhân Tôn refusa de se soumettre à cette injonction. Il entendait par là repousser toute suzeraineté de la part de la Chine et répondit à un nouvel envoyé du nom de Laong Tâng, qu'il acceptait la ratification de son avènement par l'Empereur de ce pays voisin, mais ne voulait à aucun prix se prosterner devant l'image de ce souverain de la dynastie mongole qu'il considérait comme un usurpateur du trône des Tông.

Froissé de cette réponse injurieuse, Nguyên Thai Tô, qui n'était autre en effet que « Koubilai », le chef des terribles envahisseurs mongols, le petit-fils de Gengis Khan, se hâta de lever, en 1282, une armée tartare de cinq cent mille hommes, qui demanda à passer au Tonkin sous prétexte d'aller faire la guerre aux Ciampois. Le roi Trân Nhân Tôn prit si bien ses dispositions pour rendre la frontière infranchissable, que l'ennemi renonça à passer. En 1284, l'Empereur tartare renouvela sa tentative et envoya son propre fils « Thoac Hoang », avec mission d'envahir le Viêt Nam. C'est alors que le roi Nhân Tôn nomma son oncle « Trân Quôc Tuân », généralissime de ses armées de terre et de mer. Celui-ci prit comme lieutenants d'autres princes Trân Quang Khai et Tranh Khanh Dzu, ses propres fils Trân Quôc Hiên et Trân Quôc Tang, et ses serviteurs Gia Tuong et Yêt Kiêu. Mais il ne put arrêter le flot envahisseur des ennemis, qui attaquèrent ses places fortes. L'armée annamite se replie sur le fleuve Van Kiêp et le roi se réfugie à Hai Dzuong. Les Tartares d' « O Ma Nhi » bousculent les Annamites au bac de Van Kiêp et occupent Pha Lai (Sept

Pagodes actuel). Pendant ce temps, un second général tartare, « Toa Dò », occupe la province du Nghé An, et Quang Khai lui est opposé.

La situation du roi Nhân Tòn et de son père était des plus critiques et des défections, à la tête desquelles se plaçait le prince Tràn Ich Tàc, se produisaient de toutes parts. En 1286 le roi inflige une première défaite à Toa Dò au poste de douanes de Ham Tu (province de Hung Yen) puis à Trang Yèn (province de Ninh Binh). En même temps que Tranh Khai bat le prince Thoac Hoang à Chuong duong, non loin de la capitale de Thanh Long. Enfin, un mois après, le roi attaque les deux chefs mongols O Mà Nhi, et Toa Dô, à Tay Kiêt et en fait un terrible massacre. Le second a la tête tranchée sur le champ de bataille et 50.000 prisonniers restent aux mains des Annamites. Lorsque Quòc Tuàn présenta à son roi la tête de l'ennemi vaincu, celui plein de respect pour le brave guerrier qui avait fait trembler son trône sur sa base et avait sacrifié sa vie pour son souverain, se dépouilla de sa robe royale et la donnant au fonctionnaire chargé des obsèques, il lui ordonna d'en envelopper la tête de son ennemi et de lui rendre les honneurs funèbres.

De son côté, le généralissime avait taillé en pièces l'armée du prince Thoac Hoang à Van Kièp, et tué de sa main le chef Ly Hang. Le carnage avait été si grand que le fleuve chariait des flots de sang. Ainsi se terminait la première invasion mongole, grâce aux sages dispositions prises par le roi et son fidèle serviteur Quòc Tuàn.

Mais l'Empereur de Chine ne se tenait pas pour définitivement battu. En 1286 une nouvelle armée Mongole, sous le commandement de Thoac Hoang et O Mà Nhi, passait de nouveau la frontière pendant qu'une nombreuse flotte sous la conduite de l'amiral tartare Truong Van Hô, tentait de remonter les rivières du Delta. Les Annamites furent obligés de laisser l'armée d'invasion établir son camp près de la capitale et le roi se replia vers le Sud avec Quòc Tuàn, laissant au général

Khanh Du, la mission d'arrêter la flotte et d'attaquer l'armée.

Celui-ci infligea d'abord, non loin de Pha Lai, une défaite cruelle à la flotte qui tentait de remonter le fleuve et mit la main sur de gros approvisionnements destinés à l'armée et sur de nombreux prisonniers. Pendant ce temps, Quôc Tuân lui coupait la retraite à l'aide d'un énorme barrage recouvert d'herbe sur le Rach Dang, non loin de Hai Phong. Justement les Mongols venaient de se décider à battre en retraite en descendant le fleuve. La flotte des jonques marchait en tête guidée par O Mà Nhi et Phan Tièp et l'armée de terre suivait sur les rives. Quôc Tuân, par une attaque suivie d'une retraite feinte vers l'amont, amena l'ennemi à le poursuivre jusqu'au moment de la marée descendante. Il fit alors un retour offensif général qui imprima à la flotte ennemie une fuite désordonnée vers le barrage où elle vint s'écraser d'elle-même. Ce fut un carnage effroyable dans lequel fut entraînée l'armée de terre qui accourait au secours de sa flotte et les eaux du fleuve furent encore rougies du sang tartare. Tous les généraux ennemis sauf Thoac Hoang furent faits prisonniers. La plupart furent rendus à la Chine, mais O Mà Nhi, qui par ses propos et ses actes s'était rendu odieux aux Annamites, fut décapité ainsi que le métis Pham Nhan qui avait servi de guide à l'armée chinoise.

Ainsi le Viêt Nam était pour jamais délivré des invasions chinoises. Le roi Nhân Tôn, en rentrant dans sa capitale ne ménagea pas aux soutiens du trône les récompenses qu'ils avaient méritées pour ce succès affirmé par deux fois. Il les inscrivit sur un livre d'or où il fit peindre leurs portraits. Mais celui qui avait acquis le plus de droits à la reconnaissance nationale était Trân Quôc Tuân, le « grand général Aide de Camp de l'Empereur, soutien du trône et généralissime des armées de terre et de mer ». Il reçut le titre magnifique de « grand archiduc Conseiller de l'Empereur, fidèle patriote et vertueux guerrier, chef suprême des divinités locales, Grand Prince créateur de l'armée ». C'est sous le nom de « Hung Dao

Bai vuông » (lever armée-Grand-Prince) qu'il est généralement connu.

Dans sa lutte contre l'envahisseur, il n'avait pas été seulement servi par les événements. Ses succès étaient dus, non seulement à son courage et à la sûreté de son jugement, mais encore à la méthode avec laquelle il savait dresser sa troupe, la rendre fidèle et la faire évoluer au combat. Sa renommée de grand capitaine était telle, que son roi alla le trouver à son lit de mort pour lui demander le secret de ses victoires. Le fidèle sujet lui tint ce langage simple et clair qui était à la fois une haute leçon de stratégie et de philosophie : « A une « arme offensive longue, opposez une arme défensive courte, « et par suite d'un maniement prompt et facile. Aux plans « compliqués de l'ennemi, opposez une troupe rompue à la « manœuvre et entraînée à la fatigue, en un mot, souple et « résistante. Que son instruction militaire soit faite avec mé- « thode, sans hâte et sans sévérité excessive. Le chef doit se « montrer paternel avec ses soldats afin de mieux gagner leur « confiance, de même que le Monarque doit se montrer large « et peu exigeant pour son peuple s'il veut conserver sa cou- « ronne. Lorsque le jardinier a bien soigné ses plantes il ne « craint pas les assauts du mauvais temps. Que lui importe « que la tourmente passe et lui cause quelque dommage? Il a « confiance, il sait que ses arbres résisteront parce qu'ils sont « vigoureux et solidement enracinés. Il en est de même du sort « des batailles. Lorsqu'un chef a méthodiquement dressé sa « troupe et qu'il en a fait une vigoureuse phalange, il peut « affronter la bataille sans appréhension. Qu'importe même « si le souffle de la défaite vient à faire courber leur tête? « Ce n'est là qu'une manche dans une partie d'échecs. Ce « revers de fortune momentané doit laisser impassible le « chef confiant dans une troupe bien exercée, qui doit forcé- « ment reprendre l'avantage et gagner la belle. »

Ainsi parla ce guerrier annamite du treizième siècle, et son souverain tint le plus grand compte de ces paroles d'une sa-

gesse si profonde. C'était le digne testament d'un chef militaire dont chaque campagne avait débuté par des revers et qui grâce à l'application méthodique de ses principes bienveillants et pratiques, avait toujours vu ses efforts couronnés d'un succès final.

Le peuple annamite n'admire pas seulement en Quốc Tuấn l'homme de guerre valeureux et habile, le chef d'armée sage et méthodique, le philosophe d'une haute culture intellectuelle, il lui est encore reconnaissant de la fidélité inébranlable qu'il a conservée jusqu'au bout pour son roi, malgré l'enivrement des victoires, malgré l'omnipotence que lui conférait le commandement d'une armée qui venait de sauver la patrie, malgré même la volonté de son père exprimée à son lit de mort. Les annales rapportent en effet que le prince An Sanh, qui nourrissait contre son frère cadet en possession de la couronne, une haine féroce, n'avait fait donner à son fils une solide instruction que dans le but de le mettre à même par ses talents d'usurper le trône. Lorsqu'il sentit venir sa fin, il manda son fils près de lui et lui dit : « Jamais je ne fermerai les yeux dans la tombe si vous ne vous emparez pas du pouvoir ». En bon fils, Quốc Tuấn ne répliqua pas à cet ordre, mais en sujet fidèle il refusa de l'exécuter. Il avait une telle horreur de la trahison d'un sujet envers son maître, qu'il pensa tuer son plus jeune fils Quốc Tang qui un jour avait osé lui conseiller d'imiter Yuan Thai Tổ, usurpateur du trône de Chine. Le féal serviteur, en entendant ces paroles sacrilèges tira son sabre du fourreau et voulut mettre son fils à mort. Quốc Hiền arrêta le bras de son père et sauva son jeune frère de la mort, mais non de la malédiction paternelle. Le vieux guerrier s'était juré de ne jamais laisser tomber son regard sur ce fils irrespectueux et rebelle et donna l'ordre de l'éloigner de son lit de mort. Il ne fut admis à pleurer son père et à s'approcher de son corps que lorsqu'on lui eut fermé les yeux pour toujours.

Voici maintenant les légendes qui permettent d'expliquer la

dévotion particulière dont sont l'objet les temples élevés à Hung Dao.

Nous avons vu que par son ordre les généraux Chinois O Mà Nhi et Pham Nhan avaient eu la tête tranchée. Le second était né en pays annamite sous le nom de Ba Linh, d'un Chinois et d'une femme indigène. Ayant fait des études savantes en sorcellerie, il partit pour la Chine sous le nom de Pham Nhan. Son savoir lui ouvrit l'accès de la Cour de Chine et il abusa de la confiance de l'Empereur en séduisant une de ses femmes. Condamné au plus terrible supplice, il ne dut sa grâce qu'à la promesse qu'il fit de guider en Viêt Nam les armées Mongoles, et il partit avec le général O Mà Nhi.

La légende rapporte qu'au moment de son supplice, Pham Nhan ayant demandé à manger, son ennemi Quôc Tuân lui dit : « Tu n'es digne de manger que le sang des menstrues », et il lui fit apporter un plat contenant des linges maculés de sang. Dès lors, l'âme du malheureux devint un mauvais esprit qui n'a d'autre occupation dans l'autre monde que de tourmenter les femmes en troublant leurs fonctions génitales et en produisant des avortements chez les jeunes mères.

D'après une seconde légende, les têtes d'O Mà Nhi et de Pham Nhan furent jetées au *Fleuve à six embouchures*, le « Luc Dau Giang », et furent recueillies par deux pêcheurs qui les trouvèrent dans leurs filets. Ceux-ci leur proposèrent une sépulture à une condition qu'elles leur procureraient de bonnes pêches. Les deux têtes, soigneusement recouvertes d'un tombeau, attirèrent sur la région avoisinante une telle prospérité, que bientôt on leur éleva un temple et que le roi leur délivra des titres de Génies.

Mais malgré ce culte local, la croyance populaire qui fait de Pham Nhan le mauvais génie, tourment des femmes, ne tarda pas à prévaloir, et il est universellement considéré comme un esprit malfaisant. Il était naturel que pour se préserver de ses mauvais sorts on eût recours à celui qui sur cette terre fut son ennemi irréconciliable et qui surtout, par sa parole malheureuse,

avait attiré sa colère sur le sexe faible et avait ainsi assumé toute la responsabilité des misères qu'elle lui attire. Son intervention est d'ailleurs, au dire des indigènes, toujours efficace. C'est dans ses temples que les jeunes mères font faire des offrandes pour obtenir une heureuse délivrance. Il est d'usage d'apporter dans les pagodes dédiées au Génie, des nattes neuves que l'on échange contre celles qui ont été placées devant son autel et sur lesquelles on suppose qu'il a daigné s'asseoir. Le roi Tu Duc lui-même, qui n'avait pas d'héritier, fit faire cet échange par les mandarins de la province de Hai Duong.

Le culte de Hung Dao est très répandu au Tonkin. Il a ses temples à Hanoï, mais la pagode la plus en vogue est celle de Kiêp Bac, près du village de Van Yên, ancien village de Van Kiêp, où se porte un important pèlerinage le 20 du huitième mois de chaque année. Dans la modeste pagode de Cao Bang, il existe, outre l'autel central où trône la tablette du Génie, deux petits autels dédiés aux enfants morts en bas âge, et le temple est souvent appelé *Pagode des enfants*. Ce nom vient de ce que le Saint Patron, par son intervention, favorise leur naissance.

La reconnaissance du peuple annamite envers « Hung Dao » est telle que toute sa famille est associée au culte qui lui est rendu. Le rituel de son culte comprend en effet, outre les invocations au saint Patron lui-même, des prières adressées à ses deux filles, à sa mère, à ses deux fils, à son gendre Pham Ngu Lao, et à ses deux fidèles lieutenants les généraux Yêt Kiêu et Gia Tuông.

Nous avons vu d'ailleurs dans le chapitre précédent que le rite le plus habituel de ce culte, qui tient des sorcelleries taoïques, est l'exorcisme par l'intermédiaire d'un « dông ».

La pagode dédiée à Cao Bang à Trân Quôc Tuân, dont le titre de saint est Hung Dao, vient d'être remise entièrement à neuf de mai à août 1905. Ce travail qui a été accompli avec un certain luxe à l'aide de souscriptions recueillies en ville, montre bien que le culte du vieux guerrier annamite n'a rien perdu de sa vogue.

noises voisines. Pour entrainer ses soldats à sa suite il incendia son camp et leur déclara que les approvisionnements étant brûlés, il fallait en constituer de nouveaux en conquérant le Quang Si. Il partit donc à la tête de cinq mille hommes en suivant le Song Bang Giang et le Kiang Si et conquit successivement les châu de Ung et de Hoanh, c'est-à-dire le Phu actuel de Nam Ninh. Chemin faisant son armée devint formidable et atteignit cent mille hommes. La légende lui donne comme lieutenants des personnages qui employaient à la guerre des moyens plus magiques que tactiques. Elle cite notamment un bonze qui avait le pouvoir de faire sortir des nuages un Dragon vomissant des vapeurs brûlantes sur les ennemis. De plus, deux jeunes filles, l'une Doan Hông Ngoc fille du général Doan Hông, et l'autre Hoang Lan Anh, son amie, étaient pour lui des auxiliaires d'un ordre surnaturel. Resplendissantes de beauté, elles jetaient le trouble dans le cœur des jeunes chefs de l'armée ennemie, qui venaient se faire capturer à leurs pieds. Douées d'une puissance magique, elles savaient faire souffler l'ouragan, tomber la pluie, déplacer le lit des fleuves et le sommet des montagnes et faire pousser des combattants en semant des haricots.

Cependant le roi d'Annam, alléché par les conquêtes de son rebelle sujet, avait envoyé pour se joindre à Nung Tri Cao des troupes sous les ordres de Vu Nhi. L'armée annamite marchait de succès en succès et son chef soumettait successivement les huit châu de Hoanh, Qui, Dang, Ngô, Khang, Doan, Cung et Tàm qui formaient la province du Quang Si. Il entreprit même la conquête du Quang Tông. Les généraux chinois Gin Tinh, Duong Diên et Tôn Hiên furent battus et Tri Cao écrivit à l'Empereur de la dynastie chinoise des Tông qu'il cesserait d'envahir le pays s'il lui donnait le titre de gouverneur des châu conquis jusqu'ici. L'Empereur allait céder lorsqu'un général du nom de « Dich Thanh » lui demanda à aller combattre l'envahisseur. Il fut nommé généralissime d'une armée de trois cent mille hommes comprenant les troupes des géné-

raux Tôn Hiên et Giu Tinh. Le gouverneur du Quang Si ayant emmené huit mille hommes combattre Tri Cao à la porte frontière de Côn Lôn, fut battu et décapité par ordre de Dich Thanh qui voulut ainsi forcer l'obéissance de tous.

La légende continue. Tri Cao, qui défendait avec son armée le défilé de Kon Lôn, continua à employer contre son nouvel ennemi les ressources magiques du bonze au Dragon vomissant de la vapeur brûlante et des deux ensorceleuses qui savaient si bien manier les éléments et les hommes. C'en était fait des Chinois s'ils n'opposaient pas le sortilège au sortilège. Ils découvrirent une femme nommée Da Long Nu, domestique du Quan Phû de Thiên Ba, qui possédait une arme terrible. C'était une paire de tenailles possédant la propriété de se transformer en un Double Dragon de Feu qui, en se déployant au-dessus des armées, pourrait aller jeter l'incendie chez l'ennemi. Lorsque le Dragon du bonze se trouva en présence du Double Dragon de Feu, il eut beau lui cracher au visage des vapeurs brûlantes, il ne tarda pas à être brûlé lui-même. Mais Tri Cao appela à la rescousse les deux jeunes filles qui d'un coup de baguette magique détournèrent un fleuve de son lit pour éteindre le feu qui consumait le Dragon. Et le combat resta indécis.

C'est alors que Dich Thanh, dans cette guerre d'une tactique si singulière, eut recours à un expédient destiné à anéantir la puissance des deux jeunes magiciennes. Ces deux beautés qui avaient jusqu'ici asservi tous les cœurs ne pouvaient-elles pas à leur tour être subjugées par l'amour? Le général chinois songea à ses deux fils Dich Hông et Dich Hô, dont l'héroïsme et la beauté faisaient l'admiration de son armée. Il les lança contre les troupes que menaient au combat les deux amazones, en leur donnant la délicate mission de se livrer sous leurs yeux à de si belles prouesses que leur cœur n'y pût résister. Et l'amour fut une fois de plus le grand maître qui fait céder à sa loi toutes les puissances. La flèche du petit dieu Cupidon frappa le cœur des deux guerrières, et toute

leur force, toute leur magie, s'évanouit comme par enchantement pour faire place au seul désir de s'unir aux deux héros dont la vue les avait séduites. Les deux couples eurent une entrevue au cours de laquelle ils se jurèrent de s'unir aussitôt la guerre terminée et s'engagèrent à cesser la lutte dès l'instant. C'en était fait dès lors de la glorieuse épopée de Tri Cao.

Le général Doan Hông, qui occupait avec sa troupe le défilé de Côn Lôn, dut battre en retraite devant l'attaque de Dich Thanh, et Tri Cao fut vaincu et poursuivi par les troupes chinoises.

Bientôt, rejoint à Long Châu par ses ennemis, il fut fait prisonnier et décapité. Mais, comme un autre saint Denis, il s'échappa portant sa tête entre ses mains, enfourcha son fameux cheval de bataille et galopa dans cet équipage jusqu'au village de Sóc Giang, son pays natal, où il retrouva sa mère. Il l'interpella pour lui demander si, comme le bananier, l'homme auquel on avait coupé la tête pouvait vivre encore. A'Nung lui répondit sans le regarder que si le bananier pouvait repousser après avoir eu la tête tranchée, il n'en était certes pas de même de l'homme, qui ne pouvait survivre à cette mutilation. Tri Cao jeta alors sa tête à ses pieds en lui disant : « Tu viens de prononcer ma sentence de mort. Tu es bête à manger des excréments ». Puis se tournant vers son frère Nung Tri Viên, il lui dit d'enterrer son cadavre au pied de la montagne et de planter des roseaux autour de sa tombe, puis d'allumer de de l'encens et d'en entretenir la fumée jour et nuit, enfin d'attendre que le roseau eût poussé assez haut pour qu'il se recourbât jusqu'à terre. A ce moment il n'aurait plus qu'à ouvrir son tombeau pour y trouver une armée de soldats avec son chef ressuscité, tous armés de lances, d'épées, d'arcs et de flèches et prêts à courir sus à l'armée des Tông pour reconquérir le pays.

Par malheur, Tri Viên, pressé de voir arriver ce jour de délivrance, eut la malheureuse idée de forcer de ses propres mains les roseaux à se courber vers la terre. Lorsque leurs

pointes l'atteignirent il alla chercher les membres de sa famille et les convainquit que le moment était venu de procéder à l'exhumation. On trouva bien au fond du tombeau toute une armée en préparation, mais l'heure n'était pas sonnée et il s'en fallait encore de trois jours que ces guerriers pussent se lever pour marcher à l'ennemi. C'est ainsi qu'échoua piteusement le projet de résurrection de Nung Tri Cao.

Il se consola sans doute de cette déconvenue en chevauchant dans l'espace à la poursuite d'ennemis immatériels, car les habitants de la commune de Sòc Giang en eurent de fréquentes apparitions. Ces manifestations de son pouvoir et la gloire dont il avait jeté le rayonnement sur son pays, donnèrent la pensée à ses concitoyens de lui offrir un culte, et une pagode fut édifiée à l'emplacement même où elle existe encore à Sòc Giang. Le Génie apparut aussi aux habitants de la commune de Tuong Càn, qui lui élevèrent un temple sur le sommet de la montagne de Ky Sàm, située au nord de la ville actuelle de Cao Bang. Tous les ans, le 10 du premier mois, le flot des fidèles escaladait les flancs de la montagne aux deux cornes pour lui apporter leurs offrandes. Buffles, bœufs, porcs et chèvres, de nombreuses victimes étaient immolées devant la modeste pagode de chaume. Il arriva un jour que la population, fatiguée de ces pénibles ascensions, demanda au Saint de lui indiquer un emplacement nouveau pour l'érection d'un temple. La réponse ne se fit pas attendre. A quelque temps de là un grand vent s'éleva et le toit de la pagode emporté vint s'abattre sur un petit tertre situé près du village de Ban Ngon. Personne ne douta que la volonté du Génie ne fût de voir le nouveau temple s'élever en cet endroit et les habitants s'empressèrent de la bâtir dans le site pittoresque où on la voit encore à l'heure qu'il est.

Sur les instances de la population, Nung Tri Cao fut élevé par la dynastie des Tràn au rang de Génie sous le titre de « Ky Sàm Dai Vuòng », *Grand Roi du Ky Sàm*. Cette distinction posthume accordée à un sujet rebelle et turbulent montre

que la Cour d'Annam savait oublier les injures, pour garder sur les montagnards de la frontière une autorité plus morale qu'effective.

§ 7. — Pagode de Ba Hoang.

« Ba Hoang », *la Reine Mère*, n'est autre que A Nung, la mère de Nung Tri Cao, qui joua un rôle assez actif dans les expéditions guerrières menées par son fils. Sa statue existe dans le temple dédié à celui-ci au pied de la montagne du Ky Sâm. La piété des habitants n'a pas trouvé cet honneur suffisant et elle a tenu à lui édifier une pagode spéciale. Elle se dresse au pied d'une colline située à l'est de la ville de Cao Bang, le mamelon de Phu Van. Elle est là, toute petite, au pied d'un grand arbre, perdue au fond d'un repli des montagnes herbeuses.

J'y allai, au commencement de l'année 1905, assister à la fête patronale qui lui est offerte par la commune de Ngoc Pha. Une quarantaine de personnes se tenaient sur la petite plate-forme qui l'entoure et venaient de terminer le repas fait avec les viandes sacrifiées. Quelques enfants s'amusaient à exécuter la Danse de la Licorne, deux couples de jeunes gens et de jeunes filles, dans une rizière en contre-bas, jouaient à se renvoyer une balle qu'ils lançaient avec une ficelle. Tout cela, au milieu de ce site désolé de montagnes déboisées dont le seul arbre était celui qui couvrait la minuscule pagode, donnait une impression de misère et d'abandon. Nous étions loin de la superbe fête à laquelle, cinq jours auparavant, nous avions assisté au pied du Ky Sâm. Où était ce flot populaire toujours grossissant, cette foule gaie et animée rappelant celle de nos fêtes foraines, ces marchands de jouets, d'œufs de Pâques, ce jeu d'échecs vivants si brillant dont les pions étaient représentés par les plus belles filles du pays, ces musiques autour de la pagode, ces mandarins venant faire les offrandes au Génie? La pauvre mère était elle donc encore, après huit siècles

et demi, l'objet du mépris que la dernière parole de son fils avait jeté sur sa mémoire?

Certes elle n'avait pas été oubliée à travers les temps, cette parole insolente d'un fils à sa mère, et la preuve en était là devant moi. Sur l'autel de Ba Hoang, au milieu des viandes exposées en offrande, était une assiette remplie de bouse de vache. Ainsi, tous les ans, au milieu des offrandes qui doivent montrer à la Sainte que son culte est toujours vivant dans la région, tous les ans les fidèles ne craignent pas de lui rappeler l'insulte dont elle a été gratifiée par son fils et de la lui renouveler.

Voilà certes un rite d'une singulière grossièreté et qui dénote chez les fidèles une grande inconséquence, mais n'y a-t-il pas dans le culte de Nung Tri Cao et de sa mère un manque de réflexion encore plus frappant, dans ce fait que les Chinois y prennent part comme les Annamites, les Thô et les Nung? Ainsi les descendants des habitants du Quang Si et du Quang Tông, que ce guerrier Nung a combattus et tenté d'asservir, lui apportent des offrandes avec autant de ferveur que les arrière-petits-neveux de ceux qui ont marché sous ses bannières. Amis et ennemis entourent sa statue et lui brûlent de l'encens. Là encore nous retrouvons chez l'âme chinoise ce culte, cette admiration irréfléchie pour l'image du guerrier qui galope en brandissant son glaive. Que lui importe s'il fut rougi du sang de ses ancêtres, pourvu que le geste soit beau!

§ 8. — « Chụa Do », Pagode rouge ou « Phuong son Tu », Pagode du Phénix.

La *Pagode Rouge* ou *Pagode du Phénix* tire son premier nom de la couleur de ses murs qui sont construits en briques rouges, et sa seconde dénomination du mamelon où elle est située et qui s'appelle Phuông Son (phénix-montagne).

Elle comprend deux bâtiments accolés et surmontés chacun d'un toit. Le premier abrite le sanctuaire où est situé l'autel

dédié à la sainte « Bac Lân Công Chua », *la princesse Bac Lân*. le second est destiné à servir de lieu de réunion aux fidèles.

Du haut du tertre où elle domine la route de Cao Bang à Sôc Giang, on a sous les yeux un paysage grandiose et pittoresque : en face, la montagne du Ky Sâm dont la crête se termine par deux cornes et au pied de laquelle se déroulent les méandres du Song Bang Giang ; à droite, le bout de la jolie presqu'île où est bâtie la ville de Cao Bang.

De l'histoire de la patronne de cette chapelle on ne sait pas grand'chose : elle était fille d'un pêcheur, et un jour qu'elle aidait son père dans son travail elle tomba dans le fleuve et se noya. La légende ajoute qu'elle fut dans l'autre monde un bon Génie pour la population des environs et que les habitants reconnaissants lui élevèrent une petite pagode sous le nom de « Lân Tuyên ». Ces faits se passaient il y a quelques centaines d'années dans le huyên de Huu Lung, de la province de Bac Ninh, et qui dépend actuellement de la nouvelle province de Bac Giang. La petite chapelle est bâtie le long de la route mandarine de Hanoï à Lang Son.

La lecture de la stèle qui est érigée dans la *pagode rouge* fait connaître les circonstances qui ont amené la reconstruction dans les environs de Cao Bang d'une pagode dédiée au culte de cette sainte presque inconnue. En voici la traduction :

« La pagode de la montagne du Phénix est dédiée au culte de la princesse Bac Lân, qui se rendit autrefois célèbre par ses bienfaits au lieu dit Lân Tuyên, dans le huyên de Huu Lung. C'est là que la population reconnaissante lui éleva tout d'abord un temple.

« En la quatorzième année de Ming Mang (1830), le mandarin Bê Dinh, quan co du bataillon provincial de Cao Bang, revenait à son poste après une mission qu'il avait été remplir à Hanoï. Arrivé devant la pagode de Lân Tuyên, il apprit que la province de Cao Bang était menacée par le chef du pays de Bao Lac, Nông hung Vân, qui assiégeait le chef-lieu, et reçut

l'ordre de rejoindre sans délai son poste afin de repousser l'envahisseur. Bê Dinh entra aussitôt dans la pagode de Lân Tuyên pour demander à la Sainte Patronne de l'aider dans l'accomplissement de sa tâche. Ayant vu ses vœux réalisés, le chef du bataillon de Cao Bang fit construire sur le territoire de la commune de My Giap, sur le mamelon du Phénix, un temple qu'il dédia au culte de la princesse Bac Lân.

« Fait en un jour faste de la quatrième lune de la quatorzième année de Tu Duc (1861).

« *Signé :* Vù Vàn Còn, Bô Chanh de Cao Bang. »

§ 9. — Pagode de « quan trieu » (mandarin-cour).

Cette pagode se trouve aux environs du marché de Cao Binh, à trois cents mètres du temple boudhique de Viên Minh. Elle est élevée à la mémoire de « Quan Triêu », qui se rendit célèbre en pillant les magasins de l'État pour faire la charité aux malheureux.

Né dans la commune de Xuân Linh, non loin de Cao Binh, il s'établit plus tard à Thai Nguyên. Il y gagnait sa vie en tendant ses filets dans le fleuve, lorsqu'un jour son attention fut éveillée par les sons harmonieux de la flûte et de la guitare. Il s'approcha en silence du lieu d'où partait cette musique et se trouva en présence d'un vieillard à la figure auguste et vénérable. Celui-ci retira son vêtement et offrit au jeune pêcheur de s'en vêtir, puis il l'invita à se désaltérer avec lui et, ayant bu à sa santé, il disparut.

Quan Triêu s'aperçut bientôt que son vêtement le rendait invisible aux hommes comme aux animaux, de jour comme de nuit. Poussé par sa nature généreuse à secourir les misérables, il s'introduisit secrètement dans les magasins provinciaux et se mit à en distribuer le contenu aux pauvres des alentours sans en garder pour lui-même la plus petite quantité. Les gardiens ne tardèrent pas à s'apercevoir de la disparition d'une grande partie de leurs approvisionnements et

se mirent à la recherche du voleur. Seul, un papillon voltigeait dans le vaste édifice. Armés d'un filet, ils le poursuivirent et finirent par s'emparer d'un homme qui n'était autre que Quan Triêu. Un trou fait dans son vêtement magique et raccommodé avec un morceau de soie ordinaire qui affectait la forme d'un papillon avait été cause de la découverte de sa présence. Il fut jeté en prison.

Mais, peu de temps après, les Chinois étant venus envahir le territoire annamite, Quan Triêu fit demander au roi Lê l'autorisation de racheter son crime en allant combattre les ennemis de la couronne. Le monarque lui accorda sa grâce et le jeune chef trouva aussitôt un grand nombre de volontaires pour s'enrôler sous ses bannières. C'étaient tous les malheureux qu'il avait secourus aux dépens de l'État et qui lui témoignaient ainsi leur reconnaissance. Escorté de ses fidèles clients et invisible sous son vêtement magique, il partit pour le camp ennemi. Il y pénétra tout d'abord seul et commença à tailler en pièces les Chinois sans qu'ils pussent se douter d'où partaient les coups qu'ils recevaient. Une panique s'ensuivit à la faveur de laquelle ses partisans mirent l'ennemi en déroute.

Le trône était sauvé et le roi ne se montra pas ingrat. L'ancien pêcheur fut élevé à la dignité de « Hộ Quốc Tuong Quân », *Maréchal protecteur du royaume*, et reçut une princesse en mariage et deux préfectures comme fief. Après leur mort Quân Triêu et sa femme furent gratifiés tous deux, par décret royal, d'un brevet de sainteté, et il leur fut érigé une pagode dans la commune de Xuân Linh. Une foule nombreuse y vient célébrer le culte le 19 du premier mois de chaque année.

Il existe, sur une cloche appartenant à cette pagode, une légende analogue à celle qui se rapporte au temple de Viên Minh. Cette cloche, appelée « Thân Chuông » [génie-cloche], était de quatre coudées de hauteur sur trois de diamètre et avait un son argentin qui se répandait à cent ly de distance. On raconte qu'une nuit le gardien de la pagode la vit se détacher elle-même et s'immerger dans un étang voisin

pour y attaquer les monstres aquatiques qui, selon la croyance populaire, y habitaient une profonde caverne. Il assista à un combat acharné entre sa belle cloche et un affreux giao long [dragon] qui cherchait à s'enrouler autour d'elle. Le bonze la vit à plusieurs reprises remonter victorieuse à la surface de l'eau, mais le dragon parvint à s'enrouler autour d'elle et l'entraîna pour toujours au fond de l'eau.

§ 10. — Pagode de « Tran Qui et Tran Kiên » ou de « Cay Cong » et pagode de « Dông Lân »

Vers le onzième kilomètre de la route de Cao Bang à Sôc Giang et non loin du marché de Cao Binh, se trouve un groupe de grands banians qui abritent deux pagodes. L'une est le temple boudhique de Dông Lân dans lequel on retrouve à peu de chose près les mêmes Divinités que dans celui de Viên Minh décrit au § 1. L'autre est la pagode de « Cay Công » [arbre-courbé] dédiée aux deux frères Trân Qui et Trân Kiên, dont la renommée vient de ce qu'ils ont purgé le pays des monstres qui le ravageaient. Leurs statues sont dressées sur l'autel et constituent les seuls ornements de l'intérieur du temple. Voici la curieuse histoire de leurs exploits :

Ils naquirent dans la commune de Ninh Soc et héritèrent de leur mère du pouvoir d'anéantir les monstres. Un jour qu'ils se promenaient armés de leurs glaives sur la montagne de Sâm Khê, ils rencontrèrent deux jeunes filles qui se sauvèrent à leur approche. Les ayant rejointes, ils leur demandèrent la raison de leur crainte. Celles-ci leur racontèrent alors que la région était peuplée de monstres horrifiques qu'elles étaient exposées à rencontrer à chaque instant. C'était non loin de là, dans la commune de Xa Son et au fond de la grotte de Thiên Muông une affreuse ogresse ou « Ba Gian », d'une maigreur de spectre, laissant tomber de sa bouche une langue d'une coudée de long et auprès de laquelle vivaient ses deux petites filles. C'était, aux environs de Khâu Song et au fond d'une noire

caverne, un serpent long de cinquante brasses, couvert d'écailles étincelantes et aux yeux fulgurants. C'était, dans la commune de Xûan Phach, un oiseau monstrueux, un énorme vautour rouge ou « dai hông Bang », dont le cri aigu faisait retentir les airs et dont les ailes déployées couvraient le quart du firmament. Tels étaient les trois monstres qui jetaient la terreur dans le pays. A peine achevaient-elles ces mots que l'ogresse déboucha du hameau voisin, se dirigeant vers leur groupe. Transies de peur, elles s'enfuirent à toutes jambes. Intrépides, les deux frères Trân Qui et Trân Kiên fondirent sur le monstre et lui livrèrent un combat acharné. Mais la vieille défiait tous leurs coups de sabre, car elle avait le pouvoir d'empêcher leur tranchant de couper en le léchant de sa langue démesurée. Fatigués de frapper sans résultat, les deux frères abandonnèrent la lutte et laissèrent l'horrible vieille se sauver. Toutefois, n'abandonnant pas tout espoir de la vaincre, ils la suivirent jusqu'à sa retraite pour surveiller ses faits et gestes de l'entrée de sa grotte. La vieille raconta à ses deux petites filles les péripéties de la lutte qu'elle venait de soutenir avec deux guerriers farouches et redoutables. Alors les deux jeunes filles, sans se douter que leurs paroles étaient épiées par des ennemis, recommandèrent à leur grand'mère d'user de prudence avec de pareils adversaires, qui pouvaient arriver à connaître le moyen de rendre inefficace les léchements de sa langue. « Il suffirait en effet, ajoutèrent-elles, que leurs épées fussent enduites à l'avance d'ordures pour que vous ne puissiez plus les lécher ». Les deux frères ainsi mis au courant de ce qui leur importait le plus, revinrent tranquillement chez eux, et ayant enduit leurs glaives des saletés les plus repoussantes, ils regagnèrent la retraite de l'ogresse. Le premier lui coupa le cou, le second la trancha par le milieu du corps, puis ils massacrèrent sans pitié ses deux petites filles et jetèrent les corps dans le Song Bang Giang. Les trois morceaux du corps de l'ogresse sont devenus, selon la croyance populaire, des Démons malfaisants et redoutés, qui, incarnés sous la forme de

goules immondes, voyagent la nuit en roulant sur eux-mêmes.

Une fois cette première exécution accomplie, les deux frères se rendirent à Khâu Sông pour se mettre à la recherche des deux cavernes de Thiêu et de Châm où se tenaient le *Serpent Monstrueux* et *l'Oiseau Géant*. Les ayant découvertes, ils détruisirent les deux horribles bêtes en leur coupant la tête.

C'est ainsi que, grâce à l'intrépidité des deux frères Trân Kiên et Trân Qui, la contrée fut purgée des monstres qui y jetaient la terreur. Pour remercier leurs bienfaiteurs, la population environnante déposa dans le creux d'un arbre recourbé, « cay công », un bol rempli de cendres dans lequel elle enfonçait des bâtonnets d'encens offerts à leur culte. Les prières qui leur étaient adressées étaient toujours exaucées. Aussi la piété des habitants augmenta peu à peu et, avec l'autorisation des mandarins un petit pagodon en paillottes leur fut dédié. Plus tard enfin, au cours d'une grande sécheresse, les hauts fonctionnaires de Cao Bang vinrent demander aux deux Génies de faire tomber une pluie bienfaisante et, aussitôt, un gros nuage noir se forma au-dessus de l'arbre recourbé et un orage terrible éclata qui vint fertiliser le sol desséché. C'est alors que les mandarins, convaincus de la puissance surnaturelle des deux frères Trân Qui et Trân Kiên, adressèrent au roi un rapport pour lui demander leur élévation au rang de Génies (Thân) et qu'une pagode fut érigée pour leur culte dans la commune de Tu Son.

L'impression qui semble se dégager de la lecture de cette monographie des Annamites est que la plus grande partie de ce volume est consacrée à l'étude d'idées et de pratiques religieuses. La raison en est bien simple, c'est que dans l'existence des Annamites, la Religion, le Culte des Ancêtres, les Superstitions et leurs pratiques prennent une place prépondérante. L'Esprit des Morts se mêle constamment à l'existence des vivants. Ceux-ci, craignant leur vengeance et redoutant leur colère, s'attachent à ne négliger aucun des soins qui peuvent

leur conserver leurs bonnes grâces. Les Ancêtres sont associés à la vie de la famille et pour ainsi dire consultés par son chef. Ils savent manifester leur contentement ou leur mauvaise humeur par la protection qu'ils lui accordent ou les maux qu'ils attirent sur elle. Enfin, c'est du culte des Ancêtres que découle la constitution même de la famille, la solidité des liens qui unissent le père au fils. On peut dire, en un mot, que la « piété filiale » est la base fondamentale de la société annamite tout entière. Telle qu'elle est enseignée par les livres de Confucius, elle s'entend non seulement du respect et de la soumission absolue que doit le fils à son père pendant sa vie et après sa mort, mais encore du respect de l'élève pour son maître et du peuple pour les mandarins et l'Empereur lui-même qui sont les « père et mère du peuple ».

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

SOCIÉTÉ ANNAMITE

CHAPITRE Ier

L'HOMME

SES CARACTÈRES PHYSIQUES, MORAUX ET INTELLECTUELS, LANGUE PARLÉE ET ÉCRITE.

CHAPITRE II

LA FAMILLE

SON ORGANISATION. — MANIÈRE DE VIVRE DES ANNAMITES. TRAVAUX DES CHAMPS.

CHAPITRE III

L'ÉTAT

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DEUXIÈME PARTIE

LES COUTUMES ANNAMITES

CHAPITRE Ier

COUTUMES RELATIVES A LA NAISSANCE.

CHAPITRE II

COUTUMES RELATIVES AU MARIAGE.

CHAPITRE III

COUTUMES RELATIVES A LA MORT. — CÉRÉMONIES FUNÈBRES, AVANT, PENDANT ET APRÈS LE DÉCÈS.

TROISIÈME PARTIE

LES IDÉES RELIGIEUSES DES ANNAMITES. AMALGAME DE QUATRE RELIGIONS ET DE SUPERSTITIONS.

CHAPITRE Ier

RELIGION BOUDHIQUE

CHAPITRE II

RELIGION TAOÏQUE

CHAPITRE III

RELIGION CONFUCIANISTE

CHAPITRE IV

RELIGION DOMESTIQUE

CHAPITRE V

SUPERSTITIONS ET SORCELLERIE

CHAPITRE VI

PAGODES ET LÉGENDES QUI S'Y RATTACHENT

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE)

